BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME XLIII

1916

QUIMPER
IMPRIMERIE COTONNEC. — LEPRINCE, SUCC[r], PLACE SAINT-CORENTIN, 54

1916

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

Janvier 1916

Présidents d'honneur :
Mgr. l'Evêque de Quimper et de Léon.
M. le Préfet du Finistère.
M. le vicomte DE VILLIERS DU TERRAGE, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, au château de Kerminihy, par Rosporden (été) — 30, rue Barbet-de-Jouy, Paris, 7e arrond. (hiver).

Président : M. le chanoine ABGRALL, aumônier de l'Hospice (M. F.).

Membres d'honneur, en vertu d'un vote de la Société :

M. le chanoine POTTIER, Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
M. A. MARTIN, capitaine de vaisseau en retraite, 26, rue de la Comédie, à Lorient (Morbihan).

Vice-Présidents :
M. le chanoine PEYRON, chancelier-archiviste de l'Evêché (M. F.).
M. LE CARGUET, ancien Percepteur, Audierne.
M. le docteur PICQUENARD (Charles), adjoint au maire de Quimper, 19, rue de Brest.

Secrétaires :
M. WAQUET (Henri), archiviste du Finistère, ancien Elève de l'école des Chartes.
M. OGÈS, instituteur à Bénodet.

Bibliothécaire-Archiviste : M. WAQUET.

Trésorier : M. ALLIER, 24, impasse de l'Odet, à Quimper.

M. F. signifie membre fondateur.

MM.

ARHAN (l'abbé), recteur à Lanildut.
ASTOR, château de Kerazan, Loctudy (Finistère).
AUDREN DE KERDREL (Mme), château de Treuscoat, en Pleyber-Christ.
AUDREN DE KERDREL (le comte), château de Kerusoret, en Plouvorn.
AUFFRET (chanoine), curé doyen de Douarnenez.
AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (le vicomte), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, ancien président de la Société polymathique du Morbihan, château de Kergonano, en Baden (Morbihan).
AVRIL (Gustave), 6, rue du Palais, Quimper.
BAIL (LE), avocat, député, conseiller général, 15, rue Duret, Paris (10e arr.).
BERNARD (Daniel), employé des P. T. T., Rennes-Central, à Rennes.
BERRE (Abraham Le), maître-d'hôtel, à Pont-l'Abbé.
BERTOT (Jean), rédacteur en chef du journal *Le Finistère*, à Quimper.
BIGOT (LE), pharmacien, 27, rue Vauban, Brest-Recouvrance.
BLOUET (l'abbé), recteur de Mahalon.
BOISSELIER (Georges), artiste-peintre, 70 *bis*, rue Notre-Dame des-Champs, Paris (6e arr.).
BONDUELLE, entrepreneur, ancien conseiller général, à Concarneau.
BOSSENNEC (l'abbé), vicaire à Lannilis.
BOURDE DE LA ROGERIE, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste de l'Ille-et-Vilaine, à Rennes.
BREMOND D'ARS MIGRÉ (Mme la comtesse de), au château de la Porte-Neuve, en Riec-sur-Bélon.
BREST (Bibliothèque publique de la ville de).
CALVEZ (l'abbé), vicaire à Pleyber-Christ.
CARNÉ (le comte Edmond de), château de Kerouzien, en Plomelin, par Quimper (M. F.).
CARNÉ (le vicomte de), au château de la Souque, par Rabastens (Tarn).
CHABRE (Etienne de), avocat, 10, rue Vis, à Quimper.

MM.

CHARBONNIER, propriétaire, 8, rue St-Nicolas, à Quimper.
CHATELLIER (Armand du), capitaine d'infanterie, château de Kernuz, par Pont-l'Abbé.
CHAUSSEPIED, architecte, rue du Couëdic, Quimper.
CHAUVEL, docteur en médecine, 13, rue Laënnec, à Quimper.
CLECH (l'abbé), aumônier à Kerauna, en Penhars.
COGNEC (l'abbé), vicaire à Camaret-sur-Mer.
CORMIER, juge de paix, à Fouesnant (M. F.).
CORNIC (Mlle Elisa), 39 *bis*, avenue de la Gare, à Quimper.
CORRE (chanoine), recteur de Saint-Mathieu, à Quimper.
COTONNEC (Mlle Anna), 39 *bis*, avenue de la Gare, à Quimper.
COULOMMIER, entrepreneur de Travaux publics, 48, rue Neuve, à Quimper.
DELAPORTE (Raymond), avoué à Châteaulin.
DEVOIR, capitaine de vaisseau, rue de l'Amiral-Linois, 24, à Brest.
DEYROLLE, artiste-peintre, à Concarneau.
DUBREIL (Charles), procureur de la République, Paimbœuf (Loire-Inférieure).
DULAU et Cie, 37, Soho-Square (Foreingn Booksellors), à Londres.
DUPOUY, professeur de 1re, au Lycée de Rouen.
ESNAULT, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Nantes, 2, rue Frémion.
FEIGNA DE KERANFORET (du), 31, avenue de la Gare, à Quimper.
FERRONNAYS (le marquis de la), député de la Loire-Inférieure, 40, rue de Chaillot, Paris (8e arr.).
GAIDOZ, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, 22, rue Servandoni, à Paris (6e arr.) (M. F.).
GEORGES, ancien président du Tribunal consulaire, 9, boulevard de l'Odet, à Quimper.
GESTAS DE LESPÉROUX (le marquis de), 5, rue des Vendanges, à Quimper.
GRAVELOTTE, docteur en médecine, 5, rue de Montmorency, à Boulogne-sur-Seine.

MM.

GUÉBRIANT (le comte de), conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.
GUENNEC (Louis LE), 15, quai de Tréguier, à Morlaix.
GUEY, conservateur du Musée de Quimper et des Musées départementaux, 18, rue de Pont-l'Abbé.
GUILLOU DE PENANROS (Mme veuve LE), villa des Sables, à Tréboul.
GUILLOU DE PENANROS (Louis LE), à Douarnenez.
GUISQUET (Stanislas LE), 21, boul. Saint-Aignan, à Nantes.
GUYADER (LE), bibliothécaire de la ville de Quimper.
HÉMON (Prosper), conseiller de Préfecture honoraire, à Saint-Brieuc (M. F.).
HERVE, commissaire de la Marine en retraite, à la Vicomté Plévenon, par Pléhérel (Côtes-du-Nord).
HUCHET DE KERNION, avocat, 1125, avenue de l'Esplanade, à la Nouvelle-Orléans, (Louisiane) Etats-Unis d'Amérique.
JACQ (Eugène), négociant, 4, rue de Rosmeur, à Douarnenez.
JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Charles de), 28, rue Elie Fréron, à Quimper.
JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Noël), 8, rue Verdelet, à Quimper.
JARNO (A.), ancien pharmacien, au manoir de Keranmoal, en Châteauneuf-du-Faou.
JEHANNIN, notaire, 4, rue Sainte-Catherine, à Quimper.
JENKYN JONES, pasteur de l'Eglise réformée, 6, rue Brizeux, à Quimper.
JÉZÉGOU (l'abbé), recteur à Plobannalec (Finistère).
JUSTRABO, ingénieur-chimiste, Poudrerie nationale de Pont-de-Buis, par Quimerc'h (Finistère).
KERGUIFFINAN-FURIC (de) à Cholet (Maine-et-Loire).
KERHUEL (A.), agent d'assurances, 7, rue du Palais, à Quimper.
KEROUARTZ (le marquis de), conseiller général, ancien député, manoir des Salles. Guingamp (Côtes-du-Nord).
KOECHLIN (Rodolphe), ingénieur des Arts et Manufactures, château de Kerloc'h, en Bénodet.
Bibliothèque municipale de Morlaix.

MM.

LACGER (le baron Pierre de), manoir de Porzmoro, en Pont-l'Abbé.
LE BRAS (Emile), conservateur du Musée national de Kerjean.
LÉCLUSE (Emmanuel de), à Douarnenez.
LECLUSE-TREVOEDAL (Mme Emile de), à Audierne.
LËCUREUX, agrégé des Lettres, Pharmacie Centrale de l'Armée, 2 *bis*, avenue de Tourville, Paris (7e arr.).
LEGGE (Mme la comtesse de), 39, Boulevard La Tour Maubourg, Paris (9e arr.).
LE FEBVRE (Yves), juge de paix, à Plouescat.
LEMOINE (Paul), professeur de dessin au Lycée, 31, rue de Douarnenez, à Quimper.
LE ROUX, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Finistère, rue Verdelet, 1, Quimper.
LE ROUX (Mme Marguerite), 1, rue Verdelet, à Quimper.
LESCOET (Mme la marquise de), château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.
LEPRINCE, imprimeur, 54, place Saint-Corentin, à Quimper.
LIVINEC (D.), négociant près de la Gare des marchandises, à Morlaix.
MALHERBE DE LA BOUEXIÈRE, à Ergué-Armel (M. F.).
MANAC'H (Mlle), directrice de l'Ecole annexe (Ecole normale des Jeunes Filles), à Quimper.
MARTEL (Roland de), capitaine de vaisseau, 29, rue Voltaire, à Brest.
MARZIN (Jean), économe de l'Hospice, à Morlaix.
MASSABIAU, 11, rue Laënnec, à Quimper.
MAUBRAS (Félix), architecte, à Pont-l'Abbé.
MERDY (Joseph LE), comptable, à Douarnenez.
MÉVEL (abbé), recteur de Trémaouézan, par Landerneau.
MOALIGOU (LE), docteur en médecine, à Quimperlé.
MOAN (LE), commandant, à Plonévez-Porzay (Finistère).
MOING (Camille-Louis le), industriel, villa Keréol, à Douarnenez.
MONOT (Georges), négociant, place du Marc'hallac'h, à Pont-l'Abbé.

MM.

MOREAU DE LIZOREUX (Stanislas), 2, rue Vis, à Quimper (M. F.).
MORGAND, docteur en médecine, 17, rue de Buzenval, à Boulogne (Seine).
MORLAIX (Bibliothèque municipale de)
NÉDELEC (Etienne), voyageur de commerce, 41, rue de Kerfeunteun, à Quimper.
NOBLE (Georges LE), 3, boulevard de l'Odet, à Quimper.
OLLIVIER (J.), 17. rue de Brest, à Landerneau.
ONFROY, sous-préfet de Saint-Calais (Sarthe).
PAGNAC (Muret de), capitaine de frégate en retraite, à Créac'h-Guen, en Ergué-Armel, près Quimper.
PHILIPPON, professeur au Lycée, 19, rue de Pont-l'Abbé, à Quimper.
PILVEN (l'abbé), secrétaire de l'Evêché de Quimper.
PINGAUD (Mme), directrice de l'Ecole Normale des Jeunes Filles, à Quimper.
PLATEAU, artiste-peintre, 62, quai de l'Odet, à Quimper.
PONDAVEN (Gabriel), (abbé), inspecteur diocésain, 31, rue de Douarnenez, à Quimper.
PONTOIS (LE), commandant, 20, rue de la Comédie, à Lorient (Morbihan).
PORQUIER (Arthur), propriétaire, à Locmaria, en Quimper.
QUIDELLEUR (l'abbé), chanoine titulaire de la Cathédrale, 12, rue de l'Hospice, à Quimper.
ROCUET, rédacteur en chef en retraite au Ministère de la Guerre, 54, quai de l'Odet, à Quimper.
ROQUEFEUIL (l'abbé de). 8, rue Sainte-Marthe, à Morlaix.
ROSMORDUC (le comte de), à Trémel (Côtes-du-Nord).
ROUDIÈRE, lieutenant-colonel, 54, Quai de l'Odet, à Quimper.
ROUGEDERUSUNAN(LE), notaire à Guimiliau, par Lampaul.
ROULL (l'abbé), curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.
ROUSSIN (Alfred-Victor), commissaire général de la Marine, château de Keraval, en Plomelin.
ROUXEAU (Alfred), docteur en médecine, ancien interne des Hôpitaux de Paris, 3, rue Héronnière, à Nantes (Loire-Inférieure).

MM.

SAINT-LAURENT (dé), lieutenant-colonel, 79, avenue Bosquet. Paris (7e arr.).
SAINT-LUC (le comte de), ancien député du Finistère, 14, rue de l'Abbaye, Paris (6e arr.).
SAVINA (Jean), professeur à l'Ecole primaire supérieure de Douarnenez.
SÉBILLOT (Paul), 80, boulevard Saint-Marcel, Paris (5e arr.).
SOUDRY, ancien conseiller général, conseiller municipal, 19, rue Laënnec, Quimper (M. F.).
SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE (le), à Quimper.
TRAON (l'abbé), prêtre, à Saint-Pol de Léon.
TRÉAL (Hugues), employé des P. T. T., à Morlaix.
TRÉMINTIN, conseiller général à Plouescat.
VALLAUX (Camille), professeur au Lycée Buffon, 188, rue de la Convention, Paris (15e arr.).
VILLARD, photographe, 4, rue Saint-François, à Quimper.
VILLIERS DU TERRAGE (Le baron Marc de), 30, rue Barbet-de-Jouy, Paris (7e arr.).
VINCENT, directeur du Laboratoire départemental et de la Station agronomique, à l'ancien évêché, à Quimper.
VUILLEFROY (Georges de), château de Kerbirinic, en Combrit.

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone (Bône).

Bouches-du-Rhône. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Calvados. — Société des antiquaires de Normandie (Caen).

Cantal. Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne (Aurillac).

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure (Saintes).

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis (Saintes).

Côtes-du-Nord. — Association bretonne (Saint-Brieuc).

Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme (Valence).

Finistère. — Archives du département (Quimper).

Laboratoire de zoologie et de physiologie maritimes de Concarneau.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon.

Société académique de Brest.

L'Union agricole et maritime, à Quimperlé.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde (Bordeaux).

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France (Toulouse, hôtel d'Assézat).

Ille-et-Vilaine. — Annales de Bretagne (Université de Rennes).

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (Rennes).

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale (Grenoble).

Loire-Inférieure. — Archives du département (Nantes).

Société archéologique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche. — Société académique de Cherbourg.

Morbihan. — Revue de Bretagne (Vannes).

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan (Vannes).
Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord (Lille).
Bulletin de l'Université de Lille.
Oise. — Société française d'archéologie (Compiègne).
Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine (Le Mans).
Seine, Paris. — Bibliothèque de l'Institut de France.
Bibliothèque Mazarine.
Bibliothèque Nationale.
Le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'archéologie, 19, rue Spontini, Paris.
Le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.
Revue des Traditions populaires, 80, boulevard Saint-Marcel.
Seine-Inférieure. — Société havraise d'études diverses.
Somme — Société des Antiquaires de Picardie (Amiens).
Tarn-et-Garonne. — Société Archéologique de Tarn-et-Garonne (Montauban).
Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers).

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal Institution of Cornwal (Truro, Cornwal).
Société Jersiaise (Saint-Hélier, île de Jersey).
Belgique. « Analecta Bollandiana » publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775, Boulevard Militaire).
Société d'archéologie de Bruxelles (11, rue Ravenstein).
" Revue Mabillon " publiée par les Bénédictins de l'Abbaye de Ligugé, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur.
Etats-Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution (Washington).
Italie. — Société archéologique de la province de Côme.
Russie. — Société archéologique de Finlande (Helsingfors, (Finlande).
Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm
Suisse. — Société neuchâteloise de géographie (Neuchâtel).
Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

PROCÈS-VERBAUX

I

Séance du 27 Janvier 1916

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, président

La lecture du dernier procès-verbal ne prête à aucune observation.

M. le *Président* annonce la mort de M. *Bodereau*. En quelques mots émus il retrace la vie de notre confrère et se fait l'interprète des sentiment de vif regret que cette disparition inspire à tous ceux qui eurent la bonne fortune de connaître le défunt.

Sur la présentation de MM. les chanoines *Abgrall* et *Peyron*, un nouveau membre est reçu dans la société : M. l'abbé *Mével*, recteur de Trémaouézan.

M. *Chaussepied* émet le vœu qu'il soit créé au Musée départemental d'archéologie une collection de dessins d'architectes et de photographies se rapportant aux monuments de la Basse-Bretagne. Une telle collection, qui serait très facile à créer, permettrait aux amateurs d'art de prendre une idée d'ensemble à la fois de l'art breton et des travaux modernes exécutés par les architectes du département. A la suite d'un échange de vues sur ce sujet, la Société se rend aux vœux de M. *Chaussepied* et décide d'intervenir dans ce sens auprès de la Direction du Musée dès que les circonstances le permettront.

Les intéressantes notices de M. *de Saint-Luc* ayant ramené l'attention sur les mottes féodales, M. *Delécluse* fait remarquer que, outre la motte déjà signalée

au bois du Quiliou, en sortant du bourg de Plogastel, il en existe une autre dans la partie Nord-Ouest du même bois.

M. le *Président* donne lecture du poëme breton inscrit à l'ordre du jour.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire, *Le Président,*

H. WAQUET. Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Annales de Bretagne, janvier 1916.

Bulletin de la Société archéologique de Sousse, 1913, nº 16.

Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, 1915, octobre.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques ; section des Sciences économiques et sociales, 1911.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1915.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1914.

Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, 1909-1910.

Revue de Saintonge et d'Aunis, décembre 1915.

Revue des Traditions populaires, septembre-octobre 1915.

Union Agricole, décembre 1915.

III

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

M. Aimé BODEREAU

Après l'hommage rendu à la mémoire de M. de Bergevin, par notre confrère M. le Guennec, j'ai le douloureux devoir d'annoncer encore la disparition d'un autre membre de notre Société : M. Bodereau, contrôleur des Contributions indirectes en retraite, ancien premier adjoint au Maire de Quimper, administrateur ordonnateur de l'Hospice, décédé le 10 de ce mois de janvier.

M. Bodereau était entré dans notre Société le 31 octobre 1907, mais bien avant cela il s'occupait d'archéologie. Je ne sais s'il est né à Landerneau, mais par ses conversations j'ai pu apprendre qu'il y a passé sa petite enfance et que, de bonne heure, il s'est intéressé à tout ce qu'il y avait de remarquable dans les monuments de cette ville et du pays d'alentour.

Pendant le cours de sa carrière dans les Contributions indirectes, il résida successivement à Pleyber-Christ, à Huelgoat, à Carhaix, puis à Quimper ; ses fonctions l'appelaient à rayonner dans les bourgs et les campagnes qui étaient du ressort de ces chefs-lieux, et partout sa curiosité était éveillée par nos vieilles églises, nos vieilles chapelles, les manoirs et les logis champêtres offrant un caractère artistique et historique ; partout son habile crayon enlevait prestement quelque croquis intéressant.

C'est lorsqu'il se fixa à Quimper qu'il put se livrer avec plus de liberté et plus de loisir aux études ayant trait à l'histoire locale.

Pendant les années qu'il remplit les fonctions d'adjoint au Maire de Quimper, il crut de son devoir de scruter les archives municipales et put y faire des découvertes précieuses au sujet des anciennes institutions de la cité, administration des hôpitaux, régime des prisons, configuration ancienne de la

ville, citoyens et magistrats ayant eu un rôle célèbre ou utile. Il aimait à parler de ces explorations et nous devrons toujours regretter qu'il n'ait pas donné un corps à ces trouvailles en les rédigeant sous forme de mémoires ou d'étude pour notre *Bulletin*.

Ce dont nous devons du moins nous féliciter, c'est de l'exécution d'un travail précieux et délicat, basé sur une documentation exacte, fruit de ses patientes recherches, la reconstitution en relief de l'ancien couvent des Cordeliers de Quimper, établissement qui comprenait l'angle de la ville close situé au confluent de l'Odet et du Stéïr, couvrant tout l'espace occupé aujourd'hui par le quartier de la Poste et des Halles.

Cette reconstitution, œuvre d'une adresse et d'une habileté merveilleuses, établie à l'échelle de 1/100e, M. Bodereau la destinait à notre Musée archéologique et n'attendait pour en faire la livraison que le moment où il y aurait une vitrine pour l'abriter et la protéger. Les difficultés de la guerre néfaste qui sévit toujours ont retardé ce moment, et le bon M. Bodereau nous a quittés avant d'avoir eu la jouissance de voir son œuvre mise en place d'honneur. Je suis en correspondance à ce sujet avec ses fils, et je ne doute pas qu'ils ne se prêtent volontiers à réaliser le vœu de leur père.

Nous regardons comme un devoir de leur présenter, ainsi qu'à Mme veuve Bodereau, les condoléances de la Société Archéologique et nos sentiments de sincère sympathie.

Ici je n'ai à parler de M. Bodereau que comme membre de notre Société. Mais en qualité d'aumônier de l'Hospice, je puis ajouter que j'ai eu toujours avec lui les relations les plus cordiales, qu'il s'est toujours montré administrateur modèle, plein de sollicitude pour le bien-être des malades, des vieillards et des enfants, veillant à la bonne marche de la maison et à la gestion de toutes les affaires, entouré en toutes circonstances de l'estime et de l'affection de tout le personnel.

Chanoine ABGRALL.

V

Séance du 24 Février 1916

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le *Président* communique deux lettres de nos confrères M. *Yves Le Febvre*, juge de paix à Plouescat, et M. *Le Bras*, conservateur du château de Kerjean, relatives à un projet de création d'un musée pour les antiquités léonaises dans ce château devenu propriété de l'Etat. Afin de faire aboutir leur projet le plus tôt possible après la guerre, MM. *Le Febvre* et *Le Bras*, d'accord avec M. le *Président*, proposent la formation d'un comité d'honneur et d'un comité d'organisation, ce dernier devant être le bureau d'une société dite des « *Amis de Kerjean* » qui se rattacherait à la Société Archéologique du Finistère. MM. *Bertot* et *Waquet* font remarquer qu'il importerait de se préoccuper de la condition légale dans laquelle se trouverait la Société, propriétaire des objets exposés, à l'égard de l'Etat, propriétaire du local d'exposition. Quant à l'idée de nos confrères, tout le monde la trouvera certes excellente. Il suffira de remplir le musée. Pour l'accomplissement de cette tâche ni la bonne volonté, ni la science ni l'attachement à la Bretagne léonaise ne feront jamais défaut aux « *Amis de Kerjean* ». C'est peut-être là l'essentiel. Mais il ne faut pas trop tarder.

M. *Allier* transmet à la Société l'expression du cor-

dial souvenir que nous adresse M. *Georges Boisselier*, l'artiste bien connu, actuellement lieutenant de réserve, sur le front depuis le début de la guerre.

M. *Waquet* annonce que M. *Marzin*, économe de l'hospice de Morlaix, a découvert dans les archives de cet établissement, parmi les papiers laissés par les familles, huit lettres d'un volontaire de 1791. Cette curieuse correspondance sera prochainement publiée dans notre *Bulletin*. M. *Waquet* fait appel à nos confrères pour recueillir d'autres lettres analogues. En effet les circonstances actuelles leur donnent un intérêt tout particulier. Malheureusement elles sont rares et ne sauraient se rencontrer que dans des archives de familles.

M. *Chaussepied* parlant au nom de tous nos confrères remercie M. le *Président* de la belle conférence qu'il a faite le dimanche 13 février sur nos monuments bretons. De telles séances ne peuvent qu'attirer les plus vives sympathies à la Société Archéologique et par suite entretenir dans les esprits les sentiments d'admiration et d'affectueux respect pour notre art régional.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

H. WAQUET. — Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1914, 3e livraison. — *Extrait des procès-verbaux*, novembre 1915.

Bulletin du Comité des travaux historiques et

scientifiques, Section des sciences économiques et sociales ; congrès de 1912.

Bulletin de l'Académie Delphinale, 1913 et 1914.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1913.

Revue de la Haute-Auvergne; 1915, 1er fascicule.

CHRONIQUE

Par un arrêté en date du 7 février, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a prononcé le classement parmi les Monuments historiques de trois monuments situés sur le territoire de la commune de Penmarc'h :

1° Les ruines de l'église de Kérity.

2° La chapelle Notre-Dame de la Joie et le calvaire y attenant.

3° La tour de Saint-Guénolé.

Membres Sociétaires au 1er Janvier 1916 : 135

Société Archéologique du Finistère

Exercice 1915

RECETTES

1. Cotisations des Sociétaires.....	1.350	»
2. Subvention du Conseil général.....	300	»
3. Intérêts du titre de rente 3 0/0.....	15	»
4. Intérêts du livret de la Caisse d'Epargne	45	»
5. Vente du Bulletin et Planches.....	8	»
TOTAL.....	1.718	»

DÉPENSES

1. Impression du Bulletin.....	1.075	60
2. Brochage du Bulletin	15	»
3. Frais de mise sous bandes 1914-1915.....	10	»
4. Recouvrements et frais divers.....	60	»
5. Honoraires du Trésorier	100	»
TOTAL.....	1.260	60
EXCÉDENT DES RECETTES.....	457	40

A la fin de l'exercice 1914, l'actif de la Société était de..... 2.411 75

A la fin de l'exercice 1915, il reste en caisse :

1° Le titre de rente dont la valeur nominale est de..... .... 500 »

2° Le livret de la Caisse d'épargne de Quimper 1.500 »

3° Excédents de 1914 = 411.75; de 1915 = 457.40 = 869 15

L'actif de la Société est donc : TOTAL..... 2.869 15

Quimper, le 1er mars 1916.

Le Trésorier,
ALLIER

Vu et approuvé par les Membres de la Commission de comptabilité.

CHARLES CHAUSSEPIED.
FRANÇOIS PLATEAU.

IX

Séance du 30 Mars 1916

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. *R. Kœchlin* s'est fait excuser.

Deux nouveaux membres sont admis dans la Société : M. *Pairaud*, architecte de la ville de Quimper, présenté par MM. *Fr. Le Guyader* et *Chaussepied*, M. le chanoine *Uguen*, supérieur de l'Institution Saint-Vincent, présenté par MM. les chanoines *Abgrall* et *Peyron*.

M. le *Président* annonce que le projet relatif à Kerjean, dont il a parlé la dernière fois rencontre partout le meilleur accueil. M. de *Guébriant* vice-président du Conseil Général, conseiller général et maire de Saint-Pol, accepte la présidence du comité. L'autorité d'un tel président, sa connaissance du pays, sa grande affabilité garantissent le succès d'une entreprise à laquelle se sont déjà dévoués avec le zèle le plus actif deux de nos excellents confrères du Léon. La Société archéologique leur prêtera tout son appuî.

M. *Waquet* présente au nom de *M. J. Marzin*, économe de l'hospice de Morlaix, huit lettres d'un volontaire de 1791, d'un morlaisien qui servit comme tambour durant huit ans dans les armées de la 1re République. Ces lettres, qui vont être publiées dans le *Bulletin*, constitueront une utile contribution à l'étude des sentiments qui animaient les troupes de

cette époque. Exemptes de phraséologie, elles font bien connaître le caractère de celui qui les a dictées et sont tout à son honneur.

Publications reçues :

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1915, 1re livraison.

Bulletin de la Société Neûchateloise de Géographie, t. XXIII et XXIV (1915)

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1915, 3e et 4e trimestre.

Revue de Saintonge et d'Aunis, XXXVIe vol., 1re livraison.

Revue des Traditions populaires, novembre-décembre 1915.

Union Agricole, mars 1916.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

H. WAQUET. — Chanoine ABGRALL.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

NÉCROLOGIE

M. Stanislas Moreau de Lizoreux est décédé à Quimper le 21 de ce mois de mars et ses obsèques ont eu lieu le 23. Il faisait partie de la Société Archéologique du Finistère depuis son origine, 1873, et sur la liste annuelle son nom figure avec la mention de *Membre Fondateur.*

XI

Bien qu'il n'ait pas pris une part active à nos travaux et à nos études, nous ne pouvons que lui être reconnaissants pour l'intérêt qu'il y portait et pour sa sympathie constante et fidèle.

A ses funérailles, le deuil était conduit par son fils, maréchal des logis au 35e d'artillerie, et par son gendre, M. Beauchef de Servigny, décoré de la croix de la Légion d'Honneur et de la croix de Guerre ; tous deux tenaient par la main les jeunes enfants Gabriel Moreau de Lizoreux et Charles d'Engente, petits-fils du vénéré défunt.

Le second de ses beaux-fils, M. Charles Bigot d'Engente, capitaine au 107e d'infanterie, déjà cité à l'ordre du jour de l'armée est mort au champ d'honneur le 25 septembre 1915.

Je me suis fait un devoir d'adresser à la famille mes condoléances personnelles et celles de la Société Archéologique.

Le Président,

Chanoine ABGRALL.

CHRONIQUE

La liste des monuments classés dans le Finistère ne cesse de s'allonger. Voici les immeubles qui y ont été ajoutés depuis le 18 février dernier jusqu'au 31 mars :

1° L'église de Dirinon.

2° Le clocher et la façade ouest de l'église de l'Hôpital-Camfrout.

3° Le porche ancien et l'abside de l'église de Ploudiry, ainsi que l'ossuaire.

4° L'église et la chapelle funéraire de la Roche-Maurice.

5° L'église en ruines de Pont-Christ et le calvaire y attenant en la Roche-Maurice.

6° La chapelle du cimetière de Landivisiau.

7° L'église, la porte du cimetière et le calvaire de La Martyre ainsi que l'ancienne chapelle comprise dans la clôture du cimetière.

8° Le clocher de l'église de Bourg-Blanc.

9° L'église, le calvaire et la chapelle funéraire de Plougonven.

10° L'église de Trémaouézan.

11° Le clocher de l'église de Guimaëc.

12° La chapelle Notre-Dame des Joies en Guimaëc.

13° L'ossuaire de Spézet.

14° La chapelle de Notre-Dame du Crann en Spézet.

15° L'église et le calvaire de Cast.

XIII

Séance du 27 Avril 1916

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le *Président*, communiquant le travail du R. P. *Donatien de Bruyne* sur l'hymne de Landévennec, rappelle en quelques mots les principaux aspects de la question. Le R. P. *de Bruyne* accepte dans leur ensemble les conclusions de M. *R. Latouche* qu'il ne rectifie que sur un petit nombre de points. M. le *Président* indique les réserves qu'on peut faire et déplore personnellement comme dangereuses les exagérations de la critique négative telle que l'ont pratiquée certains érudits.

M. *De Lécluse* demande qu'il soit pris une décision nouvelle relativement à la vente de l'édition publiée par notre Société du cartulaire de Landévennec. L'impression du texte même est, on le sait, terminée depuis longtemps, mais l'introduction qu'avait promise M. *de la Borderie* ne sera peut-être, on peut le craindre, jamais rédigée. Aussi M. le *Président* déclare-t-il que le prix de vente sera probablement abaissé.

La séance est levée vers 3 heures et les sociétaires s'acheminent vers Locmaria où ils sont reçus avec la

plus grande amabilité par M. *A. Porquier*. L'examen de la collection de poteries romaines qu'il a constituée avec une rare patience donne lieu à divers échanges de vues. Tous ceux qui ont eu l'heureuse chance de pouvoir assister à cette fin de séance et de suivre les explications de M. *Porquier* en garderont le meilleur souvenir.

Le Secrétaire, *Le Président,*

H. WAQUET. Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, 1915.

Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier, 2e série, t. V.

Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, janvier-avril 1916.

Union Agricole, avril 1916.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

La seconde partie du programme de notre séance a été, comme l'indiquait l'ordre du jour, une excursion à Locmaria

pour visiter et étudier la collection de poteries romaines de notre confrère M. A. Porquier.

Quand on parle de poteries romaines provenant des emplacements et ruines d'anciennes habitations et villas il faut bien comprendre qu'il ne s'agit que de fragments et de débris ; il est très rare, en dehors des urnes cinéraires, qu'on trouve des vases intacts, mais les vases fragmentés se trouvent généralement en grand nombre dans les abords des habitations et dans certains coins privilégiés, voisins de la cuisine. Les servantes et domestiques de cette époque, tout comme celles de nos jours, y rejetaient ou parfois y enfouissaient les résultats de leur maladresse ; et c'est une bonne fortune pour nous de mettre la main sur ces rebuts dont on se débarassait autrefois et qui sont maintenant d'une réelle valeur archéologique et historique.

C'est cette bonne chance qu'a eue M. Porquier il y a quelques années. Dans son jardin fruitier et potager, sis à 25 ou 30 mètres Sud-Est de la vieille église romane de Locmaria, son jardinier, creusant un jour le sol pour la plantation d'un poirier, rencontra à une faible profondeur une tuile à rebord. Il en avisa immédiatement son maître qui lui donna ordre de percer plus profondément.

A la profondeur de 1 mètre, environ, il trouva une maçonnerie en pierres de petites dimensions, reliées par un mortier de chaux très dur et très résistant, avec une bordure ou une sorte de trottoir en grands carreaux de brique. C'était un mur orienté N.-O. — S.-E.

On le déblaya d'abord dans cette dernière direction, et sur une partie du parcours on trouva un certain nombre de fragments ; mais arrivé à environ 10 mètres de distance on rencontra un mur d'angle faisant retour d'équerre, et à ce point toutes traces de poteries faisaient défaut.

On revint donc dans l'autre direction, et c'est vers le coin

N.-O. du jardin que les deux fouilleurs employés firent la plus belle récolte.

Ces recherches furent faites en trois campagnes différentes, dans le cours des trois années qui précédèrent la guerre. Depuis, on n'a pratiqué aucune fouille et il est du reste à croire que cette récolte archéologique peut être considérée comme à peu près terminée et que le gisement est épuisé. Il serait cependant intéressant de pousser plus loin l'exploration, afin de pouvoir déterminer le plan et la disposition d'ensemble du bâtiment dont ces murs faisaient partie.

C'est toute cette cueillette intéressante, logée, classée et étudiée, que M. le Président disirait nous faire voir. A cet effet il avait quelques jours auparavant adressé une demande notre honorable collègue, M. Porquier, lequel répondit fort courtoisement qu'il serait honoré et enchanté de cette visite.

*
* *

A notre arrivée M. le Président se fit un devoir de saluer, en son nom et au nom de tous, le maître de la maison, de le remercier de son trés aimable accueil et d'exprimer combien il était heureux que cette précieuse trouvaille fût tombée entre les mains d'un homme qui était tout spécialement préparé à en tirer parti, par une longue pratique industrielle et scientifique dans la céramique d'art, la Faïencerie artistique de Locmaria ; d'autant que, a cette première formation technique, il a voulu, se trouvant en possession d'un pareil trésor, ajouter l'appoint d'une érudition vraie et approfondie et d'une expérience basée sur l'observation et la comparaison, en étudiant les ouvrages spéciaux du regretté Déchelette, et en voyageant pour voir de près en Italie les meilleures collections de Rome, de Naples et de Pompéï, et en Afrique celles de Carthage et de Timgad.

Alors, sous sa direction, commence la visite proprement dite. Dans une salle du rez-chaussée sont réunis des échantillons des matériaux entrant dans la construction : moellons et petit appareil cubique, chaux romaine mêlée de briques pilées, briques ou carreaux de pavage, tuiles de toiture, de différentes formes et dimensions, meules rotatives à bras.

Une case spéciale contient des objets d'une occupation gauloise, qui a dû précéder l'habitation romaine : meules ou pierres creusées, à concasser ou broyer le grain au moyen d'une molette, percuteurs, pierres de fronde, lames de silex, quelques haches en pierre, poteries primitives.

Dans la vaste salle du premier étage sont rangés, par catégories, les divers fragments de vases gallo-romains, même quelques vases à peu près intacts, d'autres à moitié ou aux trois quarts reconstitués moyennant de patients et ingénieux essais. Nous voyons successivement des vases lisses, — vases à décoration végétale, feuilles, fleurs, rinceaux, arabesques, — ornementation géométrique, — ornementation incisée, — figures et animaux, génies, faunes, bacchantes, chasses, chevaux, cavaliers, chiens, lièvres, sangliers, lions, cerfs, etc. ; vases à estampille, portant le nom du potier ou du propriétaire ; trois ou quatre pièces d'une perfection admirable comme terre et comme fabrication, provenant sans aucun doute d'Italie, les autres venant des fabriques qui s'étaient établies en Gaule conquise ; — quelques fragments de statuettes, verroterie, fer oxydé, quelques ornements en bronze, très peu de monnaies.

Tout cela forme une exposition en longue enfilade des deux côtés de la salle et demanderait une description longue et détaillée.

M. Porquier a entrepris de constituer un album qui donnera les pièces les plus importantes, et dont quarante planches sont déjà dessinées. Lorsque ce travail sera terminé et qu'il l'aura complété par des notices documentées, nous espé-

rons qu'il nous en fera un peu bénéficier, et que ce sera l'occasion et la matière d'une étude étendue et intéressante dans notre *Bulletin*.

En attendant, nous avons emporté de cette visite une impression excellente, et nous ne pouvons trop remercier notre aimable confrère de sa cordiale réception et des jouissances artistiques qu'il nous a procurées.

Chanoine ABGRALL.

CHRONIQUE

La petite église de Perguet en Bénodet vient d'être classée. C'est là une décision qui était depuis longtemps attendue et dont se rejouiront tous les amis des monuments bretons. Nous rappelons que notre éminent confrère M. Chaussepied avait composé de beaux relevés de cette chapelle et qu'il a publié sur elle une intéressante notice dans le présent *Bulletin* en 1913.

*
* *

Puisqu'on vient de mentionner le classement d'une de nos vieilles chapelles, faisant suite à d'autres nombreux classements, il est peut-être bon de profiter de ce fait pour présenter quelques remarques concernant les restaurations et répa-

rations auxquelles donnent lieu ces mesures administratives.

En principe ces travaux ne devraient être que des moyens de préservation, de conservation et de consolidation ; et, vu le nombre considérable d'édifices classés en ces dernières années, vu la faiblesse des sommes réparties entre eux, ce sera là une règle à peu près générale dans l'avenir. Mais dans le passé il y a eu, semble-t-il, exagération en ce qui regarde le rajeunissement et la réfection de certaines parties que l'on trouvait avariées, mais qui auraient pu vivre robustes encore moyennant d'assez légères retouches.

Je ne parle pas des erreurs de style, des incorrections commises vers 1850 ou 1860, dans la réfection du clocher de Quelven, Morbihan, dans les remplages des fenêtres et l'arrangement du porche de Guingamp ; mais même, plus près de nous, à Loctudy, n'a-t-on pas dépassé le but en refaisant presque à neuf l'extérieur des chapelles absidales où l'on s'est amusé à arracher de solides blocs de granit, à peine rongés et effrités sur leurs parements, pour relancer à leur place d'autres quartiers bien piqués, bien taillés bien toilettés à neuf, pièces absolument disparates, raccomodage intempestif et inutile.

Il semble qu'on soit revenu de ces errements et l'on s'applique désormais, tout en sauvant les monuments de la ruine, de leur conserver leur caractère ancien. Je crois savoir que l'on va rester fidèle à ces principes dans les travaux de réparation et de conservation des halles de Plouescat et du Faouët, et des chapelles de Saint-Herbot et de Saint-Tujan. Dans les charpentes pittoresque de ces deux halles on ne refera que les pièces indispensables, et pour ce qui est des toitures, les architectes exigent qu'on emploie des ardoises ayant l'aspect rugeux, l'épaisseur, le calibre, la nuance fanée et tachetée de celles anciennement en usage ; le maître-couvreur a eu pour cela à faire des recherches dans bon

nombre de carrières, afin de ne pas mettre un manteau tout neuf, bleu-horizon, pour couvrir les membres vétustes et les vêtements élimés de ces vieux monuments d'un autre âge.

J.-M. A.

XXI

Séance du 25 Mai 1916

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, président

La lecture du procès-verbal de la dernière séance ne provoque aucune observation.

M. le *Président* communique les excuses de M. *Jean Bertot* ainsi que de M. le colonel *Roudière* et de M. *Chaussepied*. Il annonce le décès de M. *Émile Georges*, ancien conseiller municipal de Quimper, ancien président du tribunal de commerce. M. *Georges* faisait partie de notre société depuis 1905 et, lorsqu'il assistait à nos réunions, prenait volontiers part aux discussions ; rien de ce que nous faisions ne lui était étranger. Nous offrons à sa famille nos sincères condoléances.

M. le Commandant *Devoir* a envoyé une longue et solide étude relative à l'orientation des menhirs, présentée sous forme d'une réponse à quelques critiques formulées par M. le Dr *Baudouin* dans le Bulletin de la Société préhistorique française.

M. le *Président* signale une curieuse borne routière commémorative qui se trouve à Rosporden en face de la première maison de la route de Quimperlé. L'inscription qu'elle porte doit se lire : Par édit. Par l'ordre de Monseigneur le duc d'Aiguillon, gouverneur général de la haute et basse Bretagne. 1762.

M. le *Président* déplore le déplacement projeté des derniers restes qui subsistent de l'ancien établisse-

ment hospitalier de Sainte-Anne de Guélen en Ergué-Armel. Cette chapelle et ce couvent marquaient la première étape à partir de Quimper de l'antique pèlerinage du Tro-Breiz sur la voix romaine reliant Quimper à Vannes.

M. *Ogès* lit une notice écrite par M. *Allier* sur nos confrères tombés au champ d'honneur durant les dernières opérations et spécialement sur le lieutenant-colonel de *Mălleraye* (Kerguiffinan-Furic) tué au bois d'Avocourt au mois de mars.

Après avoir pris connaissance de l'étude de M *Daniel Bernard* sur le télégraphe Chappe dans le Finistère, les membres présents se rendent à Locmaria où ils visitent la vieille église sous la conduite de M. le *Président* et de M. *Waquet*. Ce dernier résume ainsi son exposé historique : la nef de l'église de Locmaria est une construction romane conforme par certains détails aux traditions carolingiennes. L'excursion se continue par l'examen des vestiges gallo-romains visibles encore dans les propriétés de M. *A. Porquier* et sur le champ de manœuvre du Mont-Frugy. Les traces du poste militaire décrit jadis par *R.-F. Le Men* attirent tout particulièrement l'attention.

L'excursion s'achève vers 5 heures et demie.

Le Secrétaire, *Le Président,*

H. WAQUET. Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Annales de Bretagne, Avril 1916.

Bulletin de la Société d'Archéologie et de statistique de la Drôme, Janvier-Avril 1916.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, 1915.

Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1913.

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, 2e série, tome V.

Recueil de la Commission des Arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, Juillet 1915-Avril 1916.

Revue de Saintonge et d'Aunis, XXXVIe vol. , 2e livraison.

Revue des traditions populaires, Janvier-Février 1916.

Union agricole, Mai 1916.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Mort au Champ d'Honneur

La sanglante bataille de Verdun a affligé notre Société d'un nouveau deuil. Le Lieutenant-Colonel de Malleray, qui avait été blessé, une première fois, au combat de Nomeny, le 20 Août 1914, a été tué à l'ennemi, le 29 Mars 1916. Il appartenait à une ancienne famille émigrée d'Alsace en Bretagne et vouée, depuis de nombreuses générations, à la carrière des armes. C'était un courageux soldat, un énergique entraîneur d'hommes, un ardent apôtre de la religion mystique de la Patrie.

XXIV

Depuis le 21 Février, les Allemands continuaient avec acharnement leurs offensives autour de Verdun. Le 28 Mars au soir, après une préparation formidable d'artillerie, leur infanterie, composée de 3 divisions, attaqua la lisière du bois d'Avocourt jusqu'à Béthincourt, mais leur effort fut enrayé.

Le 29 à 4 heures du matin, après un feu de notre artillerie qui ne fut pas inférieur à celui des préparations ennemies, le Lieutenant-Colonel de Malleray, avec son régiment, appuyé par deux autres bataillons d'infanterie et des pionniers du génie, s'élança vers le bois d'Avocourt. En quelques instants, les fils de fer barbelés furent détruits, et les assaillants s'engouffrèrent sous bois. Alors s'engagea un rude combat corps à corps qui nous rendit maîtres du réduit d'Avocourt. Les Allemands refoulés battaient en retraite, laissant sur le terrain des monceaux de cadavres. A 4 heures du soir, le Lieutenant-Colonel donnait des ordres pour organiser le réduit qu'il avait conquis, lorsqu'il fut tué par un obus qui frappa en même temps un officier d'Etat-Major dont il était accompagné. Son fils, lieutenant dans un autre régiment de la même brigade, resté en soutien toute la journée, arriva le soir au poste de commandement, mais trop tard pour recueillir le dernier soupir de son père et il ne put que faire la suprême veillée funèbre auprès de sa dépouille mortelle.

A l'époque où M. de Malleray fut admis dans nos rangs, un réglement sévère interdisait aux officiers d'entrer dans une société sans l'autorisation du Haut Commandement, et, comme il voulait garder l'indépendance de sa plume, il se fit inscrire sous le pseudonyme de Kerguiffinan-Furic, emprunté à sa famille maternelle de Châteauneuf-du-Faou.

Il a publié dans notre Bulletin : *« Un beau geste des volontaires du Finistère. Episodes de la prise de Furnes, 1793,* et *« Les combattants Bretons de la Guerre américaine »*. Dans ce dernier mémoire, l'historien rappelle que 61 vaisseaux de guerre cinglèrent vers l'Amérique, où ils emportaient 13 ré-

giments qui constituèrent l'armée de terre de Rochambeau. Les équipages étaient composés en grande partie de l'élite de la noblesse bretonne et, parmi eux, nous trouvons quelques ascendants de nos confrères actuels : MM. de Guébriant, de Lescoët. de Roquefeuil, de Bergevin, etc.

On sait quelle part importante la Bretagne a prise à la Guerre d'Indépendance des Etats-Unis. Ne nous en étonnons pas. Est-il une noble cause qu'elle n'ait vaillamment défendue ? C'est chez le Breton comme une passion naturelle de se dévouer. Et, en voyant l'héroïsme des Bretons d'aujourd'hui sur tous les champs de bataille, plus d'un pourrait méditer avec fruit ces lignes de Michelet « La France certes à gagné, nous en conviendrons toujours, à épouser la Bretagne, la pauvre et noble contrée, sa fiancée de granit, cette mère des grandes résistances et des grands cœurs. » Puissent les Hôtes de la Maison Banche à Washington ne pas perdre aujourd'hui le souvenir de ceux qui contribuèrent à assurer la Liberté Américaine !

L'Académie Française avait, en 1909, couronné un de ses ouvrages. Preux d'Armor, récit de faits d'armes glorieux, où il peint l'âme bretonne, en extrait le parfum, et en montre l'idéal élevé, la fermeté, le courage. Comme le dit le général d'Amade : « Ce livre resplendit de patriotisme, de conscience et de foi. Le rêve de la victoire l'effleure de son aile et sa caresse si délicieuse est transmise à ceux qui le lisent. Les images superbes évoquées se dressent « tout debout » et, parmi les fanfares qui sonnent à l'oreille, domine toutes les autres la grande voix de la Patrie. »

Peu avant la guerre, il avait publié sous le pseudonyme de *Jean d'Is « A travers l'Allemagne »* ouvrage qui fut très apprécié par le monde militaire. Ces impressions de voyage d'une profonde psychologie sont l'œuvre d'un philosophe qui a visité en réfléchissant le pays dont il parle. Il possède le don de saisir les idées, d'observer les faits, de connaître les hommes,

XXVI

Il avait prédit la guerre d'aujourd'hui et la façon dont nous l'avons vue se dérouler. Nous admirons la vivacité de son intelligence dans cette étude forte et précise, actuellement curieuse à relire dans sa lucidité prophétique.

Par son dévouement sublime et ses œuvres, ce valeureux défenseur de la France nous laisse un exemple digne d'admiration, et nos confrères présents à la séance se joignent à moi pour adresser à la famille si cruellement éprouvée l'expression de leurs douloureuses sympathies.

Espérons toujours que le sang de nos héros n'aura pas coulé en vain. La cause de la Justice et du Droit, soutenue par les Alliés, triomphera et cette guerre, pour la honte les Allemands, restera dans l'histoire *inexpiabile Bellum* la guerre inexpiable.

ALLIER.

CHRONIQUE

LE PARDON DE SAINT-HERBOT

Nos pardons et pèlerinages bretons se maintiennent pendant le cours des épisodes de cette terrible guerre, mais revètent des aspects différents de ceux du passé, et de nature plus émouvante. Il m'a été donné d'être témoin, le 16 de ce mois de juin, de ce que présente de beau, de pittoresque et d'étrange le pardon annuel de Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou.

Saint-Herbot ! Connaissez-vous cette vaste et belle église, surmontée d'une tour presque colossale, dont notre confrère M. Chaussepied, nous a donné la description dans notre *bulletin de 1914*, p. 1282 ? Elle est blottie au fond d'une cuvette immense formée par quatre ou cinq collines encerclant

un vallon où viennent dévaler les eaux du *Iun-Elé*, et c'est une surprise pour les yeux que de voir surgir tout d'un coup ce monument si pittoresque et si imposant. Mais lorsqu'on s'en approche et qu'on en fait le tour, c'est vraiment de l'admiration que l'on éprouve en comtemplant ses belles dimensions, sa correction, la richesse de tous ses détails architecturaux : porche Midi de 1498, joli petit ossuaire de 1558, belle croix du cimetière de 1575, façade Ouest avec sa porte géminée, tout encadrée de guirlandes végétales, clocher massif et très ouvré, émule de ceux ce Carhaix, Quimperlé, Ploaré, Locronan.

A l'intérieur on est encore plus surpris, car l'intuition archéologique est presque déconcertée par le caractère des piles et des archivoltes, auxquelles on peut difficilement attribuer une date ferme, et l'œil est surtout attiré par le cancel, ou clôture du chœur, en chêne sculpté, du milieu du XVI^e^ siècle, œuvre savante, distinguée, riche à profusion, qui ne serait pas déplacée au Musée du Trocadéro.

Et tout celà a été construit, érigé, ouvré, en l'honneur d'un pauvre solitaire qui est venu fixer son ermitage dans ces parages déserts où il commandait à la nature, exerceant son empire sur les bêtes féroces, protégeant les troupeaux, instruisant et policeant les rudes paysans des alentours, qu'attirait son étrange genre de vie ; et son culte s'est perpétué à travers les siècles et est arrivé j'usqu'à nous aussi vivace, aussi pieux, aussi reconnaissant que dans les âges anciens.

La date fixée pour la fête annuelle est également un peu étrange : c'est toujours le vendredi des quatre-temps de la Pentecôte. Cette année, je voyais accourir des pèlerins de toutes les paroisses du voisinage : Plonévez-du-Faou, Huelgoat, Berrien, Chateauneuf, Brennilis, La Feuillée, puis des contrées un peu plus lointaines : Commana, Plounéour-Ménez, Pleiber, Plourin, Callac et Carnoët. Ils viennent par groupes, tenant en main la baguette blanche des *pardon-*

neurs, font trois fois le tour de la chapelle en priant dévotement, entrent dans l'église pour présenter leur offrande, recommander des messes, puis s'en vont tous embrasser avec vénération la statue tumulaire du bon Saint, sculptée dans la table de granit qui surmonte son sépulcre.

A la messe, l'église est comble et débordante, les chants sont nourris, et le sermon, célébrant les vertus et la puissance du glorieux Patron, est religieusement écouté.

Après midi, les animaux domestiques, bœufs, vaches, chevaux, dont saint Herbot est le protecteur, sont réunis dans un vaste champ voisin, en une sorte de foire. Des transactions se font, mais le point important est la procession qui, à la fin des vêpres, s'en vient faire son parcours autour de ce grand troupeau et lui apporter les bénédictions rituelles, pour qu'il soit préservé des maléfices et des épidémies, et demeure toujours une source de richesse, de fortune et de bien-être pour nos bons ménages ruraux.

Chanoine ABGRALL.

XXIX

Séance du 28 Juin 1916

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. *Waquet* s'est fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Mme *la vicontesse de Saint-Pierre*, château de Keraoul, près Paimpol (Côtes-du-Nord), présentée par M. *Le Guennec* et M. *le Chanoine Peyron*, est admise au nombre des membres de la Société.

M. *le Président*, parlant d'une récente visite qu'il a faite à Saint-Herbot, décrit l'admirable cascade de ce nom. Ce site pittoresque, dont les blocs erratiques forment un ensemble imposant, est une des merveilles de notre région.

Lecture est donnée d'un projet de plaquette à la mémoire de M. *J. Déchelette*, l'archéologue éminent tombé au champ d'honneur à Vingré (Aisne) le 4 octobre 1914. La Société d'Archéologie décide de souscrire à une plaquette de bronze qui commémorera le souvenir de notre distingué confrère.

M. *l'abbé Mével* a envoyé une étude sur quelques vieilles bornes routières de la région de Landivisiau et décrit un monument renversé, situé à 300 mètres de la voie romaine passant à Kerilien en Plounéventer, monument rappelant par ses formes le lech classique mais en différant par sa longueur qui atteint 6 mètres.

M. *Le Carguet* lit une intéressante notice nourrie de faits, sur la légende de Saint-Thugen. Ce travail est le début de son étude sur les saints protecteurs de la rage. M. *Le Carguet* connaît parfaitement toute

la région du Cap, et son aimable érudition reconstitue l'histoire de ce pays d'une manière remarquable.

M. *le Commandant Devoir* fait ensuite une causerie très documentée et très originale sur les monuments préhistoriques. Il étudie ces monuments au point de vue de leur architecture. Il explique l'implantation des menhirs, leur orientation et les relations de ces monuments les uns avec les autres.

Dans la construction des dolmens, il distingue les dolmens à table surélevée, et les dolmens à table située au niveau du sol. Les premiers, affirme-t-il, sont orientés comme les alignements, et, contrairement à l'opinion courante, n'ont jamais été enfouis. Les seconds, recouverts d'un amas tumulaire, sont incontestablement des tombeaux.

D'après M. *Devoir*, les monuments préhistoriques, menhirs et dolmens découverts, servaient à la mesure du temps ; ils représentaient une idée astronomique et agricole. Ses études sur les ensembles mégalithiques, lui ont en effet permis de constater que tous les alignements sont dirigés vers les points du lever du soleil à 8 époques de l'année. L'homme primitif, devenu sédentaire, avait besoin de connaître les diverses époques propices aux travaux de la terre : labours, semailles etc. Son calendrier a été constitué par les alignements de menhirs et les dolmens à table surélevée, dont les orientations donnaient la direction du lever du soleil aux solstices équinoxes et demi-saisons intermédiaires ; il a pu connaître ainsi le rythme des saisons et la succession des travaux agricoles.

Cette théorie astronomique que *le Commandant*

Devoir fut le premier à formuler et dont il a déjà donné un aperçu dans son étude sur les groupes mégalithiques de la presqu'île de Crozon, intéresse vivement tous les membres présents.

Après un échange de vues sur les moyens propres à conserver les monuments mégalithiques, la séance est levée à 4 h. et demie.

Les publications suivantes, destinées à notre bibliothèque, ont été reçues depuis la dernière séance.

Union agricole, numéros de juin.

Fornvannen Meddelanden, 1915.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre 1915.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1er trimestre 1916.

Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, Année 1915.

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, Années 1913 et 1914.

Société Jersiaise, 41e bulletin annuel.

Suomen Museo Finskt Museum, 1915.

L'Architecture mégalithique bretonne et les observations solaires par Alfred Devoir.

Le Secrétaire, L. OGÈS.

Le Président, Chanoine ABGRALL.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

CHRONIQUE

Le jeudi, 6 juillet, a eu lieu, au château historique de Kerjean en Saint-Vougay, la première réunion de la Société en

formation des « **Amis de Kerjean** ». C'était une séance de fondation et d'organisation. Les adhérents sont déjà au nombre de soixante dix, et sur ce chiffre plus de trente étaient présents.

Sous la présidence de M. le comte de Guébriant, maire de Saint-Pol-de-Léon et conseiller général, avec l'assistance de M. Anatole Le Braz, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, et de M. le Sous-Préfet de Morlaix, on a revisé, discuté et en partie corrigé quelques articles des statuts rédigés provisoirement, puis on a déterminé certains points importants relatifs à l'établissement de la future collection d'antiquités léonaises devant former un musée régional dans ce château, qui est vraiment fait pour être le centre archéologique du Nord-Finistère, et aura ainsi un double attrait et un double intérêt pour ses visiteurs.

Enfin on a procédé à l'élection du Bureau qui doit diriger la Société pendant la première année :

Président : M. le Comte de Guébriant.

Vice-Présidents : MM. le chanoine Abgrall, Président de la Société Archéologique du Finistère ; Le Febvre, Juge du canton de Plouescat ; Chaussepied, Architecte des monuments historiques.

Secrétaire : M. Emile Le Bras, conservateur du château.

Secrétaire archiviste : M. Louis Le Guennec.

Trésorier : M. Guyomard, architecte à Morlaix, mobilisé, et réprésenté actuellement par M. Le Morvan, Agent-voyer chef de l'arrondissement.

Nous avons le ferme espoir que cette Société locale crée sous le patronage de notre Société départementale, est destinée à fournir une excellente carrière et à faire œuvre très utile pour notre pays.

J.-M. A.

Séance du 27 Juillet 1916

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL

PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Absent et excusé : M. *Waquet*.

M. *Ernest Robert*, 27, rue Général-Goury, Landerneau, présenté par MM. le chanoine Abgrall et Chaussepied, est admis au nombre des membres de la Société.

M. *le Président* présente un dessin de la pierre taillée qui se trouve près de Kérilien, en Plounéventer et précédemment décrite par M. *Mével*. Cette pierre quadrangulaire, a pans coupés, semble dater de l'époque gallo-romaine. M. *le Président* exprime l'avis qu'elle soit transportée dans le parc du musée de Kerjean.

M. *le commandant Devoir* a envoyé une lettre descriptive et des photographies d'une pierre plate de 2 m. 10 sur 0 m. 60 sur laquelle est gravé un poignard avec fourreau et anses de suspension, et peut-être une figuration de main tenant la poignée. Cette pierre a été découverte par MM. *le capitaine Jachaud du Plessis* et l'*adjudant Montfort* dans le theven de Kermorvan, commune du Conquet, près de la redoute N. E.;

elle affleurait d'une petit tertre elliptique où une fouille rapide a fait découvrir une sépulture grossière paraissant avoir été violée. Les caractéristiques de cette pierre sculptée lui donnent une origine gauloise.

M. *le Président* rend compte de la deuxième réunion des « Amis de Kerjean » qui a eu lieu le 20 juillet à Landerneau. De nombreuses adhésions y ont été recueillies. Afin de faire mieux connaître cette Société, les réunions se tiendront successivement dans les diverses villes du Nord-Finistère.

On discute ensuite un projet d'excursion sur l'Odet dont les bords abondent en vestiges archéologiques. Cette promenade en bateau permettrait en particulier de visiter les ruines gallo-romaines de Pérennou, comprenant un balneum et une importante villa.

M. *le Président* promet d'étudier la question, et si une solution intervient, il en informera les membres de la Société par une lettre-circulaire.

M. *Le Carguet* continue la lecture de sa curieuse étude sur Monsieur Saint-Tugen et sa clé invoqués contre la rage : rage de dents, rage des combats et rage canine.

M. *le Président* donne lecture de l'intéressant travail de M. *Le Guennec* sur les vieux manoirs des environs du Moulin-Blanc. M. *Le Guennec* est mobilisé à la poudrerie ; dans ses moments de loisir, il a visité les vieux manoirs de la région et en a fixé les aspects actuels.

Publications reçues pour la bibliothèque :

Union Agricole, 4 numéros de juillet.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, tome VII.

Mémoires de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inf., année 1914.

Revue des traditions populaires, mars-avril 1916.

Documents inédits concernant la ville et le siège du bailliage d'Amiens.

Le Secrétaire,
OGÉ.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

XXXVII

Séance du 26 Octobre 1916

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, président

La lecture du dernier procès-verbal n'entraine aucune observation.

Deux nouveaux membres sont reçus dans la Société :

M. *Y. Toiray*, directeur de l'hôpital dépôt de convalescents créé par lui-même à Concarneau, présenté par MM. *Allier* et *Abgrall*.

M. *Le Clec'h*, juge d'instruction au tribunal civil de Morlaix, actuellement mobilisé comme commandant de gendarmerie à Verdun, présenté par MM. *Abgrall* et *E. Onfroy*.

M. le Président lit une lettre de M. *Robert*, petit fils du fameux érudit léonnais *Miorçec de Kerdanet*, annonçant qu'il achève en ce moment la révision des notes laissées par son grand'père sur Kerjean, puis il rend compte de la belle excursion effectuée par la Société archéologique au château du Pérennou le 26 septembre dernier. M. *Waquet*, fait observer qu'en parlant de villa romaine il faut bien comprendre qu'il ne sagit pas d'une simple maison de plaisance, si somptueuse qu'elle puisse être, mais d'un véritable domaine, comportant outre, les bâtiments d'habitation du maître, ou praetorium, tout ce que suppose une exploitation rurale complète. La villa, c'est proprement

un domaine, voire un village. C'est, d'ailleurs, ce qui résulte très clairement, en ce qui concerne le Pérennou, de la description faite par M. le *Président*.

M. *Chaussepied* tient la Société au courant des démarches faites dernièrement au Ministère de l'Instruction Publique par le comité des Amis de Kerjean. L'Administration des Beaux Arts témoigne de la plus grande bienveillance et d'un réel intérêt pour les initiatives du comité. Il est permis de concevoir pour l'avenir les meilleures espérances.

M. le *Président* communique une notice paroissiale sur Guilers-Plogastel que vient de publier en plaquette à part M. *de Saint-Luc*. Cette utile et curieuse étude sera probablement reproduite au moins en partie dans notre *Bulletin*.

M. *Chaussepied* signale à notre attention le mauvais état dans lequel se trouve le petit ossuaire voisin de l'église Saint-Thomas de Cantorbéry à Landerneau. Cet élégant spécimen de l'architecture bretonne de la Renaissance a été soumis à de grossières et extravagantes mutilations. Certaines arcades ont été bouchées; d'affreux chassis de fenêtre occupent les autres. D'informes cheminées et une grande lucarne de bois déshonorent la toiture. Notre confrère doit présenter prochainement au comité des Monuments Historiques un dessin précis de ce monument qui, sans conteste, mérite d'être classé. On y pourra déposer de ces vieux débris de sculpture qui, lors des démolitions, se rencontrent toujours épars dans les constructions anciennes. Landerneau possèderait ainsi un très joli petit musée lapidaire. Quelle affectation serait aujourd'hui

plus conforme à la pieuse pensée des architectes inconnus qui bâtirent cet asile suprême de la mort ?

La séance est levée vers 4 heures moins un quart.

Publications reçues :

Annales de Bretagne, juillet 1916.

Annal Report of the U. S. national Museum, 1915.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux Historiques, 1915.

Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux Historiques, 1915.

Bulletin de la Société d'Archéologique et de Statistique de la Drôme, juillet 1916.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest 1916, 1er trimestre.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, sciences et arts d'Angers, 1915.

Recueil de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure, septembre 1916.

Revue de la Haute-Auvergne, 1915, 2e fascicule.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1916, 3e et 4e livraison.

Revue des Traditions populaire, mai, juin, juillet, août, 1916.

Société des Antiquaires de Picardie, bulletin du 2e trimestre de 1916.

Union Agricole, nos 31 à 43 de 1916.

Le Secrétaire, H. WAQUET.

Le Président, Chanoine ABGRALL.

XXXX

RECTIFICATION

Mon cher Président,

Veuillez me permettre d'apporter la rectification suivante au paragraphe de ma petite étude : *Autour du Moulin-Blanc*, dans lequel j'énumère les familles qui ont possédé la terre de Lossulien. près du bourg du Relecq. Marie-Jacquette Fleury, dame de Penanrun et de Lossulien, n'épousa point, comme je l'ai écrit par erreur, le marquis de Kerouartz, mais Robert de Kergroadez, marquis dudit lieu. Ce fut leur fille unique et héritière, Marie Jeanne de Kergroadez, qui épousa, le 15 janvier 1732, Sébastien-Louis, marquis de Kerouartz, et qui apporta dans cette maison le manoir de Lossulien.

Cette rectification intéressant une des plus illustres familles léonaises, encore dignement représentée de nos jours, je vous prie de vouloir bien la faire insérer au prochain numéro du Bulletin. Il y a lieu également de rectifier la coquille qui transforme l'ancien nom de Saint-Marc, *Trenivez*, en *Trevinez*.

Merci d'avance et veillez, etc...

L. LE GUENNEC.

Séance du 30 Novembre 1916

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le *Président* communique les excuses de M. *J. Bertot* et la lettre de démission de M. le baron *P. de Lacger*, de Pont-l'Abbé.

Il rend compte d'une excursion qu'il a faite, le 6 Novembre, en compagnie de M. *E. Delécluse*, à la colline du Mont, en Pouldergat. On reconnaît en ce point les vestiges d'un oppidum gaulois, avec soubassements d'habitation et murs de circonvallation. Les lieux dits aujourd'hui le Mont portaient presque toujours, à l'époque romaine, le nom de Mons Jovis. Il y aurait là d'intéressantes recherches à faire, d'autant plus qu'une autre hauteur voisine présente aussi des traces d'établissements gaulois, en particulier les restes très visibles de trois chambres funéraires explorées jadis par M. *du Frétay*. (Voir Bulletin, t. XXI, 1894, p. 315 et *Association Bretonne*, congrès de 1888).

Au cours de cette même tournée archéologique,

les deux excursionnistes ont remarqué, entre Castellien et Penguilly, en Meilars, deux pierres arrondies de forme assez énigmatique dont ils ont relevé des dessins. M. *Salomon Reinach* consulté n'a pu en éclaircir le mystère.

M. le *Président* annonce la fondation de " Comités régionaux des *A*rts appliqués ", se proposant de rénover l'art breton et de lui donner une impulsion féconde. L'Intention, certes. est excellente, mais, sans insister sur la question de savoir s'il y a vraiment un art breton très caractérisé, on peut regretter que les organisateurs de cette œuvre aient groupé dans les mêmes comités des régions aussi dissemblables que les Côtes-du-Nord et l'Orne, le Finistère et la Loire-Inférieure. N'eût-il pas été plus logique d'unir en un ensemble homogène le Finistère et les cantons bretonnants des deux départements voisins, ou, tout simplement, les cinq départements de l'ancienne Bretagne ? En réalité, ce qu'il importerait avant tout de rénover, c'est l'enseignement professionnel, ce qu'il serait urgent de stimuler, peut-être, hélas, de réveiller, c'est, dans l'âme de chaque ouvrier, l'amour de son métier, le souci des traditions, un amour propre bien entendu.

Une lettre reçue de M. le Commandant *Devoir* annonce qu'il va se préoccuper de faire transporter bientôt à Brest la stèle du téven de Kermorvan destinée au Musée de Quimper.

M. le *Président* et M. *Plateau* rendent hommage à la mémoire du poète Jos Parker, décédé à Fouesnant, le 4 Novembre. Bien qu'il n'eût jamais appartenu à

notre Société, nous le connaissions au moins par ses œuvres et saluions en lui un poète à l'inspiration très haute et en même temps, un fidèle Breton.

La séance est levée a 3 heures et demie.

Publications reçues :

Annales de Bretagne, Octobre 1916·

Archives historiques du département de la Gironde, tome L, 1915.

Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme. Octobre 1916.

Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1915.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 5e livraison, Octobre 1916.

Union Agricole, Novembre 1916.

Le Secrétaire,
H. WAQUET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

NÉCROLOGIE

Jos Parker, décédé le 4 novembre 1916, dans son *Ty-Plous* de Kergoadig, en Fouesnant.

Quoiqu'il ne fit pas partie de notre Société, il convient, il est légitime que nous saluions la mémoire de ce bon Breton, qui a fait figure de vrai Celte en notre pays. Poëte et peintre il a aimé la Bretagne et, comme Brizeux, il travaillé à la faire aimer. Tout enfant il s'est épris des Beautés de la nature et des beautés de la race en son pays de Fouesnant : pays des pommiers en fleurs, pays du cidre, pays des châtaigniers et des grands chênes, pays de la riante et douce baie de La

Forêt, de l'océan bleu et immense de Beg-Meil et de Mousterlin.

Ces beautés, il a voulu les traduire dans ses peintures et ses poésies. Je n'ai vu de lui que de trop rares tableaux et dessins ; il était humble, réservè, pas tapageur ni ami de la réclame. Mais dans tout ce qui sortait de son pinceau ou de son crayon, on sentait l'âme de l'artiste qui aime son pays et qui le comprend.

Je n'ai lu de lui qu'un seul livre « *Sous les Chênes* », et là encore c'est le même amour, le même culte qui se déverse en flots harmonieux de poésie. — Je n'ai lu que ce livre... Nos libraires bretons, quimpérois sont trop chiches de réclame pour leurs compatriotes ; nos journalistes mêmes sont-ils, je ne dirai pas généreux, mais seulement justes pour les écrivains bretons ? On a produit de vrais chefs-d'œuvre dans notre pays, et les Bretons les ignorent, parce qu'on les laisse dans l'ignorance.

N'avons-nous pas tous à nous faire des reproches sur ce point ? Brizeux est-il assez connu chez nous ? Le *Barzaz-Breiz* de la Villemarqué, les œuvres de Luzel, la *Chanson de la Bretagne* d'Anatole Le Braz, la *Chanson du Cidre* et l'*Ère Bretonne* de Frédéric Le Guyader, en combien de bibliothèques les trouverez-vous ?

Fermons cette digression, — Citons les autres œuvres de Jos Parker : *Lénor, Livre champêtre, Poésies nouvelles, Le clerc de Kerné, Brume et Soleil, Le Journal du Village.* Et pour le mieux connaître, pour le suivre dans le vif de son âme, lisons sa *Prière du Poète.*

Il est mort en Breton et en Chrétien dans le *Ty-plous*, la chaumière qu'il s'était fait construire en son parc de Kergoadig ; son cercueil a été fait par son dévoué Quilfen du bois d'un de ses châtaigniers ; sur sa tombe, son fidèle et intime Léon Le Berre, *Abalor*, lui a adressé ses dernières paroles en langue bretonne ; de toutes parts sont venues des condoléances, des lettres de sympathie et de regrets ; et nous nous joignons à tous ses amis et admirateurs pour lui adresser aussi l'hommage de notre bretonne affection.

Le Président, Chanoine ABGRALL.

XXXXV

Séance du 28 Décembre 1916

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président sortant et doyen d'âge.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Cette année comme en 1914 et en 1915, en raison de la continuation de l'état de guerre et aussi du petit nombre des membres présents à la séance, aucune élection n'aura lieu. En conséquence le bureau sortant conserve ses fonctions.

M. le Président fait part de la démission de *M. le marquis de Gestas de Lespéroux* qui doit quitter le département, En revanche quatre nouveaux membres sont admis dans la Société :

Mademoiselle Marie Le Bastard, présentée par *MM. le chanoine Abgrall et Vincent.*

M. le vicomte de Pompery, château du Pérennou en Plomelin, présenté par *MM. le comte de Carné* et *le chanoine Peyron.*

M. A. Canet, conseiller général du Finistère, présenté par *MM. A. Porquier* et *Fr. Le Guyader.*

M. le chanoine Y. Le Coz, curé-doyen de Pleyben, présenté par *MM. le chanoine Peyron* et *Ch. Chaussepied.*

M. E. Delécluse annonce qu'il a découvert, près de Keravel en Pouldergat, des vestiges d'une nouvelle station gauloise, et une troisième près de Créac'hgoyen, toutes deux sur la rive droite du Goyen.

Les stations de cette région sont disposées, remar-

que-t-il en une sorte de demi-cercle autour de Douarnenez. Il a compté une dizaine de tertres, emplacements de maisons, qui semblent n'avoir jamais été touchés.

M. le Président communique une lettre de *M. Arsène Kersaudy*, attaché à la T. S. F. d'Ouessant, signalant à l'attention des archéologues une belle table mégalithique placée à l'un des points les plus élevés de l'île.

Le Comité des Amis du Mont Saint-Michel fait appel aux touristes et à tous les amateurs d'art pour provoquer la suppression de la digue pleine qui donne accès au Mont. Après avoir entendu les explications de *MM. J. Bertot et Vincent*, notre Société s'associe aux très justes récriminations des Amis du Mont Saint-Michel.

Après la lecture d'une note adressée par M. D. Bernard sur un archiviste ambulant au XVIII^e^ siècle, la séance est levée à 3 heures et demie.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

H. WAQUET. — Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Revue de Saintonge et d'Aunis, octobre, novembre, décembre 1916.

Union agricole, décembre 1916.

XXXXVII

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

A PROPOS D'ARCHIVES

Un archiviste ambulant au XVIII[e] siècle

Lorsque l'on consulte les fonds des différentes séries des archives départementales du Finistère, on peut constater qu'un grand nombre de séries avaient déjà fait l'objet d'un certain classement aux siècles antérieurs. Tels sont surtout des documents des series E. (Familles) K. (paroissiales) et H. (communautés religieuses). On retrouve même parfois un groupe de pièces parfaitement classées et encore contenues dans leur chemise primitive. D'autre part, il existe quelques inventaires de chartriers de manoirs bas-bretons, très développés, dont les auteurs possédaient certainement des connaissances assez étendues en histoire et en paléographie.

Au nombre de ces « classeurs d'Archives » il convient de signaler *François Raoul, sieur de Kerlan* qui, se qualifie « d'archiviste » dans un contrat passé entre lui et le seigneur de Lesquiffiou, en Pleyber-christ, en 1702, pour la mise en ordre des papiers de la famille Barbier de Lescoet (1).

La plus grande partie du chatrier de Lesquiffiou a été versée aux Archives du Finistère où il compose le fonds le plus important de la série E. L'inventaire dressé en 1782 par Kerlan Raoul se trouve également au dépôt départemental. On peut juger par ce document de la richesse de cette collection qui fut sauvée de la destruction révolutionnaire grâce à la viligance d'un certain Maurice Jézéquel, ancien juge-de-paix de Morlaix, qui, après l'avoir inventoriée, la fit cacher sous des fagots dans le grenier d'une maison qu'occupait à Morlaix, Marie-Barbe Jacob de Kerjégu.

Nous savons également que Kerlan Raoul fit le classement des archives du château de Penmarc'h et dressa un tableau des alliances de cette famille. Il est probable qu'on pourrait le retrouver encore ailleurs en vérifiant les documents d'autres fonds.

En 1775, il fut chargé par la communauté de Landerneau de la mise en ordre de ses papiers et voici la délibération qui fut prise à cet effet.

---

(1) Document publié par M. Luzel dans le bulletin de la société archéologique du Finistère, t. vx, 1888, p. LXXII.

Délibération de la Communauté de Landerneau, du 24 novembre 1775.

Mon d. sieur Cosson (maire) a remontré que les archives de cette communauté n'étant pas dans l'ordre qu'elles exigent, il serait à propos de charger quelqu'un de les arranger parce que l'on trouverait plns facilement les pièces dont on a quelque fois besoin à l'occasion des différentes affaires de la communauté. Le sieur Kerlan Raoul qui entend à cette sorte de travail et qui est occupé actuellement ici à l'arrangement des Archives de l'Eglise de Saint-Julien, a fait entendre au remontrant que dans quinze jours il aurait fini cet ouvrage et que si la communauté voulait l'employer, il ferait en sorte de lui donner toute satisfaction.

Les soussignants déliberants sur la remontrance ci-dessus, sont d'avis que Mgr l'Intendant soit supplié d'autoriser cette communauté à employer le sieur Kerlan Raoul, archiviste, pour l'arrangement et mise eu ordre des Archives de cette communauté, attendu la difficulté que l'on trouve à recouvrir les pièces les plus utiles, dans l'occasion et led. sieur Kerlan Raoul se trouvant aujourd'hui sur les lieux et proposant ses services, à un prix raisonnable. la communauté croit devoir profiter de l'occasion et solliciter à cet effet l'approbation de Mgr l'Intendant qui sera prévenu par lettre missive de M. le Maire, que cette opération n'excédera pas pour la dépense une somme de 120 à 150 livres et la communauté comptant d'avance sur l'agrément de sa Grandeur, a nommé pour commissaires et assister au travail du sieur Kerlan, MM. Villart, Launay Onfrey, anciens Maires, Daumesnil, Kerlavarec et Keroz, échevins, qui sont priés de se trouver a cette commission jointement avec Mr le Maire ».

Au bas de cette délibération se trouve, en effet l'approbation de l'Intendant du 11 Décembre 1775 (1).

Pour faire ce travail, Kerlan Raoul fut occupé pendant 33 jours, à raison de quatre livres par jour. Il employa cinq mains de papier commun, deux mains de grand papier et quatre paquets de liette rouge. Il fit aménager une armoire spéciale pour contenir les Archives. La communauté eut a payer une somme totale de 141 livres pour ette opération.

On voit que les communautés du XVIIIe siècle avaient le souci de la conversation de leur papiers et cet exemple pourrait être suivi par beaucoup de nos municipalités modernes.

DANIEL BERNARD.

---

(1) Archives d Ille-et-Vilaine, C. 631.

MÉMOIRES

ARGAD ABERWRAC'H

LE COMBAT DE L'ABERWRAC'H

1486

Poème breton par l'abbé GOULVEN MORVAN

Traduction française par M. le Chanoine ABGRALL

Le combat de Saint-Cast, 11 septembre 1758, a été chanté par un barde Breton, et nous en trouvons le récit dans le *Barzaz-Breiz* de M. de la Villemarqué, aux pages 335-339. Le poète met dans la bouche des miliciens bas-Bretons marchant contre les Anglais les strophes suivantes :

« Neb en deuz gonect teir gwech
« A c'honeo n'euz fors pet kevech ! etc...

« Celui qui a vaincu trois fois, celui-là vaincra toujours.

« A Camaret, dans ces temps-ci, les Anglais ont fait une descente , ils se pavanaient sur la mer, sous leurs blanches voiles gonflées ;

« Ils sont tombés sur le rivage, abattus par nos balles, comme des ramiers ; de quatre mille qui débarquèrent, il n'en est pas retourné un seul dans son pays.

« A Guidel ils sont descendus, à Guidel, en terre de Vannes ; à Guidel ils ont été enterrés, comme ils l'ont été à Camaret.

« Au pays de Léon, en face de l'île Verte, jadis ils descendirent aussi ; ils répandirent tant de sang, que la mer bleue en devint rouge.

« Il n'y a pas en Bretagne une butte, pas un tertre qui ne soit fait de leurs ossements, que les chiens et les corbeaux se sont disputés, que la pluie et les vents ont blanchis. »

Ces défaites des Anglais, rappelées en ce chant, se rapportent, pour Camaret, à 1694, pour Guidel à 1746, et celle de *Enez-C'hlaz,* Ile Verte, un des îlots semés à l'entrée de l'Aberwrac'h, à l'année 1486 ; ce sont du moins les dates indiquées par M. de la Villemarqué à la suite du texte du combat de Saint-Cast.

Le fait d'armes de l'Aberwrac'h a inspiré un de nos poètes modernes, M. l'abbé Goulven Morvan, le premier rédacteur de notre premier journal breton *Feiz-ha-Breiz.* Il en a fait une véritable épopée et l'a célébré en des vers d'une correction, d'une inspiration, d'une vie, d'une couleur vraiment magistrales. Son petit poëme, d'environ 950 vers, a été publié en 1868, mais en un tirage très restreint ; j'estime que je suis désormais seul au monde à en posséder un exemplaire. Or, à mon appréciation, il est tellement beau, tellement précieux que ce serait péché de le laisser périr. Ce serait une perte irréparable pour la philologie, pour l'histoire régionale, pour l'étude de notre vieille chevalerie et de nos traditions locales ; car elles sont encore vivantes dans les souvenirs de nos armoricains, les différentes actions audacieuses qui se sont déroulées sur notre littoral pour chasser les envahisseurs, tentant à différentes reprises des débarquements sur nos côtes bretonnes.

Rééditer cette pièce, ce n'est pas réveiller l'ancien antagonisme des deux races ni raviver l'animosité contre les Anglais qui sont à cette heure nos alliés, mais c'est ressusciter la mémoire d'un beau fait d'armes et remettre au jour le récit d'un exploit qui est héroïque à l'égal du

Combat des Trente, du *Tribut de Noménoë* et des grands coups d'épée de Lez-Breiz.

Le devoir de la Société Archéologique est de recueillir toutes les miettes pour ne pas les laisser perdre ; le texte de *Argad Aberwrac'h*, avec sa traduction française, a sa place toute marquée dans les pages de notre *Bulletin*.

Cette date de 1486, indiquée par M. de la Villemarqué, est-elle exacte ? Aucune mention n'est faite de cette petite expédition dans D. Morice ni dans D. Lobineau, d'autant plus qu'une trève avait été signée entre la Bretagne et l'Angleterre en 1484, mais, il semble qu'elle n'était pas bien gardée, puisqu'on crut devoir la renouveler. Elle fut signée à Londres le 22 juillet 1486, mais ne fut ratifiée par le duc de Bretagne, François II, que le 7 septembre suivant. Il faut noter du reste que, soit qu'on fût en paix, soit qu'on fût en guerre, les écumeurs de mer travaillaient avec la même rage, et une descente d'aventuriers anglais sur nos côtes, à cette date, n'est pas du tout invraisemblable.

Chanoine ABGRALL.

ARGAD ABERWRAC'H

KENTA KAN

AR C'HANNAD

I.

Etre Brozaoz ha Breiz-Izel
Ez euz bet er bloa-ma brezel ;
Eur stourmat berr, mes kriz ha tenn,
Ruziet gant ar goad an dachen.
Ar Zaos daoust d'he zislealdet,
A zo bet adarre kannet ;
Ranket en deus tec'het buhan,
E Breiz n'eus ket chomet unan.
Marc'heien Brozaoz a bell zo
A ra fallagriez dre'r vro ;
Skrij eo comz euz ho zorfejou
Kirieg da gement a zaelou ;
Ne deus kristen na kristenez
A oufe bale dienkrez,
Ken na ell mui an Arvoris
Gouzaon eur vac'herez ker kris.

Aberz an Dug euz an Naonet
Eur c'hannadour a zo casset
Gant urs da gemen d'an estren
Mont var eur zao d'ho enezen.
« It, eme'r C'hannad d'ar zaozon,
« It d'ho pro, treuzit ar mor don,

Le COMBAT de L'ABERWRAC'H

PREMIER CHANT

LE MESSAGER

I.

Entre les Anglais et les Bretons
Il y a eu guerre cette année ;
Un combat court, mais terrible et dur,
La plaine toute rougie par le sang.
L'Anglais malgré sa déloyauté,
A été de nouveau battu ;
Il a dû fuir précipitamment,
Il n'en est pas resté un seul en Bretagne.
Les chevaliers Anglais depuis longtemps
Commettaient des forfaits par tout le pays ;
Comment nombrer tous leurs méfaits
Et les larmes qu'ils ont fait couler ?
Il n'y a chrétien ni chrétienne
Qui puisse marcher sans crainte,
Si bien que les gars de l'Arvor
Ne peuvent plus supporter pareille tyrannie.

De la part du duc de Nantes (François II)
Est envoyé un messager
Avec ordre d'intimer à ces étrangers
Qu'ils ont à retourner à leur île.
« Allez, dit le Messager aux Anglais,
« Allez à votre pays, traversez la mer profonde,

« Rinsit da vad bro Breiz-Izel,
« Pe ractal o pezo brezel,
« Brezel o po, brezel garo,
« Brezel ac'hann bete'r maro ;
« Birviken mui n'o pezo peoc'h
« An Arvoriz hen toue deoc'h.

Ar zaos ne rea nemet goapât
Ar c'hannadour hag he gannad :
« Ne daimp ket ac'hann d'ar vro all
« Evit clevet chas oc'h harzal ;
« Abars ma treuzimp ni ar mor,
« E vo rouez an dud en Arvor.

D'an trede a vis Guengolo
Ar stourmad vraz a zigoro,
Da zao-heol e mez Sant Anton
Etre'n Arvor hag ar Zaozon.

II.

E Joaius-Goard petra a nevez
Ma zeus kement a levenez,
Ma clever ar c'herniel-guinâl
Hag ar c'herniel-boud o voudal,
Ha trompillou ken na dregern
Koad ha kastel ar Penntiern ?

Euz a bevar c'horn Breiz-Izel
Eus deut marc'heien d'ar c'hastel
Da gerc'hat an Aotrou Rohan
A zo pentiern en emgann.
Setu displeget ar baniel
Ha stag e beg an tour huel,
Ha varc'hoaz e penn ar vanden.
E vleinio an argadourien.
Me vel marc'heien daou ha daou,
Va al leton gant ho goafaou

« Vilez pour de bon notre Bretagne,
« Ou tout de suite vous aurez guerre,
« Guerre vous aurez, et rude guerre,
« Guerre acharnée jusqu'à la mort ;
« Jamais plus, jamais vous n'aurez paix,
« Ce sont les Bretons qui vous le jurent.

Et les Anglais de se moquer
Du Messager et de son message :
« Nous ne nous en irons pas chez nous
« Pour entendre des chiens aboyer.
« Avant que nous traversions la mer,
« Ils seront rares les hommes en Bretagne.

Au troisième jour de septembre
Se livrera la grande bataille,
Au lever du soleil, dans la plaine de Saint-Antoine
Entre les Bretons et les Anglais.

II.

A Joyeuse-Garde quoi de nouveau
S'il y a tant de bruit et de joie,
Si l'on entend les trompes de guerre
Et les *cornes-boud* retentir,
Et les trompettes qui font résonner
Forêt et château du Grand Chef ?

Des quatre coins de la Bretagne
Sont venus des chevaliers au château,
Ils sont venus prendre le Seigneur de Rohan
Qui est le grand chef du combat
Voilà la bannière déployée.
Flottant au sommet de la haute tour,
Et demain en tête de la troupe
Elle conduira les combattants.
Je vois les chevaliers deux à deux
Sur le pré avec leurs lances

Oc'h ober neuz d'en em daga
Araog mont er Zaoz da bega.
Me vel lod' an argadourien
O vale var roz ar grec'hien ;
Diskennet zo eul loden all
Var riz an aod da ebatal ;
Darn anezho' ia da c'hoari
Darn all a ia d'en em voalc'hi.

Markiz Brezal ive zo eat
D'an aod da gemeret ebat ;
Hogen p'en deus guelet diou vag
Oc'h eur c'hef dero eno stag,
He galon a zo faziet
Gant keuz d'he flloc'h, muia caret,
Gant keuz d'he floc'hik, d'he niz ker
Beuzet tri bloaz zo' kreiz ar ster ;
Hag hen d'ar c'hastel gant anken,
Bete'n noz oue tenval he benn.

III.

Ia, Iannig Lann, an neun-ze
A voue kiriek d'as varo-te !
P'edoaz o tont euz a Vrezal
Kel lijer hag eun Dremedal
Ne zonjes ket, a dra serten
Ne dajez en dro birviken !
Piou lavarje oc'h da velet
Ken drant o fringal, o lamet,
O vont d'an aod da ebatal
Edo'n ankou oc'h da c'hedal ?

Duk Rohan e penn ar vanden
Voa azezet var eur vouden,
Hag oll dud chentil ar c'harter
A voā eno en he genver.

Simulant des assauts
Avant d'aller s'accrocher aux Anglais.
Je vois une partie des combattants
Marcher au sommet de la colline :
D'autres sont encore descendus
Au bord de la grève prendre leurs ébats ,
Les uns jouent et s'amusent,
Les autres s'en vont se baigner.

Le Marquis de Brézal aussi s'en est allé
A la grève pour se distraire ;
Or quand il a vu deux barques
Amarrées à un tronc de chêne,
Son cœur s'est tout resserré
Par deuil à son page préféré
Par deuil à son petit page, son cher neveu
Noyé voilà trois ans au milieu de cette rivière ;
Et lui de rentrer au château tout assombri,
Jusqu'à la nuit il a des idées noires.

III.

Oui, Petit Jean Lann, c'est cette baignade
Qui a été cause de ta mort !
Lorsque tu t'en venais de Brézal
Agile et léger comme un jeune coursier,
Tu ne pensais pas, à coup sûr,
Que jamais plus tu n'y retournerais !
Qui aurait dit en te voyant
Si vif t'ébattre et sauter,
T'amuser au long de la grève
Que la mort venait t'y guetter ?

Le Duc de Rohan en tête de la troupe
Etait assis sur un tertre,
Et tous les gentilshommes du quartier
Etaient là qui l'entouraient.

Ha d'ar floc'het e lavaraz
P'ho guel o vragal var an treaz :
« Pehini ac'hanoc'h so guest mad,
Da dreuzi'r ster en eur pennad ?
Guelet a rit-hu e Kerne
Eul liors leun a vez froue
Hag e creiz al liorz eur vezen,
A zo goloet a ber melen ?
An hini' zigaso din-me
Diou beren euz ar vezen-ze
A vezo great Marc'heg eber
Ama dioc'htu var ribl ar ster.»
Ha Iannig Lann an eskuita
A vouie neun ive guella,
A veac'h edo'r re all er ster
P'edo Iannig er vezen ber.
Eur scourrig guezen a dorras
A ioa enha c'huec'h peren vras,
Ha gant he c'hinou hen dalc'he
Ar ster en dro dre ma treuze.
Var dro'n anter p'oa erruet
'Krogaz ar c'hlaz en he vorzet ;
Hag hen leskeul eur iouaden
Ha sevel he vreac'h hag he benn,
He vreac'h a voa outhi staget
Eur groaz aour hag eur chapelet
En devoa bet digant he vam
Pa' zeas da Vrezal iaouank flam ;
Ractal d'ar gouelet ez eas
Ha pelloc'h goude ne zavas.

An Duk Rohan gant he anken,
A zao buhan divar he vouden
Hag a gri fors, strafuillet oll ;
Ema Iannig o vont da goll !

Et aux jeunes pages il déclara,
Quand il les vit s'amuser sur le sable :
« Lequel de vous est assez bon nageur
Pour traverser la rivière d'une traite ?
Voyez-vous sur la rive de Cornouaille
Un verger plein d'arbres fruitiers,
Et tout au milieu un poirier
Couvert de belles poires jaunes ?
Celui de vous qui m'apportera
Deux poires de ce poirier,
Sera fait chevalier ce soir,
Ici même au bord de la rivière.
Et Iannig Lann le plus alerte
Et aussi le meilleur nageur,
A peine les autres étaient entrés dans l'eau
Que Iannig grimpait dans le poirier.
Il en détacha une branchette
A laquelle pendaient six grandes poires,
Et il la tenait de ses dents
En retraversant la rivière.
Mais quand il fut arrivé vers le milieu,
Voilà que la crampe le prend,
Et lui de jeter un grand cri,
Et de lever le bras et la tête,
Son bras auquel étaient attachés
Une croix d'or et un chapelet,
Souvenir précieux de sa mère
Quand il partit tout jeune pour Brézal,
Et tout d'un coup il coula au fond
Et jamais plus ne se releva.

Le duc de Rohan dans sa douleur
Se lève éperdu de son tertre
Et crie d'une voix angoissée
Iannig se noie, Iannig se noie !

Saveteit-hen, me ho ped,
Ho poan ne vezo ket collet.
An dud chentil oll a vouele,
Hag ar floc'het keiz her c'hlaske.
En aner o deveus poaniet,
He gorf maro a zo cavet.

Iannig so laket en douar
Gant calz a zaelou, a c'hlac'har
Ha var he vez ar Varc'heien
O deveus savet eur vouden ;
Ha bevech ma zeont d'ar vrezel,
Bevech ma tristroont d'ar c'hastel,
E leveront en eur dremen
Evit ho mignon eur beden.
Abaoue dre urz an Aotrou
Ez eus laket ober bagou,
Evit cas sicour d'an hini
A goesse var var da veuzi.

Markis Brezal a hirvoude
En he floc'hig paour pa zonje,
En he floc'h pa deue da zonjal
Hag en he c'hoar a Gerroual.
« Va c'hoar gez, pebez calonad
Pa glevi eo beuzet da vap !
Pa wezi ez eo douaret
Ep beza gallet he velet !
Skiltrit, kleier, ha skiltrit splam
Ma root da glevet d'he vam !
Siouas ! ne gavin birviken
Eur potrik koant, drant ha laouen,
Eur potr eskuit, skanv ha lijer
Potr eveziant e pep amzer ;
Biken ne gavin eur floc'hik
Da blijout din evel Iannik !

Oh ! sauvez-le, je vous en prie,
Vous aurez bonne récompense.
Les gentilshommes gémissaient,
Et les pauvres pages le cherchaient.
C'est en vain qu'ils ont peiné,
On n'a retiré qu'un cadavre.

Iannig a été mis en terre
Avec force larmes et force douleur ;
Et sur sa tombe les chevaliers
Ont dressé un tertre de gazon ;
Et chaque fois qu'ils vont au combat,
Chaque fois qu'ils retournent au château,
Ils disent en passant près de sa tombe
Ils disent une prière pour leur ami.
Depuis, par ordre du seigneur de Rohan
On a construit des barques
Pour porter secours à celui
Qui serait en péril de se noyer.

Le Marquis de Brézal gémissait
Quand il pensait à son cher page
A son page quand il pensait
Et à sa mère, la Dame de Kerroual.
« Oh ! pauvre sœur quel coup pour toi
Quand tu apprendras que ton fils est noyé !
Quand tu apprendras qu'il a été enterré
Sans que tu aies pu le revoir !
Sonnez cloches et sonnez fort,
Jusqu'à faire entendre à sa mère !
Hélas ! jamais je ne trouverai
Un garçon si gentil, si gai,
Alerte, léger, dégagé,
Clairvoyant, attentionné ;
Jamais je ne trouverai un page
Qui puisse me plaire comme Iannig !

Eur potr c'hoek, gant an oll caret,
Eur marc'heg mad en dije gret ! »

Edo ar vam baour en he zal
P'erru'r c'helou e Kerroual.
« De mad ha grean er maner,
Setu deoc'h, Itron, eul lizer,
Eul lizer digant ar Markiz,
Zo e Joaius-goard gant he niz. »
Ar ziel du dre ma torre
An Itron geaz liou a jenche ;
Hag ar c'helou trist pa lennas
Ranna he c'halon a vennas ;
Guiska eure eul liou ker guenn
Ma sonjet ez ea da dremen.
Eur pennad mad eo bet mantret
Ep gallout flach e tu ebet,
Ken na ellas skuilla daelou
Da frealzi he ankenniou,
Neuze oa truez he c'hlevet
Oc'h en em glem hag o laret :
Iannik, siouas ! petra rin-me ?
Penaoz eb-d-hout e vevin-me ?
Peleac'h emaout, va map Iannik ?
Eb-d-hout me a zo reuzeudik.
Iannik, va map ! Ian, va map ker,
N'es kuelin-ta mui em c'henver !
Ne glevin-ta mui da vouez
Evel ma rean kent pa deuez
En eur gana euz a Vrezal
Da bardaez-noz da Gerroual !
Ne glevin mui trouz da voutou
O tont en ti dreist an treuzou !
Diou vech er miz da viana
Es kuelen em c'hichen ama,
Iviziken 'vo en aner

Un bon garçon, de tous aimé,
Il eut fait un bon chevalier ! »

Elle était la pauvre mère dans la salle
Quand arriva la nouvelle à Kerroual.
« Bon jour je vous souhaite dans ce manoir,
Voici pour vous, Madame, une lettre,
Une lettre de votre frère le Marquis,
Qui est à Joyeuse-Garde avec son neveu. »
A mesure qu'elle rompait le cachet noir
La pauvre Dame changeait de couleur ;
Et quand elle lut le triste message
Elle faillit avoir le cœur brisé ;
Et son visage devint si pâle
Qu'on crût qu'elle allait trépasser.
Longtemps elle est restée éperdue
Sans pouvoir marcher ni bouger,
Jusqu'à ce qu'elle pût fondre en larmes
Pour décharger sa grande douleur.
Alors ce fut pitié de l'entendre
Se lamenter et gémir :
« Iannig, hélas ! que ferai-je désormais ?
Comment pourrai-je vivre sans toi ?
Où es-tu mon cher fils Iannig ?
Sans toi je suis une pauvre malheureuse.
Iannig, mon fils ! Ian, mon cher fils.
Je ne te verrai plus à mes côtés !
Je n'entendrai plus ta voix
Comme je l'entendais autrefois
Quand tu revenais en chantant de Brézal
Arrivant à la tombée de la nuit à Kerroual !
Je n'entendrai plus le bruit de tes pas
Quand tu franchissais le seuil du manoir !
Deux fois par mois pour le moins
Je te voyais à mes côtés,
Et maintenant ce sera en vain

Es kortozin 'barz em maner ! »
Setu penaoz ar vam baour-ze
Bemdez c'houlou a hirvoude ;
An daelou euz he daoulagad
A boullade var he dillad.
Ha da benn an tri bloas goude
Mari Rohan c'hoaz a wele ;
« Va map Iannik, peleac'h emaout ?
Me n'em boa ken map nemed-hout,
Ha brema, siouas ! n'em eus den
D'am frealzi 'barz em anken !
Va Doue, petra'm boa-me gret
Da veza 'velen dilezet ?
Me garje guelet an tan-goall
O tevi maner Kerroual ;
Me a garje coll va oll vad
Gant ma vije beo va map ?
Pa n'am bije tan na goulou
Na tam da lakat em ginou,
Pa n'am bije na ti nag oz
Na toen d'am golo en noz !
Laouen er meaz me a gouskje
Ma vije beo va map ganhe ! »

EIL KAN

AR BALE

IV

Setu ar boultren o sevel,
An douar a gren vardro'r c'hastel,
Adalek dourik Guennorgent
Bete Beuzit e leun an hent ;

Que je t'attendrai au manoir ! »
Voilà comment cette pauvre mère
A chaque jour se lamentait ;
Les larmes coulant de ses yeux
Ruisselaient sur ses vêtements.
Et encore au bout de trois années
Marie de Rohan pleurait toujours :
« Mon fils Iannik, où es-tu ?
Je n'avais d'autre fils que toi,
Et maintenant hélas ! je n'ai personne
Pour me soulager dans ma peine !
Mon dieu, qu'avais-je donc fait
Pour être ainsi abandonnée ?
Je voudrais voir l'incendie
Dévorer le manoir de Kerroual ;
Je voudrais voir périr tous mes biens
Si je pouvais avoir mon fils vivant !
Lors même que je n'aurais ni feu ni lumière,
Ni un morceau à me mettre sous la dent,
Quand je n'aurais ni maison ni foyer,
Ni toit pour m'abriter la nuit !
Heureuse dehors je dormirais,
Si j'avais avec moi mon fils vivant ! »

DEUXIÈME CHANT

LA MARCHE

IV.

Voilà la poussière qui se soulève,
La terre tremble autour du château,
Depuis le ruisseau de Guennorgant
Jusqu'à Beuzit la route est pleine

Ne veler nemet marc'heien
O vont d'an emgann a vanden.
Ne veler penn-da-benn ar c'hoad
'Met marc'heien hernezet mad ;
Ha gantho pep a dok-houarn
Peb a glenv dir en ho daouarn,
Peb a skoet kevr ruz oc'h ho breac'h
Peb a voaf dir oc'h ho c'hroas-leac'h
Var ho ronseet dibrou kevr guenn,
Bridou arc'chantet en ho fenn.
Sellet outho so eun dudi
Kement a reont o lugerni ;
An heol varnezho o para
Drelli an daoulagad a ra.

E penn ema'n Aotrou Rohan,
Hag he vap en tu deou dezhan ;
A gleiz ema'n Aotrou Lesvern,
Hema eo an eil pen-tiern.
Goude 'vale Marc'heg Elorn
Ar baniel gantha en he zorn.

Petra' r marc'heg a velan-me
O'vont var gein eun inkane ?
Ganth' eur c'hos gourgleze merglet
Hag hen'vel eur c'houer guisket,
Gantha eur voareg, eur penn baz
Eur stroillat birou oc'h he scoaz ?
Ar Gouez braz a ia d'an emgamm
Dre gemen an Aotrou Rohan,
Abalamour m'en deus goanet
Lies a vech ar Saozonet.
Ken alies ha ma cave penn
E waske stard ar vac'herien,
Ha nikun ne stage dezhan,
Oll o doa krenvan dirazhan.

On ne voit partout que chevaliers
Allant par troupes au combat.
On ne voit tout du long du bois
Que chevaliers armés de pied en cap ;
Chacun a la tête couverte d'un casque,
Chacun tient une épée d'acier
Avec un bouclier de cuivre rouge au bras,
Et une longue lance en bandoulière,
Sur leurs chevaux des selles en cuivre blanc
Et brides argentées à leurs têtes.
Les comtempler est un plaisir
Tant ils sont brillants et étincelants ;
Le soleil en les éclairant
Eblouit vraiment les regards.

En tête est le Sire de Rohan,
Avec son fils à sa droite ;
A gauche est le Seigneur de Lesguern ;
C'est lui qui est le commandant en second,
Ensuite vient le chevalier Elorn
C'est lui qui est le porte-bannière.

Quel est ce cavalier que j'aperçois
Monté sur une pauvre haquenée ?
Il n'a qu'une vieille dague rouillée,
Il est vêtu en paysan,
Il porte un arc et un *penn-baz*,
Un paquet de flèches à son épaule ?
C'est le grand *Gouez* qui va au combat
Invité par Monseigneur de Rohan,
Pour la raison qu'il a malmené
Plus d'une foi les Anglais maudits.
A chaque fois qu'il trouvait l'occasion
Il secouait ferme ces envahisseurs,
Et aucun n'osait lui chercher affaire,
Tous trouvaient plus fort devant eux.

Ar varc'heien o deus mennet
Ma vije'r Gouer braz hernezet
Da vont en ho mesk d'an argad,
Hirroc'h ec'h alj' he galon pad.
Hag e lavare'r Gouez braz
En eur eilpennat he benn-baz :
« Keit 'ma vo houma em daouarn
'Meus kafer na dir nag houarn ;
Gant houma, ep hernach ebet,
Me dorro d'ar Zaoz he zec'het !
Va marc'h-me zo evel eur c'huil,
Etouez kezeg an dud-chentil ;
Mes evithan bea garret ber,
Hema zo skanv, buhan ha ter ;
Pa'z aimp da rei d'ar Zaoz he gerc'h,
Ne ket va marc'h-me vo varlerc'h ! »

V

Marc'heg Elorn a lavare
Ebiou'r gwer ruz pa dremene :
« Ha c'hui na vel eun toul foennog
A zo enhi ieot a stog
Hag en he c'hreiz eur waz dour-red
Gant goad hon tud-ni bet ruziet ?
Er foennog-ze nao forestad
O tont d'ar gear euz ar marc'had
O deus ranket coll ho buez
Taget gant ar Zaos didruez ;
A zo bet lazet ha draillet
Gant ar zaozonet milliget ?
'Met unan ellaz en em denn
Etouez ar spern hag ar c'helen.
Daouzek marc'hek gant ho armou
Kuzet e doug ar bodennou
A ioa aze var ho api

Les chevaliers ont décidé
Que le grand Gouez serait armé
Pour les accompagner au combat,
Cela lui ferait du bien au cœur.
Et il disait, le grand Gouez
En brandissant son *penn-baz :*
« Tant que je l'aurai celui-ci en main,
Je n'ai besoin ni d'acier ni de fer ;
Avec mon *penn-baz*, sans autre arme
Je me charge d'apaiser leur soif aux Anglais !
Mon cheval est comme un petit escarbot noir
Au milieu des coursiers des gentilshommes ;
Mais pour avoir les jambes courtes,
Il est léger, vif et rapide ;
Quand nous irons donner son avoine à l'Anglais,
Ce n'est pas mon bidet qui sera le dernier.

V

Le chevalier Elorn disait
Quand il passait à Ker-ruz :
« Ne voyez-vous pas une prairie
Remplie d'herbe drue et serrée,
Et au milieu un ruisseau d'eau courante
Qui a été rougie par le sang des nôtres ?
Dans cette prairie neuf habitants de la Forêt,
Revenant un soir du marché
Ont dû perdre la vie,
Attaqués par les Anglais sans pitié ;
Ils ont été tués et dépecés
Par les Anglais maudits ?
Sauf un seul qui put s'échapper
Parmi les épines et les houx.
Douze cavaliers avec leurs armes,
Embusqués derrière les buissons
Etaient là faisant le guet,

Oc'h ho gedal da zistrei.
Evel bleizi var an denvet
Int ractal varnezho lamet,
Mes unan etouez ar c'hoat bras
A dre ho-skilfou a dec'has:
An eiz all a zo bet c'huillet,
Hag ho c'horf a beziou draillet
Ha lezet aze var ar prad
A voa rus-glaou gant ho goad.
Antronoz vintin o tremen'
An dud a zave bleo ho fenn
Hag a zant' ho goad o virvi
O velet eun seur krisderi,
O velet eis corf dispennet
Evel chatal gant al leonet. »

VI.

Etre daou edo'n Duk Rohan
Digouezet gant ti al lean,
Eul lean koz abaoue pell
O chom er c'hoad' doug eur roc'hel.
En deiz-ze en hé beniti
Edo al lean mad o pidi ;
Hag ar strol p'en deveus guelet
Var beg he roc'hel eo savet.
Dirazhan'r varc'heien a stoue,
Hag al lean a bede Doue :
« Penntièrn braz an tiernez
Skuillit, m'ho ped, ho trugarez
Var an nep a ia d'ar vrezel
Evit savetei Breiz-Izel.
Mil bennos d'ar Argadourien
'Ia da herzel ar waskerien ;
Bennos Doue da bep marc'hek,
Bennos da bep den calonek,

Attendant leur retour du marché :
Comme des loups sur des brebis
Ils se sont précipités sur eux,
Mais l'un à travers le grand bois
A pu s'échapper de leurs griffes.
Les huit autres ont été massacrés,
Et leurs corps hâchés en pièces
Et laissés là sur la prairie
Qui était toute rougie de leur sang.
Le lendemain matin en passant
Les gens sentaient leurs cheveux se dresser
Et leur sang dans leurs veines bouillonner
En voyant pareille barbarie,
En voyant huit corps dépecés
Comme du bétail par des lions.

VI

Cependant le duc de Rohan
Etait arrivé près de la maison de l'ermite,
Un vieil ermite qui depuis longtemps
Demeurait dans le bois au pied d'une roche.
Ce jour là dans sa pauvre hutte
Le bon moine était en prière ;
Et quand il a vu s'avancer la troupe
Il est monté à la cime de son rocher.
Devant lui les chevaliers se sont prosternés
Et l'ermite s'adressant à Dieu :
« Grand Chef des chefs de ce monde
Répandez, je vous prie, votre protection
Sur tous ceux qui s'en vont au combat
Pour délivrer leur pays de Bretagne.
Mille bénédictions aux Guerriers
Qui vont chasser nos oppresseurs ;
Bénédiction à chaque chevalier,
Bénédiction à chaque homme de cœur,

O deus klevet klemmou Breiz,
Hag o deus truez oc'h an dud keiz.
Bennos Doue da gement hini
Ia da stourmat evidomp ni.
Nep a varf o tioual he vro,
A ia d'an envou var eun dro ;
Doue ro dezhan he vennoz.
Hag hen loj en he varadoz.
Mil mallos d'ar wenn milliget
E deus keit amzer hor goasket ;
Cant ha mil mallos d'an dud criz
O deus sunet goad arvoris.
« Me vel ar goad ruz o redet,
Argadourien dihernezet,
Me vel marc'heien e bagou
O stourmat oc'h ar ç'houagou ;
En dra c'hellont e rouenvont,
Gant counnar ho dent a scrignont,
Ha darn a bleg ho fenn gant mez
Croumet dindan ho beac'h despez. »

Neuze e tao al lean coz,
Hag an oll da grial bennoz.
Evel ar gliz e miz mae
A lac' pep tra da zevel gae ;
Evel eur barrig glao en han
Pe eur c'horen heol er goan
Evelse ivez he gomzou
A rent laouen ar ç'halonou.
Ha p'oant diblaset adarre,
An eil d'egile' lavare :
Ma lavar guir al lean coz.
E raimp foar gant potred brozoz !

VII

Ebiou Folgoat pa dremene.

Qui a entendu les plaintes de la Bretagne
Et a eu pitié des pauvres gens.
Bénédiction à chacun de ceux
Qui s'en vont au combat pour nous.
Celui qui meurt en défendant son pays
S'en va tout droit au ciel ;
Dieu de tout cœur le bénit
Et le loge en son paradis.
Mille malédictions à la race maudite
Qui nous a opprimés si longtemps ;
Cent et mille malédictions aux gens sans cœur
Qui ont sucé le sang des armoricains.
« Je vois le sang rouge qui coule,
Des combattants désemparés,
Je vois des chevaliers dans des barques
Luttant contre la fureur des vagues ;
Autant qu'ils le peuvent ils font force de rames,
Ils grincent des dents de colère,
Et d'autres baissent la tête de honte,
Courbés sous un poids humiliant. »
Le vieil ermite cesse de parler
Et tous de le remercier.
Comme la rosée au mois de mai
Donne vie et gaîté à la nature ;
Comme une légère pluie en été
Ou un rayon de soleil en hiver
De même ses bonnes paroles
Versent la joie dans les cœurs.
Et quand ils se remirent en marche
Chacun disait à son voisin :
S'il dit vrai le vieil ermite
Nous ferons leur affaire aux Saxons.

VII

Par le Folgoat quand il passait

An Aotrou Rohan a bede ;
« Itron Varia ar Folgoat,
Grit ma c'hello hor c'halon pad ;
Grit ma tiwennimp tro var dro
Marc'heien Brozaoz euz hor bro ;
Ho pet truez ouz an arvoriz,
So flastret gant trubardet criz.
Mar deuan-me biken d'am c'hastel
Goude savetei Breiz izel,
Eur c'hloc'h vo savet en ho tour
A vo clevet ac'hann d'ar mour
O son da c'hervel arvoris
Da zont d'ar pardon d'hoc'h ilis ;
A vo clevet ac'hann a bell
O tregarni deiz ho kouel. »

VIII

Digouezet e pleg an dachen
A guz adre eun huelen,
O deveus savet eun dinel
Evit gortoz heur ar brezel
Hag eur gedour o deus laket
D'ho diwal epad ho c'housket.
Lavar din-me, gedour, gedour !
Na te a vel an enebour ?
« Ema an dra c'hell ar zaozon
O roueat var ar mor don,
Hag hi o kerc'hat a bep leac'h
Bagou da zigas d'Aberwrac'h.
Me vel tregont bag, hag ouspen
Dirazomp e traon an dachen,
Var riz an aod gantho staguet,
Hag e pep giz oll pourchasset. »
Ha pa deu an noz varnezho
Lakeont ho lian d'ho golo,

Le Seigneur de Rohan priait :
« O Notre-Dame du Folgoat,
Donnez réconfort à nos cœurs ;
Faites que nous puissions chasser
Les Anglais de chaque coin du pays ;
Ayez pitié de vos Bretons,
Ecrasés par des traîtres cruels.
Si je puis retourner à mon château
Après avoir délivré ma Bretagne
Je mettrai dans votre tour une cloche
Qui s'entendra jusqu'à la mer ;
Elle sonnera pour appeler les Bretons,
Qu'ils viennent à votre grand pardon ;
On l'entendra au loin, au loin
Sonner le jour de votre fête. »

VIII

Arrivés à portée de la plaine,
A l'abri derrière une colline,
Ils ont dressé une tente
Pour attendre l'heure du combat,
Et ils ont posté une sentinelle
Pour les garder pendant leur sommeil.
Dis-moi, sentinelle, sentinelle !
Vois-tu venir l'ennemi ?
« Je vois les Anglais de toutes leurs forces
Ramant sur la mer profonde,
Réunissant de toutes parts
Des bateaux pour débarquer à l'Aberwrac'h.
Je vois trente barques, et plus encore
Devant nous au bas de la plaine
Amarrées au rivage,
Toutes bien gréées et armées.
Et quand vient la nuit, ils se font une tente de leurs [voiles,

Nemet c'huec'h marc'heg hernezet
A jom da zioual ar ronseet,

IX

Hoguen Penngoun ar penntiern
Kelennet gant mouez an ifern
Ne alle kousket beraden,
Eur goal ïoul a ioa en he benn.
He varc'heien a zihunas
Ha d'ar riz gantho e teuas,
Hag e lavare 'n eur c'hoarzin :
Deomp ni da denna eun taol fin.
Setu 'ma tost d'an anternoz,
Tud ha chatal destumet cloz ;
Potred arvor so kousket c'hoek,
Savomp eta var hor c'hezek
Ha deomp ac'hann en eur vanden
D'entana dezho ho zinen.
Dalc'hit eta mad d'hoc'h hernach,
Ho tir, ho koafou e poursach
Evit ma lazimp ar gedour,
Bars ma tihunó'n enebour,
Goude sioula ma c'hellimp
Var an arvoriz e saillimp ;
Braoa taol evit potred Breiz
Mont ep gout dare gant ar bleiz !
Koanta maro zo var ar bed
Eo mervel divar greiz kousket !
Penngoun a gomze evelse
Hag ar c'heler noz her bleinie.
Edont tostik da benn ho hent,
An distera trous na glevent ;
An êzen epken a c'hoeze,
Ha gedour arvor a roc'he,
Ar gedour ne rea man ebet,

A terre six cavaliers armés
Demeurent pour garder les chevaux.

IX

Penngoun, (tête de chien), le chef des Anglais
Conseillé par la voix de l'enfer
Ne parvenait pas à clore les yeux,
Il avait dans le cerveau un mauvais dessein.
Voilà qu'il éveille ses chevaliers
Et gagne avec eux le rivage,
Et il disait en riant d'un rire méchant :
Allons jouer un bon tour.
Voici qu'il est près de minuit,
Hommes et bêtes sont bien ramassés ;
Les gars d'Arvor font un bon somme,
Montons sur nos coursiers,
Et allons en troupe serrée
Mettre le feu à leur tente
Tenez donc bien vos armes,
Vos épées, vos lances en arrêt,
Pour mettre à mort la sentinelle
Avant que ne se réveille l'adversaire,
Puis dans le plus grand silence
Nous pourrons assaillir la troupe endormie,
Joli coup pour les gars bretons
D'être croqués par le loup sans s'en douter !
La plus belle mort qu'il y ait au monde
C'est de mourir dans son sommeil !
C'est ainsi que Penngoun parlait,
Et un feu follet le guidait.
Ils arrivaient déja à leur but,
Et ils n'entendaient aucun bruit ;
La brise seule soufflait doucement,
Et la sentinelle des Bretons ronflait.
La sentinelle était sans soupçon,

Hogen Doue n'oa ket kousket,
Evit beza tenval an noz
E vele sclear petra rea'r Zoz.
Hennez ne vez ket pell nec'het,
O tibuna'r guden roestlet,
Eur blouzen etre he zaouarn
A dal keit ha dir hag houarn.
Pa zao he vrec'h oll galloudus
E flastr ar pennou orgouillus,
Hag e lak' da vont e moged,
An taoliou caera' rer er bed.
Eur c'hi a zigas da scrabat
Doug an dinel, ha da chilpat,
Hag ar gedour o tihuna
A zao en eul lam en he za.
Pebez enkrez ha pebez spont,
Pa vel eun seurt banden o tont !
Pa vel erru eun seurt banden,
Hag hen da grial abouez penn :
« Ar zaoz ! Ar zaoz ! Var zao ! Var zao !
Buhan-ta ! buhan ! me vel eis.... nao....
Daouzeg.... ugent.... me n'oun ket pet
O tont varn'homp gant ho ronseet ! »
N'oa ket peur lavaret he c'her,
Na doa'n arvoris ter ha ter
Ho hernach oll gantho sterniet
Ha var gein ho c'hezeg pignet.
Dre ma comansont tousmac'hat
Hag ho hernez da stirlincat,
Dre ma cleo trouz treid ho ronseet
Ar zaoz a vel ema kollet,
Hag hi d'an daou lam ruz en dro
Ken a gren an douar gantho

Souden marc'heien Breiz-izel
Azo eat pell dioc'h ho zinel ;

Mais Dieu ne dormait pas,
Quoique la nuit fût bien sombre
Il voyait bien le jeu des Anglais.
Dieu n'est pas longtemps embarrassé
Pour dévider un écheveau brouillé,
Une paille entre ses mains
Vaut une barre de fer ou d'acier,
Quand Il lève son bras tout puissant
Il écrase les têtes orgueilleuses,
Et il réduit en fumée
Les projets les mieux ordonnés.
Il envoie un chien qui se met à gratter
Et à aboyer autour de la tente,
Et la sentinelle de s'éveiller
Et de se lever en un coup debout.
Quelle angoisse et quelle terreur
Quand il voit s'avancer pareille troupe !
Quand il aperçoit pareille troupe,
Et lui de crier à tue-tête :
L'Anglais ! L'Anglais ! Debout ! Debout !
Vite donc ! vite ! je vois huit... neuf...
Douze... vingt... je ne sais combien
Qui viennent sur nous avec leurs chevaux ! »
Il n'avait pas achevé d'appeler
Que les Bretons précipitamment
Avaient endossé leurs armures
Et monté sur leurs chevaux.
A mesure qu'ils commencent à remuer
Et que leurs armures résonnent,
En attendant les pas des chevaux
Les Anglais se sentent perdus.
Et eux de tourner bride au grand galop
Si bien que tout le sol en tremble.
La troupe des chevaliers Bretons
S'est portée loin à leur poursuite ;

Ha ma vijent hi bet lezet
Var ar Zaoz dioc'htu oant lammet
P'ho guel evelse e counnar
An Aotrou Rohan a lavar :
« Argadourien, tud kalonek,
Fae ve ganhen larcoc'h redek
Varlerc'h kaillerien, sklissou fall,
Varlerc'h tud diwir, disleal,
A ra vel ar bleiz d'an denvet
Pa gred e vez an dud cousket,
A deu dre laer da glask tagi
Ar re n'ellont ket da drec'hi,
Mes ni zo marc'heien guirion
Ha rag hor skeud n'on eus ket aon,
Ne ket ret deomp stourmad en noz
Evit kempen potred Brozoz.
Pa vemp zoken gantho trec'het
Ho brud vad gantho ne dai ket.
Da zao heol varc'hoas beure,
Ar gann digeri a dlie,
Ar Zaoz enep he c'her zo et
Mes evidompni ne daimp ket.
Marc'heg a Vreiz izel biscoas
Enep he c'her touet ne deas,
Varc'hoas vintin ar vretoned
A ziskuezo d'ar zaozoned
Penauz ep mont morse dre laer
Et reont avechou taoliou caer. »

Pa zeant en dro tram' an dinel
E lavare Paolik Guendel :
« Doganet saoz ! lern diskrognet !
C'hui grede n'o pije kavet
Nemet ier en hon tinel-ni,
Kudonet dôn hag ouidi ;
Paket oc'h euz eur souezen

Et si on leur avait permis
Ils se seraient jetés immédiatement sur les Anglais.
Quand ils les voient ainsi animés
Monseigneur de Rohan leur dit :
« Braves guerriers, vous gens de cœur,
Je ne daignerais courir plus loin
Après de pareils vauriens,
Des gens sans foi ni loyauté,
Qui font comme le loup aux brebis
Quand il croit que le berger est endormi,
Qui viennent par fourberie attaquer
Ceux qu'ils ne peuvent vaincre autrement.
Mais nous, nous sommes de vrais chevaliers,
Nous n'avons pas peur de notre ombre,
Nous n'avons pas besoin de combattre la nuit
Pour venir à bout des gens d'Angleterre,
Lors même que nous serions vaincus par eux,
Ils ne partiraient pas avec bon renom.
Au lever du soleil demain
Devait s'ouvrir le combat,
Les Anglais sont allés contre leur parole,
Pour nous, nous ne trahirons pas la nôtre.
Chevalier Breton jamais
N'est allé contre sa parole jurée.
Demain matin les Bretons
Feront bien voir à ces Saxons
Comment sans aller par fourberie
Ils peuvent faire parfois de bons coups. »

Quand ils retournaient vers leur tente
Paolik Gendel disait :
« Dogues anglais ! renards rusés !
Vous vous imaginiez que vous n'auriez trouvé
Que des poules dans notre tente,
Des pigeons timides et des oies :
Mais vous avez eu une bonne surprise

Am 'eus chas droug ha Marc'heien
Pere, panefe'r pentiern
O doa ho tilostet, banden lern !
Ia, ma carje'n Aotrou Rohan
Bea lezet ar varc'heien-man,
Bars ma vije tarzet an deiz
C'hui poa tanvet dir potred Breiz,
C'hui voa laket da vuzula
Gant ho keinou an dachen-ma !

TREDE KAN

AR STOURMAD

PE AN EMGANN

X

Antronoz pa zavaz an heol
Edo pep marc'heg en he reol,
Re 'n arvor ha re 'n enezen
Eur rum e pep penn an dachen,
O c'hortoz ar c'herniel guinal
Da zini an urs da stourmal.

Etouez ar varc'heien estren
Eur c'hrenn varc'heg var eur marc'h guenn
Eur glazard var dro trivac'h vloas,
Nag emgam ne velas biscoas,
Dre ma vele an arvoris
A droe oc'h he genvrois,
Da c'hoarzin ha da arieza,
Da lacat he varc'h da vressa.
« Dioual, labousig var ar skour,
Dioual mad oc'h an herzeour,

Ici il y a de bons chiens de garde et des chevaliers
Lesquels, sans notre grand chef
Nous auraient coupé la queue, bande de renards !
Oui, si Monseigneur de Rohan
Avait laissé ces chevaliers,
Avant que le jour n'eût lui
Vous auriez goûté l'acier des Bretons,
Ou vous aurait fait mesurer
Cette plaine à la longueur de vos dos !

TROISIÈME CHANT

LE COMBAT

X

Le lendemain quand se leva le soleil
Chaque chevalier était à son rang,
Ceux de Bretagne et ceux d'Angleterre
Une troupe à chaque bout de la plaine,
Attendant que les cors de guerre
Eussent sonné le signal du combat.

Au milieu des guerriers anglais
Un petit cavalier sur un cheval blanc,
Un jouvenceau devers dix-huit ans
Qui n'avait jamais vu de bataille,
A mesure qu'il regardait les Bretons
Se retournait vers ses compatriotes
Pour rire et pour plaisanter,
Et faire piaffer son cheval.
Prends bien garde petit oiseau sur la branche,
Prends bien garde à l'oiseleur,

Re dious vintin nep a c'hoarzas,
Barz an noz aliez a welas ! »
Ar Gouez braz oc'h he velet,
Gant counnar en deus lavaret ;
« Setu ahont eur marc'heg goal c'hae
Me gred varnon-me e ra fae,
Dre 'n abeg m'eus ganhen dillad
Marc'h ha sterniou eur c'houeriad.
Gorto, bugel, m'hes tizouno,
Souden ep cavel te gousko,
Ma ne ket beg va birou fall
M'hes lakai d'ober eur c'hoarz all. »
He warek stign a zizantel,
Eur bir a vint 'vel an avel,
Hag a ia reud en eur voudal
A dreuz he gern beteg he dal,
A drouc'h dezhan en eun taol krenn
He c'hoarz, he vuez hag he empenn ;
Var he benn d'an doüar eo coezet,
He varc'h gant ar goad zo ruziet.

Eno neuze e sao breta
Den ne jom mui da varc'hata,
An eil rum a stag d'egile
En eur ioual, a bris bue:
En em stleja 'ra'r vretoned,
Vit pilat var ar zaozoned,
Hag ar Zaoz 'vit en em zifen
En em zestum en eur vanden,
En ho raog bizet ho goafou
Evit herpel oc'h an taoliou.
E vean'ez int en em stardet .
Re 'n arvor a zarc'ho bepret ;
'Vel ar c'houmoul pa vez arne
A ia enep an avel gre,
Pe var an dour, an aourieoten

Qui a ri de trop bon matin
Souvent avant la nuit a pleuré ! »
Le grand Gouez en le voyant
Avec colère a dit :
« Voilà là-bas un chevalier bien gai,
Je soupçonne que c'est de moi qu'il se moque,
Sous prétexte que j'ai les habits
Le cheval et l'équipement d'un paysan.
Attends, mon petit, je vais te sevrer,
Bientôt tu vas dormir sans berceau.
Si les pointes de mes flèches sont bonnes
Je vais te faire chanter une autre chanson. »
Il tend son arc et lâche son coup,
Une flèche part comme le vent
Qui s'en va rapide en sifflant
A travers sa visière jusqu'à son front,
Et lui coupe en un seul coup
Son rire, sa vie et son cerveau ;
La tête la première il tombe à terre,
Son cheval est rougi de son sang.

Alors il se lève grand bruit
Personne ne reste marchander,
Les deux troupes se ruent l'une sur l'autre
En criant de toutes leurs forces.
Les Bretons s'avancent ensemble
Pour frapper sur les Anglais
Et ceux-ci pour se défendre
Se forment en masse serrée
Dressant devant eux leurs lances
Pour se garer contre les coups.
C'est en vain qu'ils se sont massés,
Les Bretons tiendront bon toujours :
Comme les nuées pendant l'orage
Marchent à l'encontre du vent,
Ou sur le ruisseau l'herbe d'or

A ia varzu an e eienen

Marc'heg Gournadec'h a grene,
Ha Pennfeunteun her goapee :
— Petra na c'heus-te digasset
Ganez da vantel ler bleveg ?
Me gred eo sin euz eur c'hlanvour
Caout riou dirag an enebour !
— Ne ket gant annoet e krenan,
Gant enkrez ken nebeut ne ran ;
Mar d'omp oll clan eveldon me,
Ar Zaoz a droi kein ep dale.
Brema zouden vezo guelet
Piou e vezo'r iac'ha potret.
Setu hen o vont var he giz
Eun nebeut da gemeret tiz
Ha prim evel eul luc'heden
En em strink e creiz ar vanden.
Ne velet a bep tu dezha
Nemet marc'heien o koeza
Evel ma koez ieot a steiou
Gant eur falc'her en he vreou.
Hogen ne deo ket eat a bell.
Eun taol goaf dindan he gazel
En deus dezhan he vreac'h sounnet
Hag etre treid he varc'h pilet.

XI

Ne glevet mui nemet taoliou,
Ha tousmac'h ha iouadennou,
An dir, an hernach o stracal
Hag ar c'hezeg o c'hourichal,
An dachen oll o tregarni
Gant an dispac'h a reat enhi.
Klev ha goaf an Aotrou Rohan
So bet ankou meur a unan

S'en va contre le courant.

Le chevalier de Kergournadec'h tremblait,
Et Pennfeuntenniou le plaisantait :
— Pourquoi n'as-tu pas apporté
Ton épais manteau de fourrure ?
Il me semble que c'est signe de maladie
Que d'avoir froid devant l'ennemi !
– Ce n'est pas de froid que je tremble,
Ni de peur, pas davantage ;
Si nous sommes tous malades comme moi,
L'Anglais tournera bride sans tarder.
Bientôt certes on pourra voir
Quels sont les gens en meilleure santé.
Le voilà qui recule de quelques pas
Afin de prendre plus d'élan,
Et d'un coup prompt comme l'éclair
Il se jette au milieu de la troupe.
On ne voyait autour de lui
Que cavaliers abattus,
Comme tombe l'herbe par jonchées
Sur le passage du faucheur.
Mais il n'est pas allé loin
Qu'un coup de lance sous l'aisselle
Lui a raidi le bras
Et abattu entre les pieds de son cheval.

XI

On n'entendait plus que coups,
Et tumulte et cris,
Les épées, les armures s'entrechoquant,
Et puis les chevaux hennisants,
Et toute la plaine raisonner
Pour la terrible besogne qu'on y faisait.
L'épée et la lance de Monseigneur de Rohan
Ont donné la mort à plus d'un.

He vap ker goaz hag hen pe woaz
A ra var ar Saoz distruch braz.

Pa vele Pengoun kementze,
Varzu ar penn tiern e kerse
Hag a bep tu dre ma tremen
E pil arvoris 'vel kellien.
Itron iaouang a Lezerek
Gouela a rit, gouela dourek,
Ne de ket ep abek. siouas,
Intanvez oc'h 'bars penn ar bloas !
E mis Genver bet eureuget,
E Guengolo dispartiet !
Eun taol kleze digant Pengoun
'Deus treuzet d'ho pried he galoun !
Ha c'hui, Jenovefa Kergoat
C'hui oc'h euz ive kalonat,
C'hui oc'h eus collet ho map ker,
Goalen ho kosni, ho penher,
Am eus guelet var an dachen
Astennet var goenn he groc'hen !

Etre Pengoun ha Duk Rohan
Ne ket padet hir an emgann
Pengoun so bet dihernezet,
He gleze dezhan bruzunet
He waf strinket euz he zaouarn ;
Ha digergnet he dok-houarn ;
He varc'h so lijer, rag anez
En doa collet sur he vuez.
Morlek deut da rei dezhan skoazel
En deus ranket rei he vantel.
'Vel eun den diboel e saille,
Var zibrat gantha he gleze,
Gant eun taol eo bet discaret,
Ha bresset gant treid ar Ronseet.

Son fils aussi terrible que lui, sinon pire,
Fait grand carnage parmi les Anglais.

Quand Pengoun a vu cette besogne
Il s'est dirigé vers le grand chef
Et des deux côtés sur son passage
Il abat les Bretons comme mouches.
O jeune Dame de Lezérec
Vous pleurez, à larmes abondantes,
Ce n'est pas sans raison hélas !
Vous voilà veuve avant un an de mariage !
Mariés au mois de janvier,
Au mois de septembre séparés !
Un coup d'épée de la main de Pengoun
A traversé le cœur de votre époux !
Et vous, Geneviève de Kergoat
Vous avez aussi votre épreuve,
Vous avez perdu votre fils,
Le bâton de votre vieillesse, votre unique enfant,
Je l'ai vu sur le champ de bataille
Etendu ayant rendu l'âme !

Entre Pengoun et le Duc de Rohan
La partie n'a pas été longue.
Pengoun a été désarmé,
Son épée brisée en éclats
Sa lance arrachée de ses mains,
Et son casque défoncé ;
Son cheval est agile, sans quoi
Il eût à coup sûr perdu la vie.
Morlek venu à son secours
A dû abandonner son manteau,
Comme un furieux il s'élançait
Brandissant bien haut son épée,
Par un coup il a été abattu
Et foulé aux pieds des chevaux.

'N Aotrou Lezvern so bet var var,
Discaret eo bet d'an douar,
Mes o coeza en deus pilet
Ar zaoz en doa he ziscaret.
Setu hi ho daou krog-ha-krok,
D'ar penn, d'ar bleo, a zach, a stok,
'Vel daou vaout var eul letonen
En em dourt ken na stracl ho fenn,
Dispartiet ma na vezont,
Ken na varf unan'n em gannont.
Hogen bleis tre mor ar c'hrea
A dap al Lezvern dindanha ;
Hen lacat eun dorn var he chouk
Hag eun dorn all var he c'houzouk ;
Al Lezvern keaz a dourlonke,
He zaoulagad a zifuke ;
Mouget 'vije bet a dra sur
Panefe Marc'hek Keranfur ;
Pa her guel dare da vervel
Hema ker buhan hag an avel,
A lam var ar saos didruez
Hag a sakl he waf en he lez.
Ar zaos 'vel eur c'hi counnaret
En eur iudal a zo lamet
Gant he gostez, gant ar gouli
O klask tenna'r c'hlao anezhi,
'Klask stanka'r goad a ziruille
'Vel eur stifel dioc'h he goste.
Setu he vizach o stena,
He zaoulagad o koc'henna,
Souden eo en em astennet
Ha mar' mig eo eno chomet.
Izeloc'h e traon an dachen
Ez oa c'hoas goassoc'h abaden.
Ar Gouez bras n'eus nemet-han

Monsieur de Lesguern a été en grand danger,
Il a été abattu à terre,
Mais en tombant il a terrassé à son tour
L'Anglais qui l'avait frappé.
Les voilà tous les deux agrippés,
A la tête. aux cheveux, tirants, heurtants,
Comme deux béliers sur le pré
Qui se heurtent à faire craquer les têtes,
Si on ne vient les séparer
Ils se battront jusqu'à extinction.
Or le loup d'outremer est le plus fort,
Et il immobilise Lesguern sous ses genoux ;
D'une main il lui saisit l'épaule
Et de l'autre lui étreint la gorge ;
Le pauvre Lesguern râlait
Et les yeux lui sortaient de la tête :
Il eût été étouffé à coup sûr
Sans le chevalier de Keranfur ;
Quand il le voit en si grand danger,
Aussi prompt que le vent
Il saute sur l'Anglais sans pitié
Et lui enfonce sa lance dans le flanc.
L'Anglais comme un chien courroucé (enragé)
En rugissant porte la main
A son côté, à sa blessure,
Cherchant à en tirer le fer,
Et arrêter le sang qui coulait
Comme l'eau jaillit d'une fontaine.
Voilà son visage qui pâlit,
Voilà ses yeux qui se voilent ;
Soudain il s'est étendu
Et mort de bon est demeuré.
Plus bas, au bout de la plaine
La partie était encore plus chaude.
Le grand Gouez est là tout seul

Ha tregont saoz en dro dezhan,
Seizis varnezhan a bep tu
Ha lazet dezhan he varc'h du ;
He c'hourgleze a zo torret
Mes he benn baz en deus dalc'het,
Eun den a ziscar bep bazat
Marc'heg ebet ne ell tostaat,
Evel eun den dall e tarc'ho
A ziou, a gleiz, ha tro var dro,
Divar ar penn, divar ar gern
Ken na vruzum d'he ho eskern.
Oll en dije ho c'hempennet
Gant he benn baz ep mar ebet
Ma vijent bet en dro dezha
Chomet pell da glask he dumpa.

XII

Mes etre daou ar vretoned
O doa Iazet cals saozoned,
Hag ar zaos prim a rank rinsa
An dachen hag en em denna·
En eun taol crenn e trojont oll
Varzu an oad evel a goll,
Ha Gouez braz a voue kentiz
Lamet divarnhan ar seiziz.
Toullet oa dezhan he vorzet
He gorf blonset ha bronduet,
Ha ne doa mui e doare .
Da heuilla'r zaos dre ma tec'he.
O velet se, gant he gounnar,
Gouez a stoke he dreid en douar,
Hag a grie var bouez he benn :
« Darc'hoit varn'ho-ta, Marc'heien !
Dalc'hit mad. Breizis, creoc'h c'hoas !
Darc'hoit ato ! c'hoas, goasoc'h goas !

Et trente Anglais l'entourant,
L'assiégeant de tous côtés,
Son cheval noir tué sous lui ;
Sa dague a été brisée
Mais il a gardé son penn-baz,
De chaque coup il abat un homme,
Aucun chevalier ne peut l'approcher :
Il frappe comme un aveugle,
A droite, à gauche, de tous côtés,
Sur la tête, sur le crâne,
Ecrasant et broyant les os.
Tous il les aurait désemparés
Par son penn-baz, et sans retard,
S'ils étaient restés autour de lui,
S'ils avaient continué à l'attaquer.

XII

Entre temps les Bretons
Avaient tué force Anglais
Et ceux-ci doivent promptement
Vider la plaine et s'en aller.
Tous, comme à un signal donné,
Ils se retournent éperdus vers le rivage,
Et grâce à cette retraite subite
Le grand Gouez fut dégagé.
Il avait le jarret percé
Le corps meurtri et roué de coups,
Et il n'était plus en état
De poursuivre l'Anglais dans sa fuite.
En se voyant si impuissant, plein de colère
Gouez frappait la terre du pied
Et criait à tue-tête :
« Frappez donc dessus, Chevaliers !
Tenez bons, Bretons, plus fort encore !
Tapez toujours ! plus fort, plus fort !

Ac'hanta, saoz ! Ac'han, tud fall !
Laboused noz, tud disleal !
Tec'het a rez, saos milliget !
Aoun ac'h eus da veza goanet !
Gorto-ta, c'hoas, lorgnez tre-mor,
Ma vo rouez an dud en arvor !
Eur marc'hek mad out, eme'r brud,
Ia, pa gavez cousket an dud !
Ne ket red bea re zivorfil
'Vit da lacat oc'h an ispil ;
Da vont adren out eur c'hounnar !
Da vont araok n'out ket re dear !
Mad e deoc'h eo prest ho pagou,
Panefe ze oc'h ho seuliou
'Vije koezet hirio truez ;
C'hui poa paet ho fallagriez.

XIII

An nos diaraog ar vrezel,
N'oa ket kousket oll Breiz-Izel,
An dud a voa meurbet nec'het
Na vije'n arvoris trec'het.
« Siouas, mar collomp emezho,
Ema great he zaol gant hor bro ;
N'on eus pell zo nemet anken,
Goal wasket omp bet beteg henn,
Ha neuze'vezimp goasket c'hoas
Gant ar saos goaz evit biscoas.
Oll ez ai gantho hon danvez
Ha douetus braz hor buez. »
Setu dre ali'r c'harteris
An dibab euz ar iaouankis
En em lak' en hent a vanden
Ep gout dare d'ar varc'heien,
Evit lamet var re tre-mor

Eh ! bien, Anglais ! Loin d'ici canailles !
Oiseaux de nuit, gens déloyaux !
Tu prends la fuite, Anglais maudit !
Tu as peur d'être anéanti !
Attends encore, charogne d'outremer
Que les hommes soient rares en Bretagne !
Tu es bon chevalier, rapporte-t-on,
Oui, quand tu trouves les gens endormis !
Il n'est pas nécessaire d'être bien réveillé
Pour pouvoir te tenir en respect ;
Pour reculer rien ne te vaut !
Pour avancer tu n'es pas si prompt !
C'est heureux pour vous que vos barques soient prêtes
Sans quoi sur vos talons
Il serait tombé aujourd'hui malheur ;
Vous auriez payé votre traîtrise.

XIII

La nuit qui précédait le combat,
Tout le pays d'Arvor n'était pas endormi,
Les gens étaient bien anxieux
Quelle serait l'issue de la lutte.
Hélas, si nos guerriers sont vaincus
Notre pauvre pays est perdu ;
Depuis longtemps nous n'avons que malheur,
Jusqu'ici nous avons été bien accablés,
Et nous serons étreints encore plus fort
Par ces Anglais pleins de malice.
Ils nous dépouilleront de tous nos biens,
Et même sans doute de notre vie. »
Voilà que sur l'avis de la population
L'élite de la jeunesse
Se met en route par grande troupe
A l'insu des chevaliers
Pour assaillir les ennemis d'outremer

Mar bijent treac'h da re'n arvor,
Hag ho c'hontraign en eun dro grenn
Da vont raktal d'ho enezen.
An noz a dregarne spontus
Gant ar boudadennou skiltrus
A glevet oll dre Vreiz Izel,
Iaouankiz oc'h en em c'hervel.
Ker scrijus-se ne voue biscoas
Clevet an hu er c'hoajou bras.
Darn a zouge en ho daouarn
Benviachou, feier houarn,
Darn all epken pennou bizier
Ha filsier-med 'vit klezeier ;
Pephini'n doa casset gantha
Eur benvek mad d'en em ganna.
Etre Lanniliz ha Folgoet
Eno int en em zestumet,
Ha pa c'houlaouaz an deis
'Vouent bleiniet gant ar c'harteris
Da vont a dreus d'an Aberwrac'h
Ep ober dale e nep leac'h.
Dre ma tremenent ar meziou
Eleac'h n'oa ket eat ar c'helou
Euz an taol a dlient da ober
E lakent ar spont er c'harter
O velet ouspen eis cant den
O tont a bell en eur vanden,
An dud keiz a zonje dezho
Ez eat d'ho lacat d'ar maro ;
Goudeze p'ho anavezent
En em lakeant gantho en hent.
Setu penaus 'vezer aouniet
Pa zao arneu dioc'h ar c'hevret ;
Ar c'houmoul savet bern var vern,
Darn anezho du ken a lugern,

S'ils venaient à vaincre les guerriers d'Arvor,
Et pour les forcer par un bon coup
De retourner de bon à leur île.
La nuit résonnait terriblement
Des sons retentissants des *corns-boud*,
Sonnant de tous côtés dans le pays,
Faisant l'appel de la Jeunesse.
Si terrible on n'entendit jamais
Le bruit des battues dans les forêts.
Les uns s'étaient armés à l'aventure
D'instruments de labour, de fourches de fer,
D'autres de simples *penn-baz*
D'autres de faucilles en guise d'épées.
Chacun avait apporté à sa guise
Un outil de son choix pour combattre.
Entre Lannilis et le Folgoat
Ils ont fait le rassemblement.
Et quand le jour s'alluma
Les gens du pays leur servirent de guides
Pour s'en aller tout droit à l'Aberwrac'h
Sans s'attarder nulle part en chemin.
A mesure qu'ils passaient dans les campagnes
Où n'avait pas encore pénétré
Le bruit de leur escapade
Ils mettaient l'épouvante dans le quartier
En voyant plus de huit cents jeunes hommes
Venant au loin en une bande formidable,
Les pauvres gens s'imaginaient
Qu'on allait les mettre à mort ;
Mais quand ils arrivaient à les reconnaître
Ils se joignaient à eux pour marcher.
Voilà comment on est alarmé
Quand l'orage se forme au Nord ;
Les nuages s'accumulent,
Quelques-uns d'un noir intense,

Talmou kurun ha flamou tan
A lak' da grena pep unan.
Mes oc'h an tann dre ma tosta
An arneu a zeu da freuza,
Ha souden eur barrik glao puil
A lam an dud euz a drubuil,
O c'hlibia'n douar dizec'het
Hag o renta laouen an ed.
Evelse goude an enkrez
E teu er galon levenez.

Digouezet var eun huelen
A leac'h ma velet an dachen
Ho c'halon a zrid gant dudi
O sellet oc'h eur seurt c'hoari.
Vel eun hed guenan o voda
Edo'r zaozon paravia
Var ar riz o clask gout piou
A bignje kenta er bagou.
Kement ez oa foulgas gantho
Ma troe ar bagou dindanho,
Ha calz anezho gant ho frez
A ruille'n dour ha var an trez.
Ne glevet mui var ar mor don
Nemet grosmol gant ar zaozon.
Leoudouet, goal bedennou,
Ha freuz ha trouz ar rouenvou.
Gant mall pellat dioc'h Breiz-Izel
Peb bag a ia en he avel
Var ar mor braz da vransellat
Hag ouz an tarziou da stourmat.

Tud iaouank arvor pa velont
D'ar gær timad e tistroont
Da denna ho zud a anken
O cas eur c'helou kel laouen.

Coups de tonnerre et éclairs étincelants
Font trembler d'épouvante.
Mais à mesure qu'approche le tonnerre
L'orage se dissipe
Et bientôt une ondée de pluie battante
Vient aussi dissiper les craintes,
En arrosant la terre desséchée,
Et en rafraîchissant les moissons.
De même après grande frayeur
L'allégresse revient dans les cœurs.

Arrivés au haut d'un coteau
D'où l'on dominait le champ de bataille,
Leur cœur se remplit de joie
En voyant ce qui se passait sous leurs yeux.
Comme un véritable essaim d'abeilles
Les Anglais tous se remuaient
Sur le rivage, pour savoir à qui le premier
Pourrait s'embarquer dans leurs bateaux.
Ils y allaient avec tant de précipitation
Qu'ils faisaient chavirer les barques
Et quelques-uns dans leur élan
Roulaient dans l'eau et sur le sable.
On n'entendait plus sur la mer profonde
Que bruit et tapage des Anglais,
Blasphèmes, imprécations,
Désordre et grincement des rames.
Pour s'éloigner au plus tôt de la côte,
Chaque barque cherche le vent,
Et s'en va balancée par les flots
Et soulevée par les vagues.

Les jeunes bretons quand ils ont vu
S'en retournent promptement à la maison
Pour rassurer leurs familles
Et leur porter cette heureuse nouvelle.

« Savit ho pennou, Breizadis
Ema tec'het kuit an dud kris,
Breizis, savit huel ho penn,
Ema diwennet an estren !
Emaint en ho bagou pignet ;
Hogen oll ne dint ket tec'het.
Ker stang eo e mez Sant Anton
Ar re varo var al leton
Vel pa ziskennaz eun dervez
Ar vosen venn e Montroulez ;
Pa voue guelet eun demezel
E creiz kær eun devez gouel,
Eun demezel guisket e guenn
En he dorn ganthi eur voalen,
Eun demezel gant eul lost pesk
(Doue hor miro dioc'h he arvest !)
Ha kement ma selle outho,
Ma vize he goalen dezho,
A bell ne allent mui monet
Na doant gant ar maro skoet.
Siouas ! neuze oa eun truez
Beza e kear Montroulez,
Ne velet dre an tachennou
Nemet re varo a steiou ;
En tiez n'oa nemet goelvan
Nemet tud var ho zremenvan ;
Nemet ar re a ioa prennet
Gant ar vosen goulonderet.
Setu penauz ema hirio
E Sant Anton ar re varo.
Livirit an *De profundis*,
Lod anezho so arvoris.

Breizis, list brema ho taelou,
Hoc'h enkrez, hoc'h huanadou,
Klaskit ho kuiskamanchou caer,

Levez la tête, chers Bretons,
Ils sont partis ces gens cruels,
Bretons, levez haut la tête,
Nous sommes débarrassés de ces étrangers !
Ils sont remontés dans leurs barques ;
Oh ! mais tous ne sont pas partis,
Car sur la plaine de Saint-Antoine
Ils sont nombreux les cadavres gisants sur le gazon
Comme quand un jour descendit
La peste au pays de Morlaix ;
Quand on vit une jeune dame
Sur la grand'place un jour de fête,
Une dame vêtue de blanc
Tenant en main une baguette,
Et le corps terminé en queue de poisson.
(Dieu nous préserve de ce malheur !)
Et tous ceux qu'elle fixait de son regard
Et qu'elle visait de sa baguette
Ne pouvaient plus s'en aller loin
Sans être frappés par la mort.
Hélas ! alors c'était une pitié
D'être dans la ville de Morlaix,
On ne voyait sur les places
Que morts et cadavres par monceaux ;
Les maisons pleines de gémissements,
Pleines d'hommes à l'agonie ;
Si ce n'est les logis qui étaient fermés,
Complètement vidés par la peste,
Voilà comment sont aujourd'hui
A Saint-Antoine les cadavres des combattants.
Récitez le *De profundis*,
Car quelques-uns sont des Bretons.

Bretons laissez maintenant vos pleurs.
Votre frayeur, vos gémissements,
Cherchez vos plus beaux vêtements,

Ho tillad voulouz ha mezer
Ho seizennou, ho tantelez,
Ho karkaniou hag ho perlez,
Ho kroaziou arc'hant alaouret,
Da vont da bardon ar Folgoet
Da drugarecat ar Verc'hez
E deus silaouet hor mouez.
Eno velot ar Varc'heien,
En distro euz an abaden
Deut da seveni ho gwestlou
Da di Rouanez an Envou.
Ar Verc'hez a velot douget
Gant daou varc'hek'tro bourk Folgoet,
Gant an daou argadour c'hoeka
A zispak kleze er vro-ma,
An daou o deuz e Sant Anton
Douaret ar muia saozon ;
Hag eun all a zougo'r baniel
Dre m'eo bet var var er brezel.

PEVARE KAN

AN DISTRO

XIV

Brao oa guelet ar Varc'heien
Skignet dre veziou Kerodren
Oc'h ebatal, o trompillat
Goude distrei euz an argad.
Mes ar pardaez dre ma tostee
An amzer en em c'holoe ;
Hag e lare marc'heg Derien,
Deomp-ni ac'hann, argadourien

Vos habits de velours et de drap,
Vos ceintures de soie, vos dentelles,
Vos colliers d'or et de perles,
Vos croix d'argent doré
Pour aller au pardon du Folgoat
Rendre grâces à la Vierge
Qui a écouté nos prières.
Là vous verrez les Chevaliers
Revenus de ce rude combat,
Venus accomplir leurs vœux.
A la Souveraine des Cieux.
Vous verrez la Vierge portée
Par deux chevaliers autour du bourg du Folgoat,
Par les deux guerriers les plus braves
Qui portent épée dans ce pays,
Les deux qui à Saint-Antoine
Ont terrassé le plus d'Anglais ;
Et un autre portera la bannière
Parce qu'il a été en grand danger.

QUATRIÈME CHANT

LE RETOUR

XIV

C'était beau de voir les chevaliers
Dans les grands champs de Kerodren
S'ébattre, sonner de la trompette
Retournant de la terrible lutte.
Mais à mesure qu'approchait la nuit
Le ciel se couvrait de nuages ;
Et le chevalier Derrien disait,
Allons-nous-en, braves hommes d'armes,

Deomp-ni ac'hann da glasc disc'hlao,
Rag eur goal var amzer a zao.
An avel spontuz a zourre
Hag en diouscouarn a iude,
Bep en amzer e scoe taoliou
Hag a groze evel tennou.
Eur scrij oa sellet oc'h ar mor
Oc'h eonenna gant fulor ;
Gant an tourmant, ar mordarziou
A zave vel kern meneziou ;
Ar c'houagou, en ho c'hounnar
A zilame varzu'n douar,
Hag a strinke an eonen
Dreist ar c'herreg azioc'h hor penn:
Ar vri gant al lemm a grene
Hag ar c'herreg a horjelle,
An dour a venn' ho dibrada
Kement ez oa cas varnezha ;
Hag ar mordrouz a ioa ker kre
Ma trubuille nep her c'hleve,
Ouspen peder leo tro var dro
E tregarne gantha ar vro.
Eul lestr a veljomp euz a bell
Hag hen kannet gant an avel ;
Stlaped e voue ha distlapet
Ha goude var eur roc'h taolet ;
Broustet he voueliou, he verniou,
Anter zigor he gosteziou ;
Korden ar vag vihan a dorras
Ha d'an aod ar mor he stlapas,
Gant an ouliou-mor digasset
Ouz ar c'herreg oue bruzunet ;
O vont var ho c'hiz an tarziou
A zache gantho ar skillou
Hag ho strinke a nevez flam,

Partons pour chercher un abri,
Car nous allons avoir une forte tourmente.
Le vent soufflait avec violence
Et hurlait comme un possédé,
De temps en temps éclataient des coups
Qui résonnaient avec un bruit d'épouvante.
On frémissait en regardant la mer,
Toute couverte d'écume dans sa fureur ;
Soulevées par la tempête les vagues
S'élevaient comme des montagnes ;
Les houles dans leur colère
Se précipitaient vers la côte
Et faisaient voler leur écume
Par-dessus les rochers au-dessus de nos têtes.
Le rivage tremble sous la secousse,
Et les rochers de granit oscillent sur leur base,
Les flots semblent les soulever
Tant est grande leur violence.
Le vacarne de la mer était si fort
Qu'il faisait frémir ceux qui l'entendaient.
A plus de quatre lieues à la ronde
Toute la campagne en retentissait.
Un navire nous vîmes au loin
Battu par le vent déchaîné ;
Et lui jeté et déjeté
Et précipité sur un rocher ;
Ses voiles déchirées, ses mats brisés,
Ses flancs entrouverts ;
L'amarre de la chaloupe se rompit
Et la barquette fut poussée au rivage
Les vagues la jetèrent contre les récifs
Et la voilà toute brisée ;
En se retirant les houles
Charriaient ses débris en arrière
Et les rejetaient à nouveau

Ken na doant laket e mil dam.

Ar bar amzer dre ma stracle
Marc'hek Kerlaz a lavare :
« C'hoez-ta, avel, var ar mor don,
Ha kas d'ar gouelet ar Zaozon !
Taol-hi d'ar pesked da zibri,
Na vo hano anezho mui ! »
Kerlaz a gomze evelse
Hag ar varc'heien a c'hoarze.
An Aotrou Rohan p'her c'hlevas
Eleac'h c'hoarzin her gourdrouzas.
« Tao Kerlaz, te ac'h eus pec'het,
Na c'houlen ket ma vint beuzet,
Goulen epken ne zistroint mui
D'ober distruch en hor bro-ni.
Eun deis gant Doue barnet e vint,
Dioc'h m'o devo gret e cavint. «

XV

Kar d'an Arvoris ne vije
Ar galon pehini ne c'hoarsje,
Nep ne zridje ket he galon
E Folgoat derc'hent ar pardon ;
O velet Marc'heien hor bro
Trec'het ar Zaozoned gant-ho
O tont d'ar Folgoat a vanden
Eur baniel huel en ho fenn,
Hag e kanent oll a eur vouez :
« Mari, c'hui eo hon Rouanez,
C'hui ro bepret deompni skoazel,
C'hui eo a zifen Breiz-Izel ;
Rag c'hui ne zilezit nepred
An nep ouzoc'h en em erbed. »
Kaer oa guelet dre'n oll hentchou
Tud oc'h erruout a vandennou

Jusqu'à ce qu'ils fussent réduits en miettes.

Pendant que la tempête faisait rage
Le chevalier de Kerlaz disait ;
« Souffle donc, vent, sur la mer profonde,
Envoie au fond ces maudits Anglais !
Jette-les en pâture aux poissons,
Et qu'on n'en entende plus parler ! »
Kerlaz parlait ainsi
Et les chevaliers riaient en l'écoutant.
Quand Monseigneur de Rohan l'entendit,
Au lieu de rire il réprimanda,
« Tais-toi Kerlaz, tu as péché.
En souhaitant qu'ils soient noyés,
Demande seulement qu'ils ne reviennent plus
Dévaster et saccager le pays,
Un jour par Dieu ils seront jugés,
Ils seront jugés d'après leurs œuvres.

XV

Il n'eût pas été ami des Bretons
Le cœur qui n'aurait pas ri,
Le cœur qui n'aurait pas tressailli
Au Folgoat la veille du pardon ;
En voyant les Chevaliers du Pays,
Les Chevaliers vainqueurs des Anglais
Venant au Folgoat en troupe
Une haute bannière à leur tête,
Et ils chantaient tous d'une seule voix :
« O Marie vous êtes notre Reine,
Vous nous donnez toujours appui,
C'est vous qui défendez notre Bretagne ;
Car jamais vous n'abandonnerez
Ceux qui se recommandent à vous. »
C'était beau de voir par les chemins
Les pèlerins venant par groupes

'Tout da bardona d'ar Folgoet
Hag hi oll var gorf ho rochet,
Diskabel caer ha diarc'hen,
En ho dorn pep a vialen ;
A gement korn a so e Breiz
'Teue pardonerien leun a feiz ;
Hag oll e kanent meuleudi,
D'an Itron ar Verc'hez Vari.
Kaer oa guelet deiz ar pardon
Ar Verc'hez e procession,
Ha var he fenn eur gurunen,
Great gant perlez hag aour melen ;
Hag hi douget gant al Lesvern
Ha map hena ar Pentiern,
A voa gantho pep a zae venn
Var ho c'hroaslez pep a zeizen
Pep a zeizen c'hlaz alaouret
Ha peb a garkant arc'hantet,
Peb a gleze ouz ho c'hostez,
Var ho fenn peb a c'harlantez.
Ar Gouez braz a valee seder
Gant ar baniel dre al leurger,
En dro dezhan eur seizen venn
Hag eun tog houarn var he benn ;
Ha dre ma zeant et tro Folgoet
Mouez an Arvoriz a glevet :
« Bennos deoc'h, Itron ha Guerc'hez,
Skoazel Breiz hag hon Rouanez ! »

GOULHEN MORVAN.

Venant pèleriner au Folgoat.
Et tous en corps de chemise
Tête nue et déchaussés.
En leur main la baguette du pardon ;
De tous les coins de la Bretagne
Accouraient des pardonneurs pleins de foi.
Et tous chantaient louanges
A Notre-Dame la Vierge Marie,
C'était beau de voir le jour du pardon
La Vierge en procession,
Et sur sa tête une couronne
Faite de perles et d'or brillant,
Portée par le chevalier Lesguern
Et le fils aîné du grand chef,
Vêtus chacun d'une aube blanche
Les reins entourés d'une ceinture,
D'une ceinture bleue brochée d'or,
Autour du cou un collier d'argent,
A leur côté l'épée de combat,
A leurs cheveux un flot de rubans.
Le grand Gouez s'avançait triomphant
Portant la bannière autour de la place,
Ceint d'une ceinture blanche
Et la tête coiffée du casque ;
Et pendant qu'ils faisaient le tour de la procession
La voix des gens d'Arvor chantait :
« Merci à vous, ô Notre-Dame,
Soutien de la Bretagne, et notre Souveraine ! »

Chanoine ABGRALL

EPILOGUE

Les dernières pages de ce poëme guerrier étaient sous presse au moment où se déroulaient les terribles épisodes de la lutte titanesque qui porte déjà et qui gardera dans l'histoire le nom de **Bataille de Verdun.** — Depuis le 19 février jusqu'au 1er mars et au delà probablement, nos régiments français soutiennent vaillamment et victorieusement la ruée monstrueuse des Allemands. C'est la poussée la plus violente, la plus féroce qui ait jamais eu lieu depuis le commencement de cette guerre, et même dans tout le cours des siècles passés.

Cette mêlée formidable est hors de toute proportion et de toute comparaison avec le petit mais glorieux fait d'armes chanté par notre poète. Mais il nous est bon de constater que, à la distance de cinq siècles, les Bretons sont toujours dignes de leurs devanciers, que les gentilshommes, les bourgeois, les paysans, les étudiants, les instituteurs, les professeurs, les prêtres, les séminaristes de 1914, 1915, 1916, montrent la même bravoure, le même dévouement, le même amour du pays, que les chevaliers, le grand Gouez et les jeunes campagnards de 1486.

Il nous paraît juste, après avoir admiré la vaillance de nos héros de la fin du xve siècle, de payer un tribut d'hommage et de reconnaissance patriotique à nos *fusiliers-marins*, à *notre infanterie coloniale*, à nos *19e et 118e régiments d'infanterie*, composés de Bretons jeunes et vieux, qui ont été les grands acteurs de l'épopée de *Dixmude* et de l *Yser*, des grands combats de *Champagne* en septembre 1915, et maintenant du drame gigantesque qui se joue autour de *Verdun.*

1er Mars 1916.

J.-M. A.

Inscriptions gravées et sculptées

SUR LES

ÉGLISES ET MONUMENTS DU FINISTÈRE

RECUEILLIES

Par M. le Chanoine J.-M. ABGRALL, ✠ A.

Président de la Société archéologique du Finistère

Correspondant de la Commission des Monuments Historiques

(Suite)

Au château de Kerouartz, trumeau en pierre de la cheminée de la salle d'honneur, 1er étage :

QVAND . IL . PLAIRA . A . DIEV . 1602 . (Devise des Kerouartz.)

DEMANDE DU PERE A L'ENFANT

Comme tous tes aïeux, mon fils n'as-tu l'envie
D'illustrer par tes faits l'honneur de ma maison,
Honorer Dieu surtout et vivre par raison,
Pour mériter au ciel une éternelle vie ?

RÉPONSE DE L'ENFANT

Si mes pères ont acquis de l'honneur, du courage,
Des vertus, des degrés par leur grande valeur,
Mon père assurez-vous que je ne faille cœur,
Pour mériter au ciel un si noble avantage.

D'après M. de Kerdanet (*Albert le Grand*, p. 516, dernière note), il y a des siècles que, en fouillant d'anciennes ruines au château de Kerouartz, on y trouva les vers suivants :

Me quondam Ouarsus miles construxerat anglus,
Me quoque destructam reddidit igne parem.

« C'est un soldat anglais nommé Ouars qui m'à construit autrefois,
« C'est aussi un soldat anglais qui m'a détruit par le feu ».

Jardin de ce même château de Kerouartz, cadran solaire :

Afflictis lentae, celeres gaudentibus horae, 1771.

Les heures sont lentes pour ceux qui souffrent,
Elles passent vite pour ceux qui sont dans la joie.

Laz. — Belle croix historiée au cimetière :

LAN . MIL V^{c} . XX . VII — YVON . FICHANT.

Lesneven. — Cadran solaire, maison Raoul, au coin de la grande place :

Me lumen, vos umbra regit.

C'est la lumière qui me guide, vous, c'est l'ombre.

Loc-Eguiner-Ploudiry. — Eglise, entrée du chœur, côté de l'Evangile, inscription gothique :

Dimanche, le . 7 . jour . de . Juillet, l'an 1577 . fut . dédié . ceste . eglise . était . lors . Yven . gouverneur.

Joli clocher : ANNO . DOMINI . 1599 . DIE V IVLII : HEC . TVRRIS . FVD.

Cuve baptismale du XVII^{e} siècle :

QVI . CREDIDERI . ET . BAPTIZATVS . FVERIT : SALVVS . ERIT.

Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec. — Au pignon de l'église :

IHS — M : Y : MER : F : LAN : 1736
I : MER : FAB.

Sur la fontaine : **1697.**

Loc-Maria-Plouzané. — Cuve baptismale : MIL V^{cc} XXX . III — I . P . G.

Balustrade des fonts baptismaux :

FAICT . LAN . 1675.

Tableau de l'ange gardien avec 6 médaillons dont les sujets sont expliqués par ces légendes : *Illuminat — Docet — Armat — Adest poenitenti — Adest communicanti — Adest morienti.*

Locmélar. — Porte sous le clocher : 1577. — Angle Sud-Ouest : 1656.

Porte Midi : 1619. -- Porche : 1664. Porte Nord 1649.

Fonts-baptismaux : ANNO : DOMINI : 1612 : S . MELAR.

Sablière ou corniche Nord :

M . YAN : POVLIQVEN . RECTEVR

M . YAN . SIBIRIL . CVRÉ

IACQVE : CRENN. — IACQVE : ABGRALL : FABRIQUES.

Légendes expliquant les 4 médaillons du tableau de saint Hervé, autel Sud.

1. — Saint Hervé obtient par sa prière une fontaine au somet de la montagne de Bré.

2. — Vision de saint Paul et de saint Hervé. Il levere les yeux et vire le ciel ouvert.

3. — Le loup ayant mangé l'asne de saint Hervé est mis en sa place à la charette.

4. — Saint Hervé voyant lam de sa mère allant au ciel porté par les anges.

Locquirec. — Clocher : *1634.* — Clef de voûte du sanctuaire : *1658.* — Peintures d'anges dans le lambris, signées : CLERAN . FECIT . 1712.

Locronan. — Fontaine de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et de Saint-Eutrope :

VEN : ET : DISC . MESSIRE . SENE . VICAIRE . PERPETVEL.

I . CONAN . MARCHAND . DE . TOILE . LAN . 1698

Sur la porte de la chaire à prêcher : EN : 1707 : V : D : M . MRIN (Mathurin) SEINE : V : PPL (vicaire perpétuel) . M : L : HALNAY · CVRE — HERVE : MARHIC . FABRIQVE.

Au bas de la statue de saint Roch : LAn MVcc IX . F GVILLAVME.

Lopérec. — Porche. Sur un chapiteau : 1586.

Au bas de la statue de saint Jude : LAN : 1615 : CES : IMAGES : FVT : FAIT : Y : CEVAER : FA.

Porche sous le clocher : 1668.

Belle croix du cimetière : CESTE : CROIX : FVST : FAYTE . EN . LAN : MVc LII .

Loqueffret. — Sur un bénitier en bronze, grand et de beau style : F . POVR . LA . PAROISSE . DE . LOQVEFFRET — SANCTA . GENOVEFA . 1617.

Mahalon. — Pilier de la nef : M^re F . PERICHON . R^t : A . GVILLOV : P^tre.

Bas-côté Sud, pierre tombale : J . PENFRAT . DOCT.

Chapelle de Saint-Pierre : *Lan : M : V^e : L : II : G : COZ : Fab.*

Croix rouge près Lescran : 1647 . KERVENAL . PRESTRE.

Martyre. (LA). — Ossuaire de 1619, accolé au porche :

HAN : MARO : HAN : BARN : AN : IFERN : IEN
PA : HO : SOING : DEN : E : TLE : CRENA
FOL : EO : NA : PRÉDER : E : SPERET
GVELET : EZ : EO : RET : DECEDA. — AN : 1619

« La mort, le jugement, l'enfer glacé,
« Quand l'homme y pense il doit trembler,
« Fol il est si son esprit ne prend garde
« Voyant qu'il faut tous décéder ».

Sacristie : — FRANCOIS . ABGRALL . ET . IAN POVLMARCH . LORS . F . 1697. — JEAN . BRAS . YVES . GOAVEC . F . LAN . 1699. — KE RANDEL : MAITRE . ARCHITECTE.

Meilars. — Eglise paroissiale. — A gauche de la porte ouest :

D . CASTREC . F . LAN . 1588.

Chapelle de N.-D. de Confors.

Sur la façade Ouest, inscriptions gothiques peu lisibles.

Première fenêtre, côté Nord : 1651 . M . A . BRONELOC . RECTEVR . IEAN . DONAR . F.

Sur le côté nord de l'abside, caractères gothiques : EN LAN M^C XXVIII LE SECOND DIMANCHE D'AOUT.

Vitrail latéral : *Jan . Floch . fabr . 15....*

Melgven. — Au bas de l'église, un petit autel en pierre porte cette inscription gothique : LAN . MIL . IIII^C . IIII^XI . IX . (1489) DO : G : LE MANCHEC : P : FIST FAIRE CESTE.

Chapelle de la Trinité ;

Dans la sablière ou corniche intérieure, des anges tiennent des banderolles : *Te Deum laudamus, te Dominum confitemur. — Te aeternum Patrem omnis terra veneratur. — Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus sabaoth.*

Morlaix. — Clocher de Saint-Mathieu.

A l'angle Sud-Est, près de l'entrée du cimetière :

Mors tua, mors Christi, fraus mundi, gloria celi
Et dolor inferni sint memoranda tibi.

Côté nord :

Propria qui servit juste petit æqua labori
Et simul e propriis mutuat et repetit.

Entre les deux premières grosses moulures de la base court une sorte de banderole flottante qui porte cette inscription :

LAN . MIL . CINQ . CENTZ . QVARANTE . HOVIT . LE . DIXIESME . IOVR . DE . IVLLET . FVT . COMMĒCE . CESTE . TOVR . EN . LHONEVR . DE . DIEU . DE . NOSTRE . DAME . ET . DE . MONSEIGNEVR . SAINCT . MAHE.

A la façade de l'église des Jacobins est encastrée une pierre provenant de *Croas-al-letern*. près N.-D. des Fontaines :

HIC . EST . SOL . MYSTICVS
IHS . IN . CRVCE . PRO . TE . DIRE . PASSVS

Saint-Melaine. — Au haut du porche, dans un encadrement en accolade, deux anges tiennent un cartel avec cette inscription gothique :

LAN . MIL . QUATRE - CENTS . QUATRE . VINGTS . NEUFF
COMANCE . CESTE . EGLISE . DE . PAR . DIEU .

Sur les portes en bois du fond du porche :

/// A FAIT CES DEVX HVIS YS SCI — BONNES GENS PRIES DIEV POVR LVI.

Au-dessus de la première arcade de la nef : MENOV LE TORGAN FIT FAIRE CET ARC.

Chapelle de Cuburien, à droite de la porte principale :

L'an mil V^cc XXVII. XI^me jour de mars
Fust cette esglise fondée.

Sur une pierre provenant des fondations : *ceste meyso . bastil . L A . 1567.*

Sur la porte du presbytère de Saint-Mathieu :

Marie, François Jagu, de sa charge étoné,
Vous offre le troupeau que Dieu luy a doné.

François Jagu, vicaire perpétuel de Saint-Mathieu, mort en 1709, a laissé une mémoire très vénérée dans sa paroisse, où l'on n'a pas encore oublié *ar Vikel santel.*

Sur la fontaine de l'ancien couvent des Bénédictines du Calvaire :

LA : REVERENDE : MERE : DE : ST : DENIS : DITE : DE : KERMENGUY : D'ETERNELLE : MEMOIRE : A : FAIT : VENIR : L'EAU : DANS : CE : MONASTERE : AVEC : BIEN : DES : TRAVAUX : LAN : 16....

Dans un jardin de la rue Sainte-Marthe, sur un fragment de pierre trouvé près des ruines voisines de la chapelle de N.-D. de la Fontaine, on lit :

IOVI : DEO

Pencran. — Auprès du maître-autel, coin de l'Evangile, dans une vieille niche gothique est une belle Descente de croix, en bois, composée de 11 personnages :

En lan mil v^c IIII ceste histoire fust complet. — Diouguet moy.

Porche :

Le 15 jour de Mars l'an 1553 fut fondé ceste chapelle au nom de Dieu et de sa Mère et de Madame saincte Apolline, de par Hervé Kerahes et Guillaume Bras fabriques de la dite chapelle.

Ossuaire : CHAPEL : DA : SA : ITROP : HA : KARNEL : DA : LAKAT : ESQVERN : AN : POBL.

Chapelle de Saint-Eutrope et charnier pour mettre les ossements du peuple.

Sur la base de la croix du mauvais larron, à l'entrée Nord-Est du cimetière, inscription presque fruste lue par Lucien Lécureux en 1914 :

Au moys de may mil V^c^ vignt ung furent cestes croix et masso foundées par Jehan Le Cam, Yves Le Jeune et Yvon Cras procureurs de la chapelle de céans . E . R

Clocher, façade Midi :

IAN LE ROVX : YVES BESCONT . 1696

Penmarc'h. — Porche :

Le jour sainct René l'an mil CCCCCVIII fut fondéë ceste église : et la tour en l'an M. V^c^ Neuff : dont estoit recteur Kjegou (Karles Jegou).

La fête de saint René ou saint Ronan est le 1^er^ juin — C'est donc le 1^er^ juin 1508 que fut fondée cette église. — Ce Charles Jégou devint ensuite prieur de Daoulas.

Eglise en ruines de Kerity. — Sur un cul-de-lampe, dans l'abside :

G. Longes cest a faict

Plabennec. — Porche : NOBLE . ET . VE . MI . DE KGARIOV . S : R : G . LE . GRANEC . 1674.

Porte latérale : F . F . P . V . E . D : M . NOEL . LEON R . F . BERNICOT . C . LAN . 1723.

Clocher : Y . CORNEC . R^R^ . LAN . 1762.

FRANÇOIS . JESTIN . TRESORIER.

Bénitier intérieur : Y . CORNEC . R . LAN . 1761

Calvaire de la chapelle de Loc-Maria :

CESTE . CROIX . FAISTE . PAR . MAISTRE
LAN . MIL . Vcc XXVII — S . COETDELER.

Pleyber-Christ. — Porte sous le clocher : **1551.** — Base de la flèche : I : LÉON : GOVERNEVR : CE : LAN : 1603.

Bénitier incrusté dans une colonne avoisinant le porche : YVO . ANDREO . 1664. — Porche : 1666. — Poutre sculptée : Y : INIZAN : GOVr 1659. — Chapelle de Christ. — Porte latérale : LORS : FABRICE : P. MARTIN : ET : YV : POVLIQVEN : 1747 : YVON : MARIE : DE : KERSULGUEN : ETANT : RECTEUR : LORS. — Abside : Mr MARREC : Ror JONCOUR : FABRIQUE : 1829. — Croix : HERVÉ : FERZ : 1574.

Calvaire de Kervern. — 1647. — YVON : INIZAN : ET : MARIE : MADEC.

Calvaire des Justices ou ty-Maudez : MANACH : M : R : H : 1620.

Chapelle de Christ. — Vieux jambage de porte : LORS : FA : P : MARTIN : ET : Y : POULIQUEN : 1747.

Sur la niche de Saint-Eloi, dans la chapelle du même nom, à Talengoat (auj. détruite.)

ALEXANDRE : PRIGANT : FABRIQUE : ANTIQ :
ET : JAN : PICART : FABRIQVE — 1701.

Sur les murailles, traces de peinture et inscription :

E . E . P : ALLEIN : LEON : F. 1730.

Sur la croix du placître : F . MINGAM.

Pleyben. — La date d'un remaniement et d'un agrandissement de l'église est donnée par l'inscription gothique qui se trouve à l'intérieur, au-dessus de la porte de la sacristie :

A L'HONNEUR DE DIEU NOTRE DAME MONSEIGNEUR SAINCT GERMAIN ET SAINTE CATHERINE CETE OEUVPRE FUT FAICTE LAN MIL CINQ CENTS SOIXANTE QUATRE. VÉNÉRABLE MAISTRE ALAIN KERGADALEN RECTEUR.

Porche : 1588-1591.

Statue du Sauveur, au fond du porche :

M . IAN . COFFEC . RECTEVR . 1654.

Statue de saint Germain dans une niche au-dessus du porche ; sur la base de cette statue :

EN . LHONNEVR : DE DIEV . ET . NOTRE : DAME . ET . MONSEIGNEVR . S : GERMAIN : CESTE : CROIX : FVST : COMMENCE.

Pour comprendre ce texte il faut savoir que le calvaire monumental, qui se trouve maintenant à quelque distance de l'église, était autrefois près de la façade du porche, et c'est là ce qui est indiqué par l'inscription.

Arc de triomphe.

NOVEL . FAVENNEC . FABRIQVE . 1725.

Calvaire.

Sous le groupe réprésentant l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem :

HOSANNA . FILIO . DAVID.

Au-dessus de la Cène :

FAIST : A : BREST : PAR : M : IV : OZANNE : ARCHITECTE.

Sous le Lavement des pieds :

TV : MIHI : LAVAS : PEDES : 1650.

Chapelle de N.-D. de Lannellec.

Première colonne du côté midi :

Lan mill CCCC IIII^xx et X (1490) fut fondé cette église.

Statue de la sainte Vierge, près du maître-autel.

Sur le bord de sa robe on lit : NOTRE . DAME : DE . M̄R̄IC̄S . P . E : POVR : NOVS.

Sainte-Barbe, 1578.

Lambris : F : FAIR : P : M : LEON : RECT : DE : PLEYBFN : GVILLAVME : LE : BORN : GA : PALANT : MATHIAS : DIRESON : FABRIC : FAIT : LAN : 1772 : YVES : RIVOAL : PABIC.

Ploaré. — Différentes dates inscrites sur le clocher :

Façade Ouest, à droite de la base :

Lan : M : D. L (1550) Anthoine : Le Babe : Prd (président)· *Fabricque*

Intérieur de l'église, niveau de la tribune :

An : Lan . 1555 . G : Cleuba . Procie : F.

Angle Sud-Ouest : *Lan . 1557.*

2e galerie, sous le clocheton Nord Ouest :

N . O . M . LORANS . P . F . LAN : 1583.

Sur le clocheton Sud-Est :

V : D : Mre : P : C : M.

3e galerie base de la flèche, derrière le clocheton Nord-Est :

H : LE : BELEC : DC : LAN : 1586.

Ploéven. — Au bas du groupe de N.-D. de Pitié :

Maria : mater : gratiæ : tu : nos : ab : hoste : protege — M : Vcc *XLVII.*

Chapelle de Sainte-Barbe. — Sur les murs de la sacristie :

M : IAN : FLOCLAY . P . LAN : 1736

V . E . D . M . I . MAHEO . RECTEVR

F . P . GABRIEL . BOSENNEC . Y . CADIOV . F.

Plogastel-Saint-Germain. — Chapelle de Saint-Germain, bénitier intérieur :

Marteau de couvreur. Y . PIER VEN

Plogoff. — Portail Ouest : *Lan . mil . V*cent *LVII . fut . fondé.*

Porche Sud : B : M : LORIENT : R . 1777.

Bas-côté Sud : V . D : M : C . PRISER . R . 1764

Plogonnec. — Eglise paroissiale ; patron, saint Turiau.

Au-dessus de la porte ouest, deux vers latins, dont le premier est un vrai tour de force, sans être du meilleur goût :

TV . TVRIAVE . TVAM . TVRRIM . TEMPLVMQVE . TVERE

NE . NOCEANT . ILLIS . TELA . TRISVLCA . JOVIS

« Saint Turiau, protégez votre tour et votre église,
« Préservez-les de la foudre (des traits à trois pointes de [Jupiter.)

Même façade :

M . YVES : CVZON . F . DE . KEIACOB .

M . RÈNE . SEZNEC . RECTEVR . 1657.

C'est sans doute l'auteur des deux fameux vers latins :

H . LE . PORHEL : E : R . GVENN . FF . 1657

D . CHARLES . KRIOV . PRESTRE.

Porche :

H . KERNALEGVEN . FAB . 1581.

Tourelle sud du clocher :

JACQ : ET . FRANC . LE . DOARE . DE BOTEFELEC . FF . 1688.

Au haut de la même tourelle :

M . LE . HENAF . F — GVILL . LE HENAF . E . Y . GVEZENEC . F . 1660.

Galerie, côté Sud :

BERNARD . AMER : GVILL . OPIC . 1661.

Petit arc de triomphe gothique du XVI^e^ siècle, dont le couronnement et le fronton ont été ajoutés en 1730.

CHAPELLE DE SAINT-PIERRE :

Clavigeri templi quod longum diruit ævum
Claudius hic Nemeus primo fundamenta jecit,
Tertius Henricus Francos cum jure regebat,
Pontifice et summo Sixto, tum praesule Carlo,
Ac humilis pastor Lodoicus sacra ministrat.

1594

La chapelle de saint Pierre étant tombée de vétusté,
Claude de Névet s'occupa de la rebâtir,
Sous le règne de Henri III, roi de France,
Le pontificat de Sixte V, l'épiscopat de Charles du Liscoat
Et le rectorat de Louis le Noi.

La date de 1594 doit indiquer la fin des travaux de reconstruction, tandis que l'inscription se rapporte au commencement, car Henri III mourut en 1589 et Sixte V en 1590. Charles du Liscoat fut évêque de Quimper, de 1583 à 1614. — Le Recteur, Louis Le Noi, tenait école à Locronan en 1580, puis devint recteur de Plogonnec où il mourut en 1623.

A l'entrée du placitre de la chapelle de Saint-Pierre est une croix ayant une base circulaire en forme de calotte ; autour de cette base est gravé ce distique :

QVID . TIBI . MORTIFEROS . PEPERIT . XRE . DOLORES
QVID . QVOQVE . VESTE . TVA . TE . SPOLIAVIT . — AMOR.

Seigneur, quelle est la cause de vos cruelles douleurs ?
Qu'est-ce qui vous a ainsi dépouillé de vos vêtements ? — votre amour pour nous.

Diverses dates sur la chapelle :

QVERNALEGVEN . FAB . 1591. — I . QVE.... 1608. —
Y . MAP°. 1614 . — J . IOVCOVR . 1616 . — I . PEZRON . 1618

Clocher. — RENE . LE . HEŃAFF . DE . KERFRVAN . F. 1675. — Dôme : DE . ROSAVEN

Plomodiern. — Porche de l'église paroissiale :

Corniche intérieure : I . DV 1624
PA

Façade : 1624.

Inscriptions aux pieds des statues des apôtres :

P : ANDIDAILLER — I : ERNOT — M : KERMAREC. — H : IOVIN : 1621 — O : QVEMENER — IAC : CVZON —

DOVARINNOV — D : I : M : 1626 — D : T : IOVIN.

Chapelle de Sainte-Marie du Ménez-Hom.

Porte sous le clocher : 16-63 — JACQVES . NICOLAS.

Chambre des cloches :

MISSIRE . MATHIAS
PLASSART . RECTEUR

IEAN . LE . QVINQVIS
FABRICQVE 1772.

Pile de l'angle Sud-Ouest de la galerie :

GERMAIN . HILIE . 1773.

Au bout d'un des pignons Sud :

MESSIRE : M : CRAVEC : RECTR
DE : PLOMODIERN : GVILL : LE
DOARE : PRETRE : VICAIRE
C : ROIGNANT : F : 1766.

Façade Nord :

GVILLAUME DHERVE . F — P . POLESEC
FA : LA : 1573.

Pignon Ouest donnant sur la grand'route :

H : HO : MOREAV
F : EN : LAN : 1570.

Intérieur. — Au-dessus des arcades nord de la nef :

I : MAVGVEN
FAB : LAN : 1574

AV : MOREAV
FAB : LAN : 1591.

Boiseries près du maître-autel.

VE : DI : ME : OL :
BOVRDVLOVS : R.

M : L : GVILLERMOV
CVRE : 1710.

Autel Sud :

N : & : MRE : OL : BOVRDVLOVS : R.
GVILLAVME : NICOLAS : F : 1715.

Arc de triomphe : 1739

Joli calvaire, un peu endommagé :

JEHAN . JE . ALONDER . FABRICQVE . FEIST . CESTE . CROIX . FAIRE
L . M . Vc XL . IIII.

Ancienne chapelle de Saint-Corentin.

Abside : 1616 . MISIRE : IAN : LE : CAM : R
THOMAS : LE : DIDAILLER : F.

Sacristie : V : M : O . BOVRDOVLOVS . R
HIEROSME : BILLOVN : F : 1701.

Croix du cimetière : I : BIRIAN . F . 1704.

Plonéour-Lanvern. — Chapelle de Languivoua.

Porte latérale sud :

C . //// A . NOBLE . JAC : HONORE : HEMORIS. 1635

Soubassement du clocher :

CE : CLOCHER : FVT : FONDE : LE : 6me AVRIL : 1638

Plonévez-du-Faou. — Chapelle de Saint-Herbot.

Au fond du porche midi, en caractères gothiques :

MESSIRE JEHAN DE LAULNAY Pbre GOUVERNEUR DE CÉANS FICT FAIRE CEST PORTAIL COMMENCEMENT LE PREMIER JOUR DE JUILLET LAN MIL QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX HUIT.

Portail ouest :

LAN . MIL Vcc XVI FUST CEST PORTAIL CONSACRÉ ET MISE ICHI CEST PIERRE.

Maîtresse-vitre, 1556.

Ploudiry. — Intérieur du porche : M . LE . ROUX : F . G . SANQVER . 1665. — Contreforts et voussures : F : KGOAT : F — N : OMNES : F. — G : LE : COVLM : F. — H : NICOLAS : F

Bénitier dans l'église : CETTE : PISCINE : A : ESTE : FAICT : FAIRE : P : M : Y : PAPE : P : EN : SA : VIE : LAN : 1675.

Sur le bord supérieur du même bénitier :

HIC : JACET : N : YVO : PAPE : P : MORTVVS : ANNO : 1715.

Autre bénitier : LABRVM : PAROAE : AQVAE : LVSTRALIS : 1680.

Ossuaire :

BONNES : GENTZ : QVI : PAR : ICY : PASSEZ

PRIEZ : DIEV : POVR : LES : TREPASSEZ.

G . GOVLX : Y : BOSEC : FABRIQVES : LAN : 1635.

Plouédern. — Cuve des fonds baptismaux :

A : RIOV : RECTEVR : I : KERDELENT : H : APERVE : FABRICQVE : LAN : 1641 — R : LE : DORE : FECIT.

Nous retrouverons encore cette signature de R. Doré, avec la

date de 1625, au bas de la statue de saint Jean l'Evangéliste, au porche de Saint-Thégonnec. Il devait tenir un atelier de sculpture analogue à celui que Yan Larhantec dirigeait à Landerneau, au dernier quart du XIX[e] siècle.

Plouégat-Guerrand. — Au fond du porche, porte gothique en chêne sculpté : *cest huys* . . . La . . M . V[e] 36

Plouénan. — Croix processionnelle : M . H . LANNVZOVAR . A . BAILLE . CENT . ESCUS . POVR . CETTE . CROAS. 1574

Il s'agit ici de Messire Hervé de Lanuzouarn, chanoine et chantre de Léon, conseiller au Parlement de Bretagne et prieur de Pirmil.

Un ancien calice, dans la sacristie de la chapelle de N.-D. de Kerellon, porte cette inscription sur le pied :

P : LA : CHAPELE : DE : S : MATHIEU : DE : COATSABIEC
POIRE *(sic)* DE : LA : MAISON : DE : KOUANEC

Saint-Mathieu, Coatsabiec et le manoir de Kervoanec sont en Plougourvest. Ce calice provient sans doute de la chapelle de N. D. de Lopréden, qui dépendait comme Saint-Mathieu, de *l'abbaye* de Saint-Mathieu en Plougonvelin.

Sur le socle de la croix de Keranguen, cette inscription :

C : KERANGUEN

Les consoles latérales portent les armoiries des Keranguen pleines et parti de Keroulas.

Plouescat. — Croix de Cormanis : QVEGVINER . 1581.

Croix de Kergoal : IHS. — S[to] ANNE . P . P . N . S : BARBE . P . P . N .— S . IAN .— S : IACQVES . P . P . N — IACQVES . MARC'HIC . ET . ANNE . LE . ROVX . ONT . FAIT . FAIRE . CETTE . CROIX. — 1667

Plouézoc'h. — Sur le clocher : *1627*.

Sur un beau calice de vermeil conservé à la sacristie :

POUR : SERVIR : A : LA : PAROISSE : DE : PL (nom limé) — 1701.

On dit que ce calice n'appartenait pas primitivement à l'église de Plouézoc'h et qu'il lui a été restitué *par erreur* après la Révolution.

Sur le socle de la croix de la chapelle de Saint Antoine :

JEAN : MAHÉ — 1717.

Sur la vieille fontaine dite *Feunteun-Jésuz*, au-dessus du hameau du Dourduff-en-Terre, inscription latine dont on ne peut déchiffrer que ces mots :

BIBE : AQVAM : VIATOR.

Sur la lucarne de pierre d'une vieille maison au hameau de Kerarprinz, ce nom en caractères gothiques :

Y . JEGADEN

Cet Yves Jégaden vivait en 1550, d'après les registres paroissiaux.

Sur une croix près du bourg :

1621 — CROIX : AR : VOCEN

Plougasnou. — Porche midi :

LE . DIMANCHE . 2 JOVR . DE . MAY . LAN . 1574 . FVT . LEGLISE . DE . CEANS . DEDIEE . PAR . BAPTISTE . LE . GRAS . EVESQVE . DE . TREGVIER . ET . V . A . QVARANTE . JOVRS . DE . PARDON . LE . PREMIER . DIMANCHE . DE . MAY . ET . LE . PREMIER . JOVR . D'AOUGST . AUTANT

Au fond du porche Ouest, sous le clocher :

LE 8e JOVR . DOCTOBRE . 1582
MI : TAILLATER . A . FAET . LE . FONDEMENT
ET . EN . LONEVR . DE . DIEV . CONDVIT . IVSQU'A . PRESENT . 1584
ESTANT . POVR . LORS . M . LAVRENS . TREMOIGN . P
KARAVDY . ET . F . GEFFROY . MISEVRS . RCVRS.

Grand tableau du Rosaire :

Mre Jean Le Coat *Jacob Alix*
Rr de Plougasnou *Pingebat Anno*
a donné ce tableau *Dni 1668.*

Inscriptions gravées et sculptées

SUR LES

ÉGLISES ET MONUMENTS DU FINISTÈRE

RECUEILLIES

Par M. le Chanoine J.-M. ABGRALL, ✠ A.

Président de la Société archéologique du Finistère

Correspondant de la Commission des Monuments Historiques

(Suite)

Cuve baptismale : Armoiries des Kersulguen et des Kermerc'hou. — Tête mitrée. — Inscription :

A MA . VIE . A MA . VIE — J : ALBI : FECIT : ISTVM

Petit autel en pierre, pilier Sud : SANT : SACRAMENT

Oratoire de N.-D. de Lorette, sur le chemin de Saint-Jean-du-Doigt.

DAMOISELLE . IANNE . DE KEREDAN . DAME . DOVARIERE . DE . KERASTAN . A . FAICT . BATIR . A : LHONNEVR . DE . DIEV . ET . DE . NRE . DAME . DE LORETTE . 1611.

Chapelle de Saint-Maudez ou de Kerbabu. — Dais en bois ouvragé surmontant le maître-autel : PHILIPPE : GVILLAGER : MVNVSIER : FABRIQVE : A : FAICT : CESTE : PIESCE . 1628. — (Louis Le Guennec).

Plougastel-Daoulas. — Sur la frise du Calvaire :

CE : MACE : FVT : ACHEVE : LA : 1602 : ET : FABRIQVES : LORS : M : A : CORR : F : PERIO : I : BAOD : CVRE.

Sur le tombeau du Christ ressuscité :

1604 . I . KGVERN . I . THOMAS . FAB . O . VIGOVROVX . CVRE.

Derrière la croix :

H : ROLLANT. — I . LE . MOAL . 1603.

Cette paroisse compte de nombreuses chapelles :

1. — Chapelle de N.-D. de la **Fontaine-Blanche.**

Sous la statue en pierre de la Vierge :

Lan mil cinq cents huit, Jean Davennes abbé de Daoulas consacra les trois autels à N . D — S. Laurent et la Magdeleine.

2. — Chapelle de Saint-Claude. —

Sur la façade Ouest : H . ET . D .... PRIEVR . RECTEVR . DE . PLOVGASTEL

IAN . CORRE . FABRIQVE . 1652

3. — Chapelle de Saint-Trémeur. —

Près de la fenêtre Sud :

Y : VIGOVROVX : F : FAICT : FAIRE : CETTE : CHAPELLE : 1581

Près de la fenêtre Nord : F : IVLIAN : F : 1636

4. — Chapelle de Saint-Guénolé.

Au-dessus de la fenêtre du chevet :

M . I . LE . GALLE . CARIOV . 1706

Croix du placitre :

1654 . L : ARCAL

5. — Chapelle de Saint-Adrien.

Au-dessus de la porte Midi :

EN . BLOAZ . MIL . PEMP . CANT . HANTER . CANT . NEMET . VNAN . EZ . VOE . FONTET . AN . CHAPEL . MAN . EN . EIL . SUL . A . MAE . EN . AMSER . MAESTR . HERRY . A . CASTELL . RECTOR . PLOECASTELL . HA . JAHAN . GVERGOZ . DIT . MONOT . GOUERNER . EN . CHAPEL . MA . EN . ENOR . DA . DOE . HA . YTRO . MARIA . A . COFORT . HA . SANT . ADRIAN

En l'an mil cinq cent cinquante moins un (1549) fut fondée cette chapelle le second dimanche de mai, au temps de maître Henry du Chastel, recteur de Plougastel, et de Jean Kergoz, dit Monot,

gouverneur de cette chapelle, en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame de Confort et de saint-Adrien.

Sous la statue de saint-André :

S . ANDRÉ . P . P . N. — Estoffé *(peint)* P. Feillet : 1683

Sous la fenêtre du chevet est une longue inscription provenant d'une chapelle qui existait autrefois au bourg, en l'honneur de sainte Anne, probablement la chapelle ossuaire :

CESTE : CHAPELLE : FVST : FONDÉE : L : 1616 : EN : LHONNEVR : DE : S . ANNE : P : LES : HABITANS : ET : BIEN : FACTEVRS . IAC : DAVIT : CVRE : ET : I : KDRAON : L : FABRI : ET : PARACHEVE : L : 1619 : M : H : ROLLANT : ET : F : COR : ESTANS : GOVVERNERS : S : ANNA . O

Sur le portail du manoir de Kererault :

MOURIR : POUR : VIVRE .
VERTV : SUIVRE :
VRAI : HONNEUR : RETENIR
DE : KERERAVLT : LE : DESIR
1626

Plougonven. — Porche sous le clocher : 1481.

Christus vincit — Chr̄s regnat — Chr̄s imperat — Chr̄s nos benedicat.

Portes géminées du porche latéral : 1518.

Calvaire :

CESTE . CROIX . FVST . FAYTE . LAN . M . V^{c} . LIIII . A . LHONNEVR . DE DIEV . ET . N^{tre} DAME . DE . PITIE . ET . MONSEIGNEVR . S^{t} YVES.

PRIES . DIEV . POVR . LES . TREPASSES.

A l'abside :

FR . COR . LE . ROVX . DOCT . DE . SORB . ET . RECT . LAN . 1606.

Plougoulm. — Clocher : V : ABRAHAET . R . ET . VICAIRE GENERAL . 1700.

Plougourvest. — Baldaquin des fonts baptismaux :

NOBLE : ET : VENERABLE : LOVIS : DE : CRESOLLES :
RECTEVR : DE : CETTE : PAROISSE : LAN : 1667.
FAICT : PAR : NOVS : Y : BOVRCHIS : ET : Y : KERFOURN :
LORS : FABRICQVES : F : TANGVY : ET : F : RIOVALL

Plouguer. — Sacristie, inscription renversée : *Lan . mil . V^cc quatorze J. du Vieil Castel.* (Probablement abbé de Landévennec).

Plouhinec. — Clocher de la chapelle de Saint-Julien de Poulgoazec : 1681 — M^I H . LOVARN . F.

Plouider. — Chapelle de Pont-ar-c'hastel :

Pile du côté Nord : 1564 . P . PVGVEL.

CVBERNATOR . FECIT . FACERE . DENVO . HOS . FORNICES

« Pierre Puguel, gouverneur, a reconstruit ces arcades. »

Ploujean. — Baldaquin des fonts baptismaux, ayant beaucoup de rapport avec celui de Saint-Melaine de Morlaix :

FAICT . DU . TEMPS . IAN . BRAOUEZECK . ET . IAN.
PRIGENT . FABRIQUES — 1660

Chapelle Sainte Geneviève :

Sur une sablière : JEGADEN : FABRIQ : 15...

Sur le chancel du chœur :

FAICT : FAIRE : PAR : IAN : LAVIEC : LORS :
GOUVERNEUR : E : METRE : GVILLAUME : KDELANT
CHAPALAIN : DE : CETTE : CHAPELLE . 1639.

Sur le pavage, date de : *1640.*

Sur le maître-autel :

HERVE : LE : COTTIE : FABRIQUE : EN : CHARGE : LAN : 1721

Dans le tympan d'une porte latérale, au-dessus d'un écusson martelé :

LESSES : DIRE

devise de la famille de Kersulguen.

Chapelle de N.-D^me^ de Grâce au manoir de Suciniou :

Sur un tableau votif placé au-dessus de l'autel un ange tient un cartel avec ces mots : *Nostre Dame de Grâce,* le tableau est signé : DU : PRÉ : NOBLET : F. 1656.

Inscription sur une feuille de parchemin encadrée et appendue à la muraille :

Cette chapelle a été bénite par Noble Messire Jean du Parc, Recteur de Ploujean, dédiée à N. D. de Grace par permission de Mgr. Baltazar Grangier, evêque et Comte de Tréguier, le 19 may 1661, jour de M. S^t^ Yves, fondée par Noble Homme Julien Bélin et D^lle^ Françoise Corroler, S^r^ et Dame de la Furtais pour y dire la messe toutes les fêtes et dimanches de l'année, fors exepté les jours de Pâques, Pentecôtes, la Toussaint, Nouel, et jour de la dédicace de la paroisse.

Sur la fontaine du Styvel, au bout du quai de Tréguier :

Cette fontaine a esté refaite et agrandie de nouveau l'an 1716.

Sur la fontaine des Anglais, date de *1790.*

Plounéour-Ménez. — Chapelle de l'ancienne abbaye du Rélec.

Dans l'escalier du transept, côté de l'Evangile :

MONASTERII : ÆRE : REPARATA : ET : ORNATA : TECTA : ÆTATE : CASVRA : JOANNIS : BAPTÆ : CVRA : ARCHIMANDRITÆ : 1691.

Plounéventer. — Au-dessus de la porte du moulin de Brésal :

Lan : mil : cinq^cc^ : XX : Gm̄me : de : Brésal et : Margarite : le : Sénéchal : R. T : *D̄a (me) : de Brésal : firent : faire cest : estang : et : moulin Au : dyvys : de : ichiner : IHII rrie*

Inscription faite 10 ans après celle du pont et moulin de Landerneau et à son imitation.

Sur la façade de la chapelle de Saint-Mélar, à Locmélar :

S : MELARDE : ORA : P . NOBIS — 1587.

Chevet : 1724.

Plounévez-Lochrist. — Sur la tombe des seigneurs de Maillé cette inscription en gothique :

MEMENTO : FINIS

Sur une dalle funéraire portant l'effigie en creux d'un chevalier, dans l'église de Lochrist :

HIC : JACET : ALANUS : DE : VILLEMAVAN M ... DIE : FESTI

BEA ... ANNO : DNI : MCCLIII : REQVIESCAT : IN : PACE

Plourin-Morlaix. — Date de 166... sur le chevet.

Sur la façade du clocher, au-dessus d'une fenêtre, inscription dont le début seul est lisible, des pierres ayant été déplacées postérieurement :

NOBLE : ET : DISCRET : MESSIRE : BERNARD .....

(Il s'agit de M. Bernard Salaün de Kermoal, qui fut recteur de Plourin de 1707 à 1732.)

Plus bas :

JAN : PODEVIN : FABRIQ . 1728.

Sur le dé de la croix dite *Croas-ar-Chicamor*, près du bourg, non loin de la chapelle de Sainte-Philomène, inscription gothique écornée :

GUILLE : LE : RAMP (S)

ET : ELYETA : AN : OZE (CH)

SA : FAME : FIRET : CESTE (+)

Sur le dé de la croix dite Croas-Coatélant, à la sortie du bourg par la route de Plougonven, autre inscription gothique :

YVO : LE : PODER

FIT : CESTÈ : +

A : LA : MIL : VCTZ : LVIV (1559.)

Plouvien. — Base hexagonale de la croix auprès de l'église : JACOBO : DE : KRANNOV : RECTORE : Æ : COIE : CHRISTO . CRVCIFIXO : SACRVM . 1683.

Porche de la chapelle de Saint-Jaoua : M . D . LXIX.

Tombeau de Saint-Jaoua : *Sas . Joevin . Epus . Leons . Fuit . hîc . sepultus.*

Plouzévédé. — Dans l'oratoire de N. D^me^ du Penity, accolé à l'église de Berven, sur les boiseries des murailles, décorés de peintures, la date de 1673, et

FAICT : PEINDRE : PAR : JAN : LE : GAC : LAN : 1676

Dans la sacristie de la même église, un joli calice de vermeil porte cette inscription

Y : MORVAN : A : DONE : CE : CALICE : A : NRE : DAME : DE : GUY-TEMEDEZ

Au presbytère de Plouzévédé, il y a deux anciens calices de vermeil : le plus ancien porte cette inscription :

A : YVES : PARTEVAVX : APPARTIENT : CE : CALICE . 1604

Sur l'autre :

DON : FAIT : A : L'EGLISE : DE : PLOUEDEVEZE :
PAR : NOBLES : GENTZ : MATHIEV : GILART : ET :
CATHERINE : LE : BAILLI : SA : FEM : — 1626.

L'ancienne porte Renaissance du reliquaire a été encastrée dans la façade d'une maison du bourg de Plouzévédé. Elle porte cette inscription :

MEMENTO : MORI : 1644 : M : L : BREZEL . R.

Sur un bénitier rond, en granit, de l'église paroissiale :

M : A : GVILLERM : R : X : OLIER : Y : TREGVIER : I : RANNOV . F.

Clocher de Berven : 1705.

Jubé : QVÆ EST ISTA QVÆ ASCENDIT DE DESERTO DELICIIS AFFLV-ENS.

Fenêtre, 1720. — Barrière Sud, 1727.

Sablière intérieure, 1573. — Sablière Nord du chœur :

M : LAVRENS : BREZEL : R : Y : GYADER : E : CLEGVER : FABRI-QVES : AN : LAN : 1605

Plovan. — Ruines de la chapelle de Languidou.

Sur le tailloir d'un chapiteau gisant à terre :

GVILL^S^ : CANON^S^ : ET : IVO : DE : RIVESCO : AEDRVNT : ISTAM : ECCLIAM.

« Le chanoine Guillaume et Yves de Rivesco ont fait bâtir cette église. »

Le chanoine Guillaume faisait partie du chapitre de la cathédrale de Quimper aux années 1166-1171. Cette date correspond parfaitement au style de ces ruines qui ont absolument le caractère du XII[e] siècle.

Rivesco ou Revescou est un vieux manoir de Plozévet.

Pont-l'Abbé. — Dans la chapelle en ruines de Lambour, tombe haute de Peris de Méabé, seigneur de Porz Moreau.

Ce Peris était d'origine espagnole, c'est ce qui explique la forme étrange de son épitaphe : CE . TOMBA . ET . ARMOERIAS . SON . A . NOBLES . IAN . PERIS . DE . MEABE . IANNA . LE . MESCOEZ . 1566

Pont Croix. — Autel de Saint-Pierre :

M[re] I : RIOV : F .

Niche de Sainte-Anne, ancien retable d'autel :

F : MANSEAV : F : 1673.

Pouldavid. — Sur les linteaux des fenêtres de la sacristie, à l'extérieur : R : H : GVENNOR — NICOLA-RENE . VOT . F . 1777.

Poullan. — Façade Ouest : HE . LE BAIL . FA . LAN . 1591

MA . BYLIER . FA : LA . 1593

Base du clocher :

1715 — IAN . LE . MAVREAV

Chambre des cloches :

M[re] Y : LE : BIHAN . CVRE . M . A . I . CORRE HERVE . KERIVEL . FABRIQVE . 1717.

Corniche du bas-côté Sud : ME : KERVAREC : FAB : LAN : 1595

IO : MOALIC : FA : 1595

Primelin. — Chapelle de Saint-Tujean.

Au haut de la tourelle d'escalier du clocher : K : C : 1569.

Près de la porte du transept Nord :

LAN . 1611 : F : MOAL . F.

Sur le mur extérieur de la sacristie : I : DREHONET . F. — H . H . IEAN . BRENEOL . FAB : 1750 — H . H : MES : FOLLEC : FAB . 1750.

Sur un vieux petit catafalque :

Qui speculum cernis, cur non mortalia spernis,
Tali namque domo clauditur omnis homo.

Lambris :

IAN : BITAR : 1709 . F.

Sur les panneaux extérieurs de la chapelle des fonts baptismaux sont peints deux tableaux. Le premier représente un prêtre en surplis, étole et barrette, président au mariage d'un seigneur de Lezurec et d'une dame. Le seigneur et l'homme qui l'accompagne portent le costume du temps de Louis XIV, tandis que la dame et les deux femmes qui sont à ses côtés semblent avoir le costume des paysannes de l'époque. Au bas du tableau est cette inscription :

F . EN . 1705 . *Du Temps De*
*Yves Pouhazan F*que

Le second tableau représente un prêtre en chape, baptisant un enfant, qui est tenu sur les fonts baptismaux par un seigneur et une châtelaine, avec grande coiffe, robe à paniers et traîne :

*M*e *I . Gloaguen* — *Baptisait . cet . enfant*
*C*re *de Primelen* — *nay depuis un moment.*
. en 1705

A l'intérieur de la clôture, trois autres tableaux et cette inscription :

Mre IAN . PERENNES : I : HERVE : PLOINEC : F : LAN . 1679.

Chapelle de Saint-Théodore.

Porte principale : C . CANIE : F : 1676.

Poutre intérieure : IAN : MAVBRAS . 1672.

Quéménéven. — Chapelle de N.-D. de Kergoat. — Clocher :

DON . IAN OLLAN . RECTEUR . DE . QVEMENEVEN. — 1764

Bas-côté Sud : ALAN . COSMAO : F :

Sacristie : Y . LE . DOVIRIN . F. — 1675

M . P . PIEDERRIERE . REC

Au catafalque, joli bénitier en bronze de 0m19 de hauteur et 0m27 de diamètre :

Lorans Kerivel fabricque d'Itron-Varia Kergoat fit ce lan mil Vc XXIX

Querrien. — Au bas d'un tableau du Rosaire :

Obtulit hoc munus Rector cognomine Flohic,
Qui vestra ante Deum vota precesque rogat. — 1651.

Quimper. — Cathédrale de Saint-Corentin.

Autrefois une longue inscription gravée sur une plaque de cuivre était incrustée dans le socle de la statue équestre du roi Grallon, sur la plate forme entre les deux clochers. Cette inscription, détruite en 1893, est reproduite maintenant sur les murs de la chapelle absidale :

Com' au Pape donna l'empereur Constantin
Sa terre, ainsi livra cest' à S. Corentin
Grallon Roy chrestien des Bretons Armoriques,
Qui lan quatre cents cinq selon les vrais chroniques
Rendit son âme à Dieu, cent et neuf ans ainçois
Que Clovis premier roy chrestien des François ;
Cy estait son palais et triomphant demeure :
Mais voyant qu'en ce monde n'est si bon qui ne meure,
Pour éternel mémoire sa statue à cheval
Fut cy-dessus assise au haut de ce portal,
Sculptée en pierre bize, neufve et dure,
Pour durer à jamais si le portail tant dure.
A Landt-Tévenec gist dudit Grallon le corps,
Dieu par sa saincte grâce en soit misericords.

Sur la table de l'autel de la chapelle absidale ou chapelle de N.-D. de la Victoire :

Alanus episcopus corisopitensis me consecravit in honorem beate Marie die assumpcionis ejusdem anno domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto — Orate pro me Alano Rivelen //// episcopo corisopitensi.

A la chapelle de Saint-Eloy, à l'église des Cordeliers, la confrérie des orfèvres avait fait par cette inscription, conservée maintenant au musée archéologique, ancien évêché, salle de la borne de Kerscao :

Ceste : chapelle : fut : comancée : et : ediffiée : en : l'onneur : de : Dieu : et : de : Monsieur : sainct : Eloy : par : les : orfèvres : et : maistres : de : la : ville : et : cité : de : Kemperco-rentin : lan : MCCCC : IIIIXX : XVI : dont : les : noms : et : surnoms : desdits : maistres : et : orfèvres : durant : ledit : temps : ensuivent : savoir : P : Jouaulx : Arnolet : Certain : F : Jahanin : A : Goalichet : H : Cochet : H : Calvez : grégoire : Hellé : »

Cette inscription se trouve dans la monographie de la cathédrale par M. Le Men, page 313.

Ancien ossuaire autrefois placé à côté du porche Nord, et reconstitué maintenant dans le musée archéologique, galerie des costumes bretons :

VOUS QUI PAR ILLECQUE PASSEZ
PRIEZ TOUS POUR LES TRÉPASSÉS.

Dicite mortales culmen qui queritis amplum,
Quis nostrum formâ nobiliore lucet ?
Quis fuit inter nos dives speciosus inopsve ?
Nulli hec deformis parcere larva potest.
Sola igitur remanent vile monumenta peracte
Facta ; nec ex alio notio certa datur.
Sed quia nos teligit dextra allitonantis, amici,
Nostri si miseret, fundite sepe preces.

Ancienne église de Saint Mathieu, reconstruite en 1895-96. — Sur le côté nord :

En . lan . 1558 . fut . faict . ce . costé . deglise . P . Lonoré . lors . Fab.

Hôpital civil, autrefois séminaire. — Date sur une lucarne de l'aile *est* : 1681.

Fronton de la façade principale, sous une représentation du Saint-Esprit, colombe entourée d'une gloire : IMPLEVIT . TOTAM . DOMVM.

Aile *Est*, autre représentation du Saint-Esprit, sur la lucarne du milieu :

EMITTE . SPIRITVM . TVVM.

Même aile, corniche de la porte, au-dessous d'une statue de la Sainte-Vierge :

INTERVENI . PRO . CLERO.

Aile Nord :

D . O . M . EX . LIBERALITATE . DD . FRH . DE . PLOEVC.
EP . CORISOP . ET . ILLVSTRISSIMI . TOTIVS . CLERI . CORNVB

Sur une pierre angulaire des fondations du pavillon Nord-Ouest : S . CHARLES.

Façade intérieure de l'aile Nord : S . CHARLES . BOR.

Sur une pierre ancienne incrustée dans le mur Sud de la chapelle de Saint-Marc est une épitaphe en caractères du XIII^e^ siècle ainsi conçue :

MARC FUT DU SIÈCLE COMME VOUS
PRIEZ POUR LUI PENSEZ DE VOUS.

Quimperlé. — Chapelle de l'hôpital. A côté de la porte latérale donnant sur la rue :

En ..lan . Mil V^cets^ : XXVIII . la rédification.

Roche (LA). — Au bas de la maîtresse-vitre :

En Lan Mil V^c^ XXXIX fut fet ceste vitre et //// Fabricque pour lors Allen Joce.

Sablière au-dessus du jubé : B . ROLLAND . 1559.

Ossuaire :

MEMOR : ESTO : JUDICII : MEI : SIC : ERIT : ET : TVVM : HODIE : MIHI : CRAS : TIBI — 1630.

MEMENTO : HOMO : QVIA : PULVIS : ES.

Dans une scène de danse macabre est représentée la Mort sous forme de squelette, brandissant un dard et disant : JE . VOUS . TUE . TOUS.

Chapelle de Pont-Christ, près de Brézal, maintenant à moitié ruinée. Le mobilier a été enlevé, la toiture est effondrée. Il y avait dans cette chapelle un beau Christ en robe rouge, semblable à ceux de la chapelle de Sainte-Anne de Lampaul, de la chapelle de Christ, à Guimaëc, de Sainte Croix de Quimperlé et de Loc-Maria, à Quimper. Il a été cédé à M. Huon de Penanster, actuellement sénateur des Côtes-du-Nord, beau-frère de M. le Roux de Brézal.

Au mur Est du transept Nord est une jolie inscription gothique, sur Kersanton ainsi conçue : Lan mil V^cc XXXIII (1533) Guillaume de Brésal et Marguerite le Sénéchal firent faire ceste chapelle en lonneur de Dieu e N^re Dame de secour. Cette inscription est de 13 ans postérieure à celle qui se trouve au-dessus de la porte du moulin de Brésal, voisin de la chapelle et qui est de 1520 - voir à l'article Plounéventer.

Sur une sablière, près du maître-autel, du côté de l'Epître, on lisait :

LA CHAPELLE DE NOSTRE SEIGNEUR JÉSU CRIST FVT ACHEVÉE 1560 — TRISTIS EST ANIMA MEA VSQVE AD MORTEM — FINIS OMNIVN MORS EST — SCVTO FIDEI VINCO.

Roscoff. — Eglise, cadran solaire : *Craignez la dernière.*

Rosnoen. — Au bas de la façade Ouest de l'église.

LAN . 1562 . LE . 31 . DE . MAY . FVT . FVDÉ . P . TANGUY , FABRI-
[QUE.

Au transept Nord, au ras du sol :

LAN . 1550 . LE . 24 . D'AVRIL.

Pierre tirée de l'intérieur :

M : I : BOVLART . RECT . 1674.

Sur le contre-fort Sud-Est de l'abside :

Y . Quelffelec . fab . Ce pingnon fut parachevé lan mil cix cent quatre, le 8 Juillet.

Fresque dans le transept Sud, représentant le triomphe de la Sainte-Trinité.

Au bout : SANCTA SVMMA ET INDIVIDUA TRINITAS /// NOSTRO IN SÆCULA SÆCULORUM AMEN.

D'un côté : TE SVMMA DEVS TRINITAS COLLAUDET OMNIS SPIRITVS.

De l'autre côté : OMNIS SPIRITUS LAUDET DMN̄VM.

Dans la bordure du bas : TE PER ORBEM TERRARVM SANCTA CONFITETVR ECCLESIA 1677.

Au-dessus de la représentation de l'église de Saint-Pierre de Rome s'enlèvent deux banderoles légères avec les deux premiers versets du Te Deum :

Te Deum laudamus, te Dominum confitemur.
Te æternum Patrem omnis terra veneratur.

Rumengol. — Près du porche, inscription en lettres gothiques fleuries :

LAN . MIL . CIQ̄ . CENT . TRENTE VII LE : XIIII : JOUR . DE . MAY . FUST : FUNDÉ : GUENOLÉ : GO . (GOUVERNEUR) : H : INISAN . FABRIQUES . LORS.

Sur l'ancien lambris :

M^i^ e : C : I : P : le Gentil . R . e . Prieur d'Hanvec — M^re^ H : Gral . p^t^re curé de Rumengol . M^ire^ JAN Caro . p lan 1732.

Saint-Cadou. — Abside : IESVS . MARIA . 1663 . ECCE ANCILLA : DOMINI.

Clocher : L . IVINEC . F . 1707.

Croix du cimetière : Y : CARO : CHAPLEIN : MESSIRE . C . DE . CRESSOLES . 17... F . LE . ROVS . F

Saint-Coulitz. - Chapelle de Saint-Laurent :

VENERER . ME . IAC POVLMAARH RECTEVR DE CEANS — IAMIE E E RECME DE TROBOA MONT FAICT FAIRE EN LAN 1621 EN LHONVR DE MONRS S IACQVES

Saint-Divy. — Porte en bois au fond du porche :

F . IESTIN : FABRIQUE : 1629

Maîtresse vitre :

HERVEVS PALVDANVS IVRIS VTRIVSQUE DOCTOR DOTAVIT . 1531

Statue de saint Divy, en pierre :

D : M . Jon : Menez : 1533

Dans le cimetière, croix surmontant un petit ossuaire :

Le Premier . jour . de Juin . lan . mil : V^e^ *VI.*

Statue de saint Divy :

D : M . Jon : Menez : 1533

Le lambris du chœur de cette église est couvert de peintures représentant en six tableaux l'histoire du patron de la paroisse, saint Divy ou saint David et l'histoire de sa mère, sainte Nonne patronne de Dirinon. Chaque tableau est accompagné d'une inscription latine et d'une inscription française. On les trouve, avec la description des peintures, dans le volume de Pol de Courcy : *de Nantes à Brest*, p. 346.

Saint-Eutrope. — Sur le clocher de l'église de Saint-Eutrope, inscription bretonne :

AR BROVIDANÇ DRE LARGUENTE,
HO FOURNISSAN ER BAOURENTE,
GANT AR CHARITE UNISSET
EN DEUZ AN ILIS MAN SAVET.

Manoir de Mézédern, date de *1558* au-dessus du portail d'entrée.

Saint-Evarzec. — Joli reliquaire en argent avec inscriptions gothiques : *De . Sancto . Clavo.* « Parcelle d'un clou de la passion » *D . Y . Loheac . R . de . Sancteverdec*

Saint-Hernin. — Porche :

S . HERNIN . PR . P . NOS. —
E . LOZECH . RECTEVR . — 1684

Porte de l'ancien ossuaire :

N : ET : D : MIRE : ROUXEL : RECTEVR
CRISTOLE : LE : STAIRIC : FABRIQUE : 1697

Saint-Jean-du-Doigt. — Au fond du porche :

Le XVIII^e^ jour de Novembre, l'an Mil V^c^ XII fut l'église de céans dédiée par Anthoine Crignaulx, évesque de Tréguier.

Saint-Nic. — Au porche gothique : L : M : V^cc^ : LXI

Dans l'église : M : LE : PARLAT : FA : 1566

Dans la chapelle de Saint-Côme, des inscriptions gravées sur les sablières ou corniches intérieures donnent les dates des différents tronçons : D'ici iusques à l'autre escriteau a été boisé par Alain Polésec et OH guillosou, et estait recteur M^re^ guill. Perfésou. — D'ici iusques au premier pilier a esté boisé aux frais de vénérable personne M^re^ Guil. Perfézou. Rect. de S^t^-Nic . 1611

Reliquaire en argent, en forme de chapelle avec clocher — longueur : 0^m^18 — hauteur totale, avec le clocher : 0^m^36. — Poinçon C. B.

Sur le toit est cette inscription :

VN : PARTIE : DE LA CORO DE NOTR SIGNVR . VN : PARTI
DE .˙. SA ROBA :: VN :: PARTIE .˙. DE : RELIQVES :: DE ·:· SAIN COM : ET
DOMIEN .˙. VN ·:· PAR : DE .˙. RELIQVE : DE : SAINT .˙. PIERE : VN : PARTIE
DE . RELIQVES : DE : SAINT : MEN : VN : PARTIE : DE : RELIQVES
DE MARIA :: MADELENE : ET : VN : PARTIE : DE : SA : ROBA
ITEM : DES ·:· AVTRES : RELIQVES

Un second reliquaire plus petit, en forme de châsse, style Louis XIII ou Louis XIV, mesurant 0^m^15 de longueur et autant de hauteur. Sous le fond :

MESSIRE : CLAVDE : DE : TREANNA : GRAN : ARCHIDIACRE DE :
QVIMPER : ET : RECTEVR : DE : S^t^ NIC

Saint-Pol-de-Léon. — A l'entrée du porche Nord de N.-D. du Creisker, sur trois banderolles tenues par des personnages sculptés :

A la bonne Foy. — En grant poine. — Il convient ainsyn.

Le couvent des Carmes fut fondé en 1368 par le duc Jean IV et Marie de Hollande, sa seconde femme, et fut restauré en 1618, ainsi qu'en témoigne une inscription qui se lit sur deux pierres

Inscriptions gravées et sculptées

SUR LES

ÉGLISES ET MONUMENTS DU FINISTÈRE

RECUEILLIES

Par M. le Chanoine J.-M. ABGRALL, ✠ A.

Président de la Société archéologique du Finistère

Correspondant de la Commission des Monuments Historiques

(Suite)

provenant des démolitions de ce couvent, lesquelles sont actuellement encastrées dans le mur du jardin de M. Roy, à Saint-Pol :

IN : HONOREM . DEI . ET . B . V . MARIÆ . DE . MONT . CARM .
IOANNES . 4 . BRIT . DVX . ME . FECIT . ET . SINGVLARI .
ERGA . ME . PERCOEL . CLERI . NOBILIVM . ET . POPVLI .
AFFECTVM . LVDOVICVS . 13 . GALLIÆ . ET . NAVAR .
REX . XRISTIANISS . ME . IAM . VETVSTATE . ET .
TEMP·. (INJVR) IA . FERE . COLLAPSVM . A . FVNDAMENTIS .
RENOVAVIT . S . PAVLO . V . ROM . PONTIFICE .
REVERENDISSIMO . RENATO . DE RIEVX . EPISC .
F . P . MAILLARD . HVMILI . PROVINCIALI . TVRON .
ET . HVJ . CONVENT . PRIO . 8 . APRILI . 1618.

Saint-Ségal. — Chapelle de Saint-Sébastien, sacristie :

MI^re : IVLIEN : BORNIC : RECTEUR :
MI^re : MICHEL : CRAVEC : CVRE : 1742.
MI^re : IEHAN : HELGOVARCH : CHAPELAIN.
MI^re : IEHAN : BRIS : P^tre.

Porte de la sacristie : SEBASTIEN . JONCOVR . P^tre . ET : C . C .
MOCAER : FABRIQVE.

Sur une poutre de la nef : M . P. CUNIAT . CVRE . CH . LHARIDON . FA . 1686.

Dossier de la chaire : N . ET . D . M^re . Y . COQVET . DOCTEVR . ET . RECTEVR.

Confessional : N : M^re . G : LEON : BACHELIER : EN : SORBONNE . RECTEVR : 1766

Sablière, date de 1586.

Ancienne cloche, félée et hors de service : JAY . ETTE . F . POVR . LA . CHAPELLE . DE . MONSIEVR . S . SEBASTIEN . AN . S . SEGAL . M . IAN . LE . ROY . RECTEVR . ET . M . PIERRE . BRICHETTE . HERVE . RIOV . FABRIQVES . DE . PLEYBEN . ET . S . SEGAL . LAN . MIL . V^cc IIII XX ET XVIII (1599)

Saint-Thégonnec. — Porche ; Au dessus du bénitier intérieur : 1599. A la façade, au-dessus de la clef de l'arcade : 1605. Sur la banderole de la statue de saint Thomas, qui a pour attribut une équerre, on lit cet article du Credo : CARNIS RESURRECTIONEM ; et sur le bord de son manteau : YVO RIVOAL . 1632.

Au bas de la statue de saint Jean l'Evangéliste, niche extérieure :

FAICT : LAN : 1625 — I . MAZE : JANE : INIZAN : MA : FAICT : FAIRE — R . DORE : MA : FAICT .

Nous avons déjà vu cette signature de R. Doré aux fonts baptismaux de Plouédern et sur la base de la croix près de la façade Ouest de la chapelle de saint Conval, dans la forêt du Crannou en Hanvec.

M. Louis Le Guennec a vu un marché signé par le même sculpteur, avec son nom breton : *Alaouret*.

Sous l'Ange Gabriel, dans l'Annonciation : Y . GUILLERM .

Sous la statue de la sainte Vierge, en face : C . POVLIQUEN .

Calvaire : 1610.

Grande cuve à eau bénite, au coin de la chapelle des fonts baptismaux :

F . POVLIQVEN : I : LE : BLOCH : F^que . 1721

Arc de triomphe : 1581.

ITRON : MARIA . VIR . SICOUR
NI . O. PET . HUANTEC . DON . RECOUR
HUI . EN . QUENTAF . ADVOCADES
EVIT . PECHER . HA . PECHERES. 1587.

« Dame Marie de Vrai-Secours,
Nous vous prions ardemment de nous secourir,
Vous êtes première avocate
Pour pécheur et pécheresse. »

Chapelle du cimetière ou ossuaire, le plus beau monument de ce genre qui ait été élevé en Bretagne.

Au-dessus du soupirail du Sépulcre, côté Est :

CE . RELIQVAIRE . FUT . FONDE . LAN . 1676 . LORS . Y . BRETON . ET . P . CARO . F .

Sur le contrefort voisin ;

Y . FAGOT . F . 1677 .

Frise au-dessus des arcades :

C'EST : VNE : BONNE : ET : SAINCTE : PANSÉE : DE PRIER : POVR : LES : TRÉPASSÉS — REQVIESCANT : IN : PACE : AMEN. — HODIE . MIHI : CRAS : TIBI. — O : PECHEURS : REPANTEZ : VOVS : ÉTANTS VIVANTS : CAR : A : NOVS : MORTS : IL : N'EST : PLVS : TEMPS — PRIEZ : POVR : NOVS : TRESPASSÉS : CAR : VN : DE : CES : JOVRS : VOVS : EN : SEREZ. —

Saint-Vougay. — Croix du cimetière :

1677. — O . VOS . OMNES . QVI . TRANSITIS .
PER . VIAM . ATTENDITE . ET . VIDETE .
SI . EST . DOLOR . SICVT . DOLOR . MEVS.

Sibiril. — ossuaire : BRETON . RECTEVR . 1743

Sizun. — Transept Sud : ALAIN . MEN . 1638.

Au bas du clocher, côté Sud :

M^re^ JOSEPH . MARTIN . RECTEVR . 1728

Plus haut, sous le second bandeau :

N : T : D : M^re^ : CH : DE : CRESOL : R . 1735.

Fond du porche, buste cariatide portant la statue de saint Suliau : *Lan . mil V^e XIIII*

Transept Sud : ALAIN . MEN . 1638

Chapelle ossuaire ; au-dessus de la porte :

MEMENTO . MORI.

Frise : VOVS . NOS . ANFENS . QVI . PAR . CY . PASSES .

SOVVENEZ . VOVS . QVE . NOVS . SOMMES . TREPASSES .

1585... Buste reliquaire de saint Suliau :

POVR . SERVIR . A . MONSIEVR . S. SVLIAV . PAROISSE . DE . SIZVN . FAICT . LAN . 1625

Spézet. — Eglise paroissiale, pilier en face de la chaire :

ANNO . M D . CC XIX . DIE . IX . MENSIS . IVLII .

D . D . ILLMVS . ET . R . R . FR . HYAC .

DE . PLŒVC . EPVS . ET . COMES . CORNVB .

HANC . ECCLESIAM . DEDICAVIT . ET .

CONSECRAVIT . 1719.

Chapelle de N.-D.-du-Crann. — Sept belles verrières.

Verrière de Saint-Jacques, dans le transept Sud :

Mil V^e XLVIII . Charles Quampion Fabrique.

Verrière de Saint-Laurent, transept Nord :

Mil V^cc cinquante III . Charles Quampion Fabricque.

Verrière de Saint-Eloy, côté Nord : 1550 . V D.

Tailé. — Fonts baptismaux :

I : PRISEVR . M . F . FAIRE . LAN . 1657

Sur le socle de l'ancienne croix de la chapelle de la Madeleine, transportée au manoir de Lan Penhoat :

MATHVRIN : PLEDRAN : FIT : FAIRE . 1645

Tréflaouénan. — Sur le lambris de la nef sont peintes quinze scènes de la vie de N. S. Au-dessous de celle de la Circoncision, on lit :

PAINT : LAN : 1663 : ET : LORS : RECTEVR
Mre : SEBASTIEN : PEZRON : JAN : TONART .
ET : FIACRE : CHEQVIN : FABRIQVES.

A l'angle N.-E. du pignon de la sacristie, sur une pierre renversée :

LORS : ESTANT : RECTEUR EN / CETTE PARROISSE
MISSIRE SEBASTIEN : PEZRON : Y : MESM...

Tréflévénez. — Epitaphe : CHARISSIMO : SD : HAMO : HVON : HOC : PIGNVS : AMORIS : ÆTERNVM : APPOSVIT : AMANTISSIMO : FILIO : SVO : IACOBO : LVDOVICO : QVI : OBIIT : DIE : 15 : FEB : 1677.

(Devise) BIRVIQVEN (jamais)

Trégarantec. — Chapelle de Jésus : 1696 . IN . NOMINE . IESV . OMNE . GENV . FLECTATUR

Trégunc. — Belle croix de procession en argent doré :

1610 . EN . FEVRIER . POVR . LA . PAROISSE . DE . TREGVNC.

Cette église possède une assez jolie crosse en argent, probablement crosse d'abbesse, travail du temps de Henri II, d'après le style et d'après le chiffre H répété sur la volute ; une inscription commémorative donne la date de la donation :

YVES ·:· DE ·:· ROCHEROVZE
SIEVR ·:· DE ·:· PENANRVN ·:. EN
LAN 1611 ·:· A ·:· BAILE ·:· CETE
A ·:· NRE ·:· DAME ·:· DE ·:· KVEN

Trémaouezan. — Porche : DOMVS : MEA : DOMVS : ORATIONIS : VOCABITVR : 1623.

Près de la porte latérale gothique : 1577.

Porte Ouest sous le clocher : IA : CORBE : LORS . F : 1715.

Ossuaire gothique :

Bonnes gens qui icy passez . Priez Dieu pour les trépassés.
Gant . Doue . han . bet . milliguet . eo
Nep . na . lavar . mat . pe . na . teo.

« Par Dieu et le monde maudit est
« Qui ne dit le bien ou ne se tait. »

Tréogat. — Fonts baptismaux : Inscription gravée au trait sur le couvercle en plomb recouvrant la cuve intérieure :

Fons baptismalis de Trebozgat — AE . KFRIDIN rector — *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu-Sancto, non potest introïre in regnum Dei. — Ite, docete omnes gentes, baptisantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti — Amen.*

Chanoine ABGRALL.

MOTTES FÉODALES

Léon

LES GRANGES, *en Plouédern*

Quand on se rend de Plouédern à Ploudaniel par le chemin qui débouche au village de Kerarfang sur la route nationale de Landerneau à Lesneven, on trouve, à 2 km 1/2 du bourg de Plouédern, la métairie des Granges, et, à 300 mètres à l'Ouest de celle-ci, l'ancien manoir de Penhoat-ar-Yar. A cet endroit, la carte d'état-major marque une cote de 104 mètres, et la vue, assez rapidement arrêtée au Sud par les collines qui surplombent la rive gauche de l'Elorn, s'étend en revanche sans obstacle à l'Ouest, au Nord et à l'Est jusque sur les au-delà de Plabennec, de Lesneven et de Landivisiau. C'est donc un lieu bien choisi pour une construction militaire et, par le fait, on en trouve, non une, mais deux côte a côte.

La première, à 100 mètres à l'Ouest des Granges, est de forme presque carrée : 30 mètres dans le sens Est-Ouest, 25 dans l'autre sens. Elle s'élève à 4 mètres au-dessus du sol et à environ 8 mètres au dessus des douves, là où celles-ci, larges de 4 mètres, gardent leur plus grande profondeur. Un parapet moussu de 1 mètre de haut la borde de toutes parts. A l'intérieur on ne voit d'autre trace de construction qu'un pan de mur long d'environ 2 mètres et large d'autant, parallèle au rempart Sud, et éloigné de lui de 5 a 6 mètres. Ce ne sont là que des mesures approximatives : un taillis épais recouvre tout l'ouvrage et en rend l'exploration difficile.

La douve Nord sépare cette enceinte d'une autre levée de

terre haute d'environ six mètres et formant à son sommet un carré aux angles arrondis, d'à peu près 10 mètres de côté. C'était, sans doute, le donjon relié a la forteresse par un souterrain ou par une haute passerelle jetée au dessus des fossés. Ces fossés sont toujours secs, même après les plus fortes pluies. A moins d'avoir été tapissés d'une couche de terre imperméable ou pavés comme ceux du Relecq-Plouméour, ils n'ont jamais dû contenir d'eau Il eût d'ailleurs été dangereux de les remplir d'une eau qui ne pouvait avoir aucun écoulement, et on peut croire que les habitants du vieux château s'en sont bien gardés. Si donc certaines forteresses féodales s'entouraient d'eau, d'autres — ce sont, je crois, les plus anciennes — ont dû. de par la position même où elles s'établissaient, se contenter de tranchées sèches, lesquelles, du reste, comme chacun sait. sont actuellement les seules appréciées.

Au delà du fossé Est, on remarque des excavations dans le sol et des vestiges de murs se coupant à angle droit, restes apparemment d'anciennes habitations desquelles on n'avait qu'un pas a faire pour trouver, en cas d'alerte, un abri derrière les murailles de la forteresse.

A 25 mètres à l'Ouest du camp dont il vient d'être question, s'élève une enceinte carrée de 40 mètres de côté. Moins haute sur le sol (environ 2 mètres), elle a, par contre, des douves qui sont, à certains endroits plus profondes que celles de la première. Sur le côté Ouest. le parapet a une hauteur de 2 m 50 au-dessus de la plate-forme : sur les autres faces, il est beaucoup plus affaissé. Pas de trace de construction à l'intérieur.

Qu'est-ce que cet ouvrage ? Un camp romain ? Il ne paraît pas, car on trouve aux alentours aucun débris caractéristique. Un oppidum gaulois ? Des fouilles pourraient le faire savoir. Il est. dit-on, relié au camp décrit plus haut, par une communication souterraine, ce qui porte à croire qu'il n'en a été qu'une annexe. Bien qu'il ne soit éloigné de Penhoat que

d'une centaine de mètres, il appartient aux Granges, terre qui a été possédée par les seigneurs de Carman juspu'au commencement du XVII^e^ siècle, époque où elle passa aux Penancoët, seigneurs de Quillimadec, ainsi que l'atteste une pièce des archives paroissiales de Trémaouézan, un aveu fourni à Charlotte Escoubleau, dame marquise de Carman, à cause de sa seigneurie des Granges, *à présent* au seigneur de Quillimadec. » (1635.)

Quant au manoir de Penhoat, il faisait partie des possessions des Le Jar ou Chef de bois Le Jar, Sieurs de Penhoat en Plouédern, du Cosquer en Trémaouézan, etc. et qui portaient : *d'argent à la poule essorée de Sable, crétée et barbelée de gueules, becquée et membrée d'or*, d'où le nom de Penhoat-ar-Yar.

Le nom breton des Granges, *Granchou, Cranchou,* paraît n'être qu'une nasalisation de *Créch'chou* (tertres, monticules). Dans le Morbihan *Crac'h, Crac'chou.* Les Bretons de ce coin du Léon disent *cranchat* (crâcher), *daon wiz* pour daou viz (deux mois), *ar monss* pour ar mouss (le petit valet), etc. (1)

Quillimadec, *en Saint-Méen*

La motte de Quillimadec se trouve à quelque 500 mètres au Sud-Est du point de rencontre des limites de Ploudaniel, Trégarantec et Saint-Méen, au centre du triangle que laissent entre eux les villages de Bouchéozen, de Quillimadec et de Quillimadec-Coz. Entre ces villages passe, venant de Plounéventer pour aller se jeter dans la Manche auprès de Guissény, la petite rivière nommé Le Quillimadec ou Roudouhir. Un minuscule ruisseau descendant des hauteurs de Bouchéozen se joint en cet endroit au Roudouhir. C'est entre les deux cours d'eau, sur un bloc de roches erratiques détachées du coteau voisin que se dresse la motte

(1) Alinéa extrait de la monographie manuscrite de Trémaouézan.

que l'on appelle le fort (ar fort) de Quillimadec, bien que les deux villages de ce nom soient en Ploudaniel et la motte en Saint-Méen.

Elevée d'une quinzaine de mètres au-dessous du sol de la vallée, la forteresse avait de larges douves qu'on distingue encore à une légère dépression et à la couleur moins foncée de l'herbe sur leur parcours. L'ouvrage, à cause des éboulements. a pris une forme ovalaire, mais il semble bien que le mur d'enceinte autour de la butte affectait la forme d'un rectangle. Quoi qu'il en soit, la plate-forme mesure 50 mètres de longueur Est-Ouest, et 40 Nord-Sud. A l'extrémité occidentale, une masse de ruines avec un creux au milieu, semble être les restes du donjon. Une autre grosse tour devait s'élever à l'extrémité opposée. Entre les deux, les vestiges d'un mur intérieur courant parallèlement au rempart Sud. Quelques coups de pioche dans le fouillis de pierres écroulées sur toute la surface du tertre dégageraient la base des murs qui semble intact en beaucoup d'endroits.

La Motte occupant le centre d'une cuvette entourée de collines, l'horizon est barrée de tous côtés et la vue restreinte, mais avec une tour de médiocre hauteur on dominait facilement les plateaux environnants.

La douve Ouest sépare le fort d'une espèce d'avant-corps de forme trapézoïdale construit à même le sol. Le côté qui borde la douve a une centaine de mètres de longueur ; le plus petit, éloigné du premier d'environ 50 mètres, est long de 40. Cette seconde enceinte, qu'entourent des murailles assez épaisses, a pu servir de jardin, ou contenir les habitations des gens qui vivaient sous la protection du château.

A 400 mètres au Sud de la motte, en remontant le vallon, se rencontrent au village actuel de Quillimadec, les ruines du manoir du XV^e^ ou du XVI^e^ siècle où a vécu jusqu'à la révolution la famille des sieurs de Penancoët, seigneurs de Quillimadec qui blasonnaient *d'argent au chef endenché de gueules*, et qui avaient pour devise : *Heb remed* (sans rémission).

Le moulin seigneurial, disparu lui aussi, se trouvait à 500 mètres au-dessous de la motte, au Nord-Ouest. En contre-bas de la chaussée qui existe toujours, passe le chemin qui vient de Kerilien et traverse la commune de Ploudaniel, un peu au Sud du bourg, pour se diriger vers Plabennec. Sur ce chemin, à 300 mètres à l'Ouest du Moulin, deux vieilles croix de granit portent le nom de *Croassiou Roum*, croix de Rome. On trouve aussi, paraît-il, de nombreux débris de tuiles et de briques dans un champ situé à une centaine de mètres ou N.-E. de Quillimadec.

J. MÉVEL

*
* *

MAILLÉ. — LE VRENN

Mon Cher Président,

En lisant votre intéressante étude sur les Mottes féodales et celle de notre collègue M. Le Guennec, la pensée me vient de vous signaler deux mottes qui vous ont échappé dans les environs immédiats de Plouescat, en Plounévez et en Cléder. Il s'agit de deux mottes, dont l'une est très importante, et qui sont susceptibles par leur situation de constituer un ensemble assez curieux avec celle de "Tournus" que vous avez signalée et celles de " Torguen-Kervadec " et de " La Tour " notées par M. Le Guennec.

La première de ces mottes est particulièrement remarquable. Je suis étonné que ni vous, ni notre collègue M. Le Guennec n'en ayez fait mention. Elle en vaut la peine. Elle se trouve à environ trois ou quatre cents mètres de Maillé, au Sud Ouest du château actuel. On y accède de la grande route de Plouesçat à Landivisiau par une forte levée de terre faisant chaussée et visiblement ancienne. La motte proprement dite, autant que

j'ai pu la juger, s'élève à une dizaine de mètres au-dessus du fossé circulaire. La douve d'enceinte a douze à quinze mètres de large. La motte a la forme habituelle d'un vaste cône tronqué. Elle est recouverte d'herbe et d'ajoncs et mesure au sommet une vingtaine de mètres de diamètre. Vous pouvez juger de son importance par ces mesures approximatives. Elle est très bien conservée. On peut penser que cette motte, d'une allure encore si puissante, représente sur le large coteau qu'elle domine l'emplacement du vieux château de Seiz-Ploué qui serait, dit-on, l'ancêtre du château de Maillé. La vue y est vaste et belle entre la mer, les landes de Plounévez, les hautes futaies de Kergournadech et de Kerjean. Par delà les clochers de Berven et de Saint Vougay on aperçoit au fond de l'horizon la dentelure bleue ou grise de l'arez.

La seconde motte que je juge utile de vous signaler est moins reconnaissable à première vue. Il est possible que la motte de Maillé a Seiz-Ploué ait déjà été décrite ou indiquée précédemment. Je ne pense pas qu'on ait jamais mentionné celle du "Vrenn", dans le sauvage paysage qui lui sert de décor, au-dessus du ravin profond où coule la rivière facilement tor-rentueuse, entre Kergournadech et Plouescat. Cette motte se trouve à 1 kilomètre ou 1 km 1/2 à l'est de Maillé. On peut s'y rendre aisément, lorsqu'on arrive de Landivisiau, en suivant à droite le chemin de Plounévez-Lochrist qui coupe à angle droit la route départementale un peu plus loin que Maillé, au "Spernen". Ce chemin qui est visiblement une vieille voie féodale ou romaine y mène tout droit. Lorsqu'on arrive à la rivière, que le chemin franchit sur un pont d'architecture ancienne, on a juste en face de soi la large motte arasée du "Vrenn". Le nom en est attirant. J'y suis monté plusieurs fois par le sentier qui escalade la colline. La vue, moins vaste peut-être qu'à Maillé, est parmi les plus pittoresques, parmi les plus sauvages. On y domine toute la petite rivière qui est par endroits comme une gorge et qui serpente

de moulin en moulin, entre les landes et les taillis, depuis Kergournadeck jusqu'à la mer. Je vous l'ai dit, la motte est arasée, pareille à un simple renflement ou comme une boursouflure sur le coteau. On reconnaît cependant sa forme ovale et le dessin des douves. Au sud, sur le pic du coteau recouvert d'ajoncs, il y a un petit tertre circulaire qui m'a paru être l'emplacement du donjon. La terre affouillée par les taupes, renferme des débris assez abondents d'une argile rougeâtre, peut-être cuite, qui dénote en tout cas un sous-sol d'écroulement et les restes d'anciennes substructions. C'est une hypothèse. Ces témoins n'auraient peut-être pas suffi pour asseoir ma conviction ; mais le moulin, au-dessous, s'appelle "le moulin du Chastel", ce qui est une preuve complémentaire. D'autre part, tout près du pont ancien dont je vous ai déjà parlé, il y a une vieille fontaine dédiée à sainte Brigitte. La légende prétend que la sainte voulant échapper à des Barbares ou des brigands, maîtres du château, aurait sauté par dessus la rivière jusqu'à ce lieu où des cierges brûlent encore souvent, près de sa statue, dans la niche qui, selon un usage assez fréquent, recouvre la fontaine miraculeuse. Je crois bien qu'il est permis d'inférer de cet ensemble de faits, après les constatations qui précèdent, l'existence d'une motte féodale servant d'assise à quelque vieux et rude château, sur cette colline sauvage si propice à la défense, haute de 25 à 30 mètres, nid d'aigle ou d'épervier. Certains disent que ce château était le château du père même de Sainte-Brigitte. Quelle en est la date? Quelle en fut l'histoire ? A quels événements se rapportent ces légendes obscures ? Je n'en sais rien ; mais il serait sans doute possible d'en retrouver quelques traces dans l'histoire de Sainte Brigitte Je n'ai malheureusement pas cette histoire entre les mains et je ne puis ici, à Plouescat, faite aucune recherche intéressante à cet égard. Peut-être quelqu'un parmi nos savants collègues sera-t-il en mesure de compléter sur ce point la communication que j'ai cru utile de vous adresser et

qui n'a d'autre but que de compléter, en ce qui concerne le Léon, votre étude et celle de M. L. Le Guennec sur les "mottes féodales" de la région.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs et respectueusement dévoués.

Yves LE FEBVRE.

La légende de Notre-Dame du Folgoët

I. Le vrai texte de l'HISTOIRE MIRACULEUSE de Paschal Robin, et le texte de Kerdanet

En 1873 Miorcec de Kerdanet, rééditant la *Vie des Saints de Bretagne* d'Albert Le Grand, imprimait à la suite du chapitre relatif au Folgoët une prétendue *Histoire miraculeuse... de Nostre Dame de Folgoët... par Jean de Lan-goueznou.* A vrai dire dans une note (p. 70) il avertissait le lecteur que ce n'était pas le texte même de Jean de Langoueznou mais seulement une traduction paraphrasée :

« Donc Jean de Langoueznou, dit-il, avait écrit en latin pour le bien spirituel des bonnes âmes l'histoire du B. Salaun. Cette légende existait encore en 1562, et fut alors communiquée par le R. P. Rolland de Neuville, évêque de Léon à René Benoist et Pascal Robin qui en firent une traduction ou plutôt une paraphrase que nous insérons ici à défaut du texte original dont nous regrettons vivement la perte ».

On reconnaît dans cette note des indications empruntées à l'explicit du chapitre d'Albert Le Grand :

« Cette histoire est prise de René Benoist en sa légende, laquelle il a tiré d'un extraict authentique du manuscript original à luy envoyé par feu Rolland de Neufville, évêque de Léon et abbé de Montfort... ». (1)

---

(1) Edition de 1637 (Bibliothèque Nationale Ln 20 33) p. 38. — Edition de 1680 (Ln 20 33) t. I, p. 84. — (L'édition de 1659 cotée Ln 20 33 A est actuellement portée manquante).

La note continue ainsi : «... partie aussi des memoires manuscripts de noble et discret Messire Yves Le Grand, chanoine de S[t] Paul-de-Léon,

Les auteurs qui depuis lors se sont occupés du Folgoët ont fait pleinement crédit à la publication de Miorcec de Kerdanet (1) Aucun d'eux ne s'est demandé qui était René Benoist et quelle était sa *légende*.

Or René Benoist est un personnage assez connu. Curé de Saint Eustache de Paris, « pape des Halles » comme on le surnommait, il a joué à l'époque de la ligue un certain rôle. Polémiste non moins abondant que fougueux il a composé plus de cent ouvrages. Brunet, renonçant à insérer dans son

---

recteur de Plou'Daniel, Aumosnier et conseiller du duc François second, le tout rendu conforme aux annales de Bretagne ».

Nous ne savons ce que pouvaient contenir les mémoires manuscrits d'Yves Le Grand, mais ce n'est qu'une source secondaire (peut-être faut-il rapporter à cette source l'anecdote de Salaün arrêté par des soldats. Noter aussi qu'Albert le Grand ne s'accorde pas avec Pascal Robin sur le lieu de la sépulture de Salaün) : dans l'incipit la *légende* de René Benoist est indiquée comme seule source. Par une bévue singulière au lieu de René *Benoist* on a imprimé dans cet incipit : René *Gaultier*. Voici le texte :

Edition de 1631 p. 36 :

« L'histoire miraculeuse de N. D. du Follcoat au diocèse de Léon a été escrite par vénérable et Révérend Père Jean de Landt-goëznou (*sic*) Abbé du monastère de Landt-Tévennec ordre de S. Benoist, Diocèse de Cornouaille, lequel est témoin oculaire, et de luy la prins Messire René gaultier qui l'a insérée en sa légende et est telle ».

La bévue se trouve reproduite six ans après par Vincent Charron chanoine de Nantes dans son *Kalendrier historial de la glorieuse vierge Marie* Nantes, Pierre Doriou, 1637 (nous remercions M. le chanoine Peyron de nous avoir communiqué un exemplaire de cet ouvrage. L'exemplaire que possède la Bibliothèque Nationale est côté H 1365. La date se trouve après le permis d'imprimer).

A la page 622 une référence marginale pour le chapitre sur « nostre Dame de Folcoat « est ainsi conçue :

« Ren[é] gautier in vitis SS. et MS. Eccl[esiae] colle g [ialis] B [eatae] Ma[riae] Folcoaten [sis] ».

La bévue est encore dans l'édition de 1680 t. I, p. 84.

Kerdanet rétablit *Benoist*, sans d'ailleurs prévenir.

Quant à Levot (*Notice sur Landévennec et son abbaye*, Brest, 1858, p. 29) il s'empêtre de façon assez plaisante dans *Benoist* et *Gautier*, ayant l'air de se figurer que ce sont deux personnages différents :

« Cette légende fut communiquée en 1562 par Mgr de Neuville à *René Benoist* et Pascal Robin, qui en firent une traduction ou plutôt une paraphrase, insérée d'abord dans la légende de *René Gautier* du 8 mars, et ensuite par le P. Albert Le Grand, dans ses vies des Saints de Bretagne ».

On voit que les erreurs ont la vie dure et qu'une bévue, respectueusement conservée d'un auteur à l'autre, suffit parfois pour créer un personnage.

(1) Levot est le seul qui ait formulé quelques doutes mais qu'il n'a pu préciser par la connaissance des textes. On verra plus loin ce qu'il dit.

Manuel du libraire la liste d'une telle production, renvoie aux *Mémoires* du père Niceron, t. 41. Or voici ce que nous lisons dans l'article consacré à René Benoist. (p. 31) :

64. [c'est le numéro de l'ouvrage dans la liste]. Histoire de la vie, mort et passion et miracles des Saints, desquels principalement l'église catholique fait fête et mémoire par toute la chrestienté ; extraicte et faite françoise par M. Jacques Tigeon, Angevin, docteur en théologie et chanoine en l'église cathédrale de Metz. Plus les épîtres et Evangiles des Dimanches et autres principales fêtes, exposées par scholies et familières explications ; revues et augmentées par Benoist. Paris 1577. in fol. I, t. édition revue et augmentée. Paris 1585. in fol. trois volumes. — *Benoist n'avait pas assez de critique pour donner en ce genre quelque chose de meilleur que ce qui avait paru jusque là* ».

Quoiqu'il en soit de la valeur de cet ouvrage, on doit avouer qu'il a obtenu un très gros sùccès car il y en a eu encore plus d'éditions que n'en indique le P. Niceron. Voici la description des deux exemplaires que nous avons eus entre les mains :

1° Bibliothèque Nationale, *Réserve* H. 386 (voir le *Catalogue Général* au mot *Benoist)*.

Edition en un volume in f°, Paris, N. Bonfons 1607, exemplaire mutilé; le titre et le frontispice manquent. On y a suppléé par un titre manuscrit emprunté (comme l'indique une note) au P. Niceron. Le nom de l'imprimeur et la date ont été pris à l'explicit. (A Paris. de l'imprimerie de Nicolas Bonfons, demeurant rue Nostre Dame, enseigne Sainct Nicolas, 1607). La date de 1607 se trouve également au début du volume après une épître dédicatoire à Marie de Beauvilliers, abbesse de Montmartre. Le volume, imprimé à deux colonnes, est folioté.

2° Bibliothèque du Mans. Histoire, n° 4275. *Histoire de la vie, mort, passion et miracles des saints... par Viel, Tigeon,*

Marchant, Le Frère, Paschal Robin... René Benoist... Paris, Nicolas Chesneau, 3 volumes in f° (imprimés à deux colonnes numérotées) 1579-1580. (En tête du tome III (1580) un *avertissement au lecteur* du libraire Nicolas Chesneau est daté du 12 décembre 1577).

Dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale l'*Histoire miraculeuse* de Pascal Robin commence au f° 452, v°, col. 2. Dans l'exemplaire du Mans elle commence au tome III, colonne 1593.

Les variantes sont insignifiantes. Seulement dans l'exemplaire du Mans le texte est accompagné de notes en marge qui n'existent pas dans l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale. Cette remarque a son importance car le texte publié par Kerdanet — texte auquel nous allons arriver maintenant — dérive certainement du texte avec notes.

Nous disons : *dérive* car le texte de Miorcec de Kerdanet (et c'est ici que notre travail apporte un fait nouveau) ne reproduit pas du tout fidèlement le vrai texte de Pascal Robin. Il l'abrège et l'arrange beaucoup. Nous allons donner parallèlement les deux textes, mais tout d'abord nous indiquons dans quel esprit a été fait le remaniement. Les différences portent principalement sur deux points :

1° Dans le vrai texte c'était Pascal Robin qui parlait, invoquant d'ailleurs le témoignage de Jean de Langoueznou dont il finissait même par citer les propres expressions. Maintenant c'est Jean de Langoueznou lui-même qui parle. Robin disait : « Dom Jean de Langoueznou... escrit que ». Le nouveau texte porte : « **Moi,** Dom Jean de Langoueznou.... **escris** cecy : que ». Le caractère du texte est donc complètement changé. Robin n'est plus un auteur qui compose un récit d'après des témoignages attribués à un certain Jean de Langoueznou. Ce n'est plus qu'un traducteur mettant en français une relation qu'il a trouvée écrite en latin d'une seule teneur. Son rôle se borne à délayer un peu. Encore le nouveau texte abrège-t-il

beaucoup ces phrases verbeuses qui sentent trop leur XVIe siècle. De même une longue digression historique qui, par sa forme et par certaines allusions à des faits contemporains, porte tout à fait évidemment la marque de cette époque, est supprimée. Pascal Robin s'efface pour laisser la place à Jean de Langoueznou. Quelques-unes des notes dont nous parlions tout à l'heure sont conservées en qualité de notes, une autre est introduite dans le texte, d'autres supprimées. A la suite de ces notes figure la signature : Langoueznou, en toutes lettres la première fois, ensuite en abrégé.

2° Pascal Robin semble partager la vie de Salaün entre le Léon et Landévennec (1) sans probablement se rendre compte de la différence des pays. Il dit d'abord que le « pauvre innocent » mendiait « par les villages de *Lesneven* » et qu'il se rendait à cet effet « es maisons des plus gens de bien... au mesme pays de *Léon* » (2). Mais ensuite tout est changé : Par. [3] : « il fut ainsi renommé par toute la contrée de *Landevenec* et aux environs » — *ibid.* « et lors se rendoit a une certaine fontaine esloignée de la dicte ville de *Landevenec* de demie lieue de Bretaigne (qui revient bien a trois quart de lieues de France ou d'Anjou mesme) qui est du costé de midy ».

Le nouveau texte remplace les deux fois *Landevenec* par *Lesneven*, et comme la seconde fois les indications données ne conviendraient pas à la situation de la fontaine du Folgoët par rapport à Lesneven il les change délibérément et met : « une certaine fontaine esloignée de la dite ville de Lesneven *d'un quart de lieue* ». Voilà donc la possession exclusive du bienheureux fou Salaün assurée sans contestations possible au Folgoët de Lesneven contre les prétentions du Folgoët de

---

(1) On verra plus loin ce partage nettement établi par Dom Mars.

(2) Paragraphes [1] et [2] — (Pour la commodité des références nous avons ajouté des numéros de paragraphes).

Landévennec (1). On sait en effet qu'il existe un Folgoët de Landévennec pour lequel certains auteurs ont réclamé la préférence. Nous allons même voir ici se dénouer de façon assez piquante une controverse engagée en 1858 par Levot dans son *Histoire de l'abbaye de Landévennec*.

L'une des sources de Levot a été une histoire manuscrite de l'abbaye de Landévennec, rédigée au XVII^e^ siècle par un religieux de cette abbaye (on considère généralement que c'est Dom Noël Mars) et conservée à la Bibliothèque Nationale fonds des Blancs-Manteaux, n° 86 c (ms. fr. 22.358) (2). Or Dom Noël Mars réclamait Salaün pour Landévennec. Il ne donnait sans doute pas de preuves. Mais le témoignage d'un auteur aussi sérieux impressionnait beaucoup Levot :

« On ne saurait trop regretter, disait celui-ci (p. 29) que le texte original de Langoueznou soit perdu et qu'on n'ait à sa place qu'une paraphrase, probablement tronquée, peut-être même falsifiée comme l'aurait été le *Dévot Pélerinage* du P. Cyrille Le Pennec publié en 1634 (3). En effet Dom Mars qui écrivait après le P. Le Pennec, dit de la manière la plus positive que Salaün vécut et mourut dans les bois de Landévennec et que D. Langoueznou lui érigea en 1360 sur le bord de

---

(1) On voit assez nettement aussi la raison de certains changements de détail. Par exemple au par. [1] l'expression « au *cul* et dernières marches du monde » a dû paraître choquante. Le nouveau texte rajeunit parfois l'orthographe mais il semble parfois s'amuser à la rendre plus savoureuse : Par. [3] *aultre chouse* au lieu de *autre chose*. Par. [8] *Jan* de Langoeznou au lieu de *Jean* de Langoeznou.

(2) Cette histoire a été publiée dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t.

(3) Texte imprimé par Miorcec de Kerdanet à Rennes, en 1835 puis sous une forme plus développée à la suite de l'*Histoire miraculeuse* dans l'édition des *vies* d'Albert Le Grand. Au sujet de ce *Dévot Pèlerinage* Quérard dans ses *Supercheries littéraires dévoilées* formule plus qu'un doute. Il donne en effet le nom de Cyrille Pennec comme un simple pseudonyme de Miorcec de Kerdanet. (Cf. Barbier, *Dictionnaire des anonymes* t. I, col. 936). Nous n'avons pas approfondi cette question qui d'ailleurs n'intéresse pas vraiment les sources de la légende du Folgoët puisque l'ouvrage de Pennec, à supposer qu'il fût authentique, daterait de 1635 ; mais il est probable que, si l'on avait le temps d'étudier la chose de façon critique, on ferait de curieuses découvertes.

la mer une chapelle qui fut détruite pendant les guerres religieuses et que l'abbé Pierre Tanguy fit rebâtir en 1645. Voici du reste les deux passages de Dom Mars où il est question de ces faits. Nous les reproduisons textuellement. (1)

« [F° 71 v°] Salaun vel Salomon, etsi monasticen minime professus, Landevenecensibus tamen alumnis accensiri debet. Is in Leonensi tractu natus, in Lampigovensi silva Landeveneco proxima, asperam et propemodum amenti similem vitam egit. Cum urgeret fames panem a vicinioribus rusticis crude petebat, acceptumque aqua fontis limpida integebat : quam vivendi consuetudinem nunquam intermisit ; orationi [f° 72] semper vacabat, frigoris et imbrium aeque patiens. Sic pie fato functus eadem in silva prope fontem et arborem inflexam cui assidebat mortuus circiter annum 1360 miraculis claruit ; quae res erigendo in honorem deiparae sacello occasionem praebuit [Salaunis aut Salomonis vitam descripsit :

Johannes de Langoueznou aut S^t^ Gueznou abbas Landevenecensis, qui ob memoriam Mariae nominis, quod Salaunus frequens efferebat, prosam defunctorum quae incipit *Languentibus in Purgatorio* et singulis in strophis desinit his verbis, *o Maria*, composuit.

[F° 68 v°] Johannes III de Langoueznou, aliis de S^t^ Goueznou, ex nobili stirpe de Bigniou (*sic*) apud Lehonenses, Salaonis aut Salomonis eremicolae, sancti vel abrepticii scripsit historiam, necnon prosam illam vel sequentiam in missa pro de functis recitari solitam alicubi, quae incipit *Languentibus in Purgatorio*]. Sacellum B. Mari e de Follcoato in silva monasterio vicina construxit ibique Salaunis corpus deposuit sub annum 1360.

Il nous semble impossible, nous l'avouerons, reprend Levot,

---

(1) La transcription de Levot ayant quelques inexactitudes nous citons d'après le manuscrit même ; de plus nous rétablissons entre crochets quelques lignes qu'il n'a pas citées.

de concilier ces textes avec la légende qui a eu cours jusqu'à présent. Obligé d'opter entre les deux versions, nous n'hésitons pas, attendu l'absence du texte primitif de Langouesnou à préférer à la paraphrase qui en a été faite les assertions, si nettes, si précises de D. Mars, *homme sérieux (son histoire l'atteste) et qui avait travaillé sur les documents mêmes de l'abbaye* » (1).

Le grand argument de Levot est donc l'autorité de Dom Mars. Seulement il faut avouer que, pour ce qu'il dit de Jean de Langoueznou et de Salaün, Dom Mars ne cite aucune source. Les contradicteurs de Levot ont triomphé de cette absence de preuves. Aux affirmations gratuites de Dom Mars ils ont opposé le texte de Pascal Robin-Kerdanet qui, sans aucune ambiguité, plaçait la légende au Folgoët près Lesneven (2). La révélation du vrai texte de Pascal Robin vient bouleverser entièrement les positions des adversaires : bien loin que Dom Mars ait consulté sur les personnages en question des documents d'archives, il se borne à résumer (il sera facile de s'en convaincre) le texte de Pascal Robin (voilà contre Levot), mais précisément ce texte partage (ou semble partager) la légende entre Lesneven et Landévennec (voilà contre les adversaires de Levot). Il y avait donc là un curieux malentendu qui va se trouver dissipé.

Nous donnons parallèlement le vrai texte de Pascal Robin et le texte de Kerdanet, en soulignant les différences les plus importantes. La longue digression historique dont nous avons parlé et qui n'est pas dans Kerdanet sera naturellement mise en pleine page.

---

(1) Rappelons ici que La Borderie dans son *Histoire de Bretagne* t. I. p. 67, n. 1, paraît opter, mais sans expliquer pourquoi en faveur du Folgoët de Landévennec : « Sur des raisons qui ne sont pas mauvaises, ce bois du Folgoët près Landévennec revendique l'honneur d'avoir été la véritable demeure du pauvre et innocent Salaün, dont la piété fit germer après sa mort ce lis incomparable, la merveilleuse église du Folgoët ».

(2) Cf. la notice de MM. les chanoines Peyron et Abgrall sur le Folgoët dans la collection des monographies du *Bulletin diocésain d'archéologie.*

Dans une seconde partie de notre travail nous chercherons quelles conclusions il nous faut tirer du texte nouvellement mis en lumière. Disons le tout de suite, nous ne pensons pas que notre découverte bibliographique doive ébranler l'attribution traditionnelle de la légende au Folgoët de Lesneven. Ce serait plutôt le contraire.

TEXTE DE PASCAL ROBIN

Recueil de Benoist, exemplaire du Mans. (T. III, col. 1593).

Entre crochets les variantes de l'édit. de 1607 f° 452, v°, col. 2.

Histoire miraculeuse, contenant le mystère de nostre Dame de Folgoet ou Foulgoat, au fonds de Basse Bretaigne, *à cinq lieues de la ville de Brest sur la mer :* advenu environ l'an *mil trois cens cinquante :* et solonnisé [var : solemnizé] au premier jour de Novembre, feste de Toussaincts, ou a la my-Aoust en memoire de sainct Salaun [var : Salun].

Extraite du thrésor de l'Eglise du pays mesme où il est révéré *et faicte Françoise par le sieur du Faux.* [var : par Paschal Robin, seigneur du Faux, Angevin].

[1] A l'honneur de la très glorieuse vierge Marie, mère de Dieu nostre Seigneur

TEXTE DE KERDANET (p. 71)

Histoire miraculeuse contenant le mystère de nostre Dame de Folgoet ou Foulgoat, au fonds de Basse Bretaigne, advenu environ l'an *1350* et *solennisé* au premier jour de Novembre feste de Toussaincts, ou a la my-Aoust en memoire de sainct Salaun, **par Jean de Lan-goueznou,**

extraicte du Trésor de l'église du païs mesme où il est reveré.

A l'honneur de la Très glorieuse vierge Marie, mère de Dieu N. S. Jesus christ, **moi**

Jesus Christ, *Dom Jean de Longoeznou (famille noble et ancienne en basse Bretaigne)* [var : en la basse Bretaigne] *du diocèse de sainct Paul de Léon, jadis* Abbé du monstier royal de Guénolé, dit en Breton Landévenec, au diocèse de *Kimpercorentin ou* Cornouaille, au mesme pays, *escrit*, que du temps du Pape Urbain cinquiesme, l'an 1350, *il y a deux cens trente ans*, florissoit en innocence simplicité et saincteté de vie *tres austère* un pauvre innocent nommé Salaun, lequel alloit mandiant de porte en porte par les villages de Lesneven** (ancienne ville *de basse Bretaigne* qui signifie la cour de Neven, Prince Breton) cherchant de quoy vivre et *s'accoustrer*.

[2] Il se retiroit de nuict, non pas en cour *ainsi que plusieurs abusans de la sim-*

Dom Jean de Langoeznou

abbé du Moustier royal de Guennolé, dict en breton Landevennec au Diocèse de Cornouaille

escris cecy : que du temps du Pape Urbain cinquiesme, l'an 1350, florissoit en innocence, simplicité et saincteté de vie un pauvre innocent nommé Salaun,

lequel alloit mandiant de porte en porte par les villages de Lesneven (ancienne ville qui signifle la cour de Neven, prince breton), cherchant de quoy vivre et *se vestir*.

Il se retiroit de nuict non pas en cour

---

* La paroisse de Folgoet ou Folgoat fut ainsi ditte du nom dont on réputoit ce S. Salaun : car c'est a dire boys ou hermitage du fol. — Cette note a fourni les éléments d'une glose insérée dans le texte du paragraphe 7.

** Celuy qui chemine simplement va seurement. Prov. 10 et 28. Celuy qui va simplement sera sauvé. — Kerdanet reproduit cette note (le signe de renvoi est après les mots : saincteté de vie), mais il ajoute à la suite : *Langoueznou*.

plicité de pauvreté [var : du pauvre] *se campent aupres des bonnes et grasses cuisines et contre font des* Ragots importuns : ains *se rendoit* ès maisons des plus gens de bien *et* charitables, secourables et admirateurs de la simple vie, au mesme pays *de Léon* où c'est que par ce petit hommeau Dieu *voulut* faire estinceller les flammes du feu du sainct Esprit *comme au cul et* dernières marches du monde *comme là n'y* ayant outre qu'une abysme de mer jusques à l'occident.

comme font les ragots importuns ains és maisons des plus gens de bien charitables, secourables et admirateurs de la simple vie, au mesme païs, où c'est que par ce petit hommeau Dieu *a voulu* faire étinceller les flammes du feu du Sainct Esprit *en ces* dernières marches du monde, *n'*ayant outre qu'une abisme de mer jusque à l'occident.

[3] Or il advint que tel enfant Salaun fut envoyé aux escolles en l'aage puerile, et n'y sçeut apprendre *autre chose* que ces [var : ses] paroles en latin, *Ave Maria* c'est à dire, je te saluë, ô Marie ! lesquelles il redisoit fort souvent, jusques à trois, quatre, cinq et six fois ordinairement. Il fut ainsi renommé par tout la contrée de **Landevenec** et aux environs *en* cherchant l'aumosne *et* disoit toujours par les portes ces mots *Ave Maria*, je te saluë, ô Marie !

Or il advint que tel enfant Salaun fut envoyé aux escoles en l'aage puerile, et n'y sçut apprendre *aultre chouse* que ces paroles en latin, *Ave Maria*, c'est à dire *je te salue, ô Marie !* lesquelles il redisoit fort souvent, jusques à trois, quatre, cinq et six fois ordinairement. Il fut ainsy renommé par toute la contrée de **Lesneven** et aux environs. *En* cherchant l'aumosne, *il* disoit toujours par les portes ces mots *Ave Maria, je te salue, ô Marie !* et si *l'*entremesloit encore

et si entremesloit encore du Baragouin du pays parlant * de telle sorte : Salaun a deppre *Barat*, c'est à dire en latin : *Salaun comederet panem* et en Francois, *Salun (sic)* mangeroit du pain. Parquoy les habitans du pays lui distribuoient sur l'heure ce qu'*il (sic)* devoient manger eux mesmes : et lors s'en alloit à une certaine fontaine esloignée de la dicte ville [var : de la cité ville] de **Landevenec de demie lieue de Bretaigne** *(qui revient bien à trois quarts de lieuë de France ou d'Anjou mesme)* qui *est* du costé *de* midy : et là dedans il trempoit [var : rompoit] son pain ** et bribes d'aumosne et les mangeoit ainsi assaisonnees : et *tient on pour certain et veritable par le rapport* [var : pour certain par le raport] *de ceux qui l'ont veu comme l'auteur mesme cy dessus allégué tesmoin oculaire (ou à l'œil) de cette histoire ad-*

du baragouin du païs, parlant de telle sorte : *Salaun a deppré bara*, c'est à dire en latin : *Salaun comederet panem* et en françois *Salaun mangeroit du pain*.. Parquoy les habitants du païs luy distribuoient, sur l'heure, ce qu'*ils* devoient manger eux mesmes : et lors s'en alloit à une certaine fontaine esloignée de la dite ville de **Lesneven**

d'un quart de lieue

du costé *du* Midy, et là dedans il trempoit son pain et bribes d'aumosne et les mangeoit ainsy assaisonnées, et

---

* Bara gouin c'est en breton pain et vain (*sic*). C'est un sobriquet contre ceux qui ne sçavent parler qu'un mot ou deux d'une langue estrange de leur langage naturel. — Cette note n'est pas reproduite par Kernanet.

** Le pain et l'eau nourriture de S. Salaun. Note non reproduite par Kerdanet.

mirable, que cest innocent n'usoit jamais d'autre viande et breuvage [var : bruvage]* que de pain trempé dedans ceste fontaine.

[4] Or son lict estoit seulement la terre nue avec une pierre qui lui servoit d'oreiller soubs la teste [var : sa teste] ** : et icelle terre estoit amassée soubs un arbre tortu et peu eslevé de terre auprès d'icelle fontaine, quand donc il estoit transi de trop grande froidure d'hyver, il gravissoit *et montoit* dans cet arbre et empoignant les *boys ou* branches soupples d'iceluy arbre, il se brandeloit, et secoüoit, de sorte qu'au bransle et mouvement qu'il se donnoit a la façon des brandelles des rustiques il moderoit la rigueur du froid en chantant à pleine bouche ces mots par six fois continuelles, ô Marie ! ô Marie ! ô Marie ! ô Marie ! ô Marie ! ô Marie !

[5] Toute fois bien souvent

n'usoit jamais d'autre viande et breuvage que de pain trempé dedans cette fontaine.

Or son lict estoit seulement la terre nue avec une pierre qui lui servoit d'oreiller sous sa teste, et icelle terre estoit amassée sous un arbre tortu et peu eslevé de terre, auprès d'icelle fontaine, quand donc il estoit transy de trop grande froidure d'hyver, il gravissoit dans cet arbre, et, empoignant les branches soupples d'iceluy arbre, il se brandeloit et secouoit, de telle sorte qu'au branle et mouvement qu'il se donnoit, à la façon des brandelles des rustiques, il modéroit la rigueur du froid en chantant, à pleine bouche, ces mots par six fois continuelles : *ô Marie ! ô Marie ! ô Marie ! ô Marie ! ô Marie ! ô Marie !*

Toutes fois, bien souvent,

---

* La terre est au seigneur. Psal. 23. — Note reproduite par Kerdanet qui ajoute : *Lang.* (le signe de renvoi est après les mots : terre nue).

** Le lict et maison de S. Salaun a l'airte, à la pluye et au vent. — Note non reproduite par Kerdanet.

l'aspresse (sic, var : l'appresté) *et frisson de l'hyver s'augmentoit*, lorsqu'il avisoit que la fontaine fumoit et s'escouloit en vapeurs *montant en l'air visiblement par antiperistase ou contrariété de qualitez extremes, de chauld et de froid affrontées et jointes l'une contre l'autre (comme encore aujourd'huy ceste fontaine se voit elle que l'esté elle est chaude et l'hyver elle est froide)* il se fourroit jusques aux aisselles dedans l'eau, dont les habitans le voyant ainsi se brandeler seul en plein hyver, *et s'éventer à la mercy du vent de Bise* et se baigner au plus rigoureux endroit des froidures le nommèrent *sot*.

lors qu'il advisoit que la fontaine fumoit et s'écouloit en vapeurs, il se fourroit jusque aux aisselles dedans l'eau. Dont les habitans, le voyant ainsi se brandeler seul en plein hiver et se baigner au plus rigoureux endroit des froidures, le nommèrent *Fol ;*

[6] Mais le bon Dieu * tout pouvant, doux et pitoyable, voul*ant* que *le serviteur de sa mere (Marie)* fust excusé par son innocence et que le nom de sa douce mere fust eslevé en hautesse et excellence d'honneur puis

mais le Bon Dieu tout pouvant, doux et pitoyable, voul*ut* que *ce fidele serviteur* fust excusé par son innocence, et que le nom de sa douce Mere fust eslevé en excellence d'honneur : Puis aussy que nous prissions de

* Job à ce propos au chap. 12. Celui qui est mocqué de son ami comme moi (dit-il) invoquera Dieu, qui l'exaucera, car la simplesse (et innocence) du juste est tournée à risée. — Kerdanet réunit à cette note la note suivante (signe de renvoi après : Fol) et met à la suite : *Lang*.

aussi que nous prinssions de là *patron et* bon exemple d'innocence et *simplesse*, suyvie d'humblesse ennemie d'orgueil et arrogance, *il lui plaisoit que nous ramenteussions et reduisissions* [var : ramentussions et reduissions] en memoire ce qu'il dit en l'Evangile, Bienheureux sont les pauvres et simples d'esprit etc. et ce qu'il dit des innocents et simples au Psalmiste. * Les innocents et droicturiers se sont tenus et arrestez à moi.

là bon exemple d'innocence *d'humblesse et missions* en memoire ce qu'il dict des innocents et simples gens au Psalmiste : *Les innocents et droicturiers se sont tenuz et arrestez à moy.*

[7] *Mais depuis* que cet innocent et simple pauvre fut décédé, il fut enterré par les voisins au lieu mesme en la place de son lit *dessouz l'arbre cy dessus mentionné* auprès de celle fontaine (1) *et* advint par apres, qu'un lys tres-beau creut miracu-

Depuis donc que cet innocent fut decedé, il fut enterré, par les voisins, au lieu mesme, en la place de son lict, dessous son arbre, auprès de sa fontaine. *Il* advint, par après, qu'un Lys trés beau crut miraculeusement sur *sa* fosse, dont les

* Psal. 24.

Le juste garde la voye de l'innocent, Prov. ch. 13 et ch. 14. L'innocent croit à toute parole Job au ch. 22 et dernier l'innocent sera sauvé. — On a vu que Kerdanet réunissait cette note à la précédente, mettant à la fin de l'ensemble ainsi formé le nom en abrégé : *Lang.*

(1) Ici Albert Le Grand n'est pas du même avis que Pascal Robin. Il estime que Salaün fut enterré « dans le cimetière de Guic-Elleau, et non au lieu où il mourut », et il y a pour cela une raison bien simple : « ce lieu estoit terre prophane ». Les dissentiments qui se sont produits entre les auteurs au sujet du lieu où serait enterré Salaün se trouvent exposées par M. le chanoine Corre dans le volume du congrès Marial du Folgoët de 1913 p. 478-479 (appendice à l'article de Dom Gougaud).

leusement sur *la* fosse *ou tombeau*, dont les fleurs représentoient * en elles ces mots escripts en lettre d'or : Ave Maria, Je te salue ô Marie. Ce qui fut cause que le bruit courut incontinent par tout le pays circonvoisin, de sorte qu'un tel miracle feist amasser là une foule infinie de monde, tant ** de gens d'église que de gentilshommes et d'autres personnes de tous estats et tant hommes que femmes pour admirer telle meryeille. Dont tous ensemble advisèrent et conclurent par delibération et resolution *de conseil* pris sur la place, *que l'on* feroit bastir une Eglise *a* l'honneur de la vierge Marie, laquelle depuis en perpétuelle *** mémoire et commemoration de ce miracle et du lieu où il fut veu publiquement de tous, fut appelé [var : appellée], comme elle est encore *à présent dicte* l'Eglise de fleurs représentoient en elles ces mots escrits en Lettres d'Or : *Ave Maria, c'est à dire en françois : Je te salue, Marie !* ce qui fut cause que le bruict courut incontinent par tout le païs circonvoisin, de sorte qu'un tel miracle fit amasser là une foule infinie de monde, tant de gens d'Eglise que de gentilshommes et d'aultres personnes de tous estats et tant hommes que femmes, pour admirer telle merveille, dont tous ensemble adviserent et conclurent par deliberation et resolution prises sur la place, qu'on feroit bastir une Eglise *en* l'honneur de la Vierge Marie, laquelle depuis, en perpétuelle memoire et commemoration de ce miracle, et du lieu où il fut veu publiquement de tous, fut appellée, comme elle est encore dicte a present, *l'Eglise de Nostre Dame du Folgoat*.

---

* L'innocence est une des qualitez recommandées en un Evesque par S. Paul, Heb. c. 7. — Note non reproduite par Kerdanet.

** Voyage ou pelerinage. — *Id.*

*** Eglise en l'honneur de nostre Dame a l'occasion de la dévotion et saincte vie de S. Salaun.

Nostre Dame de Folgoët

c'est a dire du Bois ou Hermitage du Fol, nom dont on reputoit le dict sainct Salaun [glose empruntée à la note du paragraphe 1];

en laquelle par *la* permission de Dieu *y* sont faits infinis et grands miracles à la veuë de tous les habitans voisins, et pélerins y allans incessament en voyage par devote et chrestienne affection et vray zele catholique, imitans et suyans la trace tres-salutaire de leurs predecesseurs *Bretons*,

en laquelle, par permission de Dieu, *se sont faits* infinis et grands miracles, a la vue de tous les habitants voisins y allan*t* incessamment en voyage par devotte et chrestienne affection et vray zele catholique, imitant et suivant la trace très salutaire de leurs predecesseurs,

lesquelz furent convertiz a la foy chrestienne * *des premiers par Joseph d'Abarimathie (lequel ensevelit nostre Seigneur Jesus-Christ au tombeau en Hierusalem) environ l'an de grace soixantiesme, il y a aujourd'hui (que nous comptons 1580) quinze cens vingt ans* [mêmes chiffres dans l'édition de 1607], *comme les chroniques de la grande Bretaigne et les plus certains et diligens observateurs de la chronologie et ordre des temps nous assurrent par escrit, et dont mesme le tres-docte, tres profond, et tres-copieux et antique theologien Origene Grec, fait mention en l'homelie quatriesme sur le 14. chapitre d'Ezéchiel. En cest endroit quand il parle de nos bretons habituez és basses Gaules Armoriques, c'est à dire en leur langue et ancienne* ** *et* [var : ancienne et] *du jourd'huy, Maritimes :*

---

* Bretons d'outremer, origine des bretons de deça la mer, convertis en partie a la foy l'an de salut 60, et depuis aussi environ l'an 165.

** Armor, en Breton signifie, sur mer dont les Armoricains sont nommez de tout temps.

*je sçay bien que les anciens Bretons estoient ceux qui tenoient l'isle de bretagne, depuis nommẹe Angleterre, usurpee sur eux par les Anglois de nation saxonique. Mais aussi je veux bien advertir le lecteur que la plus part des Bretons mesme estoit desja (auparavant les Anglois) passee en Gaule du temps * de leur Roy, Clement Maxime declaré Empereur par son armee en la grande Bretagne, et que par apres l'erreur de Pelage Breton d'outremer fut cause que Dieu permist que son peuple des premiers institué en l'occident à la cognoisance de la foy, fust assujetty a un peuple barbare, fier et idolatre qui fut l'anglais depuis baptizé mais n'a guerres revolté de l'obéissance de l'Eglise ** catholique, Apostolique et Romaine, la vraye et asseuree arche du Chrestien contre le déluge des heresies desbordees contre le navire de Sainct Pierre. premier Pape de Rome. voilà* [var. voyla] *donc comme le peuple de la basse et petite Bretaigne continue jusques aujourd'huy à perseverer en la foy de ses majeurs, lesquels partie demeurerent sous la tyrannie des idolatres, et a present â la mercy des nouveaux reformez en Angleterre, animés de perpétuelle haine contre *** les habitants de Cornouaille delà la mer, en la principauté de galles, pour estre d'extraction* [var. estre traction] *différente et diverse religion.*

[8] Or voicy *comme* la vérité de la presente histoire miraculeuse est testifiée par l'auteur de l'original, que l'Eglise mesme Nostre Dame de *Folgoët* en a fourny pour la gloire des miracles

Or, voicy *comment* la vérité de la presente histoire miraculeuse est testifiée par l'autheur de l'original, que l'Eglise mesme de Nostre Dame du *Folgoat* en a fourny pour la gloire des mira-

---

* Maxime Empereur, voy la vie des soixante et onze mille vierges bretonnes en S. Ursule au 21 d'octobre.

** Angleterre infectée d'hérésie aujourd'hui par l'erreur de Luther, Bucer, P. Martyr et autres hérétiques.

*** Cornouailles en Angleterre, pays de Cambrie où les habitants parlent ancien Breton comme ceux de la Gaule ou France.

de Dieu *a* l'honneur de sa mere Marie nostre advocate envers sa majesté : Je *Jean* de Langoueznou [var. : Longoeznou], Abbé du dit lieu de Landevennec, ay esté present au miracle cy dessus, l'ay veu, *et* ouy, et si l'ay mis par escrit à l'honneur de Dieu et de la benoiste Vierge Marie : et afin [var. : Marie : afin] que je puisse meriter d'avoir place de repos éternel avec le simple et pauvre innocent, j'ay [var. : innocent : j'ay] composé un cantique en latin pour les trespassez, auquel il y a six fois *ô Maria (ô Marie !)* lequel est encore jusques aujourd'huy solennellement chanté en tres grande devotion en nostre royal monstier et par tous les prieurez qui en dependent, comme aussi en plusieurs autres lieux et est tel qu'il s'ensuit en latin : Languentibus in Purgatorio etc. *qui est en François.* *

1. O Marie ! ô vierge de gloi- [re

cles de Dieu, *en* l'honneur de sa mere Marie, nostre advocate envers sa Majesté :

Je *Jan* de Langoeznou, Abbé dudit lieu de Landevennec, ay esté present au miracle cy dessus, l'ay veu, ouy, et si l'ay mis par escrit à l'honneur de Dieu et de la Benoiste Vierge Marie ; et afin que je puisse meriter d'avoir place de repos eternel avec le simple et pauvre innocent, j'ay composé un cantique en latin pour les trespassez, auquel il y a six fois *ô Maria ! ô Maria !* lequel est encores jusques aujourd'huy solennellement chanté en très grande devotion en nostre Royal Moustier, et par tous les Prieurez qui en dependent, comme aussy en plusieurs autres lieux, et est tel qu'il s'en suit en latin :

Languentibus in Purgatorio

* Cantique en six versets pour les trespassez. — Cette note se trouve dans l'édition de 1607.

Ayde aux captifs en purga-
[toire
Qui sont trop ardemment
[purgez
Et sans nul remède affligez.

Qui purgantur ardore ni-
[mio,
Et torquentur sine remedio,

Subveniat tua compassio,
O Maria !

2. O Marie ! ô large fontaine
Qui l'ame à tous rends toute
[saine,
Preste ta main aux trespas-
[sez,
Qui de langueur sont op-
[pressez.
[Ce dernier vers omis dans
l'édition de 1607]

Fons es patens, qui culpas
[abluis,
Omnes sanas, et nullum res-
[puis,
Manum tuam extende mor-
[tuis
Qui sub poenis languent
[continuis,
O Maria !

3. O Marie ! ô vierge benine !
L'amour de ta clarté divine*
Leur fait ta face désirer,
Pour se veoir par ton bien-
[heurer

Ad te, pia, suspirant mor-
[tui,
Cupientes de poenis erui,
Et adesse tuo conspectui,
Et gaudiis aeternis perfrui,
O Maria !

4. O Marie ! ô la clef qui ou-
[vres
La porte du ciel et secourres
Les miserables et chetifs
Oste de prison ces captifs.

Clavis David, quae Coelum
[aperis,
Nunc, Beata, succurre mi-
[seris,
Qui tormentis torquentur as-
[peris
Educ eos de domo carceris
O Maria !

5. O Marie ! ô loy du fidele !
[var. : Marie, loy]
O regle de vie eternelle !

Lex justorum, norma cre-
[dentium,
Vera salus in te sperantium,

---

* Clef de David, en Esaye, c. 22, en l'Apocalypse ch..3 et en Job. ch. 12 C'est l'ouverture du salut.

Vueilles impetrer de ton fils
Pour les trespassez Paradis.

6. O Marie ! ô vierge benite !
Nous te prions par ton me-
[rite
De mettre les morts au che-
[min
De repos qui dure sans fin.

Verset à la Vierge Marie.

O saincte mere de Dieu priez pour les deffuncts et pour nous. — *Respons :* afin que nous soyons faits dignes des promesses de Jesus Christ.

O Dieu, la vie des vivans, l'espérance des mourans et le salut de ceux qui espérent en vous : nous vous prions qu'il vous plaise octroyer [var. octroier] que les ames de tous les fideles trespassez et que les nostres delivrees des tenebres de la mort, parviennent a la joye de lumiere eternelle et paix perpetuelle avec tous les saincts de vostre Eglise Catholique, par la priere et intercession de la glorieuse vierge Marie, au nom de nostre Seigneur

Pro defunctis sit tibi stu-
[dium,
Assidue orare filium,
O Maria !
Benedicta per tua merita,
Te rogamus, mortuos sus-
[cita,
Et dimittens eorum debita,
Ad requiem sis eis semita,
O Maria !
Qui est en français ;
[Suit la traduction fran-
çaise ci-contre].

O Saincte Mere de Dieu, priez pour les defuncts et pour nous, afin que nous soyions faicts dignes des promesses de Jesus-Christ !

O Dieu, la vie des vivants, l'esperance des mourants, et le salut de ceux qui esperent en vous, nous vous prions qu'il vous plaise octroyer que les ames de tous les fideles trepassez et que les nostres, delivrées des tenebres de la mort, parviennent à la joye de lumiere eternelle et paix perpetuelle avec tous les saincts de vostre Eglise catholique, par la priere et intercession de la glorieuse Vierge Marie, au nom de

Jesus Christ vostre fils, lequel avec vous et en l'union du Sainct Esprit est vivant et regnant eternellement. Ainsi soit-il, que les trespassez soient en paix et repos eternel.

Amen.

nostre Seigneur Jesus-Christ vostre fils, lequel, avec vous et en l'union du Sainct-Esprit, est vivant et regnant eternellement. Ainsi soit-il que les trepassez soient en paix et repos eternel.

Amen. K.

II. Conclusions à tirer du texte authentique de Pascal Robin.

La grande différence entre le texte authentique de Pascal Robin et le texte corrigé publié par Kerdanet c'est que Pascal Robin semble avoir partagé la vie du bienheureux fou entre le pays de Lesneven et le pays de Landévennec. Nous disons « semble » car rien ne prouve que Pascal Robin, auteur angevin, ait connu bien exactement la topographie de la Basse-Bretagne. Il y aurait même des présomptions en faveur de l'hypothèse contraire et ces présomptions nous les tirons d'un texte du libraire Nicolas Chesneau, l'éditeur de la collection, lequel dans un *Advertissement... au Lecteur Catholique* (t. III. 1580, f° III, v°) s'exprime ainsi :

« D'avantage, parce qu'il y a beaucoup de noms propres de villes, villages, paroisses et bourgades, chasteaux, eglises, monastères, rivières, havres, ports, contrées, seigneuries, forests et d'autres particulières places spécifiées au Latin de plusieurs vies ja imprimées ou a publier et ou peut-estre le commun et vulgaire de l'appellation ne serait rendu proprement ainsi qu'on en use a present sur les lieux : nous te prions que tu vueilles en particulier pour ce qui sera de ta

connoissance en faire bref recueil et nous en donner advis et communication avec diligente observation et advertissement de leurs situations... ».

Dans un autre passage du même texte Nicolas Chesneau avoue la hâte avec laquelle a été compilé ce vaste recueil. Il est donc bien possible que Pascal Robin, publiciste pressé et mal averti, ait faussement interprété les documents à lui procurés. Ce serait lui qui à tort aurait introduit en cette affaire le nom de Landévennec. On peut d'ailleurs le soupçonner avec vraisemblance d'avoir transformé en abbé de Landévennec Jean de Langoueznou à qui ce titre n'a jamais dû appartenir.

Nous connaissons par des documents d'archives la liste des abbés de Landévennec (1). Or dans cette liste Jean de Langoueznou ne figure pas. Dom Mars le mentionne, mais l'article qu'il lui consacre est très évidemment un simple résumé des indications de Pascal Robin. Celui-ci reste en définitive le seul responsable du titre d'abbé de Landévennec décerné à Jean de Langoueznou que Dom Mars insère tant bien que mal entre deux abbés pour lesquels il cite des pièces d'archives. Il est donc très vraisemblable que c'est une bévue de l'auteur angevin qui a transformé en abbé de Landévennec un personnage n'ayant nul droit à ce titre (2). La légende appartient bien au Léon et n'a rien à faire avec la Cornouaille.

C'est en somme ce que sentait plus ou moins vaguement Kerdanet. Il s'est dit que la méprise d'un auteur étranger au pays ne pouvait prévaloir contre une tradition si fermement établie, et, comme on n'avait pas de son temps les scrupules des érudits de notre époque, il a pris sur lui de corriger sans prévenir. Prononcer à ce sujet les mots de faux et de faussaire

---

(1) Voir le *Nécrologe* récemment publié par M. Qheix.

(2) M. le chanoine Abgrall veut bien nous faire observer que, si on lit *Langoueznou* à tous les endroits où Robin met *Landévennec* le récit devient très cohérent. Il y a là une idée intéressante, qui mérite d'être suivie.

serait injuste. Kerdanet n'est pas à ce point coupable. Seulement son procédé, si légitime qu'il ait pu le croire, avait pour nous un résultat très fâcheux en viciant nos données sur les textes relatifs à la légende. Nous saurons maintenant que Pascal Robin tel quel ne représente pas l'autorité décisive mais qu'il faut l'interpréter pour retrouver derrière lui la vraie tradition léonarde.

Lucien LÉCUREUX.

Dans une note de notre article sur *la Légende d'Avénières* (Paris, Champion 1911, extrait du *Moyen-Age*, Juillet-Août 1910) nous avons présenté au sujet d'un point de la légende du Folgoët une hypothèse. Nous avons à cœur de dire que nous ne maintenons pas cette hypothèse moins appuyée sur les faits que dérivée d'une idée à priori. Certaines théories — hier en faveur — sur la formation des légendes n'étaient pas dénuées d'une apparence séduisante mais les conclusions que l'on en voudrait déduire ne peuvent avoir la solidité nécessaire à la vraie histoire. C'est pourquoi nous retirons notre note, en faisant d'ailleurs sur l'article lui-même toutes réserves utiles.

Le prieuré de Lochrist-an-Izelvet

en Plounévez-Lochrist

(Finistère)

ÉTAT ACTUEL

Le village, ou comme on dit encore dans le pays, le bourg de Lochrist-an-Izelvet (1), s'élève dans un site charmant à environ 2 kilomètres au Nord-Ouest de Plounévez-Lochrist, grande commune du haut-Léon.

Les maisons, en grosses pierre de taille, se groupent à proximité d'un sanctuaire et laissent voir de vieilles pierres sculptées que l'on s'étonne de rencontrer en ce lieu.

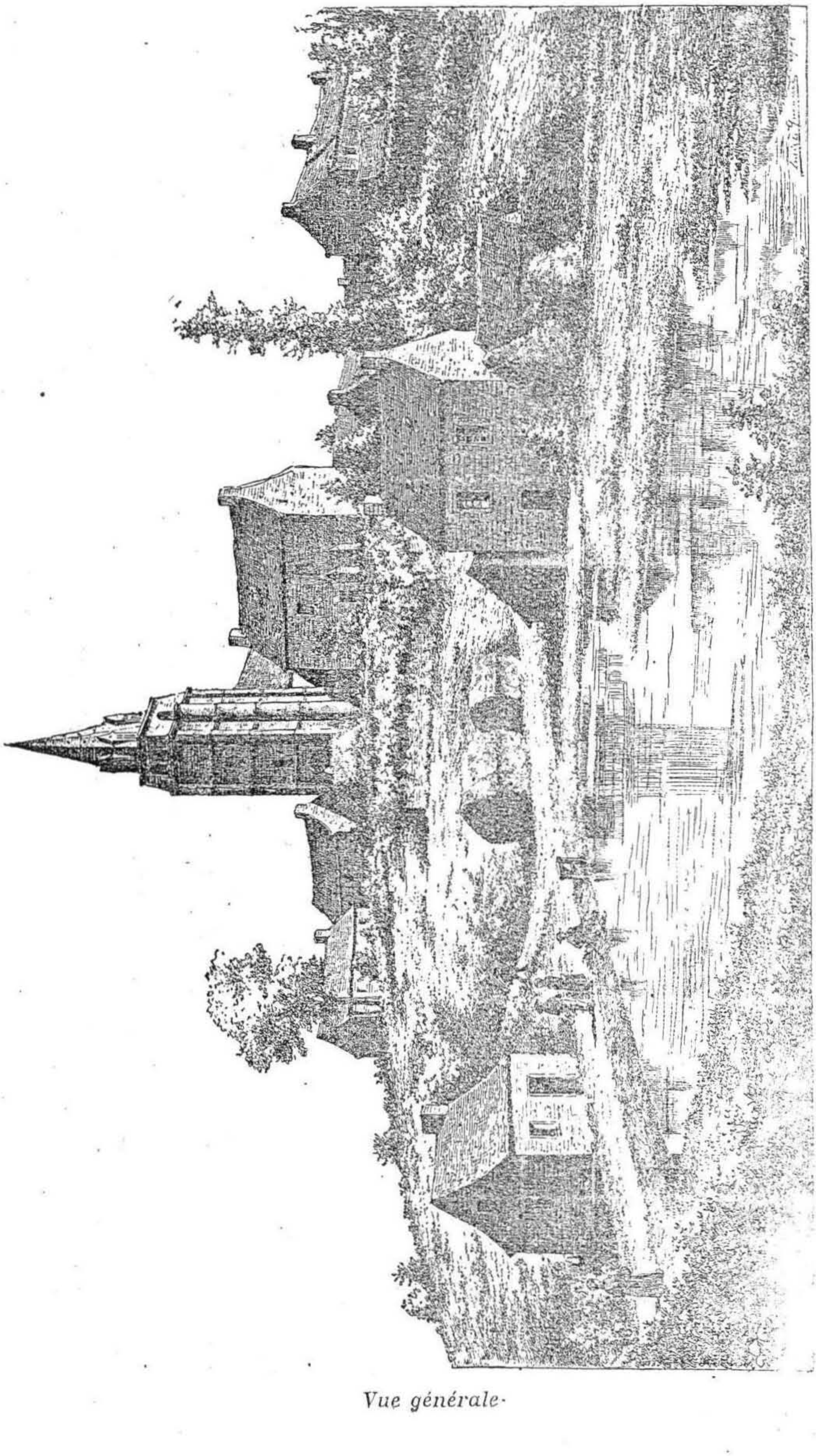
A flanc de coteau, sur une plate-forme en partie construite de main d'homme, s'élève la chapelle de Lochrist qui, à première vue, ne présente rien de particulier, mais dont l'antique clocher, mi-gothique, mi-roman, se dresse, vrai sphinx, et pose aux archéologues l'énigme indéchiffrable de son âge.

En contre-bas de la chapelle, un vieux moulin fait retentir le vallon de son clair bruit d'eau. On y descend par un escalier en pierre d'une vingtaine de marches. Un étang placé en

---

(1) Lochrist signifie : sanctuaire dédié au Christ. Le préfixe *Loc* (*locus*), signifie parfois demeure, village ; il est alors synonyme de *ker* ;. mais ici il a le sens de sanctuaire, signification qui se retrouve dans une foule de noms de paroisses, Loctudy, Locquirec, etc.

Izelvet, Izel-Vez ou Izel-Guez signifie : les arbres bas. Cette dénomination s'explique par ce fait que Lochrist se trouve à proximité de la mer, en un endroit où le vent du large gêne la croissance des arbres et ne leur permet pas de s'élever bien haut.



Vue générale.

bordure de la route, mire le vieux clocher qui là-haut paraît plus court et plus trapu.

Le paysage, à l'entour, est solitaire. En amont, les arêtes chauves des collines ferment le vallon ; au nord, s'étendent de grasses prairies d'un vert foncé, et, serpentant et babillard, un clair ruisseau dévale vers la mer dont le bleu profond se voit à travers une échancrure.

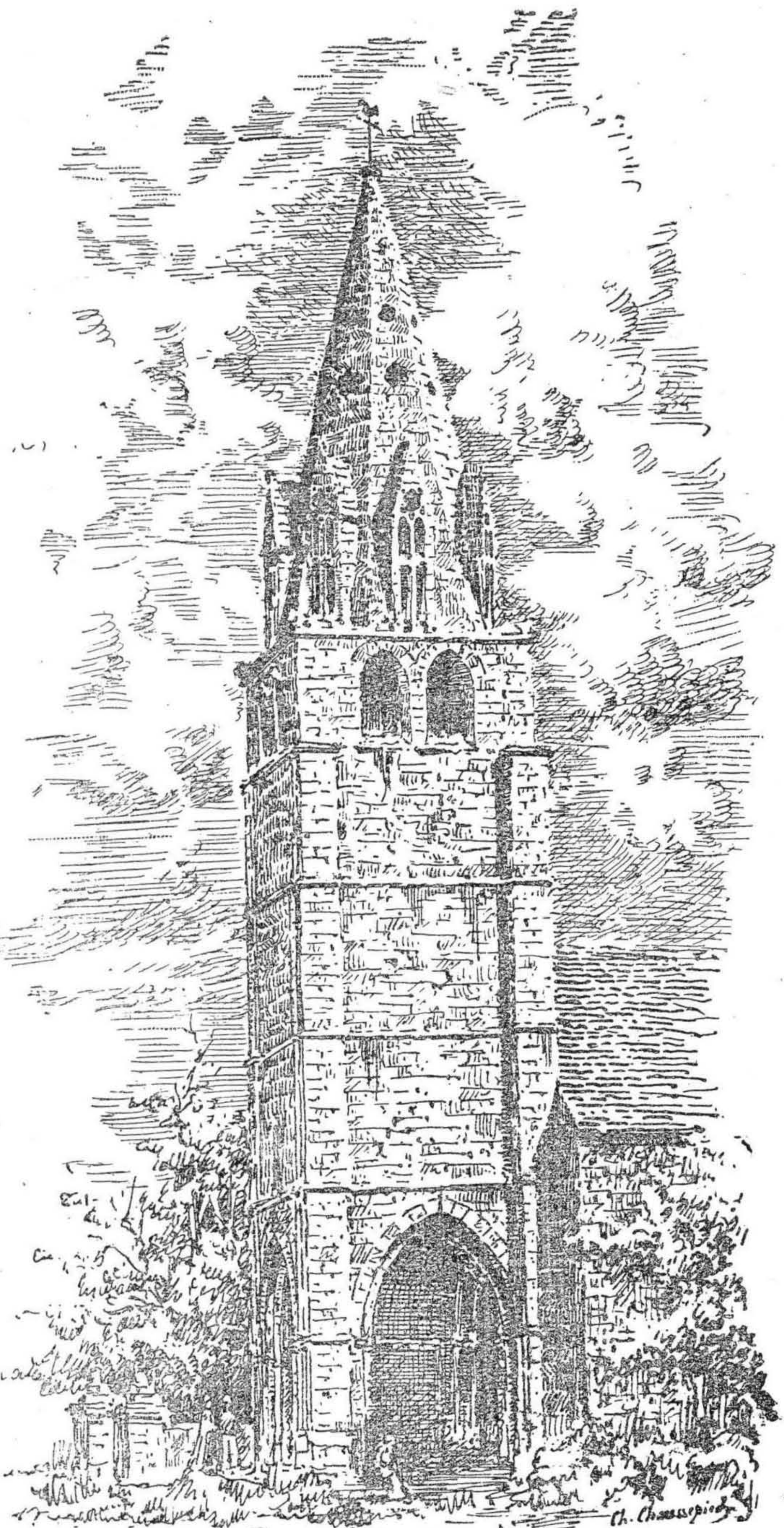
Arrêtons-nous devant la chapelle et examinons ces vieilles pierres témoins de l'antique splendeur du prieuré de Lochrist-an-Izelvet.

L'antique clocher, chanté par Brizeux, attire d'abord l'attention par son caractère très ancien, ses proportions massives et écrasées, ses chapiteaux ou arcades avec des enroulements et des frettes d'un goût barbare.

« Ce clocher est le monument le plus étrange qui existe dans la région, et qu'il faut regarder avec les yeux de l'archéologue, car c'est une énigme presque impossible à déchiffrer.

Nous avons encore dans le pays, deux vieux clochers romans : Kernitron et Loc-Maria de Quimper ; mais ils sont caractérisés par leurs larges bases percées de petites baies romanes et recouvertes de lourdes toitures en ardoises. A Lochrist, la base repose sur quatre arcades en ogive ; il est vrai que ces arcades, malgré leur forme, peuvent être absolument romanes, et nous en trouvons de semblables à la Coûture du Mans, à la cathédrale de Laval et même à Kernitron. De plus, tous les autres détails sont romans : les tailloirs ou abaques des piles avec les enroulements, chevrons et losanges qui y sont gravés, les cordons qui divisent la base en trois étages superposés, les contreforts à peine saillants qui accentuent les angles, les baies géminées qui ajourent la chambre des cloches.

La flèche elle-même, courte et trapue, pourrait bien être attribuée au XII^e^ siècle, si elle ne présentait sur ses huit pans, des lucarnes dans le genre des clochers du XIII^e^ et du XIV^e^ siècles, et quelques autres ouvertures d'un dessin absolument gothique.


Ch. Chassepiol

Ce clocher vénérable est comme l'objet d'un culte de la part des gens du pays et ils l'ont associé dans une sorte de demi-superstition, au clocher de Loc-Maria en Plabennec.

C'est ce que Brizeux décrit dans son poème des *Bretons*, en parlant d'un coup de foudre qui frappa la flèche de Lochrist:

« Oui, malheur à Loc-Christ, disent les gens, malheur
A vous Loc-Maria ! Loc-maria sa sœur !
Car un lien secret unit vos deux chapelles,
Saintes également et toutes les deux belles ;
Beaux clochers de Lochrist et de Loc-Maria,
Toujours en même temps, le ciel vous foudroya !... (1)

Le clocher fut de nouveau frappé par la foudre en 1909 ; le fluide démolit le sommet de la tour et, creusant des lézardes, descendit dans la chapelle où il souleva les dalles sous lesquelles dorment tant de religieux et de grands seigneurs. Les dégâts furent réparés et le clocher muni d'un paratonnerre qui, espérons-le, préservera désormais de la foudre, ce curieux représentant de l'art de nos ancêtres. Nous n'avons pas su qu'à la même époque le clocher de Loc-Maria, comme le veut la légende, ait subi le sort de son frère de Lochrist.

Dans l'arcade ogivale qui surmonte les portes accouplées sous le clocher, on remarque un curieux tympan assez finement sculpté dans la pierre. Il se compose de trois panneaux. Celui du milieu représente le Christ sur la croix ; il est nu, les reins entourés d'un linge en ceinture dont les extrémités pendent de chaque côté, il a une couronne d'épines sur la tête, et, détail caractéristique, ses jambes sont croisées l'une sur l autre.

Les deux panneaux latéraux représentent des anges agenouillés, soutenant des écussons où sont représentés en relief les instruments de la passion. Celui de gauche porte l'éponge, la lance traversant la couronne, le fouet à manche court et à longue lanière enroulée et enfin le marteau.

---

(1) Livre d'or des églises de Bretagne par M. le chanoine Abgrall.

L'écusson de droite porte une croix cantonnée : au premier des tenailles et des clous ; au deuxième un marteau entre deux clous ; au troisième un clou terminé en flèche et suspendu à la branche de la croix ; au quatrième un clou de même forme également suspendu.

A l'intérieur de la chapelle, des dalles armoriées usées par les pieds de milliers de pélerins attirent d'abord les regards.

« Près du chœur est une tombe plate extrêmement curieuse. On y voit la figure gravée en creux d'un chevalier du XIIIe siècle, armé de pied en cap. Il a sur la tête un casque, le casque informe et à sommet plat de l'époque. Quelques petits trous indiquent seulement la visière. Par dessus son armure, ce chevalier porte une cotte d'armes ouverte par devant ; et sur sa poitrine est placé un grand écu au centre duquel est grossièrement représenté un lion.

Le bout de son épée passe sous le côté gauche de l'écu : sa lance est à côté de lui et il a des éperons en mollettes, tels qu'on les portait au XIIIe siècle.

Dans cette figure du dessin le plus barbare, l'artiste n'a tracé que les contours et n'a figuré aucun détail. Tout autour de la tombe est une inscription latine en lettres capitales gothiques. Elle est tellement mutilée qu'il est impossible de la déchiffrer en entier. On y peut lire le principal c'est-à-dire le nom du chevalier et la date de sa mort : c'est Alain de Kermavan dit Pierre le Brave, mort le jour de la Sainte Agathe le 5 février de l'an 1212 » (1).

M. Pol de Courcy relève cette inscription comme suit : *Hic Jacet Alanus de Villamavan, m.... dic festi bea.... anno dni MCCLIII. Requiescat in pace* (2).

---

(1) Fréminville : Antiquités du Finistère. Cette pierre tombale est mentionnée dans l'ouvrage : *Voyage pittoresque dans l'ancienne France*, par Taylor ; elle a été décrite par Nodier et Cailleux *Bretagne* 1846 tome II.

(2) Fréminville et Pol de Courcy ne s'accordent pas sur la date. L'usure de cette inscription ne permet guère de prendre parti entre les deux archéologues.

Une croix pattée, semblable à celle que les templiers portaient sur leurs manteaux, figure dans l'inscription. Fréminville prétend que le prieuré de Lochrist aurait appartenu aux chevaliers du Temple, et émet l'hypothèse qu'Alain de Kermavan pouvait faire partie de cet ordre (1).

Nous croyons savoir que Lochrist n'a jamais appartenu aux templiers ; il est problable que la croix remarquée par Fréminville est un simple signe séparant les deux parties de l'épitaphe.

Auprès de cette pierre tombale sont d'autres dalles ; quelques-unes portent les armes de la maison de Kergournadec'h *« déchiqueté d'or et de gueules »*.

D'autres, portent des armoiries à écussons d'une forme bizarre, qui, d'après M. Jourdan de la Passardière, devaient faire partie d'un ensemble quadrilobé ; deux sont du reste accolés, et d'autres semblent s'adapter pour faire l'autre moitié. Ces dalles, assez nombreuses, ne seraient-elles pas les tombes des religieux et les écussons ne représentent-ils pas les armoiries de l'abbaye primitive ? C'est une question qu'il ne m'appartient pas de résoudre.

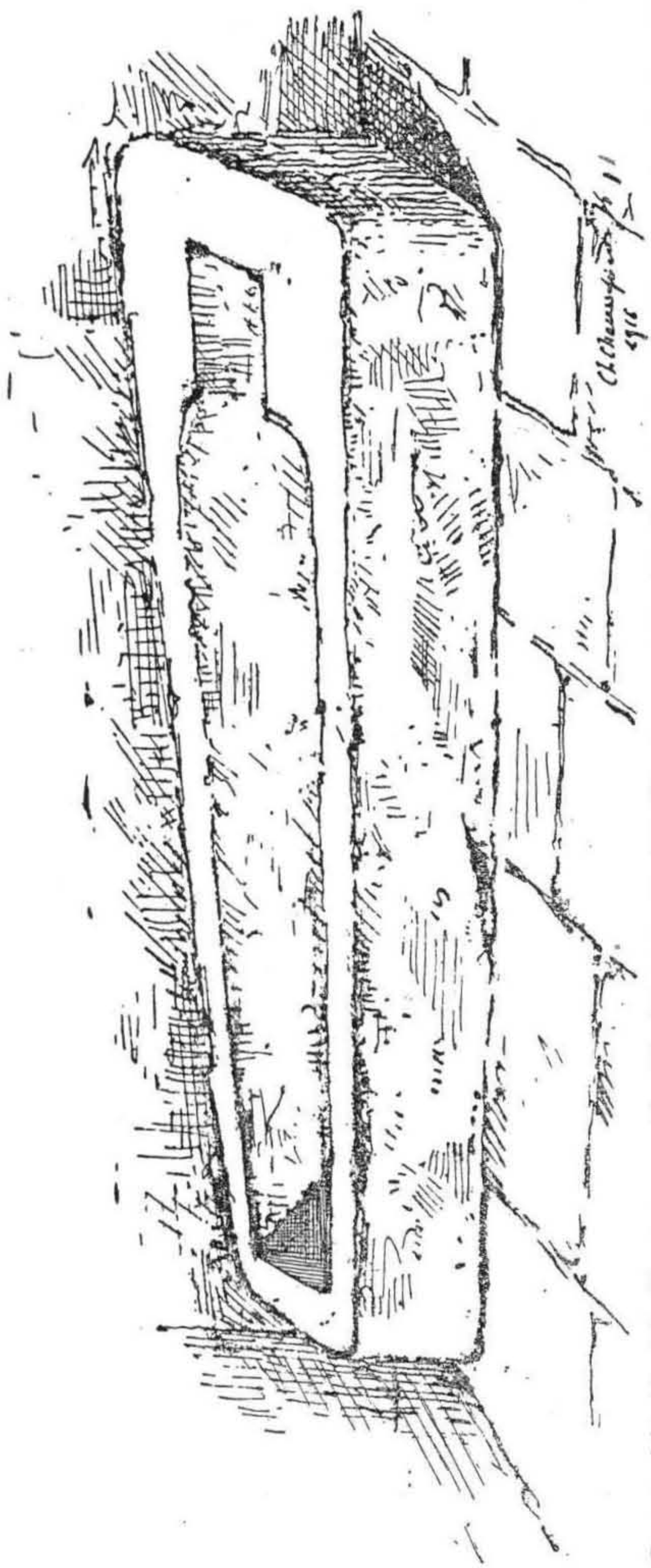
Les murs de la chapelle sont blanchis à la chaux et laissent déborder de nombreux écussons qu'un empâtement de mortier rend presque illisibles. Ce sont les écussons des seigneurs prééminenciers qui, lors de la reconstruction de la chapelle furent, ainsi que le stipulent divers actes de l'époque, placés en évidence dans la nouvelle construction.

Peu de sculptures dans cette chapelle ; l'autel en bois, est surmonté d'un retable à colonnes nues, et d'une verrière ronde. A gauche, un Christ nu, aux cheveux longs retombant sur les épaules, est assis sur un bloc de pierre ; il a les mains et les jambes liées par de grosses cordes. A droite, une vierge habillée comme les anciennes abbesses comtemple le corps de

---

(1) Fréminville, loc. cit.

son fils étendu sur ses genoux. Un saint Jean en robe ; une vierge couronnée tenant une fleur dans la main droite et portant sur son bras gauche l'enfant Jésus caressant une colombe ; un grand christ en croix avec, comme ex-veto des béquilles, c'est tout comme ornement.



En 1830, l'église renfermait une de ces anciennes cuves de pierre qui dans les premiers temps du christianisme servait aux baptèmes par immersion. Cette cuve provenait indubitablement de l'église primitive bâtie en ce lieu par Fragan. Elle était entièrement circulaire et ornée en dehors, dans son contour, d'arcades grossièrement sculptées. Nous ne savons ce qu'est devenue cette cuve.

A l'angle Nord-Est de la chapelle se trouve un sarcophage en granit. « Il indique assez vaguement, dans son contour, une forme humaine enveloppée d'un linceul. Le cercueil est creusé d'environ 26 centimètres et percé à 75 centimètres des pieds d'un trou circulaire destiné à l'écoulement des sérosités provenant des

entrailles, les parties musculaires se conservant ainsi avec les ossements en produisant une sorte de momification du cadavre » (1). Les habitants prennent ce sarcophage pour la piscine dans laquelle autrefois on immergeait les malades. Nous avons cependant la certitude que là n'a jamais été la destination de ce bloc de granit.

Fréminville (2) nous apprend qu'il visita Lochrist vers 1830 et qu'il y arriva au moment où des ouvriers en creusant une fosse dans le cimetière, y découvraient deux cercueils très anciens. Dans la description qu'il fait de l'un d'eux, on reconnaît le sarcophage mentionné plus haut.

« Le second écrit-il, était d'une forme moins ancienne. Il était couvert d'une pierre plate qui ne portait aucune inscription. On y voyait seulement, gravé dans son milieu, l'écusson blasonné de la maison de Kergournadec'h.

Cette pierre ayant été levée, on trouva dans le cercueil un cœur de plomb, Ce cœur ayant été ouvert à son tour, laissa voir un cœur humain embaumé et enveloppé dans du coton imbibé d'une liqueur aromatique et spiritueuse, d'une odeur fort agréable

Ce cœur qui me fut présenté, était encore aussi frais que s'il venait d'être extrait du corps qu'il animait. Mais, à peine eût-il été exposé à l'air qu'il se flétrit et se dessécha ; M. de Keranguéven, recteur de Plounévez-Lochrist, le conserve encore chez lui ».

Il serait intéressant de savoir à quelle époque appartiennent ces deux cercueils.

Au moyen-âge, les cercueils de pierre étaient réservés aux personnes d'un certain rang. Les gens du peuple étaient inhumés plus simplement.

Dans une étude sur les cercueils de pierre dans le Mor-

---

(1) Chanoine Abgrall, bul. Arch.'
(2) Antiquités du Finistère, tome II.

bihan (1) l'abbé Euzenot nous apprend qu'un emboîtement, une entaille, une petite cellule évidée dans la pierre, pour loger la tête du mort distinguent nettement les cercueils et permettent de classer ces derniers parmi ceux de l'époque carlovingienne. Cet emboîtement caractéristique se remarque sur le sarcophage de Lochrist. Si le classement fait par l'abbé Euzenot est exact, il appartiendrait donc à l'époque carlovingienne.

Quant au second sarcophage décrit par le Chevalier de Fréminville, je n'ai pu savoir ce qu'il est devenu. .Sans doute doit-il servir d'auge dans quelque ferme.

Cependant d'après la description faite par Fréminville on peut affirmer qu'il datait de la fin du XIII^e^ siècle ou du commencement du XIV^e^.

A cette époque les grands seigneurs étaient encore déposés dans des cercueils de pierre, *mais le corps était entouré d'une enveloppe de plomb*. Au temps de Charles V seulement, le bois ou le plomb remplacèrent absolument la pierre, même dans les sépultures de luxe (2).

Pour le cas qui nous occupe, il est à présumer qu'un seigneur de Kergournadec'h aura trouvé la mort dans quelque combat lointain d'où l'on n'aura rapporté que son cœur qui fut enfermé dans une enveloppe de plomb suivant l'usage du temps. Il ne serait pas trop téméraire de supposer que c'est là le cœur de Guyomar fils d'Olivier de Kergournadec'h, le second seigneur de la maison des Kergournadec'h dont l'histoire fasse mention après celui de la légende, et qui se signala dans les guerres de Montfort contre Charles de Blois.

Aux alentours de la chapelle, on rencontre de nombreux

---

(1) *Les cercueils en pierre du Morbihan* par l'abbé Euzenot, Bul. de la Société archéologique du Finistère tome 8, page 191. — Une intéressante étude de M. P Lacroix : *Vie militaire et religieuse au Moyen-Age*, fixe les mêmes caractères aux cercueils de l'époque carlovingienne.

(2) Abbé Euzenot, loc. cit. page 202.

débris et quelques substructions, seuls souvenirs des gloires du passé. Du côté Sud, des pierres sculptées provenant de voûtes, de fenêtres etc. ; une croix fruste renversée, de trois mètres de long, qui semble avoir été taillée dans un menhir.

Sur un pilier du cimetière, se voit l'écusson chargé de trois trèfles et timbré de la crosse et de la mitre de Robert de Cupif, ancien prieur de Lochrist, évêque de Léon en 1637.

Près de l'enclos, encastrés dans la margelle d'un puits sont des motifs architecturaux et un saint Abbé décapité.

L'ancienne maison qui servait de presbytère est une construction en pierres de taille, sans aucun intérêt ; elle porte la date de 1783 et fut sans doute construite sur l'emplacement de la maison prieurale détruite par un incendie. Près de la porte d'entrée se voit un lec'h taillé et renversé qui sert de banc aux habitants du village.

La fontaine de dévotion se trouve au fond du vallon, au pied de la colline sur laquelle est bâtie la chapelle. Les pèlerins ne la fréquentent plus guère et la végétation a tout recouvert. On distingue encore cependant en avant de la fontaine, un bassin rectangulaire peu profond et asssez grand pour permettre d'y baigner un homme. C'est là sans doute que l'on immergeait les malades lors des grands pèlerinages annuels. En 1830 cette fontaine se trouvait dans une antique chapelle dont les ruines couvertes de lierre étaient de l'aspect le plus romantique. Une arcade gothique protégeait la fontaine à côté de l'ogive de la porte principale. Tout cela a disparu aujourd'hui.

Fondation et prospérité du prieuré

La vue de tous ces débris du passé nous prouve surabondamment que nous sommes ici en un lieu qui jadis connut des jours de splendeur.

Ce site pittoresque fut habité de toute antiquité, ainsi qu'en

témoignent les nombreux débris mégalithiques épars aux alentours.

Izel-Vez fut, dit-on, l'un des derniers refuges du paganisme. C'est là que, sous le couvert d'une forêt aujourd'hui disparue se célébraient des cérémonies aux rites oubliés. Des menhirs et des dolmens, une allée couverte témoignent d'une importante occupation néolithique.

Il est permis de croire que nos ancêtres attachés à ces pierres, les entouraient d'une grande vénération, et ces superstitions tenaces ont sans doute sauvé ces monuments placés à proximité d'un monastère, d'une destruction maintes fois ordonnée par l'église. Si nos ancêtres ont cédé à la religion nouvelle, ils n'ont cédé qu'à moitié : le christianisme vainqueur dut transiger avec le druidisme expirant. Il dut se greffer en quelque sorte sur la religion qui le précédait. Ce qui le prouve ici, ce sont les croix élevées sur les menhirs ou taillées dans le flanc même des mégalithes.

C'est à Lochrist, nous dit Albert Le Grand (1) qu'en l'an 401, le chef breton Frégant ou Fragan, livra une sanglante bataille à une armée de Normands qui s'y était retranchée.

Les pirates avaient débarqué à Guissény. Chargés de butin, ils s'étaient retranchés sur la colline d'Izel-Vez (aujourd'hui Lochrist) « Les Bretons les y assaillirent de telle furie que, les ayant forcés, ils taillèrent la plupart en pièces, excepté quelques uns qui se sauvèrent à la nage vers leurs vaisseaux, desquels plusieurs furent brûlés... »

Le butin pris sur l'ennemi fut employé pour bâtir un monastère en l'honneur du Christ, au lieu même où fut livrée la bataille. Telle est l'origine de l'abbaye de Lochrist-an-Izelvez.

Le P. Albert Le Grand se trouve d'accord avec le poète breton qui jadis a célébré l'origine de l'abbaye :

---

(1) Vie des saints de la Bretagne armorique p. 51 (Vie de Saint-Guénolé).

E fondation quenta
E memor d'eur victor
A yoa bet evit renta
D'ar groaz, gloar ag enor.

Si l'on en croit la tradition, la première chapelle bâtie à Lochrist était en bois. Elle fut remplacée par un édifice en pierre vers le VIe siècle, époque à laquelle furent élevés de nombreux édifices religieux. « C'est en effet à cette époque que Saint-Pol Aurélien fonda la cathédrale de Léon, les monastères de l'Ile de Batz, de Lampaul-Ploudalmézeau, de Lampaul-Guimiliau et de Plougar. C'est encore au VIe siècle qu'il faut faire remonter la chapelle du Creisker à Saint-Pol-de-Léon, la chapelle de Callot, les abbayes de Daoulas, du Relecq et de Saint-Mathieu-finterre » (1).

La Gallia Christiana ne mentionne pas Lochrist. Cependant d'anciennes chartes portent *Abbatia Loco-Christi*, *Abbatia humilioris arboris* mots latins qui sont la traduction des mots bretons : *Abbaty Loc-Christ*, *Abbaty Izel-Guez* ou *Izel-Vez* (2).

Les Bretons insulaires tenaient la vie monastique en grand honneur. On connaît de nombreux couvents qui furent fondés en Bretagne par les premiers émigrants.

Puis plusieurs invasions normandes ruinèrent notre pays et mirent les moines en fuite. On conçoit que plusieurs abbayes disparurent ainsi. Celle de Lochrist dut être du nombre. Elle n'eut sans doute qu'une existence éphémère car les chartes du XIIIe siècle portent : *Prioratus Loco-Christi*, *Prioratus humilioris arboris* (Prieuré de Lochrist, Prieuré d'Izel-Vez) (3).

---

(1) Les grandes époques de l'architecture religieuse en Basse-Bretagne par M. le Chanoine Abgrall.

(2) Note de Kerdanet : édition de la Vie des saints de Bretagne Armorique par Albert Le Grand.

(3) La carte éclésiastique de la Bretagne Armoricaine au IXe siècle d'après M. Aurélien de Courson (Cartulaire de Redon), donne le ruisseau de Lochrist comme limite est à l'archidiaconé de Kemenet-ili. Ce ruisseau, croyons-nous s'est appelé autrefois « ster Kemenet-ili » Kémenet signifie commanderie religieuse. Ili ou Hily nom de personne.

Les archives anciennes du prieuré ont été négligées ; les plus anciens titres sont perdus, aussi ne sait-on rien de positif sur les premiers siècles qui ont suivi sa fondation.

Les vieilles chroniques, les anciennes gwerz, nous apprennent cependant que le monastère de Lochrist eut autrefois une grande importance, tant par sa richesse, que par le nombre de ses moines et le grand concours des pèlerins qui y accouraient de tous les points de la Bretagne.

Les constructions devaient être autrefois très considérables mais on ne retrouve pas de débris permettant de fixer l'emplacement des divers bâtiments.

Nous savons toutefois que l'église dénommée « basilique » était bâtie sur l'emplacement de la chapelle actuelle ; elle était très vaste, ornée de sculptures d'une naïveté charmante dont quelques restes se voient encore. « Cette église rappelait celle de Saint-Martin de Tours ; le clocher rappelait celui de Saint Denis » (1).

Au moyen-âge, le monastère de Lochrist-an-Izelvet était un des plus riches de Bretagne. Il possédait le droit d'asile. L'autorité et la réputation du couvent s'étendaient très loin. Lochrist, jadis dernier refuge du paganisme, est considéré comme un des lieux les plus saints de Bretagne. Les eaux de la fontaine qui coule au fond du vallon, sont considérées comme miraculeuses. Elles ont la réputation de guérir les paralytiques, les lépreux etc. « Les poètes bretons ont chanté les miracles opérés autrefois en ce lieu. Les infirmes, les affligés, recevaient à cette nouvelle fontaine de Silhoé, la guérison du corps et celle de l'âme (2).

« Cant a cant den affliget
Gant cals c'hlenvejou bras,
O deuz recouret yec'het,

---

(1) Kerdanet loc-cit.
(2) Note de Kerdanet.

Aman dre ar groaz,
Cant a cant !..... »

En septembre, le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix avait lieu le pèlerinage annuel. De tous les pays limitrophes, accouraient des milliers de pèlerins. Ce n'était pas chose facile que de loger et de nourrir tout ce monde. Mais les pèlerins ne sont pas gens difficiles : les uns s'accommodent d'une écurie ou d'un coin de grange ; d'autres se font une confortable couche au bout d'un tas de paille ou de foin. Les hôteliers improvisés font la cuisine en plein vent ; dans d'énormes marmites cuit le met nationale du Léon : le « kik a farz ». Quelques paysans attirent les clients en soufflant à pleins poumons dans leur « corn-bout ».

Mais chaque année, les pèlerins se font plus nombreux ; les vivres finissent par atteindre un prix exorbitant. Certaine année les habitants vendent toutes les provisions si bien qu'une véritable disette s'ensuit. Chacun se récrie et tous attribuent à la fontaine miraculeuse le don de faire venir dans le pays la lèpre et la peste, si bien que, pour mettre fin à ces protestations on fait recouvrir l'innocente fontaine cause de tant de maux.

Depuis lors, les pèlerins ont délaissé la vieille église de Lochrist. Avec les grands pèlerinages annuels. disparut un des plus importants revenus du prieuré.

Un curieux document conservé aux archives départementales du Finistère relate un miracle qui aurait été opéré sur Yves Kerézean de Kergoual. (1) Ce dernier, mort en l'an 1534 de la peste, ressuscita le même jour à la suite du pèlerinage de sa mère à l'église prieurale. Ce document est une lettre écrite en 1609 par le fils d'Yves de Kerézean et adressée vraisemblablement à René du Garreau prieur de Lochrist à cette époque.

---

(1) Village situé à Plounévez-Lochrist.

Monsieur, je entandu par ma fille que vous avé voulonté de scavoir comant fuct la maladie de feu mon père loursque son harchet (cercueil) *fuct pourté à Lochrist. C'est que feu mon père une peu avant qu'il se maria qui avet son nom Yves Kerézean fils de Guilla Kerézéan et Plesou Percevaulx fille de Mesarnou seigneur et dame de Kergoual se trouva malade de peste en l'an 1534 et fuct malade qu'il eust tous les Sainctes sacramantz de l'église et à la fin décéda devant sa mère et tous ceux de la maison et les vouysins,* (Voisins) *et sa mère quand elle le vict décédé, elle dit : Noustre Seigneur Jésus Christ a fait plusieurs myracles et encore je espère qu'il fera. (Sy lui plait) en mon endroit et promiet bailler unq gavas de fourmant en oufrance* (offrande) *et comance enchemin pour aler à Lochrist et quand elle était arrivé près la croes* (croix) *qui est devant la rabine* (ravin) *du lieu de pellen* (Hellan) *elle se mit à genou et alla aynsy a genou jusques a la dicte Esglise et fict les tours entour de la d. Esglise et après fict célébrer des messes en son intention et cependant ceulx qui estoynt en la maison avent mis le cours* (corps) *dans son archept et mis sur deux scabeaulx* (escabaux) *au mitant de la chambre et unq peu après enviyron leure que les messes achevant le courps comance à parler et de dire « delye moi Noustre Seigneur Jésus-Christ a ouy l'oureson de ma mère ». Et quand sa mère aryve son fils parlait et fuct mis dans son lit et le d. harchet et les deux lyniaulx* (linceuls) *qui avent esté mis en tour le courps et sur le d. archept et les deux serviettes qui avent esté mis en croes sur le courp furent rendus en compagne* (compagnie) *de tous les vouysins a la d. Esglise et furent mis au-dessous les piés de lemaige* (l'image) *de Noustre Seigneur Jésus-Christ : et le courtil qui est a Lochrist appellé le courtil de Kergoual fuct baillé pour la d. grace du défunct.*

Et vous supplie de me tenir
Votre humble et oboisant serviteur
Ambroise Kérézean

De Kernidouès
ce 19 de juillet 1609

Ce document est accompagné de la note ci-dessous écrite vers 1781 par Miorcec de Kerdanet père de l'éditeur d'Albert Le Grand, qui à cette époque était chargé des intérêts du prieuré.

Cet écrit rend raison du cercueil qui se voit en l'église Lochrist en témoignage du miracle opéré sur Yves Kérezéan de Kergoual mort en 1534 de la peste et ressuscité le même jour, à la suite du pèlerinage de sa mère et de l'invocation de N. S. J. Christ dans la chapelle prieurale de son nom en la paroisse de Guinévez d'autant que Loc-Christ ainsi syncopé, signifie en latin : locus christi. Cet écrit est du fils d'Yves Kerézean ce qui le rend authentique (1).

AVEUX ET DONATIONS

Les documents ne permettent pas de se rendre un compte exact de la richesse du prieuré avant le XVIIIe siècle. Un certain nombre d'aveux rendus au roi et à divers seigneurs nous apprennent cependant que les domaines du prieuré s'étendaient dans toutes les paroisses environnantes et jusqu'à Ploudalmézeau, Plouguin, Plounéventer etc.

a) L'aveu rendu au roi le 14 octobre 1536 à cause de son fief à Lesneven, mentionne des biens à Plounéour-Trez. Le prieuré devait en outre une rente foncière de une garcée de froment, mesure comble de Seïz-Ploué (2) sur le terrain de Kermajean.

---

(1) Ce cercueil n'existe plus à Lochrist.

(2) Seïz-Ploué est le nom de la juridiction qui avait son siège au château de Maillé en Plounévez-Lochrist. Cette juridiction importante s'étendait sur sept paroisses : Plounèvez, Lanhouarneau, Saint-Vougay, Plouzévédé, Sibiril, Trézilidé et Cléder. Seïz-Ploué est un mot breton qui veut dire sept paroisses.

b) D'un accord passé en 1331 entre Guillaume, abbé de Saint-Mathieu et Yvon de Palust prieur de « Saint-Christ » d'une part, et Hervé de Kermavan (1) d'autre part, devant la cour de Lesneven, il résulte que le prieur devait à ce seigneur :

1° pour la maison prieurale, deux jardins, un verger, un colombier, une cour, deux maisons couvertes de « glets » : cent sous monnaie de chef-rente ou à défaut un dîner pour le seigneur et tout son équipage.

2°) Sur le moulin, ayant 23 pieds de long sur 14 de large, avec 2 petits jardins : 12 deniers monnaie de chef-rente.

3°) Une rente foncière d'une garcée froment, mesure raise de Maillé et 1 sol tournois, sur une maison située au bourg de Lochrist.

4°) Une rente foncière de 1 boisseau, mesure de Maillé sur Kervillan.

5°) Un quart de garcée de froment sur le lieu de Kerdézan comprenant une maison et diverses terres.

De son côté, le Seigneur de Maillé doit au prieuré une rente annuelle de 2 livres 10 sols et 2 quarts garcées de froment pour la tombe qu'il possède dans le chœur de l'église (2). Un aveu fourni le 1er janvier 1743 au comte de Maillé marquis de Carman confirme cet accord.

c) 16 avril 1772. Aveu et minu par le Sieur Lucan du Tymeur prieur de Lochrist à Messire Guillaume Mathurin de Kerguvelen seigneur de Penhoat, Camfrout et autres lieux, pour diverses terres au lieu et manoir noble de Traonboze,

---

(1) La famille de Carman ou Kermavan est originaire de Kernilis. Au XIIIe siècle les Carman étaient de puissants bannerets. En 1626, le château de Seïz-Ploué fut érigé en Comté en faveur de Charles de Maillé, marquis de Carman qui donna son nom au nouveau comté. La maison de Carman fut autrefois la plus riche du Léon. On connait le proverbe qui classait ainsi les quatre premières maisons de cet évêché.

« Antiquité de Penhoat ; vaillance du Châtel, richesse de Carman ; chevalerie de Kergournadec'h ». Au XVIIIe siècle, cette famille était ruinée ; le 3 juin 1747 la terre du Maillé était vendue à Louis Antoine de Rohan-Chabot.

(2) C'est la tombe d'Alain de Carman dont il a déjà été question.

de Kervern etc... Pour ces biens, relevant du fief de Penhoat, le prieuré devait une rente annuelle de 1 garcée de froment mesure comble de Maillé.

d) Autre aveu au fief de Coatmeur, paroisse de Tréflez : une rente de 1 mesure racle de Maillé, 2 mesures combles de Lesneven (1) et 30 sols en argent dûs sur le lieu de Penanros et 4 autres champs.

e) - Aveu au fief de Goatlez, paroisse de Tréflez : rente en grains, mesure raise de Seïz-Ploué sur 1 maison et ses dépendances à Lanarhouézen et 4 autres champs.

f). Aveu au fief de Pont-Coatméal, paroisse de Plouguin : le lieu de Poularméan, maison manale, jardin, fours et 12 champs, le tout quitte de charges.

g) Aveu au fief de Coatméal, paroisse de Plouguin (différent du précédent) 3 champs, le tout quitte de rentes et chef-rentes.

h) Aveu au Sieur de Kergournadec'h rente de 5 livres sur le lieu de Trobily, maison manale, jardin et 17 champs.

Les archives du Finistère conservent encore un certain nombre d'actes de donations faites au prieuré.

1421. Un fidèle ayant fait vœu de fournir le pain bénit tous les dimanches, se libéra de cette obligation en léguant à l'église un courtil qui depuis s'appelle « Liors ar bara béniguet » (le courtil du pain béni).

8 février 1421. Don au prieuré de Lochrist d'une maison et de diverses terres au village de Trobily en Plounévez.

Du pénultième septembre 1460. — « Legs au prieuré de Lochrist par Yvon Corre et femme, d'un vieil hôtel, place à maison à son courtil et franchises, le tout dit, situé *en la ville de Lochrist*, pour être les donateurs participant à bonnes

---

(1) La garcée, le boisseau la mesure raise, la mesure racle, la mesure comble etc... étaient des mesures employées avant l'adoption du système métrique. Ces mesures variaient d'une paroisse à l'autre, rendant le commerce très difficile : c'est ainsi que la mesure comble de Lesneven et la mesure comble de Maillé n'étaient pas d'égale grandeur.

prières et messes qui ont et auront lieu à l'église prieurale »

28 may 1521. — « Contrat de concessions de tombes et voûtes en l'église de Lochrist, à Goulven Maucazre. écuyé à la charge :

1°) de faire fenêtrer sur le chœur.

2°) de payer une garcée froment, mesure comble de Seïz-Ploué ».

29 may 1521. — « Acte de donation au prieuré de Lochrist représenté par frère Prigent Camper, religieux de l'abbaye de Saint-Mahé fin-terre, consenti par noble dame Jeanne du Rest, portant rente annuelle un quart froment, mesure comble de Seïz-Ploué, sur les héritages de la donatrice en la paroisse de Plounévez, en faveur de l'octroi de 2 tombes ».

21 may 1557. « Contrat de don au prieuré de Lochrist, par noble homme Jehan Kerdaniel sieur de Kerlec'h, d'une pièce de terre au terroir de Traonfeunteun en Plounévez. à la charge de 5 messes, l'une à notes, les autres à basses-voix, à être célébrées en l'église prieurale le jour et fête de l'invention de la Sainte-Croix ».

17 novembre 1602. — Acte portant concession et confirmation de tombes en l'église prieurale de Lochrist, par le sieur Le Moine prieur, à Marie Richart et autres, moyennant 1 pièce de terre dans le parc dit Quibidic en Brétouaré de la contenance de 8 sillons 1/2.

Une liasse de procédure — 1602 — nous apprend en outre que le prieuré percevait la dîme sur un certain nombre de villages.

Le prieuré avait aussi les revenus d'une foire qui se tenait chaque année à Lochrist le 14 septembre, foire très importante à l'époque. Mais une lettre du duc de Bretagne, en date du 16 octobre 1463 donne ces revenus au sire de Kermavan. Une autre lettre du 27 juillet 1482 confirme les droits de ce dernier.

« *Francoys par la grâce de Dieu duc de Bretaigne et conte*

de Montfort de Reichemont Estampes et de Vertus de la part de nostre bienamé et féal chambelan le sire de Kermavan nous a esté fait remonstrances de noz lectre et mandement patant oncques lesquelz ces présentes sont annexées entant que nostre lectre et mandement conscernant l'octroy que la foire qui avait accostumé avoir cours au bourg de Loccrist le jour saincte crouez en septembre par chacun an se peust commancer et avoir lieu au temps avenir des laveille de ladicte feste et par tout le jour d'icelle et que dempuyx le dict octroy et concession desdictes lectres qui fut le saizième jour d'octobre lan mil quatre cent soixante trois nostre dict chambelan navait fait faire publicacion et noctification de nos dictes lectre et mandement touchant le dict article ces dieeulx fait enterinence au moyen de quoy il doubtoit que on pust pour celle raison dire qu'il ne devroit jouir ne se aider de nostre lectre et mandement et du contenu en icelle.....

Mandons a noz présidant sénéschaulx, allouez bailliffs lieux-tenantz, procureurs, receveurs et a tous noz feaulx et subjets et qui de ce pourra appartenir faire, souffrir et laisser nostre dct Chambellan jouir et user paisiblement selon son contenu à cet affet.

PRÉÉMINENCES

Un certain nombre de seigneurs possédaient des préémi-nences et chapelles prohibitives dans l'église du prieuré.

Voici ces prééminences telles qu'on les trouve dans le pro-cès-verbal notarié du 20 avril 1687.

1°) *Chapelle du seigneur marquis de Carman.* — La chape-lle du S. marquis de Carman est à l'aile droite de l'église, une arcade de la dite chapelle joint la nef.

Dans la fenêtre du milieu au-dessus de l'autel de la dite église, il n'y a aucune vitre fors l'écusson au milieu appar-tenant au S. marquis de Carman. Un autre écusson se trouve au milieu du pignon au bas-bout de l'église.

Le sieur de Carman a le titre de Seigneur supérieur et fondateur de l'église de Lochrist ; il possède une tombe au milieu du chœur.

2°) *Voûte et prééminences du S Penanrue du Dresnay.* — Dans la voûte et prééminences qu'on dit appartenir au S. de Penanrue à cause de la terre de Lanarnuel, il manque 3 toises de muraille. Le bois des dites voûtes et prééminences entre dans la nef. Les voûtes et prééminences contiennent 21 pieds et demi de large à compter depuis la chapelle du dit S. de Carman, jusqu'à la seconde fenêtre au-dessus de la dite voûte. Dans cette fenêtre et l'autre au-dessus il n'y a aucune vitre.

3°) *Chapelle et prééminences du Chateaufur.* — Les chapelles et prééminences de Chateaufur contiennent de long 28 pieds. Il manque 3 toises de muraille.

4°) *Voûte et prééminences du S. de Kermen-Poulpiquet, Kerliviri etc.* — Ces voûte et prééminences sont au-dessus de celles susdites de Chateaufur en descendant par l'aile gauche de la dicte église. Elles appartiennent au sieur de Kermen à cause de sa terre de Kerliviri et contiennent 16 pieds 7 pouces de long.

5°) *Chapelle et prééminences du Sr de Coatanfao.* — Les chapelle et prééminences qui suivent en descendant, appartiennent au S. de Coatanfao à cause de sa terre de Morizur. il manque 2 toises de muraille et 2 palâtres.

6°) *Voûte et prééminences du manoir de Traonboz.* — Les voûte et prééminences dépendant du manoir de Traonboz contiennent 2 pieds et demi de long, et sont situées entre la porte de la chapelle de Morizur et la chapelle ci-après dépendante de Kerouzéré.

7°) *Chapelle et prééminences de Kerouzéré.* — Cette chapelle contient 25 pieds et demi de long. La voûte entre la chapelle de Kerouzéré et les dites prééminences, menace prompte ruine. La voûte au-dessous, joignant la neff est mauvaise.

La voûte vers la tour et la muraille de la chapelle, manquent de réparations.

ORNEMENTS ET EFFETS

Un inventaire en date de 1670 donne la liste des ornements et effets de l'église prieurale de Lochrist (1).

1°) Une croix d'argent avec l'image de N. S. en croix avec les armes de feu. Sieur Cupiff précedent prieur.

Un pied de bois.

2°) Une image de N. S. d'argent blanc portant : Salvator Mundi. Un visage d'argent, un autre d'airain.

3°) Un calice de vermeil avec les armes de Kergournadec'h au pied de la patène.

4°) Deux calices d'argent doré.

5°) Autre calice en plomb avec patène d'étain.

6°) Un reliquaire en bois en forme de bras, avec 4 reliques différentes et des inscriptions.

7°) Un autre reliquaire en forme de pantoufle en bois, couverte d'une grille de fer.

8°) Une croix d'argent pour la procession avec sa châsse de cuir et son pied de bois.

9°) 4 petites sonnettes dont une plus grande pour avertir le commencement de la messe.

10°) 1 graduel in-12 ; — 1 antiphonaire in-folio ; 3 missels ; 1 propre de Léon pour la messe.

11°) 2 croix de cuivre pour les enterrements.

12°) 8 aubes, 6 amicts et 6 ceintures.

13°) 12 chasubles avec leurs voiles, étoles et manipules.

14°) 4 dalmatiques, 2 à fond rouge et 2 autres violets.

15° 1 grande lampe de cuivre.

---

(1) Cet inventaire ne comprend malheureusement pas l'énumération des statues des saints qui se trouvaient dans l'église.

16°) 4 chandeliers de cuivre.

17°) Une chaple violette, 2 douzaines de nappes.

18°) 4 parements d'autel avec un parement pour la chaire du prédicateur.

19°) 1 pupitre pour le chœur avec un banc.

20°) 11 clefs pour la chapelle dont une pour le tronc situé près du moulin.

CHAPELLENIES

Un grand nombre de chapellenies étaient desservies en l'église prieurale. Les titulaires de ces chapellenies étaient des prêtres qui exercaient parfois dans des paroisses très éloignées de Lochrist.

Les bénéfices consistaient en revenus divers : blé, terres maisons etc.

En 1790, 7 chapellenies sont encore desservies.

1°) Chapellenie de Lochrist, présentateur : le Seigneur de Maillé : Une messe basse par semaine à Lochrist. Titulaire, Mr Chagnet du diocèse de Paris.

2°) Chapellenie de Carman, présentateur le Seigneur de Maillé : une messe basse par semaine à Lochrist.

3°) Chapellerie de Coatélés, présentateur le Seigneur de Coatélès en Plabennec : une messe basse par semaine. Titulaire Mr Le Floc'h, recteur de Sizun.

4°) Chapellenie de Pillac, présentateur, l'ordinaire : une messe basse par semaine. Titulaire, Nicolas Le Gallou prêtre à Guissény.

5°) Chapellenie de Yves Moan : une messe basse par semaine

6°) Chapellenie de Kersabiec : présentateur : Mr de Launay de Létang, sieur de Kersabiec : 2 messes basses par semaine.

7) Prieuré de Lochrist : 1 messe basse les Dimanches et fêtes et deux par an à chants, les jours de l'Exaltation et de l'Invention de la Sainte Croix.

PRIEURS

Nous avons pu dresser la liste des prieurs qui se sont succédé à Lochrist.

1331. — Yvon du Palust.

.....

1536. — Prigent Camper ancien religieux de l'abbaye de Saint Mathieu.

1571. — Tanguy le Gall chanoine de Lesneven.

1597. — Jacques Le Moine.

1609. — René du Garreau (résigne en faveur d'Isaac Fouquet).

21 février 1610. — Isaac Fouquet chanoine de Tours (résigne en faveur de son neveu).

1628. — Jean Fouquet, doyen du Folgoët, neveu du précédent.

1633. — Robert Cupiff, devint évêque de Léon en 1637, résigne en faveur d'Yves Fouquet avec obtention de 500 livres de pension.

29 février 1640. — Yves Fouquet.

1664. — Louis Chesnel docteur en Sorbonne.

1687. — Jean Louis de la Bourdonnaye, docteur en théologie de la faculté de Paris, évêque de Léon en 1701.

21 août 1714. — Ollivier Hyppolite Louis de la Bourdonnaye, prêtre du diocèse de Saint-Malo, licencié en théologie de la faculté de Paris; abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Maurice Carnoët.

15 novembre 1734. — Jacques Nicolas Gauthier, prêtre du diocèse d'Avranches, demeurant au collège d'Harcourt à Paris.

2 septembre 1740. — Louis Digne, bachelier en théologie du lieu de Bargemon, diocèse de Fréjus.

29 novembre 1768. — Georges François Marie Lucan du tymen. Sous-diacre du diocèse de Léon.

1780. — Jean Le Bouler, prêtre de la Congrégation des missions.

Ces prieurs étaient nommés par le pape, mais parfois ils résignaient le prieuré en faveur d'un parent ou d'un ami, et généralement le pape ratifiait.

Comme on peut s'en convaincre par la liste ci-dessus, les prieurs se trouvaient souvent très éloignés de Lochrist. Parfois même ils ne venaient pas visiter leur prieuré.

Ils avaient des procureurs chargés de percevoir les bénéfiices en leur nom et d'administrer les biens du prieuré. Ces procureurs étaient généralement des avocats ou des prêtres du diocèse.

Les prieurs se montrent en général âpres au gain et cherchent à retirer du prieuré un important bénéfice. Les ornements et l'église elle-même sont laissés en mauvais état. En vain, le fermier général demande-t-il des réparations : le prieur fait la sourde oreille. Les quittances de fermages portent parfois des observations attestant le soin que les « procureurs » mettaient dans l'administration du prieuré.

« Reçu de Jean Le Mest 53 l. *Le Mest ne cultive pas bien, il n'a pas soin des fossés* ».

« Reçu de Troadec 15 l. Cet article aurait dû être *affermé davantage ; il faudra y faire attention au prochain renouvellement* ».

Les divers baux de fermage du moulin situé en contre-bas de l'église, montrent une progression constante.

Le prix de la location en 1609 est de 120 l. plus 12 chapons et 12 poulets ; en 1644 138 l ; en 1666-153 l ; en 1729-165 l, plus 12 poulets ; en 1743-174 l ; en 1749-200 l....

Cependant les revenus du prieuré diminuent sans cesse. Des terres sont vendues et le patrimoine se rétrécit d'année en année.

En 1637, Robert Cupif publie un monitoire (1) « pour recouvrer les papiers et terres usurpées au prieuré, pour Cléder, Lochrist, Plouescat et Ploénèvez ».

De nombreux papiers sont éparpillés chez des seigneurs ou chez les héritiers des anciens prieurs.

En 1781, le revenu n'est plus que de 1200 l.

Rattachement du prieuré au séminaire de Léon

Nous voici loin de l'ancienne splendeur de Lochrist-an-Izelvet. Depuis le moyen-âge sa prospérité est allée sans cesse décroissant. Jadis il avait droit d'asile et franchise ; puis Lochrist devint simple prieuré et fut possédé par des prêtres séculiers ; il ne tarda même pas à devenir prieuré de sous-ordre, car il fut rattaché à l'abbaye de Saint-Mathieu finterre.

En 1780, les directeurs du Séminaire du Léon sollicitent le rattachement du prieuré de Lochrist à leur Séminaire. Ils se plaignent de l'insuffisance des revenus de ce séminaire. Depuis 1689, époque de sa fondation, ils n'ont que « 300 livres de pension par tête ». Or, à cette époque disent-ils, le blé était seulement à 9 et à 10 livres la garcée, et en 1780, la garcée vaut 30 livres. Le vin, les étoffes etc. ont renchéri pendant ce temps de plus de moitié.

La demande est prise en considération. Une enquête de commodo et incommodo est faite par Corentin de Troérin, prêtre ; licencié ès-lois, grand chantre et premier dignitaire de l'église cathédrale de Léon, vicaire général du dit diocèse. Il entend de nombreux témoins :

---

(1) En terme de juridiction ecclésiastique, un monitoire est une lettre publiée pour obliger ceux qui ont connaissance d'un fait à révéler ce qu'ils en savent.

Paul Inizan (1) 48 ans marchand ménager demeurant à Lanzéon déclare « que les revenus du prieuré sont d'environ 1200 livres, que l'église est en état pitoyable et qu'il n'y a pas d'incommodité à réunir le prieuré au Séminaire, pourvu qu'on y dise la messe ».

Hervé Abervé, meunier au moulin de Lochrist ; Hervé Gloria « fournier » à Lochrist et Le Bras ménager à Kergoungas « déposent en leur vulgaire langage breton, par l'organe de-l'interprête. »

Par décret, en date du 25 septembre 1781, Mgr de la Marche évêque de Léon « éteint et supprime à perpétuité le titre de prieuré de Lochrist. »

« La dite extinction n'aura son plein effet qu'à partir de la mort du sieur Jean Le Bouler, titulaire actuel du bénéfice et qui le restera de son vivant.

Nous unissons dès à présent à notre Séminaire de Léon, le dit prieuré avec tous ses fruits et dépendances, à condition, que le Séminaire paye la première année au dit sieur Le Bouler, la somme de 600 livres et ensuite 300 livres sa vie durant.

Le Séminaire sera chargé de faire acquitter toutes charges spirituelles et temporelles du prieuré.

Le Sieur abbé de Saint-Mathieu fin-terre, aura le droit de présenter chaque année un sujet pauvre du diocèse, pour jouir d'une bourse au dit Séminaire, à concurrence de 100 livres par an. »

Le roi Louis XVI approuva ce décret par lettres données à Versailles au mois de décembre 1781 ; le Parlement de Rennes l'enregistra le 1er février 1782.

---

(1) Paul Izinan fut l'un des délégués choisis par la paroisse de Plounévez pour prendre part à l'élection des députés du Tiers à Lesneven en 1789. Il joua un rôle prépondérant dans les délibérations de l'assemblée.

Le Séminaire confie la désserte de la chapelle à Ursin, Le Gall (1) prêtre à Plounévez-Lochrist.

Le Gall a la charge :

1°) De dire à l'intention du prieuré de Lochrist, toutes les messes dont le dit prieuré est chargé. Savoir : une messe basse tous les dimanches et autres jours de l'année où il y a lieu de l'entendre : une messe à chant le jour de l'Invention de la Sainte-Croix, et six autres messes basses les jours de la semaine pendant l'année.

(2) De chanter la messe du 1er de l'an et du dimanche de la passion, et aussi un nocturne des morts le 1er dimanche qui suivra chaque Saint-Michel.

De chanter vêpres le dimanche de la passion et le jour de l'exaltation de la Sainte-Croix.

3°) D'exposer la Relique les fêtes principales et la donner à baiser au peuple.

4°) De procurer un sermon le jour de l'Exaltation sur le mystère.

5°) De faire recueillir avec soin et vigilance toutes les offrandes en blé, lin, toiles, argent et autres objets quelconques, tant à la chapelle du dit Lochrist, qu'au tronc du chemin, faisant pour ces objets tous les frais nécessaires sans aucune reprise, sauf un homme qui sera fourni par le Séminaire pour les fêtes de l'Exaltation.

6°) De répondre de tous les objets portés à l'inventaire.

7°) De faire balayer toutes les semaines la chapelle et la sacristie, faire arranger l'autel et sonner la cloche aux temps requis et d'usage.

8°) De fournir le blanchissage du linge de l'église, le lumi-

---

(1) Ce Le Gall eut une existence très mouvementée. Sous la Révolution, il prêta serment, fut nommé curé constitutionnel d'abord à Plouguerneau, puis à Plounévez-Lochrist. Il n'y trouva ni logement, ni pension, dû se retirer à Tréflez ; puis il quitta les ordres, se maria, acquit une haute situation à Lesneven et devint procureur syndic à Landerneau.

naire, le pain et le vin des messes, le servant et autres personnes nécessaires.

9°) De faire ouvrir l'église le matin et fermer le soir.

Depuis de longues années, la vieille église de Lochrist menaçait ruines. Longue de 120 pieds et large de 40, elle était trop étendue en égard au nombre des fidèles qui la fréquentaient. En outre, elle était dans un tel état de vétusté qu'il fallait, non la réparer, mais la refaire.

En 1783, Mgr de la Marche décida de construire sur le même emplacement une autre église de moindres dimensions ayant 40 pieds de longueur sur 21 pieds de largeur, avec 3 fenêtres de chaque côté. La dépense était évaluée à 10289 livres. Le clocher seul devait être conservé, et il fut décidé que les écussons, feux et autres marques de prééminences pourraient être par les ayant-droit, remplacés à leurs frais dans la nouvelle église en observant les proportions que comportait l'étendue de la nouvelle construction.

Les écussons des seigneurs prééminenciers furent placés dans les murs de la nouvelle chapelle ; leurs armoiries furent peintes sur les vitres des fenêtres. Les écussons se voient encore aujourd'hui, mais les vitraux ont été brisés probalement sous la Révolution et remplacés par de simples verres.

Quant à la maison prieurale et à ses dépendances qu'un incendie avait consumées en 1778, elles ne furent pas relevées. Leurs pierres ont servi à la construction des fermes avoisinantes.

Mais bientôt survient la Révolution de 1789.

Le directeur du Collège de Saint-Pol doit rendre compte de sa gestion au Directoire du district de Lesneven.

En 1791, l'ancien prieuré de Lochrist et la chapelle du Guermeur (1), n'ont plus qu'un seul et même titulaire.

---

(1) La chapelle du Guerveur ou Guermeur est bâtie près du château de Maillé en Plounévez-Lochrist. Elle fut bâtie en 1555 dans le grand bois de Seiz-Ploué ; si l'on en croit Albert le Grand, cette chapelle fut

« Michel Rollant Chagnet, clerc tonsuré à Paris. »

A cette époque, le revenu annuel de ces bénéfices, certifié par le Directeur du district, est de 769 l. 10 sols. Les dépenses comprennent :

1°) Le 15e du revenu annuel pour les réparations.

2°) 200 l. pour la desserte des messes et fondations.

3°) 82 l. 2 sols pour l'imposition aux décimes.

Bientôt tous les biens du prieuré, y compris le presbytère sont vendus comme biens nationaux ; la chapelle est fermée, et le silence et la désolation remplissent ces lieux jadis si animés.

*
* *

Il nous reste bien peu de choses à dire sur l'antique prieuré de Lochrist aujourd'hui bien abandonné des dévots.

La tradition rapporte que les derniers moines enfouirent le trésor de l'abbaye sous la croix de pierre qui domine l'étang. Nul chrétien, dit la légende, n'oserait toucher à ces richesses placées sous la garde de la croix. Or, il y une trentaine d'années, des bohémiens, mis au courant de la légende voulurent pratiquer des fouilles en cet endroit. Ils empruntèrent des outils chez un fermier du nom d'Abaléa, avec qui ils promirent de partager. Mais, par crainte d'être d'érangés ils ne travaillèrent que la nuit. Pendant qu'ils creusaient, Abaléa priait pour obtenir du ciel la réussite de l'entreprise. Mais hélas ! il comptait sans les chiens de Lochrist qui, entendant un bruit inaccoutumé aboyèrent si fort qu'ils éveillèrent tout le village.

---

au XVIe et au XVIIe siècles un lieu de pèlerinage très fréquenté. Les seigneurs de Carman y fondèrent une chapellenie. Mais la chapelle fut incendiée ; les habitants s'empressaient de sauver les richesses du château menacé aussi par l'incendie ; mais le sr de Carman se précipita dans la chapelle et sauva des flammes les objets pieux en s'écriant : « Dieu avant ! ». Depuis lors, ces mots figurent comme devise dans les armes de la maison des Carman. En 1805 le petit clocher fut placé sur la remise du château : c'est la chapelle qui existe encore aujourd'hui.

Quelques habitants intrigués, se levèrent et mirent en fuite les chercheurs de trésors.

La chapelle, fermée pendant la période révolutionnaire a été de nouveau ouverte. Les reliques ont été transférées à l'église paroissiale de Plounévez. Trois fois par jour, la voix argentine de l'unique cloche vibre encore à l'heure de l'angélus et réveille les échos endormis du vallon ; mais la chapelle ne retentit plus guère du chant des pèlerins ; on n'y dit plus la messe qu'à l'occasion du pardon, et les « pardonneurs » vont sans cesse diminuant, et les vieillards seuls parlent encore à qui veut les écouter, des antiques splendeurs de Lochrist-an-Izelvet.

Cependant la guerre de 1914 a ramené à Lochrist de nombreux fidèles qui y venaient prier pour les absents et demander au Dieu des armées, le retour d'un fils, d'un mari ou d'un fiancé.

LE DERNIER MIRACLE DU CHRIST

Je ne puis terminer cette notice sur Lochrist sans rapporter une curieuse légende que l'on se raconte encore dans les veillées. « Le dernier miracle du Christ » (1).

Autrefois vivait à Lochrist-an-Izelvet une jeune femme du nom de Francesa, célèbre par sa piété Jamais un pauvre ne frappait à sa porte sans recevoir au moins un morceau de pain.

Un jour cependant, un malheureux se présente, grelottant et suppliant : — « Je n'ai rien mangé depuis 3 jours, je meurs de faim, un morceau de pain s'il vous plaît... »

---

(1) Cette légende est écrite en vers bretons, mais un vieillard me l'a racontée avec des variantes qui en augmentent l'intérêt et c'est cette version que l'on va lire.

Mais la ménagère est pressée, les hommes vont rentrer des champs et le repas n'est pas encore prêt.

— Je n'ai pas le temps, s'écrie-t-elle, repassez une autre fois.

Mais le pauvre a bien faim, il supplie, il parle au nom du Christ !

Francesa, si calme d'ordinaire, s'emporte : — Allez-vous-en ou je mets le chien à vos trousses !

Mais le vieillard ne bouge pas : les forces lui manquent sans doute. Le chien est détaché, mais loin de sauter sur le malheureux. il le flaire et lèche ses membres engourdis.

Le mendiant s'éloigne ; il se traîne péniblement et tombe expirant devant la porte de la cour. Le chien se couche à ses pieds.

Bientôt, les gens reviennent des champs. Quelle n'est pas leur surprise de voir ce cadavre qu'assistait seul le chien de la maison !...

Lorsqu'à son tour, Francesa voit le vieillard étendu et déjà froid, elle pleure et se lamente.

— Hélas, s'écrie-t-elle, je suis cause de cette mort, j'ai refusé à ce malheureux le morceau de pain qu'il me demandait au nom du Christ. Je suis maudite, car Dieu ne voudra jamais me pardonner une telle faute !

Le lendemain on enterra le pauvre mendiant ; Francesa le suivit au cimetière et prit à sa charge les frais de l'enterrement.

De retour chez elle, qu'elle n'est pas sa stupéfaction de retrouver sur la table son argent et les linceuls qui entouraient le mort. A cette vue, toute pâle et toute tremblante, elle s'enfuit et court à l'église où se trouve encore le prêtre. Elle lui confesse sa faute.

— Je ne puis vous donner l'absolution lui dit le prêtre ; le doigt de Dieu se montre trop clairement dans tout ceci. Il vous faut aller à Rome : le pape seul peut vous absoudre.

Pauvre Francesa ! le cœur saignant elle s'en retourne chez elle.

— Va ! Va ! lui dit son mari, nous sommes assez riches, nous vendrons tous nos biens, s'il le faut. Du reste je t'accompagnerai.

Les préparatifs sont vite faits. La mère embrasse ses deux enfants ; elle donne à boire une dernière fois au plus jeune qui tête encore, et toute en larmes, elle les laisse aux soins d'une voisine.

Voici sur la grande route Francesa et son mari. Ce dernier, armé d'un pen-bas, porte quelques provisions dans un bissac. Tout-à-coup Francesa se rappelle qu'elle a oublié dans son armoire l'argent du voyage.

— Retourne vite le prendre, je t'attendrai ici, dit-elle à son mari.

En toute hâte, celui-ci retourne à Lochrist. Revenu à l'endroit où il avait quitté sa femme, il ne la retrouve plus. Poussée par une force surnaturelle, celle-ci avait continué sa route. Le pauvre homme se lamente, déplorant son triste sort. Il interroge les passants : personne n'a vu Francesa. Après de laborieuses, mais vaines recherches, il s'en retourne chez lui....

De longues années se passent, sa femme ne revient pas. Il l'attend 15 ans ; puis au bout de tant d'années, la croyant morte, il se remarie....

Cependant Francesa vivait toujours. Après bien des péripéties et non s'en s'être plusieurs fois trompée de route, mendiant et couchant dans les granges, elle arrive enfin au terme de son voyage, 24 ans se sont passés depuis qu'elle a quitté Lochrist....

Elle se jette aux pieds du pape et lui demande pardon de son péché.

Le Saint-père l'écoute ave bonté. Mais avant de l'absoudre, il la fait enfermer dans « la chambre de pénitence » où

elle devra rester trois jours, filant du lin, avec, pour toute nourriture, du pain sec et de l'eau.

Mais pendant huit jours on oublie la pauvre femme dans sa prison. Lorsqu'enfin on se souvient d'elle, on la croit morte, mais on la retrouve filant toujours, en bonne santé, et fort heureuse.

Le pape alors lui donne à baiser l'anneau pontifical et la congédie avec son absolution....

En sortant de Rome, Francesa rencontre un inconnu qui lui demande où elle va ?

— Je suis de Bretagne, répond-elle, je vais à Lochrist-an-Izelvet. Mon mari et mes enfants m'y attendent depuis 24 ans.

— Que Dieu soit loué, lui répond l'inconnu, je suis le sculpteur qui fit le grand crucifix de l'église de Lochrist. Vous retrouverez votre pays : prenez cette bague blanche, elle vous y conduira tout droit. Quand vous reverrez le « christ » rappelez-moi à son bon souvenir, et dites-lui que je l'aime. Adieu...

Toute rassurée, l'âme inondée d'une joie céleste, Francesa continue sa route.

Que de fois depuis son départ, n'a-t-elle pas pensé à son mari, aux deux chérubins qu'elle a laissés après elle. Que sont-ils devenus ? Comme ils doivent être grands et changés ! Les reconnaîtra-t-elle ?

La pauvre femme ne sent plus ni le froid, ni la faim. Ses pieds endoloris ne lui font plus mal : la bague mystérieuse la guide....

En moins d'un an elle refait la longue route qu'à l'aller elle a mis 24 ans à parcourir.

La voici à Lochrist-an-Izelvet.

Toute tremblante elle frappe à la porte de la maison qu'elle a quittée depuis tant d'années.

Comme le cœur lui bat ! son mari va sans doute se jeter dans ses bras !...

Hélas ! C'est une femme inconnue qui lui ouvre et d'une voix arrogante lui dit :

— Passez votre chemin. on ne loge pas ici !

La pauvre Francesa s'éloignait déjà lorsqu'une jeune fille intervint.

— Entrez, lui dit-elle, si ma marâtre ne veut pas vous donner une place pour la nuit, moi je vous donnerai mon lit !

Et elle la força à s'asseoir au coin du feu. Près de la table un jeune prêtre lisait son bréviaire. Il s'approcha près de la pauvre femme couverte de poussière, les pieds nus et ensanglantés.

— Lave-lui les pieds ma sœur, puis tu lui donneras des bas et des sabots.

Et, comme il la regardait, son cœur battit plus vite. Devant cette femme, il se sentait l'âme inondée d'un bonheur inexpliqué...

La jeune fille se mit en devoir de laver les pieds de Francesa, et comme elle se baissait, elle étouffa un cri de surprise : un signe pareil à celui qu'elle portait plus bas que la cheville apparaissait sur la jambe de la malheureuse.

— Serait ce ma mère ? se dit-elle. Mais non, ma mère est morte pauvre mère !....

Des bols de soupe fumaient sur la table.

— Tenez, dit le jeune abbé, tendant sa propre écuelle à la mendiante, mangez, je n'ai pas faim.

Mais Francesa ne mange que du bout des lèvres. Son cœur bat à se rompre. Elle voudrait causer à ces deux jeunes gens pour lesquels elle ressent une infinie tendresse, mais le dur regard de la mégère qui tout à l'heure l'a si mal reçue, arrête dans sa gorge les mots prêts à sortir.

— Pauvre femme, s'écrie le prêtre qui ne peut la quitter du regard, vous devez avoir grand besoin de repos. Venez, mon lit est là-haut, vous y dormirez ; moi je passerai la nuit en prières.

A peine la bonne Francesa est-elle couchée que le mari rentre. Il revenait d'une foire.

Vous avez là, lui dit sa femme, un fils prêtre qui finira mal. Une pauvresse est venue. Malgré moi, votre fils l'a fait rentrer, lui a donné à manger et l'a fait coucher dans son propre lit.

— Vraiment mon fils, je ne trouve ceci ni digne de vous, ni digne de ceux de votre rang.

— Mon père, répond le jeune abbé, ne soyez pas si fort en colère ; tout bon chrétien doit agir comme je l'ai fait. Du reste, je ne puis le regretter, car ce que j'ai fait, je l'ai fait au nom de Dieu !...

Le lendemain, levée la première, Francesa n'ayant pu fermer l'œil de la nuit, se dirige vers l'église de Lochrist.

Elle s'approche du Christ et lui répète les paroles du sculpteur qui, là-bàs, lui donna la petite bague mystérieuse. Le Crucifié semblait l'écouter avec ravissement et, pour mieux entendre, il penchait la tête sur sa poitrine....

Le jeune abbé et sa sœur entraient en ce moment, Alors, détachant sa main droite de la croix, et leur montrant Francesa, le Christ dit d'une voix douce :

— Soyez heureux, voici votre mère que vous avez tant pleurée !

— Mes enfants s'écrie Francesa !

— Oh ! ma mère !....

Et tous trois tombent dans les bras l'un de l'autre.

Mais, dans ce cri de joie leur âme s'est envolée. Il ne reste

plus, étendus sur les dalles froides que trois corps sans vie.... Et, paternel, dans un geste de bénédiction, le Christ étend au-dessus d'eux sa main ensanglantée !....

Janvier 1916.

L. OGÈS.

NOTES

SUR LES

Vies de Saint Guénolé et de Saint Idunet

I

L'hymne alphabétique

La vie la plus ancienne de saint Guénolé est un hymne composé en l'honneur du saint par un moine de Landévenec nommé Clément. Cet hymne n'a pas été, que je sache, étudié de près jusqu'ici. M. Latouche, à qui nous devons une discussion critique et approfondie du cartulaire de Landevenec (1), a volontairement omis d'examiner ce document, il se contente de dire qu'il « contient en raccourci, et sous une forme un peu imprécise, la biographie du saint. » On me pardonnera d'avoir voulu combler cette lacune.

Remarquons que cette pièce est plus ou moins datée. Aelam était abbé de Landevenec, Salomon était duc de Bretagne, Rivelen était comte de Cornouaille. Ces indications nous ramènent aux années qui suivirent immédiatement l'an 857 et précédèrent notablement l'an 884 (2), disons vers l'an 860.

La forme de cet hymne n'est pas aussi « imprécise » que le croit M. Latouche ; au contraire, elle est très caractéristique : c'est une poésie alphabétique, c'est-à-dire que les premières lettres des 23 strophes don-

(1) R. Latouche, *Mélanges d'histoire de Cornouaille*, Paris 1911.

(2) R. Latouche, *o. c.*, p. 8, n. 1 et 2.

nent la série régulière des lettres de l'alphabet ; la première strophe commence par A, la deuxième par B, etc. On s'étonne que cette remarque n'ait pas encore été faite, elle est pour ainsi dire la clef du document. Cette remarque nous permet d'abord de constater d'une façon mécanique et tout à fait sûre qu'il n'y a eu ni omission, ni addition, ni transposition de strophes. Tout accident de ce genre aurait brisé la succession régulière de l'alphabet. Cette observation nous suggère ensuite certaines améliorations à apporter à l'édition de M. de la Borderie (1). La dixième strophe commence ainsi dans le texte imprimé *Catervasque*. La première lettre est devenue illisible dans le manuscrit, mais il est évident qu'il faut lire *Katervasque*. La vingt unième strophe commence ainsi dans l'édition *Christus* ; pour montrer au lecteur la forme alphabétique de l'hymne, il faut imprimer comme il y a dans le manuscrit *Xps*. Enfin la dernière strophe commence ainsi d'après M. de la Borderie *Telo devicto perfidi*. Ici l'erreur est flagrante : il faut lire *Zelo*, c'est ainsi qu'a écrit Clément qui s'est inspiré de l'expression biblique *Invidia diaboli*. D'ailleurs la majuscule Z est bien lisible dans le manuscrit.

II

Les deux vies de saint Guénolé

Il existe deux Vies de saint Guénolé, l'une, plus longue, contenue dans le manuscrit 16 de Quimper et dans le manuscrit 5610 A de la Bibliothèque nationale à Paris ; l'autre, plus courte, qui se trouve dans le manuscrit Otto D VIII du fonds Cottonien du British Museum.

---

(1) A. de la Borderie, *Cartulaire de l'abbaye de Landevenec*, Rennes 1888.

Ces deux Vies ne sont pas indépendantes l'une de l'autre ; mais on se demande si la Vie la plus longue est un développement de la Vie courte ou si cette dernière est un abrégé de la première. La solution de ce problème, entrevue déjà par le P. De Smedt (1), a été démontrée avec toute la clarté désirable par M. Latouche, elle a été admise sans hésitation par M. Oheix (2) et n'a rencontré jusqu'ici ni réfutation, ni même contradiction. Je crois qu'elle sera acceptée par tous ceux qui se donneront la peine de comparer les deux textes. La Vie longue, écrite par l'abbé de Landevenec Gourdisten est une amplification de la Vie courte.

Aussitôt se pose un second problème : Quel est l'auteur de la Vie courte. Ici encore M. Latouche nous donne une réponse sagement motivée. La Vie courte est l'œuvre du moine Clément qui écrivait vers l'an 860. Cette réponse a été confirmée par une observation fort juste, faite par M. Oheix : l'hymne composé par Clément et la Vie courte se servent tous deux du mot rare *oga*, tandis que la Vie longue emploie le mot classique *anser* pour désigner l'oiseau qui avait arraché un œil à la sœur de Guénolé.

Une troisième question surgit alors pour l'historien : quelle est la valeur des additions faites par Gourdisten et quelles sont les sources auxquelles il a puisé. Ici encore M. Latouche a dit les choses essentielles, il n'y a pas à y revenir. Je me permettrai de le compléter ou de le corriger pour quelques détails peu importants. Parmi les auteurs qu'il a employés, Gourdisten cite *Johannes Constantinopolitanus* et *Pymen abba ab Joseph abbate interrogatus*. M. Latouche dit qu'il y a

---

(1) *Analecta Bollandiana*, t. VIII, p. 171.

(2) *L'histoire de Cornouaille* dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* XXXIX (1912), p. 1.

dans la Patrologie deux Jean de Constantinople entre lesquels on peut choisir. C'est mal poser la question. Pour un moine latin du IX^e^ siècle il n'y en avait qu'un seul, c'était saint Jean Chrysostome. Quant à Pymen et Joseph, je ne vois pas comment M. Latouche a pu songer au martyr Pigmenius et à l'abbé Joseph le Scot, car ce martyr du IV^e^ siècle n'a pu être interrogé par cet abbé du VIII^e^ siècle. Il ne peut s'agir que des abbés Pimenius et Joseph dont il est souvent question dans ce livre qui faisait les délices des vieux moines, et qu'ils appelaient, sans se soucier de la grammaire latine, le *Vitas Patrum*.

III

La Vie versifiée de saint Guénolé

Après la Vie en prose passons à la Vie en vers éditée également par M. de la Borderie (p. 103-119). Que dans son état actuel cette Vie soit l'œuvre de Gourdisten, personne n'en doute. Mais on peut se demander si cette Vie en vers ne serait pas une amplification d'une Vie antérieure, également en vers, comme la Vie en prose écrite par le même Gourdisten n'est que le remaniement d'une Vie plus ancienne. Pour répondre à cette question, comparons la Vie en vers d'une part avec la longue vie écrite par Gourdisten, d'autre part avec la courte Vie écrite par Clément. A plusieurs reprises Gourdisten avait ajouté des chapitres entiers de son crû. Or, ces chapitres interpolés ne trouvent pas d'écho dans la Vie versifiée, au moins dans les douze premiers chapitres. La table de concordance qui suit fera voir ma démonstration mieux que ne ferait un long commentaire.

Gourdisten	Vie versifiée	Clément
Chap. 1	chap. 1	chap. 1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
7	6	6
9	7	7
11	8	8
14	9	9
15	10	10
16	11	11
18	12	12

Nous pouvons .nous arrêter ici. Il est évident que la Vie versifiée .suit pas à pas la rédaction de Clément, qu'elle ignore toutes les interpolations de Gourdisten. Remarquons encore que ces douze premières strophes sont toutes de huit vers (1).

Après le chapitre 12 nous constatons un changement de rédaction. D'abord plusieurs des interpolations de Gourdisten se retrouvent dans la Vie versifiée. Ensuite les strophes deviennent plus longues, la treizième a déjà 25 vers, tandis que la seizième se borne encore à 8 vers.

Il n'est pas téméraire de conjecturer qu'il a existé une Vie versifiée plus courte, dont tous les chapitres se conformaient strictement aux chapitres de la Vie en prose courte, et se limitaient rigoureusement au nombre de huit vers. On peut supposer aussi que cette Vie versifiée courte était du même auteur que la Vie en prose courte, c'est-à-dire de Clément. Gourdisten a amplifié l'une et l'autre, mais pas de la même façon. Il a retouché tous les chapitres de la Vie en prose, sans rien ajouter d'intéressant. Malgré son penchant au bavardage, il a laissé intacts un bon nombre de chapitres de

(1) Il faut excepter le chapitre 6 qui a 9 vers. Un de ces vers doit être interpolé.

la Vie versifiée, parce qu'il est plus difficile de changer des vers que de la prose.

IV

La Vie de saint Idunet

La Vie de saint Idunet est intimement liée à celle de saint Guénolé, non seulement dans sa tradition manuscrite, mais encore dans ses origines. Quatre manuscrits qui contiennent la Vie du patron de Châteaulin contiennent aussi celle du fondateur de Landevenec. L'épisode du lépreux guéri, qui occupe la moitié de la Vie de saint Idunet se retrouve presque mot à mot dans la Vie courte de saint Guénolé. Cette remarque a été faite d'abord par M. Oheix en 1906 (1). Mais personne, ni M. Oheix, ni même M. Latouche, n'en a tiré la conclusion logique. Ce dernier soupçonne, d'après quelques indices non dénués de valeur, que la Vie d'Udunet aurait été écrite « dès la fin du IX^{e} siècle » (2). Ailleurs il suggère que l'auteur serait un moine de Landevenec(3). Il y a moyen, semble-t-il, de serrer le problème de plus près et d'arriver à une conclusion plus précise. Gourdisten a laborieusement, péniblement, développé la Vie courte de Guénolé. Il n'a laissé se perdre aucune phrase du modèle qu'il avait sous les yeux. Il visait toujours à amplifier, jamais à abréger. A tout prix il voulait écrire un volume de longueur respectable. Comment expliquera-t-on que cet auteur si prolixe ait omis un long chapitre qui figurait dans la Vie courte, qui y avait sa place légitime, l'épisode du lépreux, dans lequel intervient Ethbin, mais où Guénolé tient cependant le rôle

---

(1) A. Oheix, Les reliques bretonnes de Montreuil-sur-Mer, Nantes, 1906, p. 19, n. 2.

(2) R. Latouche, *o. c.*, p. 46.

(3) *Ibidem*, p. 43.

principal ? Je ne vois qu'une explication possible : c'est que Gourdisten avait l'intention d'insérer ce chapitre dans un autre ouvrage qu'il préparait en même temps. Ainsi ce moine de Landevenec qui, d'après M. Latouche, « dès la fin du IX^e^ siècle », a rédigé la Vie d'Idunet, ce moine inconnu n'est autre que l'abbé Gourdisten.

Contre cette opinion on peut faire, je le sais, des difficultés. La Vie d'Idunet fait vivre son héros en compagnie de saint Guénolé, non à Landevenec, mais dans un monastère appelé Tauracus. Gourdisten a-t-il pu se contredire aussi ouvertement dans ses deux ouvrages, mettre Guénolé tantôt à Landevenec, tantôt à Tauracus ? S'il était vrai, comme dit M. Latouche, que l'auteur de la Vie d'Idunet « ne possédait sur son héros aucun renseignement », qu'il « a rédigé lui-même les deux paragraphes » qui encadrent le miracle du lépreux, on admettrait difficilement cette contradiction. Quand un auteur invente une histoire, il l'arrange de façon à ne pas se donner un inutile démenti ; mais quand il a sous les yeux des documents écrits qu'il combine, qu'il développe, il peut ne pas remarquer certaines contradictions entre ces documents qu'il utilise et les laisser subsister dans sa compilation. C'est ce qui est arrivé à Gourdisten. D'ailleurs il y a dans son récit une particularité qui trahit l'emploi d'une double source. Dans la première partie le saint est appelé Idunet, dans la seconde Ethbin. Cette anomalie s'explique sans peine. Gourdisten a connu une Vie de saint Idunet. Il a identifié ce personnage avec un Ethbin qu'il trouvait dans un chapitre de la Vie courte de saint Guénolé. Il a combiné ces deux récits pour en faire un seul. Si maintenant quelqu'un trouve que l'identification est malheureuse et la combinaison maladroite, je n'y contredirai pas.

V

La valeur historique des Vies de saint Guénolé

Avant de parler de la valeur historique des Vies écrites par Clément et Gourdisten à la fin du IX^e^ siècle, il convient de traiter de certains textes rédigés au milieu du XI^e^ siècle. Celles-là, en effet, ne donnent aucune indication précise sur l'époque à laquelle Guénolé aurait vécu. Ceux-ci au contraire déterminent nettement cette époque : Guénolé serait contemporain de Charlemagne, et un historien de grand mérite, je veux dire M. d'Arbois de Jubainville, a cru pouvoir s'appuyer sur eux pour placer la fondation de Landevenec à la fin du VIII^e^ siècle (1).

Ces deux textes du XI^e^ siècle sont au nombre de deux. D'abord la liste des abbés de Landevenec (2) : elle n'a que deux noms avant Matmonoc qui gouvernait l'abbaye en 818, *sanctus Uingualoeus* le prétendu fondateur et *sanctus Guenhael*, personnage inconnu. Ensuite la notice XX du Cartulaire : elle parle d'une réunion à laquelle assistèrent d'une part le roi Grallon, saint Guénolé et saint Corentin, et d'autre part trois ambassadeurs de Charlemagne, les saints Florent, Médard et Philibert. M. Latouche critique à part chacun de ces deux arguments, mais il n'a pas remarqué que ces arguments se tiennent, qu'ils n'en forment pour ainsi dire qu'un seul. Voici comment. La liste des abbés est datée ou à peu près, tout comme le manuscrit de Quimper. La première main, celle qui écrivit la plus grande partie du manuscrit, termine la liste par Elisuc,

---

(1) *Collection de documents inédits sur l'histoire de France. (Mélanges historiques).* V. p. 547.

(2) De la Borderie, *o. c.*, p. 143.

et à ce nom ajoute pour la première fois une date, *in MXLVII° anno*. C'est donc en 1047, ou très peu de temps après, que la liste a été rédigée et que le manuscrit a été écrit. Quant à la notice XX du Cartulaire, M. Latouche dit qu'elle est du XI^e^ siècle et ses raisons, qu'il donne ailleurs (1), sont bonnes. La rédaction du Cartulaire est postérieure à la destruction de l'abbaye et à l'exil des moines en 914, elle est postérieure au retour des religieux et à la résurrection de Landevenec au commencement du XI^e^ siècle. Ainsi la notice XX du Cartulaire et la liste des abbés ont la même origine : elles sortent du même *scriptorium* et sont de la même date, ce sont deux échos de la même opinion. Par conséquent il faut les interpréter de la même façon. Ce que la notice XX dit explicitement, la liste le dit implicitement. Dans la pensée du rédacteur du XI° siècle, il n'y a pas entre Guenhael et Matmonoc un vide de plusieurs siècles — dans ce cas il aurait employé une formule de ce genre *Hic desunt plurima nomina* — mais il veut dire que Matmonoc est le successeur immédiat de Guenhael et celui-ci de Guénolé, il veut dire ce que dit la notice XX, que Guénolé est contemporain de Charlemagne. Ici il faut donner raison à M. d'Arbois de Jubainville.

Mais les deux textes ont aussi la même autorité, ou plutôt le même défaut d'autorité. Un auteur qui se trompe si manifestement en faisant de Florent, Médard et Philibert des contemporains de Charlemagne, ne peut avoir aucune autorité quand il place à l'époque du même empereur Guénolé, Corentin et Grallon. Ici il faut donner raison à M. Latouche contre M. d'Arbois de Jubainville. Pour parler plus clairement, M. d'Arbois

---

(1) P. 80.

de Jubainville et M. Latouche ont tous deux tort et ils ont les mêmes torts, de ne pas avoir suffisamment relié les deux témoignages entre eux et de n'avoir pas nettement distingué les deux questions de critique qui se rapportent à ces témoignages, je veux dire la critique d'interprétation et la critique d'autorité.

Le premier problème semble donc résolu. Au milieu du XI[e] siècle, les moines de Landevenec crurent ou du moins affirmèrent que leur fondateur, saint Guénolé, avait vécu au temps de Charlemagne, mais leur affirmation n'a aucune autorité (1). Ils avaient de bonnes listes de leurs abbés depuis 818, quand Louis Le Pieux introduisit la règle bénédictine, mais pour la période qui précède, ils n'avaient aucune donnée chronologique.

Les moines du IX[e] siècle, Clément et Gourdisten, connaissaient-ils mieux l'histoire de leurs origines ? Remarquons d'abord qu'au sujet de l'histoire du monastère jusqu'en 818, Gourdisten ne connaissait rien de plus que Clément, toutes ses additions ne sont que des développements littéraires. Et Clément lui-même que savait-il ? Je ne puis qu'approuver le jugement porté par M. Latouche et M. Oheix. Nous sommes en face d'une tradition orale, d'une légende. Or, la règle de critique est inflexible : dans une légende il peut y avoir des parcelles de vérité historique, mais aucune analyse ne peut les discerner ; la légende est, comme on l'a dit, « un mirage produit par un objet invisible, suivant une loi de réfraction incon-

---

(1) M. Latouche a dit la même chose et j'aime à croire qu'il n'a commis à la p. 38 qu'une fâcheuse erreur typographique quand il dit « au milieu du IX[e] siècle ».

nue » (1). Saint Guénolé a-t-il fondé Landevenec, a-t-il vécu au Ve siècle, comme le prétend M. de la Borderie, a-t-il vécu au VIIIe siècle, comme le veut M. d'Arbois de Jubainville, a-t-il seulement vécu en Bretagne ? Il n'y a aucun argument assez solide ni pour affirmer, ni pour nier l'une ou l'autre de ces propositions.

DONATIEN DE BRUYNE. O S B.

(1) Niebuhr cité par Langlois et Seignobos, *Introduction aux études historiques*, p. 155.

PETITE CHRONIQUE
DE
Monsieur Sainct Tugen

Première Partie

Origine irlandaise du Saint

I

En 1873, à la session de Quimper, l'Association bretonne avait inscrit, à son programme cette question :

— Quelles sont, parmi les pieuses pratiques gardées par les populations bretonnes, celles qui se rattachent à l'histoire soit civile, soit ecclésiastique ?

Etudier, à ce point de vue, celles de *porter*, *comme préservatives de la rage, les clés dites de* S^t^ *Ugen*, (sic) » — (1).

Cette question vînt à l'ordre du jour du 19 Septembre. Les conclusions présentées par le président, M. de Blois, disent que l'on ne sait rien de précis sur la vie de S^t^. Ugen, si ce n'est :

1° — Qu'il devait être l'abbé de quelque monastère du pays ;

2° — Que les clés de S^t^ Ugen se sont introduites à l'imitation de celles de S^t^ Hubert.

Pour un saint si vénéré, titulaire de l'une des plus grandioses chapelles de la Bretagne, et dont le culte est si répandu, c'était peu.

---

(1) Association bretonne 1873. — Comptes-rendus, p. 65.

La *légende des clés* (1) est plus explicite.

Recueillie, au jour le jour, au milieu de toute la population du Cap-Sizun, elle affirme :

1° — Que S^t^. Ugen est venu d'Angleterre ;

2° — Que sa sœur et lui habitaient le même monastère (2).

La légende indiquait ainsi une voie à de nouvelles recherches.

II

La plupart des légendes ont, pour point de départ, des faits réels, aux quels l'imagination populaire s'est plu à donner la forme poétique. Cette forme, à travers les temps, après maintes amplifications, transformations, ou adaptations, est souvent devenue fabuleuse. Mais, toujours, les légendes, qu'il ne faut pas confondre avec les contes, ont un fond de vérité historique, qu'il est, parfois, possible de dégager. Les légendes des saints Bretons-Insulaires ont, principalement, ce caractère ; et c'est, sous une forme dorée, qu'elle nous ont transmis l'histoire du passé.

Deux faits ressortent clairement de la légende des clés de S^t^ Tugen :

1° — l'origine bretonne-insulaire du saint, venu de *Bro-soz* ;

2° — l'époque à laquelle il vivait.

A propos du mot *Bro-soz*, nous signalons ce fait sur lequel M. de la Villemarqué (3) a bien voulu attirer

---

(1) Bulletin de la Société Archéologique, 1891.

(2) M. de Montalembert. — Les Moines d'occident. T. V. p. 262.

(3) Nous donnons un respectueux souvenir à la mémoire de M. de la Villemarqué, dont l'accueil était toujours si affable.

notre attention : — « Sous ce nom, les légendes n'in-
« diquent pas seulement l'Angleterre, mais toutes les
« îles de la Grande Bretagne, y compris et surtout l'Ir-
« lande, le *pays des Saints*. »

Cette autre circonstance, révélée par la légende, de — « l'habitation de S^t Tugen et de sa sœur dans un « même monastère, » — est, aussi, très caractéristique. Elle rappelle les *doubles monastères* qui apparurent, en Irlande, dès les premiers temps de la conversion, et contre lesquels S^t Patrice, l'Apôtre de l'Irlande, fut obligé de prendre de sages précautions pour prévenir les désordres et les scandales.

M. de Montalembert (1) mentionne les précautions prises, à cet effet, par saint Patrice... *Monachus et Virgo... nec in uno curru, â villâ in villam, discurrant...*

De même, la légende de saint Tugen fait connaître le procédé employé par notre saint, pour voyager, avec sa sœur, au dehors de leur monastère commun, sans enfreindre les prescriptions de ce canon du deuxième concile attribué à saint Patrice.

La légende, commentée chronologiquement, ferait aussi, de saint Tugen, le contemporain, peut-être même le disciple de saint Patrice. Saint Tugen serait alors un abbé régionnaire, (comme Rumonus abbas, d'Audierne, assimilé à saint Ronan, Goazec ou Goadec, de Poulgoazec, Kiéran, Primel, etc., — envoyé, par le fondateur de la famille monastique d'Occident, pour évangéliser le continent armoricain.

Telle devait être l'opinion de M. de la Villemarqué, lorsqu'en 1891, il nous affirmait que, dans toute l'hagiographie bretonne insulaire, la légende de saint Pa-

---

(1) Les Moines d'occident. — T. IV, p. 754 ; T. V., p. 314.

trice, seule, mentionnait un personnage, Eugen, ou Eugenius, dont le nom rappelait celui de notre saint.

Cette opinion se trouve justifiée par la topographie de l'ancienne trève de saint Tugen, où les noms de lieux indiquent un centre d'émigration, d'origine Hibernoise, aussi bien que par les légendes, qui ont un rapport sensible avec la « *légende Celtique* ».

III

Cependant la légende d'Eugen (1), de M. de la Villemarqué, n'a aucune analogie avec celle de saint Tugen. Rien d'étonnant à cela ! La légende celtique se passe en Irlande et a trait à la conversion d'Eugen. Celle de notre saint se rapporte, au contraire, à sa vie monastique, à sa mission apostolique sur le continent. Mais les environs de la chapelle de saint Tugen rappellent les noms et les faits de plusieurs personnages de la « *légende celtique* ». Ce sont là, très probablement, des souvenirs apportés par l'émigration.

1° — C'est, d'abord, la *vieille chapelle* de St-Ochou, ainsi mentionnée dans une déclaration du 24 octobre 1592. Avec le C'h aspiré, qui est conforme à la prononciation actuelle, Oc'hou (Ohou), ce nom serait un qualificatif et signifierait le *Saint des pourceaux*, le *porcher*. Or, saint Patrice, vers l'âge de dix-sept ans, devenu l'esclave de Milhu, petit chef de l'Ulster. reçut pour emploi la garde des pourceaux et ne fut plus connu que sous un sobriquet celtique qui signifie *Porcher* (2). Comme saint Tugen, saint Patrice est invoqué contre la rage.

---

(1) La Légende celtique, p. 45.
(2) La Légende celtique p. 10.

Cette chapelle, disparue depuis trois siècles, était autrefois importante : les nombreuses terres qui portent encore le nom de saint Oc'hou en sont la preuve. Ses dépendances (section C. du Cadastre), au levant de la chapelle récente de saint Théodoray, et aux issues du village de Kervrant, formaient un vaste triangle entouré de vieux chemins.

2° — C'est encore Liors-Ilis, en Kervéoc, à 1 kilomètre au nord de Saint-Tugen. La tradition y place une chapelle sous le vocable de Sainte-Hélène.

La consonnance de ce mot ne rappelle-t-elle pas les noms de Fethléna, la rose, et Æthnéa, la blanche, les deux filles du roi Loegaïr, rencontrées, par saint Patrice, près de la fontaine Klebah, aux bords du Shanon (1). Les deux sœurs adressèrent la parole au saint: — « Qui es-tu et d'où viens-tu ? Qui est ton Dieu ? », etc.

Entre Kervéoc et Gorréguer, se trouve Feunteun-Goad, près de laquelle, aussi, apparaissent *deux demoiselles blanches* qui interrogent les passants : — « Etes-vous malades ? Trempez, dans cette eau, vos membres souffrants, et vous serez guéris ! »

Dans la légende celtique, au contraire de la légende bretonne, ce fut le passant, saint Patrice, qui guérit les deux sœurs, par l'eau du baptême.

3° — Puis le mot *Arfil*, commun dans le Cap-Sizun (an Arfil, parc an Arfil), et qui a le sens d'incantation, de divination (2). C'est presque le nom et le sens de l'Ir-

---

(1) La légende celtique, p. 64.

(2) Omen *Arfil* est augurii species quæ, ex homine et ejus operatione, regulariter sumitur, et præsertim ex vocibus fortuito et præter intentionem prolatis... ad futuros casus et eventus prædivinandos. — (Torreblanca, *de Magia*, lib. I, cap. XXVI — 55 1-2-3, pag. 132.)

landais Makfil. Un brigand fameux de l'Ulster s'honorait de porter ce nom, parce qu'il signifiait *fils des bardes*, *fils des devins*. Ce personnage, converti par saint Patrice, devint plus tard évêque, et l'église d'Irlande l'honore aujourd'hui sous le nom de saint Makfil (1).

4° — Nous citerons encore Kermohou, dont le nom rappelle celui de Moc'hoemog, donné par saint Patrice, à un jeune berger d'une beauté merveilleuse (2).

Plus tard, un disciple de Moc'hoemog, se rappelant les anciennes superstitions de l'Irlande, s'en servit pour composer des chants chrétiens, avec les mêmes formules et sur le même rythme que les chants païens : Tel le poëme de la *Ceinture monastique* qui est une imitation de la *Ceinture magique des Finn* (3).

Un conte de Kermohou donnerait le thème païen de ce dernier chant.

Voici, d'abord ,un résumé du chant chrétien, composé par le disciple de Moc'hoemog :

— « La ceintüre des Finn m'entoure ; elle m'entoure « d'un triple tour. — Qu'ils ne me tentent point, ces « biens qui circonviennent dans le monde !

— « Elle est en osier, ma ceinture ; contre... la « grâce séduisante des femmes, elle me protège com- « me un cordon d'épines.

— « Ma ceinture est en plumes d'aigle ; elle me pro- « met un siège au ciel, au dessus... des fascinations « des femmes.

— « Ma ceinture, c'est un serpent ; un serpent qui « m'entoure de peur que les hommes ne me blessent et « que les femmes ne me perdent... »

---

(1) La légende celtique, p. 58.
(2) La légende celtique, p. 52.
(3) La légende celtique, p. 107.

Voici, maintenant, le conte de Prat-Kermohou :

Un jour, un jeune homme se promenait au bord de la mare de Prat-Kermohou. Tout à coup, devant lui, s'éleva, au milieu de la mare, avec un bruit de pièces d'or, une barrique, à fleur d'eau. Sur la barrique était enroulée une couleuvre qui parla ainsi, de la voix douce d'une jeune fille :

— « Laisse-moi faire trois tours autour de ton corps « nu et t'embrasser, sans que tu dises mot, et le tré- « sor, dont je suis la gardienne, sera à toi. »

Le jeune homme séduit par une voix si douce, et tenté par l'offre du trésor, accepte et se met nu.

Aussitôt la couleuvre se détend, saute à l'eau, nage et va s'enrouler autour de la jambe droite du jeune homme.

Au premier tour, elle frôlait à peine la peau, et son contact était doux comme celui de la plume. Mais à mesure qu'elle montait, la couleuvre resserrait ses anneaux, et la barrique s'élevait, de plus en plus, au-dessus de l'eau, en s'approchant de la rive.

Au second tour, elle faisait, autour des reins, une ceinture rude et piquante comme un cordon de ronces.

Au troisième tour, la couleuvre encerclait la poitrine qu'elle serrait, comme par un carcan de fer.

Le jeune homme, voyant la barrique au-dessus de l'eau et près de la rive, hâletait et ne disait mot. Mais il ouvrait, grande, la bouche, pour respirer.

Alors, la couleuvre, déployant le haut de son corps, lève la tête et darde sa langue fourchue, vers la bouche du jeune homme, pour l'embrasser.

Celui-ci, de dégoût, lâche un cri :

— Pas dans ma bouche, du moins ! »

Aussitôt la couleuvre desserre ses anneaux, saute

dans la mare, et, disparaissant avec la barrique, s'écrie :

— « Ah ! si tu n'avais rien dit, tu m'aurais délivrée « du sorcier qui me tient enchantée, et le trésor t'au- « rait appartenu. Trouverai-je encore, à la prochaine « centième année, un autre jeune homme, plus vaillant « que toi ? »

A chaque centenaire, tous les trésors cachés viennent s'étaller au soleil. Au dernier centenaire (1900) des uns ont rôdé autour de la mare de Prat-Kermohou, dans l'espoir de voir la couleuvre et gagner le trésor. Au fond du cœur de beaucoup de Capistes, existe encore aujourd'hui un germe de croyance aux antiques superstitions.

Avant la Révolution, Kermohou appartenait à la fabrique de Saint-Tugen.

IV

Cette origine hibernoise de la trève de saint Tugen, que la légende et la topographie laissent supposer, se trouve confirmée par deux documents écrits.

L'un est de M. de Montalembert, et est général à toutes les émigrations irlandaises.

L'autre se rattache à la liturgie même de la chapelle.

Dans son ouvrage, les « *Moines d'Occident* », M. de Montalembert assure que tout vocable ancien de sainte Brigitte est une indication certaine d'une émigration hibernoise établie au même lieu.

Or, aux abords de la trève de saint Tugen, se trouve la chapelle de Sainte-Brigitte, de Lannuguentel (1).

Actuellement cette chapelle est dédiée à Sainte-Brigitte de Suède. Mais le vocable primitif appartenait à S^te^ Brigitte d'Irlande.

---

(1) Les chapelles du Cap-Sizun. (Bulletin S. Arch. 1899).

Le changement de vocable a été fait au milieu du XVII[e] siècle, lors du transfert de la chapelle de Lanuign, en Beuzec, à Lannuguentel d'Esquibien.

Ce méfait de lèse-histoire bretonne insulaire a été commis par Vénérable et discrette personne Messire Jan Le Bis, recteur d'Esquibien, l'an 1651. En cela, il n'a fait qu'obéir à la mode de son temps, qui tendait à remplacer par des saints de canonisation romaine, les vieux saints dotés de la seule canonisation populaire. Il ne faut pas trop lui en vouloir, car, avant d'avoir détrôné Sainte-Brigitte d'Irlande, il restaurait, en 1648, la fontaine de saint Ono, du Trez-Goazrin, et assurait la conservation de l'édicule qui la surmontait, vestige du plus ancien monument breton insulaire de la région.

Le second écrit concerne des lettres patentes, datées, sur parchemin, du 18[e] février 1530, signées par le Roy et scellées du grand sceau.

D'après ces lettres-patentes, le pardon principal de saint Tugen avait lieu le 1[er] février, jour de la fête du saint. Ce pardon, d'après les anciens comptes de la fabrique, s'intitulait le *pardon de sainct Tugen et Brigitte*. Cette association des deux personnes, dans la liturgie tréviale, donne une forte présomption d'une origine commune.

Ce pardon coïncidait avec la foire de Pont-Croix, qui se tenait le même jour. Cette foire était très suivie, car elle faisait le cours du blé pour l'échéance des rentes et fermages de la Chandeleur. Tous les laboureurs de terre de la région, tous les seigneurs domaniaux s'y rendaient, au lieu d'assister aux offices du pardon de saint Tugen et d'apporter leurs offrandes à la chapelle. La foire, d'après l'expression populaire, faisait du tort à Saint-Tugen.

La fabrique, émue de cette situation, porta plainte ;

et le Roy François Ier, par ses lettres-patentes, donna commission aux juges de Quimper-Corentin de faire remettre la foire de Pont-Croix — « pour estre tenue « à ung aultre jour du dict moys, obstant la veille de « la feste de la Chandeleur et pardon principal de « Sainct Tugan (*sic*). »

V

L'origine hibernoise de toute la partie sud-est du Cap-Sizun, où est située la trève de saint Tugen, est encore confirmée par les vocables et les découvertes archéologiques.

Pendant que la partie nord du Cap-Sizun rappelle constamment le souvenir de Gradlon et de Guénolé, la partie sud-est possède les noms de Brigitte et de Sénan (1), avec ceux de plusieurs évêques et abbés régionnaires, disciples de saint Patrice, cités par l'abbé Tresvaux. Elle contient aussi deux vocables de saintes, particularité qui n'existe pas dans la partie nord, soumise à l'influence de l'abbaye de Landévennec.

Sur cette partie du Cap, donnant sur la baie d'Audierne, plusieurs centres d'émigration se distinguent. Ils sont indiqués par de gros galets ovoïdes, qui marquaient les limites territoriales de chaque îlot de population. Ces galets, souvent du volume d'une demi-tonne, se rencontrent souvent dans les clôtures des champs.

Chaque territoire, limité par ces galets, contient ces trois éléments d'origine bretonne-insulaire :

Le *Lez* (aula), cour seigneuriale du chef souverain ;
Le *Ker* (castrum), camp fortifié du chef militaire ;
Le *Lann*, terre d'église et résidence du chef religieux.

---

(1) Les Moines d'occident. — T. V., p. 517.

Aux mots *Lez*, *Ker* et *Lann*, sont toujours accolés des noms de personnages.

La tradition, formelle et explicite reconnaît aussi, dans les *Pergen*, *Pergennou*, des emplacements de maisons avec leurs courtils. — « Ce sont des biens libres, « de temps anciens, qui n'ont jamais payé ni dixme, « ni taille, ni impôt. » — Autrefois sans propriétaires, on trouve les *Pergennou* groupées, comme des villages, au milieu des terres labourées. Leurs dimensions sont de quelques mètres carrés, à un et deux ares. La plupart contiennent des poteries onctueuses qui sont spéciales aux occupations bretonnes-insulaires de la région.

Ainsi, la topographie, les légendes, les vocables et l'archéologie concordent pour donner, à la trève de saint Tugen, une origine hibernoise. Bien mieux : toute la contrée bordant la baie d'Audierne, depuis le Goayen jusqu'à l'anse du Loch, et limitée au nord par le ruisseau qui sépare cette partie du versant nord du cap, a été, à part les deux occupations de Landrévette et de Roz ar Voarlès, également peuplée par des émigrations de souche irlandaise.

VI

L'émigration principale de cette région sud du Cap-Sizun, et probablement la plus ancienne, a dû prendre terre dans l'anse du Cabestan. A cette époque, en face de la mer, se trouvait une plaine de près de trois cents journaux de terre fertile, exposée au soleil couchant, et portant des traces d'anciennes cultures. Un mamelon rocheux, isolé, circonscrit par deux ruisseaux, coulant à sa base, le Stiry au sud et le Dourray au nord (ce dernier aujourd'hui ensablé), dominait la plaine d'une hauteur de 32 mètres. Au sommet de ce mamelon, les murs

d'une villa gallo-romaine, les ruines de nombreuses habitations, et, à côté, des pierres levées, des buttes, restes d'occupations plus anciennes, attiraient les regards.

C'était là une situation exceptionnelle pour un camp de défense et pour le *fundus* cherché.

Aussi, l'émigration, sous l'autorité de son chef militaire, prenant la place d'une ancienne et autrefois florissante station gallo-romaine, installa son *Plou*, sur le sommet du Kannaëc même, et s'étendit, peu après sur toute la plaine, aujourd'hui Palue de Trez-Goazrin, Goarem, ou Goalarn.

Cette occupation, qui devint paroissiale, dura jusqu'aux premières années du XII[e] siècle, époque où les sables envahirent la palue, obligeant la population à abandonner ses villages et ses cultures et à transporter son Plou et son Eglise, là où se trouve actuellement le bourg d'Esquibien.

De cette occupation bretonne insulaire, nous avons trouvé, sous les sables : les *Kleuennou*, retranchements en terre entourant le sommet du Kanaëc ; un lec'h ; la fontaine de saint Ono et son édicule en cintre surbaissé et petit appareil allongé ; des terres labourées avec leurs sillons ; des travaux importants contre l'envahissement général des sables, du côté du Stiry ; quantité de matériaux gallo-romains employés pour ces travaux ; et du côté du Dourray, des muretins entourant la base des turons de dunes.

VII

Après avoir pris, peut-être par la force, possession du Kanaëc, et pourvu aux premiers besoins de la colo-

nie naissante, la mission du chef militaire, conducteur de l'émigration, était terminée.

Celle du chef religieux, plus délicate, plus importante, commençait alors. C'était une mission de paix. Elle avait pour but d'écarter, de la colonie, tout danger présent, et surtout de lui assurer l'existence dans l'avenir. Comme moyen d'action, il devait gagner la bienveillance des indigènes, s'il s'en rencontrait dans la région, ou organiser immédiatement les défrîchement et la culture, si la région était déserte.

Les chefs religieux, conducteurs d'émigrations, n'ont jamais failli à cette mission. Partout, dans chaque établissement ,cette mission s'est montrée prépondérante. Si bien que la nation bretonne-armorique s'est constituée, presque exclusivement, de par l'action des religieux bretons insulaires. La preuve se trouve dans la désignation de la plupart des paroisses qui portent encore, après quatorze siècles, leurs noms. L'iconographie des vieux saints a, elle-même, implicitement consacré cette prépondérance, en donnant, à beaucoup de chefs militaires d'émigrations, titulaires de chapelles ou de paroisses, l'habit religieux.

Or, à l'époque de notre émigration, le Cap-Sizun, par son isolement et ses moyens naturels de défense, était devenu, après la disparition violente de la civilisation gallo-romaine, le refuge d'un ramassis de populations païennes, d'origines diverses, errant, sans chefs, sans lois.

Des bandes s'opposèrent-elles à l'établissement des émigrants hibernois ? Il est permis de le supposer ; la légende encore le dit. D'après elle, saint Tugen aurait le pouvoir de — « modérer la rage des combats. On « l'aurait vu, plusieurs fois, apparaître ,au milieu des

« combattants, étendant sa crosse entre les deux ar-
« mées ennemies » (1).

Quoiqu'il en soit, aussitôt l'atterrissage de ses compagnons, le chef religieux de l'émigration dût s'avancer le long de la grève du Trez-Goarem, au nord, vers l'intérieur du pays. Au-delà d'un marais, limite de la palue, il trouva un vallon abrité, où, près d'une fontaine, il érigea, à la mode des Scots, un oratoire en branches d'arbres, qu'il surmonta d'une croix et orna de plantes grimpantes (2). Là, aussi, il bâtit sa cabane et il ne tarda pas à gagner l'amitié des habitants à moitié sauvages de la région, dont les uns se fixèrent près de lui. Du nombre, fut un groupe de Gallo-Romains, nomades, au lieu encore dit : *Kastel Romanis*, dans lequel se sont trouvés des objets exclusivement bretons-insulaires.

Une partie des émigrés du Trez-Goazrin dût aussi se mêler à ces indigènes pacifiés et convertis par le saint religieux. Il se forma ainsi, autour de son oratoire, un groupe de population plus important que l'occupation du Trez-Goarem, et le plus considérable de tous les établissements bretons-insulaires qui se sont créés dans le Cap-Sizun.

Ce groupe s'étendait sur toute la trève actuelle de Saint-Tugen et la partie nord-ouest de la paroisse d'Esquibien. Nulle part, on trouve, sur un espace de un à deux kilomètres carrés, un aussi grand nombre de *Pergennou*, restes d'anciens villages, aux noms oubliés, abandonnés ou détruits, sans doute, lors des incursions normandes. Mais, après l'ensablement, une partie des habitants du Trez Goarem, au XII[e] siècle, se retira

---

(1) Bulletin de la Société Archéologique 1891.
(2) Les Moines d'Occident. T. 4, p. 53.

parmi la population de Saint-Tugen, reconstituant de nouveau, l'ancienne importance de la trève. La preuve de ce transfert de population se trouve donnée par ce fait : que, de tous temps, la trève de Saint-Tugen a revendiqué, indivisément avec les villages riverains échappés de l'ensablement, la propriété de toute la palue de Trez-Goazrin et du Kanaëc. Après une série de procès qui ont commencé avec le XVII[e] siècle, un jugement, tout récent, vient de donner gain de cause aux Tréviens de Saint-Tugen.

VIII

Quels ont été les deux chefs conducteurs de cette émigration ?

Cette question touche de près à l'hagiographie. A ce point de vue, nous n'avons pas qualité pour la résoudre.

Sous cette réserve, nous donnons les conclusions qui ressortent de notre étude.

Le titulaire de la paroisse d'Esquibien est saint Ono. Celui de la trève de Primelin est saint Tugen. Ces deux saints personnages sont les deux titulaires les plus considérés du territoire occupé par l'émigration hibernoise. Il est donc probable qu'ils appartiennent à cette émigration, et que leur influence y a été des plus marquantes.

Un village comprend le nom de saint Ono, pour suffixe du mot *Ker* (Castrum). C'est là une indication de chef militaire.

Au préfixe Lann (terre ecclésiastique) est aussi ajouté le nom de saint Tugen, qui serait alors le chef religieux de l'émigration.

La propriété indivise et immémoriale du Trez-Goa-

rem, entre la trève de Saint-Tugen et les derniers villages de cette palue, est aussi la preuve de l'origine commune des deux groupes de population, ainsi que de leurs chefs.

Les deux saints personnages ont, encore, leurs blasons populaires, qui caractérisent leurs missions.

Saint Ono est surnommé *le têtu* : — « Ono Pennek, « qui fait des miracles quand ça lui tourne en tête. « Encore le faut-il beaucoup prier pour le décider à en faire. »

La ténacité est l'une des plus hautes qualités d'un chef militaire devant des forces supérieures. C'était, probablement, la qualité dominante d'Ono Pennek. C'est grâce à elle qu'il a pu, sans doute, en atterrissant au Trez-Goarem, se maintenir au sommet du Kanaëc, *grignotant* et *usant* peu à peu les hordes barbares qui devaient en masses, se succéder pour le cerner et l'assaillir de tous côtés.

Saint Tugen, au contraire, en souvenir de sa mission de paix et des bienfaits de la civilisation établie, par lui, à l'ombre de la croix de son oratoire, a été surnommé *le Béni*.

C'est là un double témoignage de reconnaissance : des Bretons-insulaires qu'il a soutenus pendant les épreuves de l'émigration ; puis des Armoricains nomades, à qui il a donné, au lieu des menaces constantes de la famine et de l'ennemi, le confort dans le présent et la confiance dans l'avenir.

Les habitants de la trève de Saint-Tugen sont les descendants de ces émigrés et de ces Armoricains. De tous temps, ils ont été les témoins des miracles opérés par l'intercession du saint, et, dans leur reconnaissance, lui ont construit sa grande et imposante chapelle.

Les tréviens actuels jouissent encore de l'organisation civile (1) créée par le saint et continuent à le nommer *saint Tugen le béni*.

H. Le Carguet.

Audierne, le 18 juin 1916.

(1) « Les moines furent les créateurs d'une Eglise et d'une nation. » — (*in* Moines d'Occident. T. V. p. 152.)

NOTES

sur l'Etablissement de la Ligne de TÉLEGRAPHE CHAPPE *dans le Finistère et une partie des Côtes-du-Nord, en 1794*

On sait qu'à la suite des expériences faites le 12 juillet 1793, en présence des représentants Lakanal, Daunou et Arbogast, la Convention nationale adopta, dans sa séance du 26 juillet ,sur le rapport de Lakanal, le système de télégraphe inventé par Claude Chappe.

Le Comité de Salut public décida, par la suite, sous l'inspiration de Carnot, l'établissement de quelques lignes.

Nous croyons inutile d'entrer dans de longs détails sur l'appareil Chappe ; nous nous contenterons d'extraire le court passage suivant du rapport de Lakanal : « Le télégraphe est composé d'un chassis ou régulateur qui forme un parallélogramme très allongé ; il est garni de lames à la manière de persiennes et ajusté dans son centre à l'extrémité de son axe. Ce chassis mobile supporte deux ailes dont le développement s'effectue en différents sens. L'arbre qui soutient le régulateur roule sur un pivot et est maintenu à la hauteur de dix pieds par des jambes de force. Le mécanisme est tel que la manœuvre s'en fait sans peine et avec célérité, au

moyen d'une double manivelle, placée à hauteur convenable.

« L'analyse des différentes positions du télégraphe que je viens de décrire présente cent signaux parfaitement prononcés. Le tableau représentatif des caractères qui les distinguent, compose une méthode tachygraphique que je pourrais développer ici sans ravir à son auteur une propriété, fruit de ses longues et pénibles méditations.

« La découverte que je vous annonce n'est pas seulement une spéculation ingénieuse ; ses résultats ne laissent aucune équivoque sur la transmission littérale des différents caractères propres au langage des signes. » (1)

Nous avons découvert aux Archives du Finistère, série L, un certain nombre de documents qui fournissent des renseignements intéressants sur la construction des corps de gardes du tronçon de ligne établi sur le territoire du département du Finistère et une partie des Côtes-du-Nord.

Voici d'abord l'arrêté du Représentant du Peuple *Tréhouart*, du 4 Brumaire an III.

« Le Représentant du Peuple, près les Ports et Côtes de Brest et de l'Orient, chargé d'établir les signaux de correspondance de Brest à Paris, arrête :

---

(1) Pour plus de détails, v. : BELLOC : *la Télégraphie historique.* — CHAPPE : *Histoire du télégraphe.* — François GAUTIER : *L'œuvre de Claude Chappe.* — JACQUES ERNEST : *Claude Chappe, notice biographique.* — Louis BARBEY et Henri TOURNOUËR : *La télégraphie dans l'Orne.* — Louis DUVAL : *le télégraphe d'Abloville — Claude Chappe, inventeur du télégraphe* (REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 4e série, t. IX.) — REVUE DES DEUX-MONDES, 1867, p. 461 et s. etc...

« Article I. — Le citoyen Chaigneau (1), capitaine du génie, partira de suite pour établir les signaux de correspondance de Brest à Paris. Pour cet effet, il se conformera au projet adopté par le Comité de Salut public de la Convention nationale dont copie certifiée lui sera délivrée.

« Art. II. — Sur la demande par écrit du citoyen Chaigneau, les agents nationaux des districts et des communes metront en réquisition les citoyens qui pourroient lui être nécessaires pour accélérer sa mission.

Art. III. — Il lui sera également fourni les conducteurs, les voitures et les chevaux qui lui seront utiles pour se transporter sur les différents points qu'il jugera convenables à l'établissement des signaux.

Art. IV. — Autant que faire se pourra, les signaux seront établis sur les terrains appartenant à la République. Les gaules de pavillons, le bois nécessaire pour la batisse des corps de gardes et autres matériaux seront pris sur les terres des émigrés et domaines nationaux. L'évaluation et l'estimation en sera faite suivant la loi.

Art. V. — Dans les lieux où il ne se trouvera pas de terrains appartenant à la République pour y établir les signaux, ils le seront sur les terres des citoyens, et l'agent national du district se conformera à la loi pour l'estimation être faite et la valeur payée au propriétaire.

Art. VI. — Il en sera de même pour les endroits où il n'y aura pas à proximité des terres d'émigrés et biens nationaux qui puissent fournir les gaules de pavillons, les bois et matériaux nécessaires à la batisse des corps de gardes. L'agent national du district mettra ces objets en réquisition sur les terres des citoyens les plus à pòrtée et l'estimation en sera faite et le paiement effectué comme dans l'article précédent.

Art. VII. — Le citoyen Chaigneau ne s'occupera, en se rendant de Brest à Paris, que de déterminer les points où seront placés les gaules et établir les corps de gardes. Il en laissera l'exécution aux agents nationaux des districts.

Art. VIII. — Lorsque le citoyen Chaigneau aura déter-

---

(1) *Alexandre-Jean Chaigneau*, né à Lorient le 10 février 1764. Chef de bataillon du génie, mort à Lorient le 2 mai 1825. Fils d'un capitaine de vaisseau de la Cie des Indes.

miné les points où seront placés les signaux, il remettra aux agents nationaux des districts des exemplaires des plans à suivre pour l'élévation des gaules de pavillons et la bâtisse des corps de gardes. Ces travaux, pour la main-d'œuvre seulement, seront mis sur le champ en adjudication, par l'Administration du district qui fixera, de concert avec le citoyen Chaigneau, l'époque où ils devront être achevés.

Art. IX. — Le citoyen Chaigneau établira les bases de l'adjudication qui aura de suite son exécution, dès l'instant qu'il l'aura approuvée et il aura soin d'en faire passer copie au Représentant du Peuple à Brest.

Art. X. — Les agents nationaux seront tenus sous leur responsabilité personnelle, de faire exécuter à l'entrepreneur, dans le délai déterminé par l'adjudication, les travaux dont il sera chargé. Pour y parvenir avec certitude l'administration de chaque district est autorisée à nommer un inspecteur à qui il sera accordé les indemnités d'usage. Cet inspecteur ne pourra être admis qu'autant que le citoyen Chaigneau lui aura reconnu les connaissances et les talents nécessaires.

Art. XI. — Dans les endroits de Brest à Paris où il se trouve des corderies particulières, le citoyen Chaigneau est autorisé à faire fabriquer les drisses nécessaires pour les signaux et l'agent national du district donnera ses ordres pour qu'elles soient faites par adjudication ou par économie, suivant ce qui sera le plus avantageux à la République.

Art. XII. — Les fonds nécessaires pour le paiement des adjudicataires, pour les terrains, objets mis en réquisition et toute autre dépense relative à l'établissement des signaux, seront pris sur les caisses des différents districts, d'après des pièces au soutien visées par l'administration, lesquelles serviront à la décharge du trésor.

Art. XIII. — Le présent arrêté sera imprimé au nombre de deux cents exemplaires et remis au citoyen Chaigneau pour être par lui distribués aux agents nationaux des différents districts sur lesquels les signaux seront établis ». Signé : *Bd. Tréhouart ; Durville*, secrétaire de la Commission.

Comme on le voit, les dispositions les plus précises furent prises pour que l'installation de la ligne fut faite avec la plus grande célérité possible. Le représentant Tréhouart avait parfaitement compris l'importance de la nouvelle découverte de Chappe et grâce à lui, les travaux de construction furent bientôt commencés. Il fut d'ailleurs habilement secondé par Chaigneau qui fit établir « les conditions du marché de l'entreprise des logements des gardiens et des mâts de signaux » dans les conditions suivantes :

Art. I. — « L'arrêté du Représentant *Tréhouart* portant que les matériaux seront fournis par requisition l entrepreneur ne sera chargé que de la main-d'œuvre.

Art. II. — Il se conformera, pour les dimensions du logement et des mâts, à celles des dessins imprimés remis à l'agent national du district, en donnant au dit logement une fondation proportionnée à la résistance du terrain.

Art. III. — La maçonnerie sera élevée en mortier de terre bien battue et en simples moëlons bruts sans parement, mais bien assis. Les pieds droits des portes, des fenêtres et de la cheminée seront élevés en pierre de taille dans les endroits où il sera possible de s'en procurer des carrières ou des démolitions déjà faites des monuments publics, tels que chapelles, croix, et autres édifices.

Art. IV. — La charpente sera composée d'un faîte portant sur les deux pignons, et une ferme au milieu.

Art. V. — La couverture sera en chaume, sur des gaules, dans les endroits où l'ardoise et la tuile ne se trouveront pas facilement.

Art. VI. — Le grenier au-dessus de tout le logement, et le magasin des signaux, au rez-de-chaussée seulement, auront un plancher formé de planches en bois le plus commun dans le pays, avec emboutage ,sur un pouce d'épaisseur au moins, ainsi que la cloison qui sépare le logement des gardiens du magasin des signaux.

Cette cloison sera supportée par quatre poteaux montant, assemblés dans les soliveaux inférieurs et supérieurs des planchers.

Il sera conservé dans le plancher du grenier une trape et une échelle pour y monter, et deux lucarnes pour y donner du jour.

Art. VII. — Les deux portes seront de planches de quinze lignes d'épaisseur au moins, embouffetées avec emboitures, haut et bas en chêne, de même que les deux abavents des fenêtres.

Art. VIII. — Chacune de ces deux portes et les deux abavents seront munis de deux gonds et deux pentures, pesant ensemble au moins treize livres, une bonne serrure en fer avec sa clef, et un loquet garni pour la porte, donnant sur le dehors seulement.

Art. IX. — Il sera construit deux lits en bois de chêne de six pieds de long sur trois de large, avec quatre traverses d'un pied de large chacune, et posés dans le logement des gardiens de chaque côté de la porte du magasin des signaux, comme il est marqué dans le plan.

Art. X. — Les deux mâts conformes au dessin, seront plantés dans les lieux désignés par le secours des habitants du voisinage qui seront invités à prêter les cordes de leurs harnois pour cette opération.

Art. XI. — Si les bois de réquisition ne fournissent pas des longueurs suffisantes pour les mâts, on emploiera plusieurs morceaux qui seront assemblés en sifflet, sur cinq pieds au moins de long d'assemblage, avec crochets au haut et au bas trois cercles en fer et quatre fortes chevilles.

Art. XII. — Les semelles seront solidement soutenues par des piquets à tête, de trois pouces d'épaisseur et enfoncés de trois pieds en terre.

Art. XIII. — Les paiements des dépenses pour la plantation des mâts et la construction des logements des gardiens, seront faits suivant l'arrêté du représentant Tréhouart, par le trésorier du District, à trois époques différentes, savoir : un tiers lorsque l'ouvrage sera entrepris; un tiers lorsqu'il sera à moitié de son achèvement ; et l'autre tiers lorsqu'il sera achevé et reconnu conforme aux desseins et aux conditions ci-dessus.

Art. XIV. — L'achèvement est fixé pour... 3° année républicaine. Passé ce terme, l'entrepreneur perdra un dixième du prix de son marché, pour la première décade de

retard, deux dixièmes pour la deuxième décade, trois pour la troisième et ainsi de suite ».

DISTRICT DE BREST

Le premier adjudicataire des travaux fut un nommé E. Hugnot, de Brest, qui n'ayant pu continuer l'entreprise, fut remplacé par Derrien ,architecte, également de Brest.

D'après la délibération du District de Brest du 11 brumaire an III, l'achèvement des travaux était fixé pour le 20 pluviose an III, dernier délai. La construction des corps de garde et des mâts de signaux devait revenir à la somme de 8.400 livres ; mais ce prix de revient fut dépassé par la suite, puisque chaque maisonnette coûta 2.800 livres.

Le 7 brumaire, Chaigneau écrivait au district de Brest et désignait les lieux où devaient être établis les postes :

1° « Sur la porte de Brest ; chaque mât sera cramponné au pavillon des orgues et ce pavillon sera disposé pour le logement des gardiens en y pratiquant une fenêtre donnant sur l'arrivée de Brest, et une cheminée. »

2° « A l'extrémité du jardin de Duret ; le mât du nord cramponné au mur par deux jambes de force ; celui du sud sera placé de l'autre côté du chemin et le logement sera construit à côté, si les maisons voisines ne peuvent en servir ».

3° « A peu de distance sur le haut du revers de la butte du Pont-Neuf, de chaque côté du chemin ».

4° « Au bourg de Guipavas ; le mât du nord près de l'arbre de la liberté ; celui du sud contre les chaumières dont l'une pourra servir de logement ».

5° « A une lieue plus loin, au village de Keriben ;

les deux mâts étant placés de chaque côté du chemin. »

Les arbres nécessaires pour la construction des mâts furent pris au manoïr de Keraudy, en Guipavas, et près du manoir de Coataudon. Les pierres furent extraites en partie, du manoir de Keraudy, incendié le 10 thermidor an II, en partie de l'église ruinée de Guipavas dont les ardoises et le bois de charpente furent également employés. Les genêts pour la couverture provenaient de Guipavas.

Les terrains réquisitionnés pour l'emplacement des corps de garde et des mâts, furent estimés par deux experts, Kerdraon et Hallégouet, de Guipavas, accompagnés du citoyen Hémery, inspecteur des travaux. En sus du prix du fonds, les propriétaires reçurent une certaine somme, comme dédommagement de non-jouissance des terrains.

Le 7 fructidor, les cinq corps de garde situés sur le territoire du District de Brest, étaient plus qu'à moitié terminés.

DISTRICT DE LANDERNEAU

Sur le territoire du District de Landerneau, il fut établi six postes de communication, aux endroits ci-après :

1° Au lieu de Kerlaran, en Beuzit-Conogan ;

2° Après avoir dépassé la Roche, près du chemin conduisant à Lanneuffret ;

3° Auprès d'une petite maison appelée Keryven ;

4° A un quart de lieu de Landivisiau, dans une garenne au nord de la grand'route, à 500 toises du moulin dit le moulin des prêtres ;

5° A six cents toises d'un pavillon, dit pavillon Hector ;

6° Près du village de Keroursiou, au nord de la grand'route.

Les corps de garde furent construits par l'entrepreneur Derrien. Les matériaux furent transportés à pied d'œuvre par les habitants de la région, réquisitionnés à cet effet Les ouvriers, maçons et charpentiers, furent également pris sur place ou amenés de Brest. Les serrures des portes et fenêtres furent prises aux habitations abandonnées, aux châteaux des émigrés Les mâts de signaux vinrent des futaies du domaine de Brézal, de même que tout le bois nécessaire à la construction.

Le 25 germinal an III, il ne restait plus qu'un seul corps de garde à établir dans le District de Landerneau.

DISTRICT DE MORLAIX

Les six postes situés dans le district de Morlaix, furent établis aux endroits ci-après :

1° Sur le sommet de la hauteur à l'est de Saint-Thégonnec, près des cinq ormeaux très élevés, sur le côté nord, les mâts étant placés de chaque côté de la route;

2° Sur le sommet de la hauteur de Coatoulsac'h ;

3° A la jonction du chemin de Brest à St-Pol-de-Léon;

4° Sur une butte, à une demi-lieue de Morlaix, à l'endroit appelé la grande roche, au bout de l'avenue de la maison de campagne de Pradalan, au nord du grand chemin ;

5° Au nord du petit bois de Lestrezek, maison de campagne de Lansalut, à 400 toises du grand chemin ;

6° Au coin du taillis de Quilidien, sur le chemin de Pratfleurenic.

Les travaux furent faits sous la direction de Riou, de Morlaix, adjudicataire de l'entreprise, et de Ho-

mon, neveu, commissaire chargé de surveiller les établissements.

Nous ignorons d'où furent extraits les matériaux nécessaires à la construction ; mais il est fort probable que les mâts de signaux furent fournis par les bois de Brézal.

DÉPARTEMENT DES COTES-DU-NORD

Nous ne possédons aucun renseignement qui nous permette de faire connaître les points où furent établis les postes de communication dans les Côtes-du-Nord. Nous savons seulement que les travaux furent confiés à l'adjudicataire du district de Morlaix, d'après l'arrêté suivant du District de Lannion du 16 Brumaire an III : « L'adjudication des travaux à faire pour le placement des signaux de correspondance, à établir dans ce district, sera faite par l'administration du district de Morlaix, à laquelle l'administration de Lannion déclare se réunir pour cet effet et fera les fonds nécessaires pour la bâtisse des corps de garde et l'établissement des dits signaux sur son territoire et surveillera dans son ressort les opérations des entrepreneurs et des inspecteurs ». L'inspecteur des travaux était le citoyen Gabriel Cadiou, de Morlaix. Il fut agréé par le District de Lannion, par délibération du 6 frimaire an III. Il avait pour adjoints les citoyens Norov aîné et Homo, également de Morlaix.

Nous ignorons le total de la dépense occasionnée par les diverses constructions indispensables à l'établissement de la ligne ; mais nous savons que le District de Brest, pour sa part, eut à payer la somme de 24,613 livres 5 sols. Les autres districts durent avoir à débourser un prix probablement à peu près équivalent.

Telle est l'origine des communications télégraphiques en Basse-Bretagne. Cette innovation qui passait, à bon droit, pour un grand progrès en ce temps-là, semblera bien rudimentaire lorsqu'on la compare au réseau actuel des lignes télégraphiques et téléphoniques qui sillonnent en tous sens la superficie de la vieille péninsule.

La première ligne de télégraphie électrique établie en Basse-Bretagne, desservie par un appareil Morse, fut celle de Nantes à Brest, par Vannes, Lorient et Quimper, construite en 1852. Cette ligne faisait communiquer tous les postes situés sur son parcours. En 1864, le réseau du Finistère comprenait les fils de Quimper à Châteaulin, Quimper à Quimperlé, Quimper à Concarneau, Quimper à Douarnenez et Audierne, Quimper à Brest, Brest à Morlaix, Brest à Saint-Pol-de-Léon et Brest à Saint-Renan. Toutes ces communications étaient assurées par appareil Morse. Le Hughes ne fut mis en service qu'en 1873.

Peu à peu, le réseau s'est développé et a étendu ses ramifications jusque dans les bourgs les plus reculés.

Rennes, le 8 avril 1916.

Daniel BERNARD.

PETITE CHRONIQUE

DE

Monsieur Sainct Tugen

Deuxième Partie

LA RAGE

I. — Les saints qui protègent de la rage

D'après les renseignements que nous a bien voulu donner Mgr X. Barbier de Montault, de vénérable mémoire, les saints que l'on invoque spécialement contre les chiens enragés, sont au nombre de quatre :

Saint *Pierre*, saint *Hubert*, saint *Tugen* et saint *Guy*. (*Vitus*).

Le pouvoir des trois premiers s'exerce au moyen de clés, de formes, d'origines et d'usages différents.

Celui de saint Guy n'est connu qu'à Rome.

D'autres saints sont encore invoqués contre la rage ; mais leur rôle est secondaire. Ce sont des *saints auxiliaires* que l'on prie en même temps que saint Pierre, saint Hubert ou autres saints.

Ils sont au nombre de huit :

Saint Belin, connu à Padoue ; saint Garin ; sainte Hermelinde, à Béthune ; saint Patrice ; saint Pierre Chrysologue, en Italie ; sainte Quiterie, au diocèse d'Albi ; saint Adalric, à Augsbourg ; saint Othon, à Bamberg (Bavière).

A cette liste, il faut ajouter saint Gildas, invoqué dans les Côtes-du-Nord.

Parmi ces saints, trois se rattachent à l'Eglise Scoto-bretonne, ou scotique de la Grande-Bretagne (1). Ce sont : Saint Patrice, saint Tugen et saint Gildas.

Les autres appartiennent à l'Eglise latine.

Cette distinction est importante, à cause de l'origine et de l'étendue différentes des pouvoirs des deux groupes de saints. Elle permet aussi de déterminer les emprunts faits, par le culte scot de saint Tugen, aux légendaires des saints latins.

II. — Les saints de l'Eglise latine

Les saints de l'Eglise latine *préservent* et *guérissent* de la rage.

Ce double pouvoir dérive de celui de saint Pierre, qui a reçu le sien du texte de l'Evangile de saint Mathieu (2), lui promettant les clés du royaume des cieux.

Ce pouvoir de saint Pierre est absolu, et la clé en est le symbole.

Pourquoi saint Pierre est-il invoqué spécialement pour la rage ?

A certaines époques, histoires et légendes se confondent. La *légende d'or* du Bienheureux Jacques de Voragine, du XIII[e] siècle, répond à la question. Nous en donnons une courte traduction :

— « Simon le Magicien, à toutes rencontres, réduit « *à quia* par saint Pierre, lui en voulait à mort, et avait « dressé un gros chien pour le harceler et le mordre. « Un jour, saint Pierre devait se rendre chez Marcellus,

---

(1) Les Flandres possèdent aussi un saint Irlandais, Forannan, dont l'étole est employée contre la rage.

(2) St. Math. XVI. — 18-19.

« disciple de Simon. Apprenant cela, Simon attacha « son chien à la porte de la maison. Saint Pierre se « présenta, et, à la vue du chien furieux, fit le signe de « la croix. Aussitôt le chien, libéré de sa chaîne, se prît « à caresser saint Pierre, puis sauta sur son maître « pour le dévorer.

« Un autre jour, en présence de Néron, saint Pierre « vit Simon s'approcher de lui, accompagné de deux « chiens qu'il excitait. Les chiens, fouaillés, se préci- « pitèrent, avec rage, sur S^t Pierre ; mais celui-ci leur « *présenta des morceaux de pain d'orge qu'il avait* « *préalablement bénis et cachés dans sa manche* ; et, « aussitôt, les chiens s'enfuirent. »

De là, cette croyance populaire que le pain bénit fait crever les chiens.

Dans cette légende, le pouvoir de saint Pierre s'exerce au moyen du *signe de la croix* et du *pain bénit*, rite et objet communs à plusieurs autres saints protecteurs ou guérisseurs.

Le pain était, autrefois, beaucoup employé, dans les pratiques populaires de saint Tugen, pour se préserver des chiens enragés. On l'employait aussi à Rome, après l'avoir trempé dans *l'huile de saint Guy*.

III. — **Les clés de saint Pierre**

M. de Blois, répondant à la question de l'Association bretonne, indique l'origine des clés de saint Pierre (1).

— « Les Papes ont été dans l'usage d'envoyer, aux « personnes notables, princes ou pontifes, auxquels ils « voulaient donner des témoignages de leur considéra- « tion, des clés d'or qui se portaient suspendues au

---

(1) Association bretonne 1873, p. 66.

« col (1). Ces clés regardées comme des reliques, non « seulement parce qu'elles étaient un présent du Sou- « verain Pontife ; mais parce qu'on mêlait à l'or, dont « elles étaient forgées, de la limaille des chaînes de « saint Pierre et saint Paul, on les nommait pour cela « *Clefs de saint Pierre*, et surtout parce qu'elles repro- « duisaient la forme des clefs de la porte d'entrée de la « crypte de la Basilique Romaine, appelée la *Confes- « sion de saint Pierre.* »

Mgr Barbier de Montault est plus explicite :

— « C'étaient les *clefs même de la confession de saint « Pierre* qui étaient envoyées en présent et elles con- « tenaient de la limaille des chaînes de saint Pierre.

« On avait foi en ces clefs qui provenaient de Rome, « soit qu'elles eussent *servi à ouvrir et fermer la Con- « fession de saint Pierre*, soit qu'elles eussent été fai- « tes à *l'imitation de celles-ci et remplies de limaille*, « ou qu'elles eussent été simplement *déposées sur le « corps de l'apôtre*. Des unes et des autres se dégageait « une vertu secrète qui motivait la confiance et aug- « mentait la dévotion.

« Or, là où l'on pouvait obtenir une de ces clefs salu- « taires, c'était une vraie fortune. Mais, ailleurs, on « se contentait, tantôt d'une *parcelle de la clef authen- « tique*, tantôt d'une *imitation* que l'on avait sanctifiée « par le *contact avec la clef envoyée par le Souverain « Pontife*, à un tiers plus favorisé. (2).

La bénédiction des petites clés de plomb de saint Tugen, se fait, de même, par le contact avec la clé miraculeuse du saint. C'est l'un de ses rites.

---

(1) L'empereur Justin, Charles Martel, Charlemagne et le roi Alphonse de Castille reçurent de ces clés.

(2) (Cf. Mgr Barbier de Montault.)

L'attribut de saint Pierre pour guérir de la rage est bien une clé. Une vraie clé. Mgr Barbier de Montault cite une dizaine de localités qui possèdent de ces clés de saint Pierre servant à guérir de la rage (1).

Cependant la *clé* de fer conservée dans l'Eglise abbatiale de Lodi Vecchio, en Italie, a une forme tout autre. Longue de 0 m. 03, elle ressemble à une vrille munie d'un anneau, avec une tige tordue et un renflement à la pointe. Il serait bien difficile d'en préciser l'époque, comme aussi d'affirmer que ce fut une clé à l'origine.

Cette clé aurait sa légende rapportée dans un manuscrit du XII[e] siècle. D'après ce manuscrit, l'Eglise de Lodi aurait été dédiée, par les apôtres saint Jean et saint Jacques, sous le vocable de la Vierge et de saint Pierre. Plus tard, le pape saint Sylvestre, en présence de sainte Hélène, l'aurait consacrée à l'aide d'une clé particulière, *faite sur un modèle de la clé du Paradis apportée du ciel par un ange*. Dès lors, la clé, posée sur l'autel, en vertu du même pouvoir de délier conféré à saint Pierre, guérissait :

1° Les démoniaques, en faisant, avec elle, le signe de la croix sur les malades ;

2° Les enragés, en les touchant seulement de la clé. Le texte même de la légende affirme positivement qu'elle guérissait de la rage déclarée :

Si quis patiens malum rabiei fuerit, tactus illâ clave, liberabitur.

En 1653, la légende de la clé de Lodi avait déjà varié : la clé venait de Jérusalem apportée par sainte Hélène. La légende de l'ange descendu du ciel apportant la clé, avait disparu. Mais, peu d'années après, elle se retrouve.... à Saint-Tugen.

---

(1) Mgr de Montault. — *In* les clés de saint Pierre et de saint Hubert. 1878.

IV. — La clé de saint Hubert

La légende dit que saint Hubert, lors de sa consécration, priant devant la Confession de saint Pierre, vit apparaître le Prince des Apôtres qui lui remit une clé d'or, comme signe de sa puissance de lier et de délier, ainsi que de guérir les fous et les furieux.

Mgr Barbier de Montault explique cette légende en disant que ce n'est pas saint Pierre, se manifestant, qui remit directement la clé, mais Pierre vivant en son successeur.

A l'origine, la clé de saint Hubert, venue de Rome, était donc une vraie clé de saint Pierre. Mais la dévotion populaire, oubliant cette provenance, et ne songeant qu'au saint sur la tombe duquel elle venait prier, l'appela simplement : *Clé de saint Hubert.*

Cette clé a disparu, on n'en a même pas le dessin. Mais on trouve encore des clés dites de saint Hubert dans plusieurs chapelles à son vocable.

La clé actuelle de saint Hubert en Ardennes (Belgique), n'a plus d'une clé que le nom. C'est un fer conique de 0 m. 10 de long, sur 0 m. 05 d'épaisseur auquel s'adapte un disque, ou sceau, marqué d'un *cornet de chasse*. Le sceau rappelle que saint Hubert fut chasseur. Cette clé, rougie au feu et appliquée sur le front d'animaux mordus, les préserve de la rage.

On bénit de *petits cors de fer ou de plomb* qui servent soit à préserver de la rage, ou à rappeler la visite de dévotion, ou autre, faite à la chapelle du saint. L'usage de ces clés est soumis à un rite et des prières spéciales.

Il semble qu'il existe une lointaine analogie entre les clés de saint Tugen et celles de saint Hubert. Ce n'est pas réel ; car l'origine, les pouvoirs, les usages, les rites, en sont tout à fait différents.

V. — Les saints de l'Eglise Scoto-Bretonne

L'origine des pouvoirs de saint Patrice, l'apôtre de l'Irlande, se trouve dans le texte de l'Evangile de saint Marc (1), où pouvoir est donné aux apôtres de guérir, et de chasser les démons.

Les autres saints l'ont reçu de saint Patrice lui-même, ou de leur ordination.

D'après la croyance populaire, à part saint Patrice, *les saints scoto-bretons préservent seulement de la rage mais n'en guérissent pas.*

L'Eglise Scoto-bretonne a été créée surtout par les moines. Leur action ne s'étendait pas au-delà des limites de leurs monastères, ou de leurs *Plou* ou *Trev*, s'ils étaient conducteurs d'émigrations. De même, après leur canonisation populaire, leurs pouvoirs ont été limités, en quelque sorte, à leurs anciens territoires, dont ils sont devenus les protecteurs attitrés. Ainsi la croyance populaire a spécifié et borné la qualité et l'étendue de ces pouvoirs.

L'Eglise Scoto-bretonne, comme l'Eglise latine, avait, sans doute, ses formules et ses objets rituels propres, pour honorer ses saints et invoquer leurs pouvoirs.

Avait-elle, anciennement, des rites spéciaux pour la rage ? Comment intercédait-on près de saint Patrice, de saint Tugen, de saint Gildas? Rien ne le fait actuellement soupçonner en Bretagne.

Mais il faut rappeler que les grands saints d'autrefois, Patrice, Guénolé et autres, biographiés par le P. Albert Le Grand, se mettaient en prières pour opérer leurs miracles, et, faisant le signe de la croix, guérissaient.

---

(1) Saint Marc, III. 13-14-15.

Cependant, saint Guénolé, pour guérir une morsure de serpent, se servit d'un mélange d'eau et d'huile qu'il bénit et donna à boire au patient (1). Albert le Grand dit, au contraire qu'il oignit et frotta la morsure d'huile sainte. Dans les deux cas, c'étaient des remèdes qui recevaient leur efficacité de la bénédiction du saint. L'emploi de remèdes est une exception dans l'ancienne hagiographie bretonne-insulaire.

Il est donc probable que le principal, peut-être le seul rite efficient était le signe de la croix.

Si des formules spéciales et des objets rituels particuliers ont existé, il n'en reste plus même le souvenir.

Trois époques principales de l'Histoire de la Bretagne ont contribué à les faire disparaître :

1° La réforme monastique de Louis le Débonnaire, au IX^{e} siècle ;

2° Les grandes invasions normandes, au X^{e} siècle ,

3° La suppression des droits métropolitains de l'Eglise de Dol, au XIII^{e} siècle.

Dès lors, disparut le vieux culte national, d'origine scotique. Il fut remplacé, peu à peu, par les usages de l'Eglise Romaine, que l'on trouve dans le culte actuel de saint Tugen.

VI. — **Saint Patrice**

L'Eglise Scotique reconnaissait, à saint Patrice, le pouvoir le plus absolu, pour délivrer la province d'Irlande de toutes bêtes venimeuses, et guérir de toutes morsures. Ce pouvoir lui était commun, avec plusieurs autres grands saints bretons-insulaires, tels que saint Guénolé, bien que celui-ci ne guérissait pas spécialement de la rage.

---

(1) Cartulaire de Landévennec, p. 37).

Mais l'Eglise Romaine regarde saint Patrice seulement comme saint auxiliaire, et son nom est toujours invoqué en même temps que celui d'un autre saint spécial. Ainsi, dans le Tarn, commune de *Milhau*, registres des actes de la catholicité de 1709, existe une formule de bénédiction du *pain de saint Hubert* contre la rage, dans laquelle les noms de saint Hubert et de saint Patrice sont invoqués (1).

Chose curieuse : cette formule contient aussi le cri de détresse *Héli ! Héli !* poussé par saint Patrice, dans une forêt déserte de l'Angleterre, après avoir fui l'Irlande, lorsqu'une nuit, dans son sommeil il se trouva tenté et molesté par le démon (2). A remarquer aussi que le nom du chef chez qui Patrice avait gardé les troupeaux et qu'il fuyait, s'appelait *Milhu*, même nom que *Milhau*, paroisse où s'est trouvée la formule.

La Revue des Traditions populaires (3), sous la signature de C. Savoye, donne un remède contre la rage, où les pouvoirs de saint Patrice sont bien définis, ainsi qu'une allusion à un fait de la vie de saint Paul, compagnon inséparable de saint Pierre.

Voici le texte :

— « Dans le Beaujolais, une famille administrait un « remède contre la rage. Le malade à genoux, tenait « dans ses mains un verre d'eau dans lequel on avait « mis une dent de poisson trouvée à Malte. Pendant que « le patient avalait dévotement le liquide, le guérisseur « récitait cette oraison :

— « O. N. S. J. C. qui, envoyant prêcher votre saint « Evangile par vos apôtres et disciples, leur donnâtes

---

(1) Cette formule a été communiquée par M. le chanoine Pottier, à Mgr Barbier de Montault.

(2) *In* Légende Celtique, p. 19.

(3) Rev. Trad. pop. avril 1900, p. 228.

« pouvoir à eux et à leurs successeurs, qui feront con-
« fession de votre saint nom, puissance sur les démons
« et de guérir toutes sortes de maladies, et qui avez, à
« la *supplication de saint Patrice, exempté la province*
« *d'Irlande de l'habitation ou infection de toutes bêtes*
« *venimeuses et donné santé à plusieurs personnes qui*
« *auraient été mordues ou blessées de serpents, vipè-*
« *res, chiens, loups enragés et autres animaux veni-*
« *meux*. Plaise à vous par les mérites de saint Patrice
« d'envoyer santé et guérison à votre serviteur N... qui
« a été mordu, et que la morsure non plus faire de mal,
« ni nuire, que la blessure d'une vipère à saint Paul,
« prédicateur de votre Evangile, en l'isle de Malte,
« lorsqu'il était mené prisonnier à Rome, pour le con-
« fondre de votre saint nom et par les mérites de votre
« mort et passion : qui vivez et régnez, etc. »

VI. — Saint Gildas

Les pouvoirs de saint Gildas sont les mêmes que ceux de saint Tugen : ils préservent des chiens enragés.

Leurs légendes aussi se confondent. Cela provient de ce que le P. Albert Le Grand a dépouillé deux grands saints du Cap-Sizun, de leurs légendes propres, pour les attribuer à Gildas et à Triphine. Ces légendes sont celles de saint Tugen et de sa sœur, puis celle de sainte Evette, naufragée à Plozévet, sur la baie d'Audierne, territoire qu'il place au pays de Vannes, *in plebe S. Demetrii Venetensis diocesi* (1).

La légende de saint Gildas, recueillie à Laniscat (Côtes-du-Nord), près de sa chapelle, vient compléter l'emprunt fait par le P. Albert Le Grand, aux traditions du Cap-Sizun.

---

(1) Le P. Albert Le Grand. — Vie de saint Gildas.

Voici cette légende (1) :

On rapporte, dans le pays de Goarec, que saint Gueltas, ou Gildas, avait, pour nièce, sainte Trifine. D'autres disent que c'était sa pupille, et *qu'il en avait la garde*. (Comme saint Tugen pour sa sœur).

Contre le gré du solitaire, la jeune fille épousa le comte Comorre.

Si cette union fut malheureuse, tout le monde le sait.

Il paraît donc que, lorsque Trifine, malgré Gueltas, se maria, ce dernier s'écria :

— « *Gwel, ganen, mired chass klanv, evit merc'hed* « *iouank.* »

— « J'aimerais mieux garder des chiens enragés que « des jeunes filles. »

Ce sont, à peu près, les mêmes paroles, prononcées par saint Tugen, en s'apercevant que son vœu de sauvegarder la virginité de sa sœur qu'il avait vouée à Dieu, n'avait pu s'accomplir jusqu'au bout :

— « *Gueloč'h a ve, ganin, komandi eur vanden chass* « *klaon, evit eur vaouez.* »

— « Mieux vaudrait, pour moi, commander une « bande de chiens enragés, qu'une seule femme. »

Voici maintenant, en résumé, le récit du P. Albert Le Grand :

Dans la vie de saint Gildas, Guerok, comte de Vannes, avait refusé, à Comorre, comte de Cornouaille, sa fille Trifine, en mariage. Saint Gildas, pour entretenir la paix entre les deux princes, puis à la demande de Comorre, s'entremit ; et, sur ses instances, Guerok consentit au mariage : — « *à telle condition toutefois que, « si le comte de Cornouaille maltraitait sa fille, Gildas « s'obligeait à la lui rendre* ».

---

(1) Cf : Lionel Bonnemère. — Lettre du 1er septembre 1895. — Légende dite par Joseph Noël, sabotier, à Laniscat.

Le saint promit de faire.

Après que Comorre eut, d'après le P. Albert Le Grand, coupé la tête à Triphine, Guérok alla, vers Gildas le sommer de tenir sa promesse « lui rendant sa fille en vie. »

Ici le P. Albert Le Grand, paraphrasant la légende, aurait pu mettre dans la bouche de Gildas, l'exclamation même de saint Tugen :

— « Mieux vaut commander une bande de chiens enragés, que garder une femme... entre les mains de Comorre. »

Mais plus heureux que saint Tugen, saint Gildas pût accomplir sa promesse. Il prit la tête de Triphine, la remit en place, et la sainte retourna à la vie.

Triphine en remercia Gildas et protesta que jamais elle n'abandonnerait le saint.

Mais Gildas s'écria : — «*Non ! ma fille, il seroit messéant de voir une fille suivre un moyne...* »

Ce dernier trait est la reproduction de la légende de sainte Evette.

Saint Démet et sainte Evette, frère et sœur, avaient été sauvés, par miracle, d'un naufrage, à la côte de Plovézet. Aussitôt le saint se mit à construire son ermitage, et, appelant sa sœur, lui dit d'aller elle-même, plus loin, bâtir sa cabane ; car — « *Il n'était pas con-*
« *venable de voir un saint et une sainte faire leur péni-*
« *tence sous le même toit.* »

Ces deux légendes, attribuées à des personnages contemporains, font un anachronisme d'un siècle et demi. Cette erreur disparaîtrait, si, comme le P. Albert Le Grand, on admettait deux Gildas : l'un, hibernois, chancelier du Roy Gradlon ; l'autre, saint Gildas Le Sage, de l'époque des *petits saints d'Irlande*.

Il existe un point de contact indéniable, entre ces

légendes du Cap-Sizun, et celles de Laniscat et du P. Albert Le Grand.

Ce n'est pas tout.

Dans un voisinage assez rapproché de la chapelle de saint Tugen, se trouvent encore quatre chapelles aux vocables de personnages cités par le P. Albert Le Grand, dans la vie de saint Gildas. Ce sont : au sud-est, saint Démet, en Plozévet; sainte Evette, en Esquibien ; puis, au nord-ouest, saint Trémeur, de Cléden, et, sous le nom de sa mère, le village de Les-Trifine, en Plogoff.

Ces rapprochements légendaires et topographiques demanderaient une étude approfondie qui, certainement apporterait de nouvelles données à l'hagiographie locale. Mais les documents, pour entreprendre cette étude, n'existent pas dans la région.

Saint Gildas exerce aussi sa protection sur les bêtes.

Sa chapelle de Laniscat est située sur une masse rocheuse ,assez escarpée. Au pied de la colline qui la porte, se trouve une source, ou fontaine sacrée, surmontée d'un édicule sans caractère. L'eau qui en sort était, autrefois, recueillie dans trois bassins contigus : le premier, pour les chiens, le deuxième est pour les chats, et le dernier, pour saint Gildas. L'auge des chats n'existe plus. Le 29 janvier, fête de saint Gildas, on y amène les chiens pour les préserver de toutes les maladies. Pour cela, on plongeait les malheureuses bêtes, d'abord dans le premier bassin, et aussitôt dans celui du saint. Jadis on y apportait aussi les chats (1).

Saint Gildas possède encore une chapelle près de Pen-vénan, dans l'île qui porte son nom. Tous les chiens enragés qui y prennent terre, crèvent par le pouvoir du saint. Le pardon de la chapelle a lieu le jour de la Pentecôte. Il est d'usage d'apporter, à la chapelle du pain

(1) Cf : Lionel Bonnemère.

que l'on frotte contre la statue du saint, après l'avoir offert au chien couché au pied de la statue. Ce pain préserve de la morsure des chiens enragés, durant toute l'année, les hommes et les bêtes qui en ont mangé.

La *Statice armeria* est appelée, à Penvénan, la fleur de saint Gildas (1).

VII. — Saint Tugen

Le pouvoir de saint Tugen lui vient de saint Patrice.

Son culte a son origine propre ; il n'a rien de commun avec celui de saint Pierre, ou celui de saint Hubert, qui en dérive.

En effet, l'église de Saint-Tugen ne possède aucune relique de saint Pierre ; des sept pardons qui s'y tenaient anciennement, aucun ne commémore une fête du Prince des Apôtres ; sa clé n'est pas exposée à la fête de saint Pierre ès Liens, comme plusieurs de celles qui contiennent de la limaille des chaînes.

Saint Tugen est donc, par son origine et dans ses attributions, un saint exclusivement Scot. Nous ne croyons pas que le cartouche, ornant l'autel de N.-D. de Pitié, et représentant saint Pierre, *in cathedrâ*, avec la clé et le coq pour attributs, suffise pour aller à l'encontre de cette proposition.

Son pouvoir, comme *abbé régionnaire*, s'exerce seulement sur le territoire de sa trève. Mais il se manifeste, partout ailleurs (2), au moyen des clés de son pardon,

---

(1) Revue des Traditions populaires, 1888-1892. Cf. G. Le Calvez.

(2) Il est même connu en Italie. M. Claquin, recteur de Primelin, nous a communiqué plusieurs lettres, de 1906 à 1912, réclamant des clés de saint Tugen. Une, entre autre, de Viterbe, où, au monastère de la Duchessa, la Mère Maria Benedetta, grabataire depuis 1861, avait confiance qu'elle en obtiendrait soulagement. Le bourg de Saint-Tugen a eu, aussi, une grabataire, édifiante, morte en 1733. Nous en parlerons dans la 3e partie de cette petite chronique.

bénites par le toucher de la *Clé miraculeuse*. Parmi les saints Scots invoqués pour la rage, c'est le plus grand, puisqu'il a manifesté son pouvoir, là même où commande saint Gildas de Lanniscat, à Noyal et à la grande forêt de Branguilli. C'est affirmé par le *Cantique des Miracles*, de la seconde moitié du XVII^e^ siècle.

Saint Tugen est surtout invoqué pour la rage ; c'est sa spécialité. Mais il est si haut placé au ciel, que, par son intercession, on peut obtenir toutes sortes de grâces, sur terre et sur mer. Pour cela, il suffit de porter, sur soi, la clé bénite de son pardon et de l'invoquer. Mais une condition essentielle, c'est d'avoir une foi absolue en son pouvoir ; sinon on n'obtient rien. L'antique tradition est formelle là-dessus.

Attributs cultuels. — Les attributs cultuels de saint Tugen, sont :

1° La clé miraculeuse, enfermée dans son reliquaire en argent, ou en métal argenté, en forme de clé ;

2° Une petite capse ovale, contenant une relique de saint Tugen.

Ces deux objets servent à bénir les petites *clés du pardon*, et, naguère, le *pain de la clé*. La bénédiction solennelle leur est donnée par le prêtre, vêtu du surplis et de l'étole blanche, après la procession du pardon. Elle consiste à toucher, avec la clé miraculeuse et le reliquaire, les objets à bénir, en faisant le signe de la croix. Cette cérémonie est absolument gratuite. Du reste, par ailleurs, le clergé est complètement étranger au commerce de ces petites clés qui sont fabriquées et vendues par des marchands de Pont-Croix.

Les pèlerins attardés qui n'ont pu obtenir la bénédiction solennelle de leurs clés, croient pouvoir la remplacer par cette pratique : ils frottent leurs petites clés

contre le dos du chien qui est à gauche de la statue du saint, et cela, dans leur pensée, suffit.

L'on a dit que la seule relique de saint Tugen, *une dent*, était enfermée dans un reliquaire en argent, en forme de machoire, et monté sur un pied en vermeil.

A ce propos, l'excellent recteur de Primelin nous écrit :

— « Le reliquaire de saint Tugen est une capse en « vieil argent, renfermant un ossement, *vénéré de « temps immémorial, comme relique de saint Tugen ;* « mais cette relique n'est pas une dent. »

D'où vient la *clé miraculeuse ?*

Le *Cantique des Miracles* dit :

— « Cette clé, chrétiens, a été apportée à saint Tu- « gen, par un ange du firmament, quand le saint était « en prière. »

C'est là, probablement un emprunt fait à la légende de Lodi-Vecchio, vers 1662, lorsque fut aussi *garnie la clé de la relique, de son reliquaire en argent*, et, pour la première fois, *touché la clef et les reliques de saint Tugen, au peuple, le jour du grand pardon.* Alors, aussi, furent créées les petites clés en plomb, imitant le reliquaire neuf, peut-être aussi en souvenir de celles de saint Hubert.

En cette année 1662, Michel Le Corre, chargé de desservir les fondations de Saint-Tugen, devint recteur de Primelin ; et messire Ollivier du Louet, seigneur de la Rive, archidiacre et chanoine de Cornouaille, fut aussi, le 26 mars, en l'église de Saint-Tugen, le parrain de Joseph-Olivier du Ménez Lézurec. N'y a-t-il pas eu entente entre ces deux personnages pour la nouvelle dotation d'attribut à la chapelle de Saint-Tugen ? Leur correspondance, si elle existe, éclaircirait ce point d'histoire locale.

Du rapprochement des deux légendes, il ressort que la chapelle de Saint-Tugen a été plus favorisée que celle de Lodi. A celle-ci l'ange a apporté, pour modèle seulement, la clé du Paradis ; à Saint-Tugen, au contraire, la clé elle-même, apportée par l'ange, est restée; c'est le *cantique des miracles* qui l'affirme.

Voici ce que dit Mgr Barbier de Montault, au sujet de la clé miraculeuse de saint Tugen :

— « L'iconographie de saint Tugen rend parfaitement « compte de son pouvoir, car il a pour attributs spé- « ciaux, la *clef* et le *chien*. Cette clef serait *miraculeuse* « dans ses effets et aussi son origine, puisqu'elle vien- « drait du Ciel ; en conséquence la vénère-t-on comme « une relique... Cette clé est un poinçon de fer, long « de quatorze centimètres, muni d'une poignée en for- « me de double volute rentrante. Il serait difficile d'en « préciser la date. Mais il y a là comme la réduction « d'un *tau* abbatial, ce qui viendrait en confirmation « de la tradition qui fait de saint Tugen un abbé.

« Les clés, bénies et sanctifiées par l'attouchem « de la clef de saint Tugen... ont le tort de ne pas re- « produire strictement l'original. C'est une clef ordi- « naire, de quatre centimètres, avec un anneau rond, « une tige décorée de feuillages en spirale et, sur son « pourtour, les initiales S. T. »

Après cette définition, l'on peut conclure que la clé miraculeuse est une imitation du *tau* abbatial de Saint-Tugen ; et l'enseigne du pardon, la clé de plomb, une imitation du reliquaire en argent.

Ces clés n'ont, par suite, rien de commun avec les clés de saint Pierre et de saint Hubert, que le nom, qui est ainsi généralisé.

Epingles de saint Tugen. — Avant la clé de plomb, existait une autre enseigne du pardon, aujourd'hui dis-

parue. C'était l'*épingle de saint Tugen*, *spillen sant Tugen*. Nous en avons vu quelques-unes conservées dans les plus vieilles familles de la trève ; en 1892, un marchand en a encore mises en vente, au pardon. Cette enseigne est une épingle en laiton, ou fil de fer, de quatre centimètres, se terminant, en tête, par une seule volute, au lieu de la double volute de la clé miraculeuse. Mais, telles que nous les avons vues, ces épingles étaient une imitation de la clé même de saint Tugen. Elles se bénissaient comme les petites clés de plomb.

Pain de la clé. — C'étaient de petits pains, sans levain, *bara an alfe*, que l'on bénissait aussi le jour du grand pardon. La bénédiction leur était donnée en les piquant avec la clé miraculeuse. Ces pains, bénits, se conservaient indéfiniment sans moisir. Sur les instances qui nous ont été faites, nous en avons déposé un, en 1891, au musée départemental. Ce pain, long de 0 m. 13 et large de 0 m. 06, arrondi aux extrémités, portait, sur le côté, la marque de la piqûre. Il venait de Kerlaouen, en la trève de Saint-Tugen, et avait environ soixante années de date.

C'est regrettable que ce témoin de l'une de nos vieilles croyances bretonnes ait, tout récemment, disparu de la vitrine où MM. Luzel et de la Villemarqué l'avaient déposé.

Pouvoirs du saint. — Quels sont les pouvoirs de saint Tugen contre la rage ?

La tradition populaire le dit tout puissant contre toutes formes de rage : celle des dents, la rage des combats et celle des chiens.

Rage de dents. — Autrefois, l'on aurait appliqué, sur la dent malade, la *mâchoire et la dent de saint Tu-*

gen. Il est probable que c'était plutôt le reliquaire en argent de la clé miraculeuse et la petite capse que l'on y appliquait, et que le patient aurait mal vus, les prenant pour la mâchoire et la dent du saint.

Aujourd'hui l'on se contente, un *lundi* ou un *vendredi*, de balayer la chapelle du saint, en ayant bien garde de jeter la poussière du côté sous le vent, sinon le mal redoublerait. Il n'y a pas de balai spécial pour cette opération. Ordinairement, on le prend dans une auberge du bourg, cependant les jeunes filles d'Audierne apportent, de chez elles, un balai neuf. Le balayage peut se faire par procuration ; on charge, de la besoigne, moyennant quelques sous, une de ces bonnes femmes réputées pour *connaître ce qui est des saints*, *a oar d'oc'h ar zent*. Elles vident aussi la fontaine de Saint-Tugen.

Les jours fastes où la vertu du saint opère contre les maux de dents sont une réminiscence païenne : le lundi, *dies lunæ*, le vendredi, *dies veneris*.

Un petit morceau de *pain de la clé* de saint Tugen, *bara an alfe*, appliqué sur la dent, guérissait aussi le mal. Dans cette pratique, on faisait, au saint, une prière conditionnelle : balayer sa chapelle, si l'on était guéri.

Rage des combats. — Saint Tugen modère aussi la rage des combattants. Cette croyance a donné lieu à plusieurs usages.

Autrefois, chaque paroisse amenait, au pardon de saint Tugen, ses meilleurs lutteurs, pour soutenir sa prépondérance physique, et montrer qu'elle avait les plus forts gâs de toute la région. Les luttes étaient mises sous la protection du saint.

Il existait aussi un usage bien touchant, que nous avons relevé dans les comptes de 1537 et 1538. *Saint*

Tugen apportait la réconciliation au lit des mourants. Une croyance populaire, aujourd'hui encore bien vivante, dit qu'un moribond restera en agonie et cette agonie sera terrible, jusqu'à ce qu'il ait pardonné, ou qu'il ait lui-même reçu son pardon. Il faut que son adversaire dise, même étant éloigné de la maison du malade : — « Je lui pardonne ! », ou bien, si c'est l'adversaire qui a eu tort, qu'il vienne dire au malade : — « J'ai eu tort ! pardonne ! » — Aussitôt la parole de pardon prononcée, ou même le seuil de la maison franchi, le malade meurt dans le calme et sans souffrance. A saint Tugen, si la réconciliation n'avait pas lieu, si l'une des parties s'y refusait, l'autre faisait *porter à sa partie adverse les reliques de saint Tugen*. Voici une des mentions du compte de 1537 :

—. Item se cherge dauoir repceu de Yvon Le Guac pour avoir administré les reliques à sa partie aduersse à sa requête, 3 s, 4 d.

La rage. — La rage, dite aussi, du nom des saints qui ont pouvoir contre elle : *mal de saint Gildas*, *mal de saint Hubert*, et *mal de saint Tugen*, reconnaissait, autrefois, trois degrés, ou trois catégories :

Ar *gounnar red* : la rage blanche, où l'animal enragé écume, mord et court ;

Ar *gounnar vud* : la rage müe, où l'animal écume et ne mord point ;

Ar *gounnar asten* : la rage qui fait trembler, allongé par terre.

Dans chacun des cas, surviennent des accès, ou *gammes*, qui, se rapprochant, et se renforçant, amènent la mort.

Saint Tugen ne guérit pas la rage, comme le font les saints de l'Eglise latine. *Il préserve seulement de la morsure des chiens enragés*, et des *suites de la morsure*,

s'il est invoqué à temps. Mais il n'a aucune action contre la rage déclarée, lorsque les *gammes* ont commencé.

Chiens enragés. — Lorsqu'on rencontre un chien enragé dans l'un des états ci-dessus, il faut saisir la petite clé bénite du pardon, que l'on doit toujours avoir sur soi ; faire avec cette clé, le signe de la croix et la jeter devant le chien. C'est d'une simplicité toute primitive. Le chien se précipitant, se couchera sur elle, la broiera entre ses dents, écumant et rageant. Pendant ce temps vous aurez le temps de vous sauver : Saint Tugen aura commandé au chien de s'arrêter. C'est ainsi qu'il vous aura préservé.

Autrefois, on se servait encore du pain de la clé, qu'on devait aussi jeter devant le chien enragé. Le chien se couchait dessus pour mourir.

On pouvait suppléer au *pain de la clé*, en prenant un morceau de pain d'orge qu'on piquait avec *l'épingle du pardon*, avant de le jeter au chien. Il était donc prudent de garder une croûte de pain noir (1), de son dîner, pour le retirer de sa manche ou de sa poche, et le bénir par l'épingle, à l'occasion. Le pain béni par la piqûre de l'épingle avait le même pouvoir que le pain de la clé.

Cette légende, en quelque sorte, rappelle celle de Jacques de Voragine.

Personnes mordues. — Saint Tugen, d'après la légende, commande aux chiens enragés d'accourir, vers sa chapelle, avant de mourir. Ils ont à lui rendre compte de leurs méfaits, afin qu'il puisse en prévenir les conséquences.

---

(1) Le pain noir est très employé dans les pratiques superstitieuses locales. A Audierne surtout, et dans le Cap, les bonnes femmes qui portent l'enfant au baptême, ont soin de cacher, dans leur manche, une croûte de pain noir, pour préserver l'enfant du mauvais œil.

Les personnes mordues doivent aussi accourir à sa chapelle, pour prier le saint d'intercéder pour eux.

Si elles ont devancé le chien, saint Tugen a tout pouvoir pour écarter d'elles la rage qui ne s'est pas encore déclarée.

Si, au contraire, le chien a passé avant elles, il a menti à saint Tugen, pour cacher ses méfaits. Le Saint, ignorant alors le mal, ne peut pas le prévenir.

Cette croyance au chien attiré vers la trève de saint Tugen, avant de mourir, est basée sur l'observation.

Le Cap-Sizun reçoit, plus fréquemment que les autres pays, la visite de chiens enragés. Quand on en signale ailleurs, surtout dans l'arrondissement de Châteaulin, il est rare qu'on ne les retrouve, quelques jours après, dans le Cap-Sizun. C'est une question de configuration territoriale. Le Cap est relié au continent par une partie de sa base seulement, du coude de l'estuaire d'Audierne, à la baie de Douarnenez. C'est une bande de terre, large de trois kilomètres, formant comme un pont, pour y pénétrer. Les chiens enragés, qui ont franchi ce pont, s'ébattent sur toute l'étendue du Cap-Sizun, ne trouvant plus d'issue pour en sortir. Ils courent à droite, à gauche, et s'affolent de plus en plus. La plaine de saint Tugen s'étale devant eux ; leur course devient plus effrénée, leur rage s'accroît et ils meurent.

Culte de saint Tugen. — La dévotion à saint Tugen est l'une des plus anciennes et des plus vives de la Bretagne.

Son église, d'après un document de la Fabrique, — « est si antique, que l'on ne trouve aulcuns tiltres, mé- « moires, ny instruction quand à la première fonda- « tion. »

C'est que le vocable doit remonter à l'occupation bre-

tonne-insulaire, à la canonisation populaire du saint.

L'église n'est donc pas de fondation seigneuriale.

Un acte du 4 février 1418 justifie qu'elle a été *tréviale de tous temps*. Quatre actes de 1437, 1513, 1520, 1530, le confirment encore.

— « Au temps de la publication des monitoires des « 17 septembre 1524 et 1er mai 1534, et *longtemps au-* « *paravant*, il se disoit prosne et grand'messe en la dite « église tréviale de Saint-Tugen, et il y avoit dès lors « nombre de prestres, et encore à présent davantaige, « avecq de très beaux ornements, ce qui ne se fait pas « en une simple chapelle quelque revenu qu'il y ait. »

Elle fut baptismale jusqu'en 1537, où a été démoli le fond baptismal, pour la restauration de la chapelle.

Des vitres blanches garnissaient alors la grande et la petite fenêtre.

A cette époque (1537), sept pardons avaient lieu annuellement.

1° Celui de la chapelle, le dimanche précédant la Saint-Jean ;

2° Le jour de la Toussaint ;

3° Le jour de la Saint-Clément, dédicace de l'Eglise ;

4° Pardon, par bulle, le jour de Noël ;

5° Le premier février, jour de la fête de Monsieur sainct Tugen. — Ce pardon portait le nom de *pardon de sainct Tugen et Brigitte ;*

6° Pardon, par bulle, le jour de Pâques ;

9° Et, aussi, par bulle, le jour de la Pentecôte.

Avec le XVIIe siècle, s'est encore accrue la dévotion aux saints protecteurs de la rage.

La Ligue avait sévi sur une grande partie de la France. Elle fut suivie de la famine. Les loups envahirent la Bretagne, durant six années. La rage, pendant la première moitié du siècle, se répandit partout. Les

fonnulaires médicaux donnaient de nouveaux remèdes, aussi inefficaces que les anciens. La terreur croissait avec l'impuissance des médecins. La cour de France elle-même s'émut. La reine Anne d'Autriche fit immuniser, contre toutes sortes de bêtes enragées, le roi Louis XIV enfant, par l'imposition des mains du chevalier de saint Hubert, qui, par sa descendance du grand saint, avait hérité du pouvoir de préserver de la rage et de guérir ; et, par lettres-patentes du 31 décembre 1649, la Reine octroyait, au chevalier, licence d'exercer son merveilleux talent.

Dans les campagnes, on accourut aux chapelles : à Saint-Hubert d'Ardennes, à Lacour Saint-Pierre, etc. ; partout.

A Saint-Tugen, de toute la Bretagne, les pèlerins, en bandes nombreuses, pour se prêter assistance dans le cours du voyage, affluaient. En 1604, Alain du Menez Lézurec faisait donation, à la fabrique, de la grande maison du bourg, avec ses dépendances. Cette maison fut convertie en hôtellerie pour recevoir les pèlerins. De toutes parts, les offrandes affluaient, tintant dans le plat de saint Tugen, avant d'être versées dans le coffre du trésorier. L'on savait que, toujours, saint Tugen donnait *sécurité* ou *soulagement*, *peoc'h*, *pe frankis*, d'après la tradition ; et la foule des pèlerins se montrait reconnaissante.

Ces offrandes ont été gérées, avec une sagesse que nous avons admirée et une probité que nous avons suivie et constatée dans tous les comptes de la fabrique. Il en a été ainsi de tous temps ; si bien que l'on peut affirmer que l'église actuelle de saint Tugen et celles qui l'ont précédée sur le territoire de la Trève, n'ont pas d'autres fondateurs que la dévotion populaire.

Audierne, 27 juillet 1916. H. Le Carguet.

KANTIQ AR MIRAKLOU (1)

1

Tad Eternel, me ho suppli,
Dre an hano a Jesus-Christ ;
Gred din ar c'hraç, dre garante,
Da finissa mad va büe.

2

Spered Santel, me ho suppli,
Dre intercession Mari :
Gred din ar c'hraç a sklerijen,
D'ober ur vers d'ar gristenien.

3

Otrou Sant Tugen biniged,
C'hui peus bed, gand Salver ar bed,
Ar c'raç da breservi, var an douar,
Ar re ho ped, d'oc'h ar gounnar.

4

Kemen-se a m'oblij breman,
Dre ar sujed eus ar vers-man,
Da zond d'ho pidi a galon,
Pa-s'oc'h, da Zoue, guir vignon.

---

(1) Nous donnons ici, ce cantique, tel que nous l'avons recueilli oralement et par bribes. Il ne doit plus se trouver, dans la région, d'exemplaire anciennement imprimé, tel que celui que nous avons laissé entre les mains de M. Luzel en 1891.

5

Ar c'hantiq-ma, kristenien,
A so komposed da sant Tugen,
Dre ar c'raç a Zoue an Tad,
Ac inspiracion va El-mad.

6

Mès kent evit mont davantaj,
Kleved an hol malheuriou bras
A so, er bloa-man, errued
Gand kals a dud, ac a loened !

7

En Eskopti eus a Leon,
Ranna-ra, siouas, va c'halon,
O veled ar malheuriou bras
A deus bed gred c'hoas an arraj.

8

E Ploneour, e Kommana,
E c'hoarved ar malheuriou-ma ;
A so tost da Vene-Are,
Approuved mad e kement-se.

9

En Eskopti, eus a Vened,
C'hoarved, er Voyal, ma entented !
Er Forest-vras a Vrengili,
Ez eus klanved daou vlei, en-hi.

10

En Eskopti eus a Naoned,
Malheuriou bras a so errued ;
Kals a dud a so devored,
Gad ur vanden chass arrajed.

11

En Eskopti a Sant-Vriek,
Kals a dud a so istoned ;

Gand ur blei a oa arrajed,
Kals a dud a so perissed.

12

En Eskopti eus a Roazon,
Goalled e vise ar galon,
O veled ar goad o redek
Gand an dud a oa devored.

13

En Eskopti a Landreger,
Eun nosvez, pevar gemener :
Daou aneu a so surprened,
O veled ur chi arrajed.

14

An daou al zouge gand respet
Alfe sant Tugen biniged :
An daou-se so bed preserved ;
An daou-al so bed devored.

15

Tri graouadur o c'hoarn loened,
E Plevin, tost da sant Briek :
Daou aneu a so devored
Gand daou gi a oa arrajed.

16

Tad unan eus ar vugale,
O devoa prened an Alfe
Eus a sant Tugen biniged :
Raktal hen devoa preserved.

17

Un den oa bed er pardon
E Kelven, gand devocion :
O tond d'ar ger, var an hent bras
A rankontr ur chi en arraj ;

18

An den-ma gomançaș neuze
Pidi Doue var an Alfe
Eus a sant Tugen biniged :
Raktal e ma bed preserved.

19

Un den au bed o labourad :
O retorn, d'ar ger, d'eus ar parc,
Rankontras ur c'hi arrajed,
Prest da zevori he bried ;

20

Tostad ras, desi, aneuse,
Rei a ras, desi, an alfe
Eus a sant Tugen biniged :
Ho daou es-int bed preserved.

21

Ur batimant, var ar mour bras,
E n'hem gavas en danjer bras :
A madou, a martoloded
E oa prest da veza kolled ;

22

Unan eus ar vartoloded,
Zouge, gand henor a resped,
Alfe sant Tugen biniged :
E maint, dre he c'hrac, preserved.

23

Impossubl ve, da zen, kompren
Miraklou Otrou sant Tugen,
A deus gred, partout, dre ar bed,
Andred ar re deus e beded.

24

Kals a dud hen deus preserved,
An Otrou sant Tugen biniged ;

A c'hoas, eon a raio, bemdé,
Da neb e ped, gand karante.

25

Pedomb hol, a galon parfed !
Dougomp he alfe biniged !
Ni veso, gant han, preserved
D'oc'h ar chass klaon ac arrajed.

26

An alfe-ma, kristenien,
So digased da sant Tugen,
Gand un el eus ar firmamant
Pa oa, èn he beden, ar Sant.

27

Ac e goude an amser-se,
E ma, dre Brovidanç Doue,
Ac e chomed e Breis-Izel,
Er barres sò hanved Prevel.

28

E ma, var bordik ar mour bras :
Ne gaver ked santeloc'h plaç.
Demdost d'ar ger eus a Voayen
E ma an Illis sant Tugen .

29

Ni hon eus bonheur, Breis-Izel
E ma batissed ur chapel
Da Sant-Tugen biniged.
Un teneor bras d'ar Vretoned.

30

Mar a fel d'oc'h kaout remission
D'oc'h ho pec'hijou, a pardon,
Deud hol, da sul.kent gouel Sant Yan :
Es-eus pardon er chapel man.

31

Otrou Sant Tugen biniget,
Sikoured an hol Vretoned !
Pere a zoug, a vir galon,
Ho alfe, gand devocion.

32

Evit goude ma viomp bed,
Ganoc'h, er bed-man, sikoured,
Ma bo ar bonheur d'ho kueled,
E touez ar zent ac an eled.

LE CANTIQUE DES MIRACLES

1

Père Eternel, je vous supplie, — au nom de Jésus-Christ ! — Donnez-moi la grâce, par amour, — de bien finir ma vie.

2

Esprit Saint, je vous supplie, — par l'intercession de Marie : Donnez-moi la grâce de lumière, — pour faire un gwers aux chrétiens. —

3

Monsieur Sainct Tugen le Béni, — à vous, le Sauveur du monde a donné — la grâce de préserver, sur la terre, — ceux qui vous prient, de la rage. —

4

Cela m'oblige, aujourd'hui, — pour composer ce cantique, — à venir vous prier, de tout cœur, — puisque vous êtes véritablement l'ami de Dieu. —

5

Ce cantique, chrétiens, — a été fait pour saint Tugen, — par la grâce de Dieu le père, — et l'inspiration de mon bon Ange. —

6

Mais avant de poursuivre davantage, — écoutez tous les affreux malheurs — arrivés *cette année,* — à beaucoup de monde et d'animaux. —

7

Dans l'Evêché de Léon, — mon cœur, hélas, se fend, — à la vue des grands malheurs, — occasionnés encore par la rage.

8

A Plonéour, à Commana, — sont arrivés ces malheurs, — tout auprès des montagnes Arrées, — et ils sont avérés.

9

Dans l'Evêché de Vannes, — ceci est arrivé à Noyal, écoutez-moi : — Dans la grande forêt de Branguili, — deux loups sont pris de rage.

10

Dans l'évêché de Nantes, — de grands malheurs sont survenus : — beaucoup de personnes dévorées, — par une bande de loups enragés.

11

Dans l'évêché de Saint-Brieuc, — la stupéfaction est grande ; un loup enragé — a fait périr beaucoup de monde. —

12

Dans l'évêché de Rennes, — les cœurs défaillent, — à la vue du sang répandu — par les personnes dévorées.

13

Dans l'évêché de Tréguier, — une nuit, de quatre tailleurs... — deux d'entre eux sont surpris, — par la vue d'un chien enragé. —

14

Les deux autres portaient, avec respect, — la clé de saint Tugen le Béni : tous les deux ont été préservés, — les deux premiers, dévorés.

15

Trois enfants gardaient les bestiaux, — à Plévin, près de Saint-Brieuc : Deux d'entre eux ont été dévorés — par deux chiens enragés.

16

Le père de l'un des enfants, — avait acheté une clé — de saint Tugen le Béni : — Et son fils a été préservé. —

17

Un homme avait été au pardon — à Kelven, avec dévotion : — En s'en retournant chez lui, sur la grand'route, — il rencontra un chien en rage : —

18

Cet homme commença alors, — à prier Dieu sur la Clé — de saint Tugen le Béni : — aussitôt il fut préservé. —

19

Un autre avait été au travail : — en s'en retournant, chez lui, du champ, — il rencontra un chien enragé — sur le point de dévorer sa femme ;

20

Il s'approcha d'elle, vite, — et lui donna la clé — de saint Tugen le Béni ; — et, tous les deux ont été préservés. —

21

Un navire, sur la mer, au large, — se trouvait en grand danger : — biens et matelots — allaient périr ;

22

L'un des matelots, — portait, avec respect et honneur, — la clé de saint Tugen le Béni : — ils sont, par sa grâce, préservés. —

23

Il est impossible d'énumérer — les miracles que Monsieur saint Tugen — a faits, partout, dans le monde, — en faveur de ceux qui le prient.

24

Il a préservé beaucoup de monde, — Monsieur saint Tugen le Béni, — et il le fera encore, chaque jour, — à ceux qui le prient avec amour. —

25

Prions tous, d'un cœur parfait ! — portons sa clé bénie! — Nous serons, par lui, préservés, — des chiens malades et enragés.

26

Cette clé, chrétiens, — a été apportée à saint Tugen, — par un ange du firmament, — quand le saint était en prière.

27

De ce jour, — la clé, par la Providence divine, — est restée en Basse-Bretagne, — dans la paroisse appelée Primelin.

28

C'est sur le bord de la grande mer : — on ne trouve pas plus saint lieu ; — Près de la ville d'Audierne, — Est située l'église de Saint-Tugen.

29

Nous avons le bonheur, Bas-Bretons, — qu'on ait bâti une chapelle, — à saint Tugen le Béni : — C'est un grand trésor pour les Bretons.

30

Si vous voulez avoir rémission — de vos péchés et pardon, — venez tous, le dimanche avant la Saint-Jean, — le pardon se fait dans cette chapelle.

31

O saint Tugen le Béni, — secourez tous les Bretons, — qui portent, d'un cœur sincère, — votre clé, avec dévotion ;

32

Afin qu'après avoir été, — par vous, en ce monde, secourus, — nous ayions le bonheur de vous voir — au milieu des Saints et des Anges.

Ce cantique n'est pas de la facture bretonne du Cap-Sizun. Il semble être la réunion de trois cantiques ; et d'origine Trécorroise.

Le cantique primitif devait remonter, vers 1662, et indiquer seulement l'origine miraculeuse de la clé, les invocations à faire et les grâces demandées. C'était le *Cantique de la Clé.*

Bientôt, d'après la tradition, l'usage s'introduisit d'énumérer les miracles opérés par le Saint : il fallait allonger le cantique qui se chantait, à la procession du pardon ,allant de la chapelle de Saint-Tugen, à la fontaine de Saint-Ono, à travers tout le Trez-Goarem. D'où le nouveau cantique, dit : *des Miracles.*

Plus tard, *après une épidémie de rage*, un poète crut bien faire, en traçant, aux nouveaux miracles, un cadre comprenant tous les évêchés de Bretagne, à l'exception de celui de Quimper, qui figurait déjà au cantique local des *Miracles*. D'où le cantique imprimé, *composé en l'honneur de Monsieur Sainct Tugen*. Les détails complets donnés pour l'évêché de Tréguier seulement, indiquent l'origine Trécorroise du poète.

Un acte des registres paroissiaux donnerait l'époque de la composition du Cantique Trécorrois :

Le 3 février 1715, mourut de la rage, à Saint-Tugen, après avoir reçu *avant ses gammes*, les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, Jan Lorence, de Guiclan, mordu par un loup enragé, et conduit, au pardon de la Chapelle, par Guillaume Lorence, son frère, Yves Kerriou et Yves Keroulas, ses voisins, ou parents.

C'est donc aux premières années du XVIII^e^ siècle que remonte le cantique qui a été imprimé.

Les illettrés de la Trève de Saint-Tugen l'appellent toujours : *Cantique de la clé*, ou *Cantique des Miracles*.

H. Le C.

LETTRES

d'un Tambour de la 1re République

Dans le dossier des papiers abandonnés par les familles à l'Hôpital de Morlaix, nous avons découvert les lettres suivantes d'un soldat de la Première République (1). Elles nous ont paru intéressantes à publier, par le rapprochement avec les événements actuels.

Notre homme n'était pas cultivé. D'une famille modeste — son père, maître cordonnier, avait sans doute, au plus, à son service, un ou deux ouvriers, comme les maîtres-cordonniers de nos jours, dans les petites villes — Thomas-Talabardon ne savait pas écrire, car ses lettres furent rédigées par diverses mains. Son information manque, par suite, d'étendue. On peut le regretter. Telles quelles, elles nous aident cependant à nous renseigner sur l'esprit qui animait les premiers combattants de la Révolution. Elles nous donnent l'image d'un bon soldat, « qui fait tous les jours son possible, vis-à-vis de ses supérieurs », mais qui ne dore, ni ne poétise son métier. Il en voit les misères, et

---

(1) Le dossier contient en outre quelques papiers concernant la famille Talabardon : deux laissez-passer pour la mère et la sœur de Thomas Talabardon, l'un du 30 germinal an 2, pour Lannion, visé par le Comité permanent révolutionnaire de Morlaix, l'autre du 9 floréal an 10, pour Brest ; trois quittances de loyer ; un extrait de mariage de la sœur de Thomas Talabardon, Marie-Françoise, avec Claude-François Potel le 19 janvier 1811, et un acte de donation de ce sieur Potel à sa première femme.

parfois s'en plaint ; figure anticipée du grognard, qui fut, avec plus ou moins de panache, le prototype de milliers d'autres, ancêtres de nos modernes poilus, soldats d'une lutte entre la France et ses ennemis de toujours.

L'orthographe, assez fantaisiste, et dont les étrangetés ne présentaient aucun intérêt, a été rectifiée, mais la langue même demeure telle quelle; seuls un petit nombre de mots ont été rétablis entre crochets.

A Monsieur Talabardon (1), *maître cordonnier, demeurant dans la venelle au Pâté, à Morlaix.*

A Brest, le 2 octobre (1791 ?)

Mon cher père et ma chère mère,

Je vous écris ces lignes pour m'informer de l'état de votre santé. Quant à la mienne [elle] est très bonne. Je souhaite que la votre soit de même, ainsi que celle de ma sœur. Soyez persuadés que je vous aurais donné plus tôt de mes nouvelles, si je n'eusse point été obligé de partir aussitôt arrivé à Brest, mais le lendemain que j'arrivais, je fus obligé de partir pour le détachement de Lesneven, et de là nous avons été à Ploukerneau, et à Plouescat, et à Lannilis, quoi nous avons été l'espace de huit jours dehors marchant nuit et jour.

Je vous dirai qu'environ dix heures du soir, le feu a été pris dans le Bassin de Brest, mais cela n'a rien été. Je vous dirai que Landez a frappé son sergent-major et il a été condamné à deux ans de fers qui se font aux galères.

---

(1) Talabardon Alain, fils mineur de défunt Louis et de Catherine Quéméner, épousa le 21 juillet 1766, à Saint-Mathieu de Morlaix, Marguerite Le Meau, fille mineure de défunt Hervé et d'Anne Le Lay.

De ce mariage naquit 6 enfants. Thomas Talabardon, l'auteur des lettres que nous reproduisons, naquit le 3e à Saint-Mathieu le 10 avril 1771. Seule, sa sœur Marie-Françoise, née le 2 mai 1773, paraît avoir survécue avec lui.

Je vous prie, cher père, de faire mes assurances de respects à tous mes parents, mais, cher père, je vous dirai que tous les jours il arrive du monde de tous les côtés à Brest, mais, au moins, cher père, je vous prie de ne point faire cette folie, parce que si toutefois vous saviez comment l'on est au régiment : une fois engagé, on a vendu sa liberté. Si, toutefois, cher père, vous désirez venir vous promener à Brest, je vous prierai de me marquer dans votre réponse quand ou quel jour vous arriverez ; si toutefois vous venez, pour que j'aille vous devancer, tâchez de venir à la fin du mois.

Je vous dirai aussi que le fils de Herland fait un peu mieux. Vous voudrez bien marquer pourquoi La Chapelle est en prison. Dans le détachement où nous étions, il y a beaucoup de volontaires qui ont volé, et on leur avait détroussé leurs habits. Je vous dirai que j'ai vu mon oncle qui est venu où nous étions logés avant, et l'on n'entend rien que dire qu'ils se volent entre eux. J'ai aussi ouï dire que les jeunes gens sont partis pour les frontières.

Votre très humble et obéissant fils.

Thomas Talabardon, de 3e compagnie, en garnison à Recouvrance.

DEUXIÈME LETTRE

Soit rendue à Allain Talabardon, demeurant à Morlaix.

Recouvrance, le 31 mai 1792.

Ma chère mère,

Je vous écris ces lignes pour m'informer de l'état de votre santé, ainsi que de celle de mon cher père, dont je suis on ne peut plus inquiet de savoir si sa santé n'est pas de quelque peu augmentée, car l'on a dû malheureusement m'annoncer, pour augmenter mes peines, que mon père était à l'hôpital, malade (1). Et vous, ma mère, qui m'avez écrit il y a quelques jours, vous me l'avez caché ;

---

(1) Son père. Allain Talabardon n'est pas mentionné sur les registres d'entrées de l'hôpital. Il mourut le 18 décembre 1792, à son domicile en Saint-Mathieu, âgé de 48 ans.

à qui dois-je reprocher cela, à votre tendresse pour moi, mais j'ai malgré cela pour vous la même soumission et le même respect qu'auparavant, en vous suppliant en grâce de ne point prendre de chagrin, car, malheureusement pour nous, nous ne pourrons, ni par nos plaintes, ni [par] nos chagrins, ni enfin [par] nos gémissements lui rendre la santé que nous désirerions de lui rendre au péril de notre vie. Mais la seule ressource qui nous reste, d'après les soins que nous lui devons, c'est de prier Dieu à son aide.

Voilà ma mère les tristes consolations que je puis vous donner, n'étant pas à portée de vous donner, ni à lui, les secours que je désirerais de tout mon cœur vous rendre à tous.

J'ai parlé à Laviec à l'occasion de mes souliers, à qui j'ai dit que son fils avait payé une paire pour moi, et il m'a dit que oui, mais je n'ai vu ni son fils, ni les souliers, ainsi je vous prie de faire à son père les payer.

Il me reste à vous dire que M. Loutre a six francs à vous remettre que je lui ai donnés ; vendez, ma chère mère, tous les hardes que j'ai à la maison pour vous conserver, et soutenir l'auteur de mes jours, et ne lui rien laisser manquer de rien, non plus qu'à vous, tandis qu'il y aura. Lorsque tout sera allé, il faut espérer que la grâce de Dieu ne nous abandonnera pas dans nos peines et nos malheurs qui ne cesseront qu'avec nos jours.

Je vous prie de faire venir ma sœur à la maison, car je crois qu'il lui serait mieux d'être à vous aider que d'être où elle est, et à secourir un père qui lui doit être aussi cher et même plus qu'une tante . Je ne pas cependant les secours qu'elle peut porter à ma tante, mais le premier de ses devoirs est de secourir un père languissant et une mère désolée.

Je suis, ma chère mère, votre soumis, respectueux et malheureux fils. Thomas TALABARDON.

TROISIÈME LETTRE

A Marguerite Le Méau, femme Talabardon, à Morlaix, au département du Finistère, district du même nom, à Morlaix, par Paris, en ci-devant Bretagne.

Xôxer, en Vesphalie, le 10 mai 1795 (1).

Ma chère mère,

Je m'empresse de saisir la liberté qui nous est accordée de donner des nouvelles à nos parens de notre situation, ne doutant point de votre affection pour moi. Je ne doute pas non plus qu'il vous sera satisfaisant d'apprendre que, dans le malheur d'une longue captivité, je jouis encore d'une parfaite santé. Agréez aussi la sincérité des vœux que je fais pour la bonté de la vôtrè. Espérons qu'un jour nous aurons le bonheur de nous voir réunis. Nous ignorons, dans l'attente journalière de notre échange, quand elle pourroit s'effectuer. C'est aujourd'hui le plus ardent et le plus sincère de nos désirs.

Le sensible plaisir de revoir, et nos frères d'armes et nos parens, nous dédommagera des petites incommodités attachés à notre situation.

Depuis le 31 octobre 1793, je suis prisonnier de guerre

---

(1) Il peut être utile de rappeler ici les événements généraux auxquels fut mêlé notre tambour.

La première coalition européenne s'était formée contre la France révolutionnaire. Elle dura près de 5 ans (mars 1793, octobre 1797) et eut deux périodes : pendant la première, la France fu en face d'une coalition générale qu'elle réussit à vaincre et à disloquer, par les traités de Bâle (5 avril 1795), et de la Haye (10 mai 1795). Les seuls ennemis restèrent ensuite les Anglais .et les Autrichiens.

Talabardon fut fait prisonnier, à Marchiennes, au début de la guerre, lors de la seconde invasion de la France, qui fut arrêtée à Wattignies par Jourdan (15 et 16 octobre 1793), et au Geisberg, par Hoche (24 décembre 1793).

C'est pendant sa captivité, en 1794 et 1795, que fut refaite la conquête de la Belgique et de la rive gauche du Rhin, par Jourdan et Pichegru.

Incorporé après dans l'armée de Sambre et Meuse, que commandait Jourdan, et qui devait, avec l'armée du Rhin, dirigée par Moreau, prendre à revers Vienne que Bonaparte attaquait par l'Italie, Talabardon participa aux opérations effectuées en Allemagne en 1796. On sait qu'elles échouèrent. Jourdan arrivé par la vallée du Main, jusqu'en Bohême, subit un grave échec qui le contraignit à repasse rla rive gauche du Rhin. Moreau dut suivre le mouvement, en effectuant la savante retraite, dite du Val d'Enfer, qui le rendit célèbre.

au compte des Anglais, avec mes frères d'armes les canonniers du Finistère, pris comme moi à Marchiennes. La plus sensible consolation est d'être uni dans le malheur avec ses amis et ses pays ,et encore celle de savoir de vos nouvelles, l'état de votre santé, de vos affaires, et quelques nouvelles du pays, pourvu qu'elles ne fassent aucune mention de la guerre. Croyez-moi toujours, ma chère mère, votre digne fils, n'oubliant jamais que, pour mériter votre estime et celle de mes concitoyens, l'honneur et la probité me seront toujours chers.

Si vous voulez me procurer la satisfaction de m'écrire, l'adresse est ci-jointe.

Michelet, ignorant l'adresse de ses sœurs, vous prie d'avoir la bonté de leur témoigner ses amitiés, et les prie, s'ils en ont encore un souvenir, de lui écrire par votre occasion ; il se porte bien. Mon camarade de Quimper, l'ami de Renaud, vous fait ses compliments. C'est mon inséparable dans le malheur, nous nous flattons de jouir de la même union dans le bonheur à venir.

En attendant cette sensible satisfaction, croyez-moi dans les sentiments les plus affectueux.

Ma chère mère.

Votre très soumis fils,

Thomas TALABARDON.

(A la suite.)

Au Commissaire chargé de l'échange des prisonniers, à son bureau à Lille, pour remettre à Monsieur Ducelle, lieutenant-colonel et Commissaire député de Sa Majesté Britannique, pour faire tenir au citoyen Talabardon, prisonnier de guerre à la 3e Divison, 12e escouade, en la ville de Kôxer, en Westphalie.

(Au dos de la lettre).

Je vous prie d'annoncer à l'oncle de Renaud que son neveu est mort prisonnier à l'hôpital. Mon camarade Dosse a été blessé à Marchiennes. J'ignore, depuis ce moment, ce qu'il est devenu.

Embrassez bien tendrement mille fois ma sœur pour

moi, et ne m'oubliez pas dans le souvenir de tous mes parents.

QUATRIÈME LETTRE

A la citoyenne Talabardon, demeurant rue des Petits Pâtés, à Morlaix, département du Finistère.

Namur, 1er frimaire, 4e année républicaine.

Ma chère mère,

Je prends la liberté de vous écrire pour vous annoncer mon arrivée au Dépôt de la 9e demi-brigade, présentement aux Récollets de Namur, pays conquis. En même temps, pour m'informer de votre santé, ainsi que de ma sœur. En même temps, pour vous demander si vous n'avez pas reçu trois lettres que je vous ai écrites pendant que j'étais pour savoir de vos nouvelles, et pour savoir de vous si ma sœur est au service.

Je vous dis que nous avons été changés à Vezel, ville de Prusse, après deux ans d'esclavage que nous avons eus dans les prisons de guerre, dont nous étions deux mille prisonniers de guerre, lorsque nous avons été pris à Marchienne, ville de France. Donc, rendus à Vezel, nous avons eu des ordres de venir à notre dépôt pour nous faire habiller, vus que ses gueux de tyrans nous ont tout dépouillés de tout notre butin.

Je vous annonce aussi que mon ami Louis Doz a été blessé à la cuisse ; nous l'avons ramené dans une maison, que nous ne savons pas de quoi il est devenu, vu que nous étions poursuivis de l'ennemi. Renaud La Nourice, le neveu de Françoise Gracien est mort à l'hôpital.

Nous avons été tous malades en prison, mais, grâce à Dieu, je jouis présentement d'une bonne santé. Nous avons vu Mre Dudresnet (1), Mme Grislenne, M. Penne-

---

(1) Du Dresnay.

lée (2), le Recteur de Plourin (3), ci-devant marchand de bœuf, qui sont misérables, réduits à porter le sac sur leur dos, comme des mendiants, l'autre côté du Rhin.

Je vous prie de faire mes compliments à ma sœur, et la prier d'être toujours honnête fille, et suivre les bons conseils que vous aurez l'amitié de lui donner. Et pour vous prier de me mettre sur la lettre, que vous me ferez l'amitié de m'écrire, combien les assignats peuvent valoir. Pour à Namur, pays conquis, où nous sommes, les assignats ne valent qu'un liard de franc la livre; si les assignats ont cours en France, je vous les ferai passer aussitôt votre lettre reçue.

Je désirerais, du meilleur de mon cœur, pouvoir vous rendre service. Nous avons été changés le 27 vendémiaire à Vezel, pour venir rejoindre notre dépôt. Faites mes amitiés à mon oncle Jeanno, ainsy qu'à ses enfants et à tous mes parents.

Joseph Herlant de vous dire si son fils est à la maison, et s'il est guéri de la blessure qu'il a eue à la guerre ; je serai charmé de le savoir. Et pour vous dire que je fais mon possible tous les jours vis-à-vis de mes supérieurs ; il n'était point possible d'aller à Morlaix. On n'accorde aucun congé à aucun volontaire.

Bescon, Cavaric, le neveu de Roucout Michelette, le fils du petit Saint-Louis vous prie de faire ses compliments a tous ses parents. Et vous prie de faire mes compliments au citoyen Beau, et leur faire part de ma lettre, ainsi qu'à monsieur commandant Traoulen et à son épouse. Et vous

---

(2) Probablement, Toussaint-Marie Le Bihan, comte de Pennelé (près de Morlaix, en Saint-Martin-des-Champs), lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis, qui se maria le 26 janvier 1775, à Marguerite-Adélaïde de Poulpiquet de Coëtlez. M. Le Guennec, dans sa notice sur le *Château de Pennelé*, indique que M. de Pennelé émigra pendant la Révolution. Le district de Morlaix mit son château sous séquestre. Il le recouvra à son retour d'exil.

(3) François-Olivier Le Goff, recteur de Plourin-Morlaix depuis 1768. Après avoir d'abord prêté serment le 6 février 1791 *en langue bretonne*, à l'issue de la grand'messe, en l'église paroissiale, il s'était rétracté non moins solennellement le 22 mai suivant, puis démis de ses fonctions entre le 3 juillet et le 28 août. (Archives communales de Plourin. Cf. L. Le Guennec, *Une rétractation de serment à Plourin*).

prie de me faire une réponse le plus tôt possible par le prochain courrier, sans délai.

Je finis en vous embrassant de tout mon cœur, en attendant de vos nouvelles, ma très chère mère; salut et fraternité, et suis pour la vie votre soumis fils.

Thomas TALABARDON,
Tambour des canonniers.

Mon adresse : au dépôt de la 9e ½ brigade, aux Récollets de Namur, pays conquis.

CINQUIÈME LETTRE

A la citoyenne veuve Talabardon, demeurant rue du Mur, à Morlaix, département du Finistère

Cologne, 10 Nivose, 4e année républicaine.

Ma chère mère,

A mon arrivée à Namur, des prisons, je vous ai aussitôt écrit pour m'informer de l'état de votre santé, ainsi que de celle de ma sœur, mais je n'ai reçu aucune réponse. J'espère que celle-ci me sera plus favorable et que vous voudrez bien, aussitôt reçu, m'en faire réponse. J'attends cela de vous avec impatience, persuadé que si Dieu vous a laissé des jours, que vous ne m'oublierez pas.

Dans la première que je vous ai écrite, je vous donnais un détail de la misère que j'ai souffert parmi ces tyrans, rais, présentement, le tout est oublié, ma santé est bonne, Dieu merci ; je désire du plus profond de mon cœur que la ôtre, ainsi que celle de ma sœur, en soit de même.

Je suis présentement dans le 3e bataillon de la 9e ½ Brigade, 2e compagnie, commandée par le citoyen Laugée, capitaine.

Laudren vous prie d'assurer ses respects à sa mère, ainsi qu'à ses oncles et tantes.

Je suis avec respect.
Votre soumis fils.

Thomas TALABARDON.

Tambour au 3e Bat. d'infanterie, 9e ½ Brigade, 2e Compagnie, 1re division, armée de Sambre-et-Meuse, en garnison à Cologne.

— Le Sévère vous prie aussi de faire ses compliments à sa mère.

SIXIÈME LETTRE

A la citoyenne veuve Talabardon, demeurant rue de l'Egalité, à Morlaix, département du Finistère

Au Bivouacq, le 14e vendémiaire, 5e année.

Ma chère mère,

J'ai reçu votre lettre qui m'a fait un sensible plaisir d'apprendre que vous jouissez, ainsi que ma sœur, d'une bonne santé. Je suis bien fâché de n'avoir pu vous y répondre plus tôt. Au reçu de la vôtre, nous avons été obligés de partir, et, depuis ce temps, nous sommes toujours à la suite de l'ennemi ; nous avons essuyé différentes attaques et avons été obligés de monter à l'assaut près d'une petite ville de Prusse où l'ennemi était retranché avec force. Malgré leur résistance, nous avons remporté le champ de bataille, pris différentes pièces de canons et fait 4.000 prisonniers, et plus de 600 tant tués que blessés. De là nous les avons poursuivis jusqu'aux frontières de la Bohême, mais le défaut de vivres nous a forcés de battre en retraite jusqu'auprès du Rhin, et nous sommes toujours bivouaqués aux avants-postes, à une portée de fusil d'eux.

Rien autre chose à vous marquer, si ce n'est que je ne puis savoir le moment heureux de me trouver auprès de vous. On ne parle nullement de paix ici, mais bien de la guerre.

Je finis et suis, en espérant de vos nouvelles, pour la vie, votre fidèle fils.

Thomas TALABARDON.

— Je suis bien touché de savoir que ma cousine ne vous a pas priés de ses noces ; ne lui donnez nullement de mes nouvelles.

Mes compliments à tous mes parents et amis en général, et à tous ceux qui demanderont de mes nouvelles.

Donnez-moi des nouvelles de Fleur-d'Epine et faites les compliments de Laudren et de Sévère à leurs parents.

Mon adresse est : au citoyen Thomas Talabardon, tambour de la 2e Compagnie du 3e Bataillon, de la 105 ½ Brigade d'infanterie, avant-garde, armée de Sambre-et-Meuse, à l'Armée.

SEPTIÈME LETTRE

A la citoyenne veuve Talabardon, rue de l'Egalité, à Morlaix, département du Finistère

A Mayence, le 14 ventose, 6e année républicaine.

Ma chère mère,

J'ai l'honneur de vous écrire pour m'informer de l'état de votre santé, ainsi [que de] celle de ma sœur. Je désire qu'elle égale la mienne qui est toujours bonne, Dieu merci. Je vous dirai pour nouvelle que nous sommes présentement en garnison à Mayence, et même casernés ; tout est très cher, de manière qu'à peine on peut suffire de son prêt.

L'on donne présentement des congés limités à ceux qui ont des certificats qui attestent que leur présence est utile à la maison, pour terminer leurs affaires de famille. Comme je me trouve de ce nombre, je vous prierai de demander un certificat à la municipalité, qui attestera que ma présence vous est utile. D'un autre côté, vous pourrez passer chez les citoyens Beau, et vous les prierai d'avoir la bonté de vous rendre ce service ; aussitôt que je l'aurai reçu, je suis persuadé d'en obtenir un sur le champ, et j'aurai la douce satisfaction de vous aller voir. Ainsi ne tardez pas un instant à me le faire passer.

Je vous prie aussi de me marquer si Guyon, le fils de l'imprimeur de Morlaix (1), vous a remis mon sabre. Je lui ai donné pour aller à la maison. Vous lui ferez mes compliments et l'embrasserez pour moi.

---

(1) Pierre Guyon, qui s'intitulait avant la Révolution, imprimeur du Roi, de la Ville de Morlaix et de la Société Littéraire. (Inventaire des archives du Finistère. T. III. Quimper 1913. p. 210-211). Imprimeur à Morlaix depuis 1767. (Daumesnil, Histoire de Morlaix, p. 438-439).

Le fils de Sévère se trouvant (*partie déchirée*) guéri de la blessure qu'il a eue, il y a un an, espère obtenir son congé dans les premiers jours pour aller voir sa mère; vous l'embrasserez pour lui.

Laudren vous prie d'assurer de ses respects à ses père et mère, sans oublier Herlan et sa femme. Vous direz à ces derniers que je n'ai pas vu leur fils depuis le château de Bamberg, près Meulem.

Je finis en vous embrassant de tout mon cœur, ainsi que ma sœur, et suis pour la vie.

Votre fils,

Thomas TALABARDON.

— Quintin, mon camarade, vous prie d'assurer de ses respects à sa tante, cuisinière du citoyen Dubernard, négociant, rue de Bourret.

Mon adresse est : au citoyen Talabardon, tambour de la 7^e^ compagnie du 1^er^ Bataillon de la 10^e^ ½ Brigade d'infanterie, en garnison à Mayence, armée de Mayence.

HUITIÈME LETTRE

A la citoyenne Marguerite Le Maux, veuve Talabardon, demeurant à Morlaix, département du Finistère

Du Puy, le 12 Vendémiaire, an 7.

Ma chère mère,

J'ai reçu votre lettre, par laquelle vous me marquez que vous jouissez d'une parfaite santé, ainsi que ma chère sœur. Je souhaite que la présente vous trouve de même. Tant qu'à moi, je me porte bien, grâce à l'Etre Suprême, malgré tout le mal et la misère que nous avons dans la ville où nous sommes.

Nous sommes obligés de monter la garde toutes les douze heures.

Comme vous voyez, nous n'avons qu'une nuit de bonne, et quelquefois pas, et c'est rapport aux prisonniers que nous sommes obligés de garder. Ce sont des nobles, des prêtres, des assommeurs, des faiseurs de fausse mon-

naie (1), voilà pourquoi nous les gardons de si près. L'on craint que leurs complices ne voudraient les délivrer des prisons, tant le reste est assez tranquille.

Les vivres ne sont pas chères ; cela n'empêche pas que nous avons bien de la peine à vivre avec nos 6 sols par jour. Outre nos vivres, il nous faut du blanc, de la poudre. pommade, cire à cirer et payer le blanchissage de notre linge. Comme vous voyez, il ne nous reste pas grand chose pour faire le jeune homme, comme vous croyez que je fais, et que vous avez dit au petit Guyon que je buvais. Je ne crois pas que c'est avec quatre ou cinq sols qui nous reviennent toutes les décades que nous pouvons boire. Comme vous pensez, ainsi que les père et mère des camarades qui sont dans les bataillons, que nous sommes remplis d'argent, c'est ce qui les trompe. La plupart de mes camarades, ainsi que moi sont bien à plaindre pour l'hiver, car nous sommes tous bien mal habillés, et le pays est bien froid.

Rien autre chose à vous dire, pour le moment, que de faire mes compliments, à mes parents et amis, et tous ceux qui demanderont de mes nouvelles. Le petit Guyon vous fait ses compliments et vous prie de faire ses compliments à ses sœurs, quand vous les verrez à la place. Vous leur direz qu'il se porte bien, et qu'il les embrasse de tout son cœur.

Je finis ma chère mère et ma chère sœur en vous embrassant de tout mon cœur, et suis, pour la vie, votre fils.

Thomas TALABARDON.

La correspondance de notre Tambour s'arrête là. Il fut d'ailleurs tué peu après, comme l'atteste le certificat suivant délivré par le Conseil d'Administration de 105e Demi-Brigade d'infanterie, à laquelle appartenait Thomas Talabardon.

---

(1) Ce passage est ainsi orthographié : des à sommeurs, des feseure de fosse monnoit.

19e Division militaire
—
Place de Lyon

105e Demi-Brigade d'Infanterie de ligne

Nous soussignés, membres composant le Conseil d'Administration de la 105e ½ Brigade d'infanterie de ligne, certifions que le citoyen Thomas Tálabardon, tambour à la 7e compagne, du 1er Bataillon, natif de Morlaix, canton d'idem, département du Finistère, a été tué d'un coup de sabre dans une affaire particulière, le quatorze nivose, an 7e, et a été rayé du contrôle le même jour. En foy de quoy nous avons délivré le présent pour servir aux fins que de raison.

Fait à Lyon, le quatorze germinal, an 7 de la République française, une et indivisible.

Signés : Yven, capitaine ; Guyet, capitaine ; Arnaut, lieutenant ; Henri, fourrier ; Keranux, s.-m. ; Crerdon, chef de Bataillon.

Vu, par moi, Commissaire des guerres chargé de la Police de ladite ½ Brigade d'infanterie.

Signé : CORAT.

Le présent transcrit aux registres des décès de la commune de Morlaix, le 28 germinal, l'an 7 de la République.

Signé : Philippe BELLEVILLE.

Jean MARZIN.

Autour du Moulin-Blanc

Les brèves notes qui suivent n'ont pas, j'en conviens tout le premier, un grand intérêt archéologique. Elles résument simplement les observations d'un mobilisé qui, appelé par les événements à travailler dans l'un de ces établissements nationaux dont la production de plus en plus intense assure à nos armées le matériel et les munitions nécessaires, a employé les très rares loisirs que lui laisse sa tâche journalière à regarder quelque peu autour de lui, à interroger ses compagnons de labeur, à parcourir le coin de terre bretonne où les hasards de « la grande guerre » ont fixé son existence depuis plusieurs mois. Il n'a rien découvert d'important dans cette banlieue brestoise déjà bien des fois explorée, et d'ailleurs assez pauvre en monuments du passé, mais il sait par expérience combien l'antique physionomie de nos campagnes s'est gravement altérée en ces dernières années, et combien il devient urgent, avant que l'œuvre de destruction soit complète, de dresser une sorte « d'état des lieux » accompagné de croquis. qui conservera du moins, dans la Bretagne tristement banalisée de l'avenir, le souvenir et la vision des choses disparues.

La poudrerie du Moulin-Blanc s'élève, sur les territoires de Guipavas et du Relecq-Kerhuon, au creux d'une large anse peu profonde, qu'abrite des vents du large une jolie pointe ombragée et fleurie, toute peuplée de villas, embaumée de jardins. Jadis s'y dressait un vieux moulin à vent blanchi pour servir d'amer aux

navires. Le moulin a disparu, mais le nom en est demeuré à l'endroit. A gauche s'ouvre l'estuaire de l'Elorn, bordé par la longue côte de Plougastel que domine, comme un vieux castel ruineux, l'oppidum gaulois de Roch-Nivelen, enclos de ses bastions naturels aux fantastiques dentelures. Puis c'est la rade de Brest, nappe d'eau glauque et brumeuse sous les nuées basses qui accourent de l'Atlantique, les rivages bleuissants du Fret et de Roscanvel, l'abrupte Pointe Espagnole, le goulet, « cette porte ouverte sur l'infini, dont le seuil, a dit Emile Souvestre, est formé par la mer et le linteau par le ciel... »

Dans la baie du Moulin-Blanc, on constate, paraît-il, un affaissement considérable du sol. Autrefois, la route de Brest au passage de Plougastel, cet ancien *Treiz-Guinel* où l'abbaye de Daoulas entretenait un hôpital au moyen-âge, coupait l'anse en diagonale; actuellement, elle se trouve submergée sur cette partie du parcours et ne réapparaît, sous forme d'un étroit chemin enserré entre des murs de parcs, qu'à la pointe elle-même, en face du hameau de Kerangal.

L'enceinte de la poudrerie renferme un vieux manoir, Coatanguy, bien campé sur un éperon boisé, au débouché d'une vallée verte et fraîche qui déverse à la mer l'eau des marais de Kervern, en Guipavas. Ce vieux logis possède encore une tourelle, mais son affectation à l'usage de magasin lui a été funeste. On a maçonné ses fenêtres, abaissé sa toiture, abattu ses dépendances. Il subsiste aussi un jardin enclos, où les espaliers étaient singulièrement soutenus par des rangées d'ossements plantés dans la muraille : débris humains, assurent les amateurs de drames; os de pourceaux, rétorquent les gens prosaïques. En creusant dans ce jardin, on a découvert deux boulets en fer,

de 13 centimètres de diamètre. Pourtant, Coatanguy n'a guère l'allure d'une maison forte pourvue d'artillerie. Peut-être ces boulets proviennent-ils de quelque batterie voisine établie pour couvrir l'entrée de la rivière de Landerneau. En 1674, d'après un rôle des terres nobles de Guipavas dont j'ai l'original sous les yeux, le manoir de Coatanguy appartenait au sieur de Keraret Taillart.

Outre le ruisseau de Coatanguy, la poudrerie alimente encore ses cuves et ses piles à l'eau de Mesgalon, riante coulée agreste et feuillue qui dévale au rivage entre la pointe du Moulin-Blanc et l'établissement. La promenade du « Vallon » est chère aux Brestois, comme en témoignent les papiers graisseux, les flacons brisés et les déchets divers qui déshonorent un peu ses pentes ombreuses. Au-dessus d'un moulin restauré, le vieux manoir de Mesgalon se cache à mi-versant, parmi les arbres. C'est un édifice du seizième siècle assez bien conservé, malgré quelques remaniements postérieurs. Sa façade en pierres de taille, provenant de ces carrières de granit jaune de Logonna d'où sont sortis tant de monuments religieux ou civils, est percée de deux portes ogivales sobrement moulurées, et de cinq fenêtres barrées de meneaux en croix. Le portail extérieur a été détruit, ainsi que le colombier. La dame de Beaurepos était, en 1674, propriétaire du manoir de Mesgalon.

Une terre seigneuriale plus importante était Kermeur, située à un kilomètre au Nord de la halte du Rody, au milieu d'un plateau fertile. Une vaste maison a été reconstruite des pierres de l'ancien manoir, dont on a gardé quelques débris : grande arcade du portail flanquée d'une jolie porte à voussoirs gothiques, écusson fruste, console sculptée, etc. Au Petit-

Kermeur subsiste un logis à porte et fenêtres ogivales. Du manoir descendait vers le moulin une large rabine. Prigent du Val, seigneur de Kermeur, comparaît en archer à deux chevaux à la montre de l'évêché de Léon en 1534. Sa postérité se fondit dans les Lescoët, et le manoir de Kermeur, avec chapelle, était possédé en 1674 par les héritiers du sieur de Kergo Lescoët, puis au XVIII[e] siècle par la famille de Coataudon.

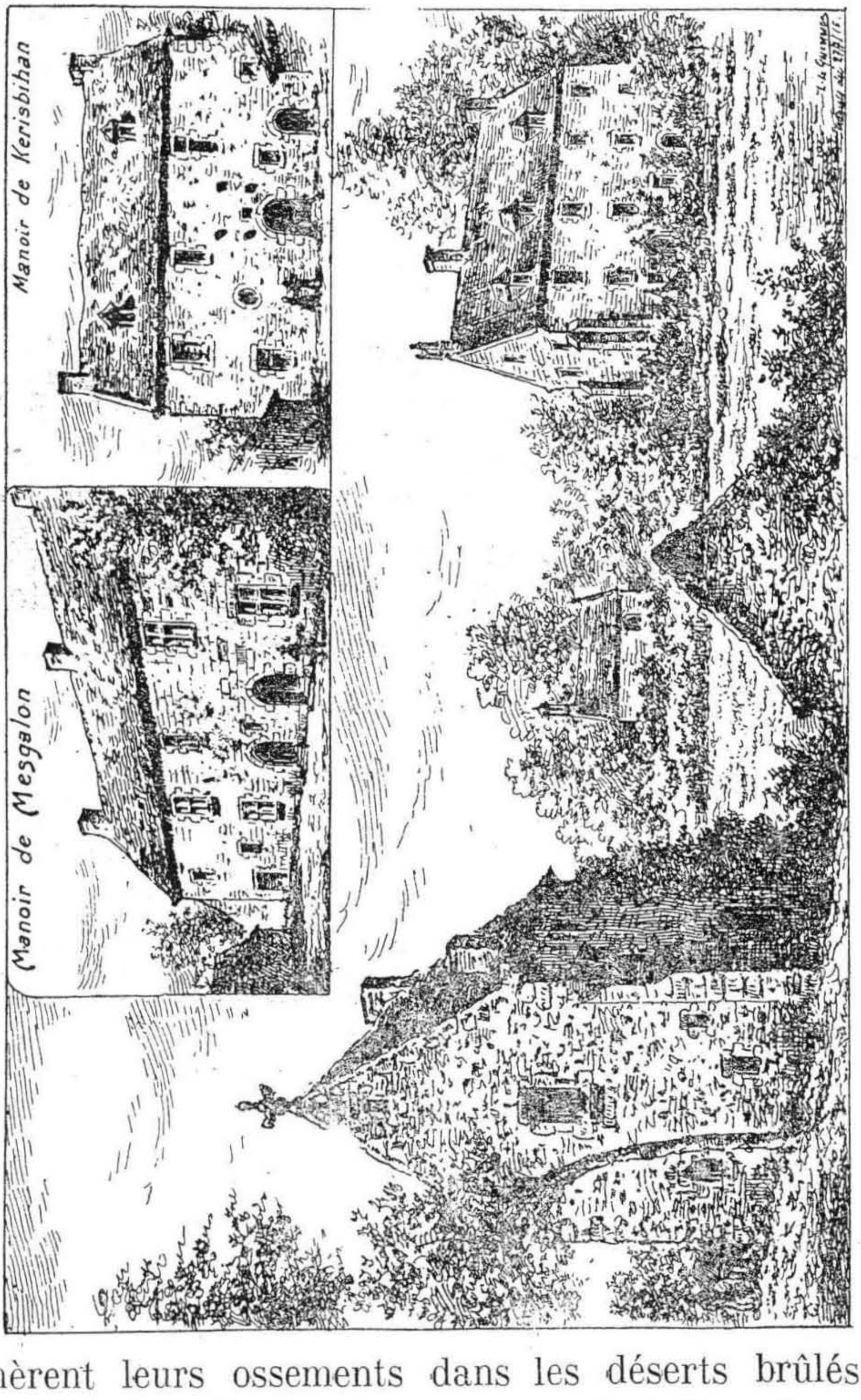
Le manoir du Rody, propriété en 1674 du sieur de Traoumeur Lesguern, n'est plus qu'une toute moderne maison de campagne, ainsi que son voisin de Lanaërec (la lande *serpenteuse*). Près de ce dernier existait une vieille chapelle, jadis dédiée, par une coïncidence curieuse, à Sainte Barbe, patronne des artilleurs et des poudriers. De longue date, l'endroit fut donc prédestiné à la création d'une poudrerie. La notice sur la paroisse de Guipavas, publiée dans le *Bulletin de la Commission diocésaine*, et que je ne puis citer ici que de mémoire, relate les circonstances dans lesquelles se célébrait, au temps de Louis XV, le « pardon » de Sainte-Barbe, avec l'arrivée des bannières de Guipavas et de Gouesnou, la procession à laquelle prenaient part des officiers de marine venus de Brest, et le repas servi pour le clergé et pour eux, qui clôturait la cérémonie. Je n'ai pu savoir si les ouvriers du Moulin-Blanc ont continué la tradition tant que subsista la chapelle. Il y a une douzaine d'années, ils fêtaient encore leur sainte protectrice de la façon suivante : Au matin du 4 décembre, le personnel se ressemblait dans la cour de la poudrerie, puis se formait en cortège, musique en tête, et, précédé de la bannière de Sainte Barbe, prenait le chemin du Relecq, pour assister à une grand'messe dans l'église paroissiale du lieu. A midi, l'on banquetait, et le soir, un bal avait

lieu dans le réfectoire de l'établissement, où l'image de Sainte-Barbe, encadrée de lampes électriques, trônait à la place d'honneur. Tout cela a été supprimé en 1904. On vénère encore la fontaine de Sainte-Barbe, qui a survécu à la chapelle, et on y allume des cierges devant la statue en pierre de sa patronne.

Un peu plus haut, sur la vieille route de Gouesnou, se voit la croix de Penanstréat. Sa longue gaule de granit est plantée dans un dé cubique reposant sur un soubassement de deux marches ; à ce dé est adossée, au Nord, une table de pierre formant autel. Les statues posées sur les consoles latérales ont disparu ; il ne reste que le Christ, et, au revers, une sainte Catherine à l'abondante chevelure, appuyée sur son épée et sa roue brisée. Sur la console de gauche, date de 1661 ; au pied du Christ, et sur la console de droite, cette inscription : SIT : NOEN : DOMINI : BENEDICTON (*sic*) CRUX : FACTA : ORDINE : JAN : ROUAL : KATERINE. BR.

Rejoignons le rivage, et suivons, vers l'Est, la route de Brest au passage de Plougastel. Entre de blanches maisons fleuries, de très nombreux cabarets, des villas regardant le golfe parmi leurs verdures, elle gravit la montée de Baradozic et côtoie bientôt les futaies du « château du prince russe » palais de légende qui date, assure-t-on, de l'époque où les rois épousaient des bergères et où de trop grandes félicités portaient malheur... Une ancienne croix pattée, haute d'environ 2 mètres, et plantée au carrefour de Toul-ar-Gaignou, est seule à signaler jusque-là, mais plus loin, en quittant le chemin actuel pour suivre à gauche le tronçon déclassé qui va dévaler vers Camfrout, on rencontre l'avenue du manoir de Lossulien, autrefois la plus considérable terre noble de Guipavas. Les possesseurs du lieu jouissaient des premières prééminences en l'église

paroissiale, et l'un d'eux, au retour de la croisade, fonda, dit-on ,la chapelle du Relecq pour commémorer la fin glorieuse de tous les soldats chrétiens qui



semèrent leurs ossements dans les déserts brûlés de Palestine. Le seigneur de Lossulien était l'un des quatre chevaliers de l'évêché de Léon qui portaient sur

leurs épaules la chaise de l'évêque diocésain, lorsqu'il faisait sa «joyeuse entrée » à Saint-Pol. L'édifice principal du manoir est toujours debout, grande et belle maison du seizième siècle, à deux étages, solidement construite en pierres de taille, et décorée d'une porte ogivale à arcade, crossettes frisées, et fleuron armorié. Quelques fenêtres du rez-de-chaussée ont gardé leurs meneaux. A côté s'élèvent une chapelle à clocheton gothique, et, au creux du vallon, un moulin féodal dont le pignon aigu, accosté d'un massif éperon, forme un pittoresque premier plan au vieux manoir qui détache sur les frondaisons des grands châtaigniers sa grise façade enguirlandée de roses.

Lossulien pourrait avoir succédé, comme presque tous les chefs-lieux d'importants fiefs bretons, à un vieux château ceint de retranchements, car on voit encore, en bordure de l'enclos des jardins, une levée de terre épaisse de 5 mètres sur 3 mètres d'élévation, et bordée d'un fossé où coule un ruisseau.

Cette terre a appartenu aux familles de Cornouaillé, de Guengat et de Kergorlay. En 1674, le manoir, avec colombier, était à la dame du Cludon, ainsi que les lieux nobles voisins de Kerscau, de Kervaziou, de Kerdeincuff, des Salles et de Camfrout. Au XVIII[e] siècle, ce domaine fut acquis par le riche armateur landernéen Fleury, dont la fille héritière épousa le marquis de Kerouartz. Aujourd'hui, Lossulien est possédé par Mme Fréville.

Un raidillon caillouteux et raviné nous mène à Camfrout, hameau blotti dans une petite anse où vient tomber un mince cours d'eau. Toutes ses maisons ont fait peau neuve, sauf un vétuste logis à porte gothique du quinzième siècle. Sur la rive opposée s'érigent les fameux «*Rec'hier Plougastel*», et leurs bizarres silhouettes

émergeant des taillis évoquent la légende, si joliment narrée par du Cleuziou dans son *Pays de Léon*, du diable jonglant avec les rochers au-dessus de la rivière pour châtier les *Plougastelliz* au cœur dur. Le passage est là, à l'extrémité de l'anse, mais de l'hôpital qu'y entretenaient jadis les moines de Daoulas à l'intention des voyageurs et aussi des pèlerins qui arrivaient de Cornouaille par le Faou, Daoulas et Loperhet pour visiter les sanctuaires de Gouesnou, de N.-D. du Reun et du Folgoat, il ne subsiste plus pierre sur pierre. On voit encore, au carrefour du chemin du Relecq, le socle d'une croix enfoncé dans un talus et surmonté d'un débris de croisillon où se devine la forme du Christ. Plus près de la cale du passage, il y a une autre très vieille croix pattée, haute de 1 m. 35, avec des bras en saillie de 0 m. 20 sur une épaisseur égale.

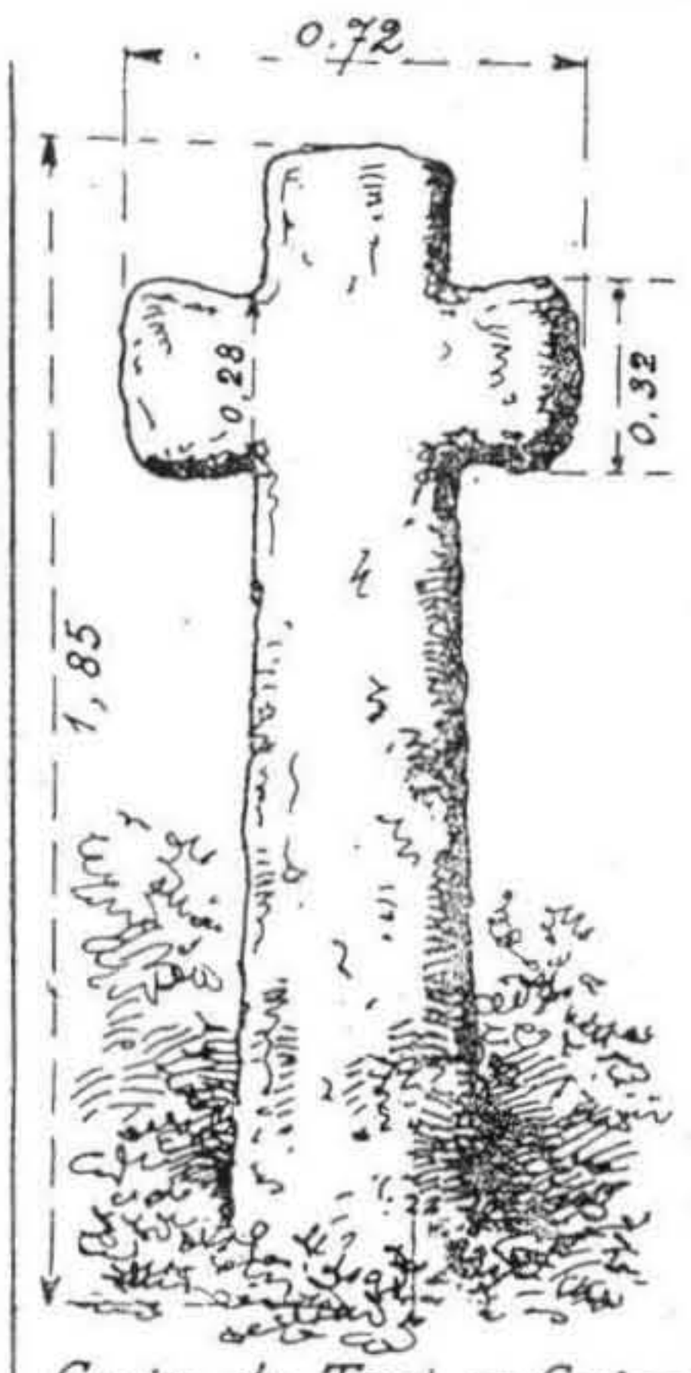
A quelque cinq cents mètres en amont, l'anse de Kerhuon ouvre parmi les bois et les labours sa filtrée de belle eau brillante, qui reflète dans son calme miroir le ciel changeant, les masses étagées du feuillage et les blanches maisons de Kerhorre. Devant la pyrotechnie de Saint-Nicolas, murs jaunes et toits rouges sur une palue basse, la vieille *Melpomène* dort au murmure du flot qui vient clapoter contre sa coque sonore. La chapelle de Saint-Nicolas, abandonnée et vide, cache non loin, dans un bouquet d'arbres moussus, sa façade à baies gothiques et son chevet ajouré d'une fenêtre dont le tympan a des lobes à redents du XV^e^ siècle. Au revers de la croix du placître, un saint Nicolas mutilé tient à deux mains, contre sa poitrine, le saloir légendaire d'où émergent les trois petits enfants.

Gagnons le bourg du Relecq, dominé par une église moderne qui n'est pas sans prétentions architecturales, et dont on peut au moins louer les dimensions. Elle a

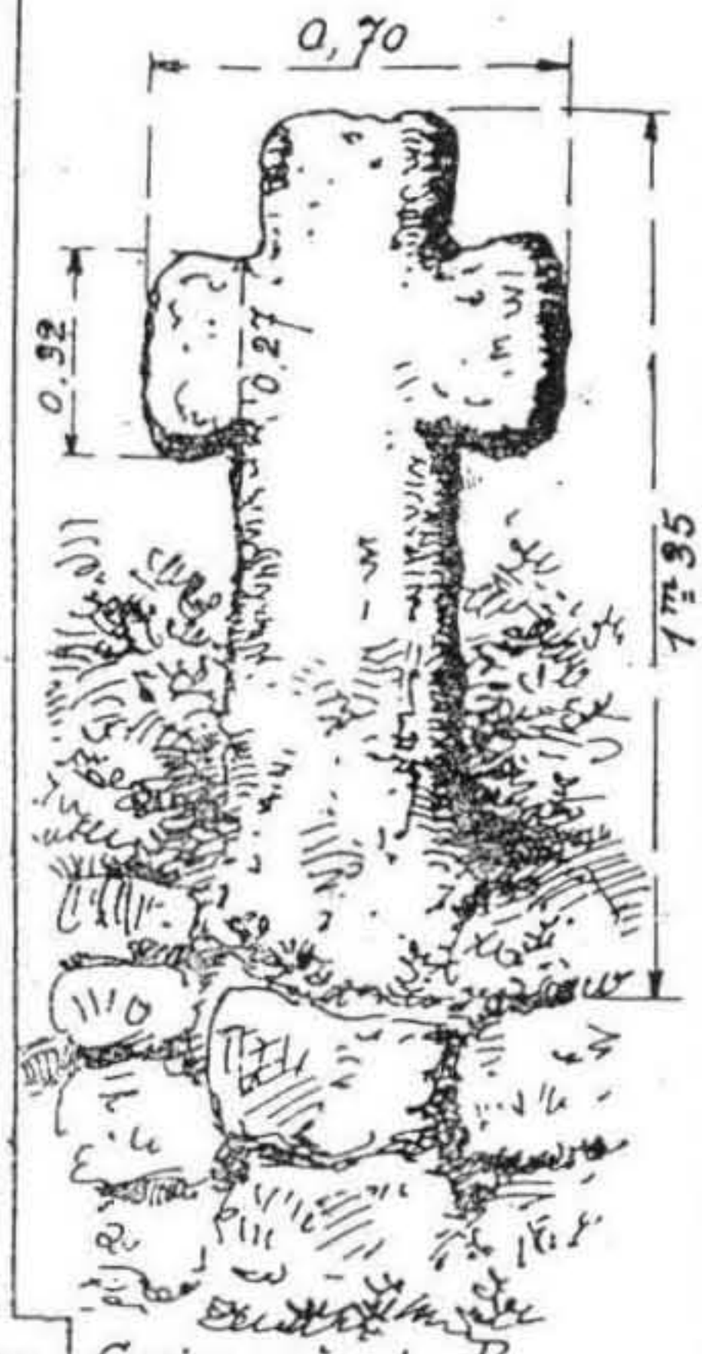
remplacé d'ailleurs un édifice du XVIII[e] siècle dépourvu de caractère. Nous n'avons à y noter que deux objets anciens ; à l'intérieur, la statue vénérée de Notre-Dame du Relecq, Vierge-Mère de l'époque Louis XIV entourée d'ex-voto attestant que son intercession demeure toujours efficace, et devant laquelle brûlent des cierges, offrandes pour des êtres chers en péril... ; à l'extérieur, une croix de granit datée de 1621. Aux pieds du Christ, accompagné de la Sainte Vierge et de saint Jean, un écusson porte les *trois mains appaumées* des Guengat, seigneurs de Lossulien. Sur le socle est sculpté un calice, avec les quatre lettres M. S. B. P.

Le Relecq se trouve sur une très ancienne voie aboutissant au Passage, et qu'on peut suivre, dans la direction du Nord, jusqu'au bourg de Guipavas. A la sortie même du Relecq, au carrefour de cette voie et d'un autre chemin allant vers Gouesnou, il y a un lec'h surmonté d'une petite croix et mesurant, y compris ladite croix, environ 3 mètres. Son plan est octogonal, mais à faces très irrégulières. Après une montée d'un kilomètre, en face d'une carrière abandonnée, on rencontre un second lec'h planté sur un tertre rond formé de grosses pierres, duquel la vue s'étend très ample sur la région. Ce lech est aussi octogonal, à quatre grands pans séparés par quatre autres plus petits, le tout irrégulier. Il mesure 2 m. 05 de hauteur ; à son sommet est percé un trou, dans lequel devait être scellée la base d'une croix disparue.

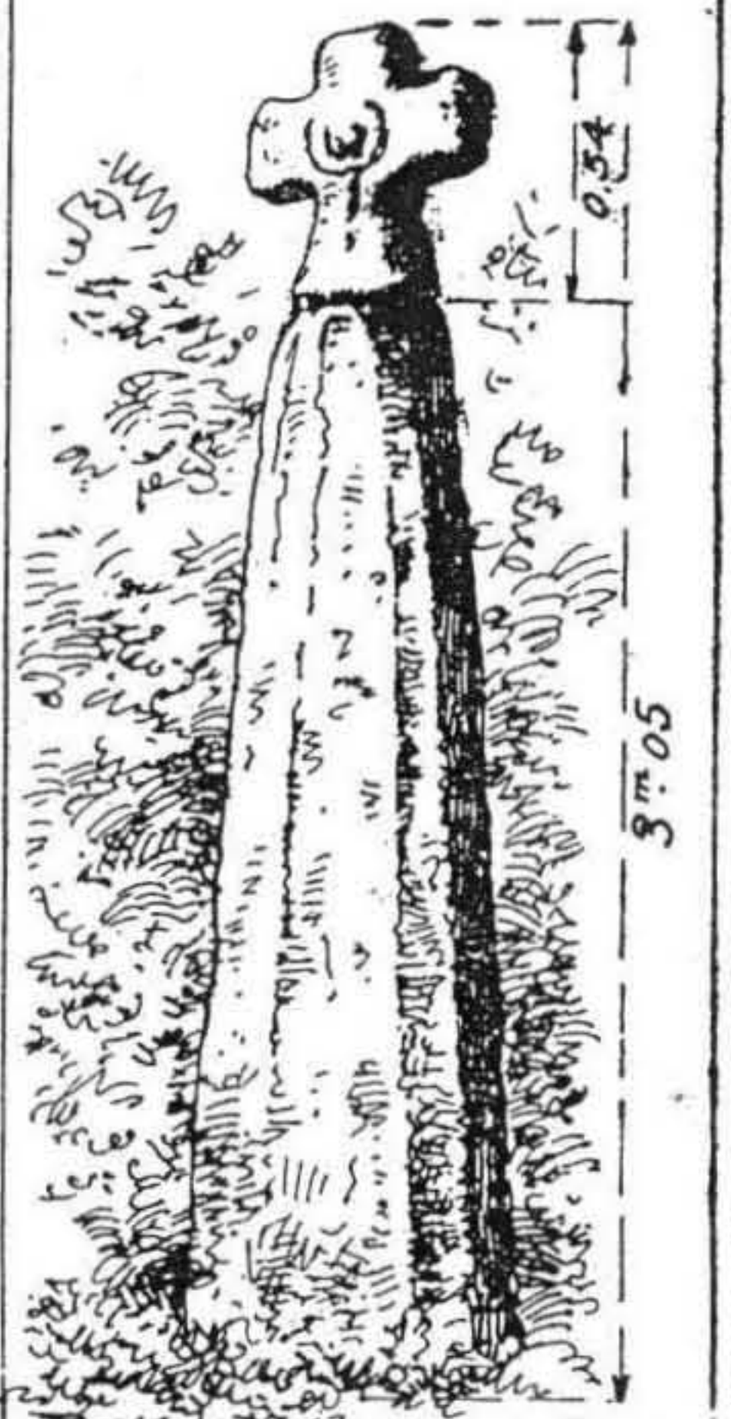
A 200 mètres plus loin, notre vieille voie coupe un chemin creux tout aussi antique, qui n'est rien moins que la voie romaine de Morlaix à Brest, jalonnée depuis Landerneau par Beuzit-Conogan, les ruines de Joyeuse-Garde, le Cloître, où M. du Châtellier signale



Croix de Toul-ar-Gaignou



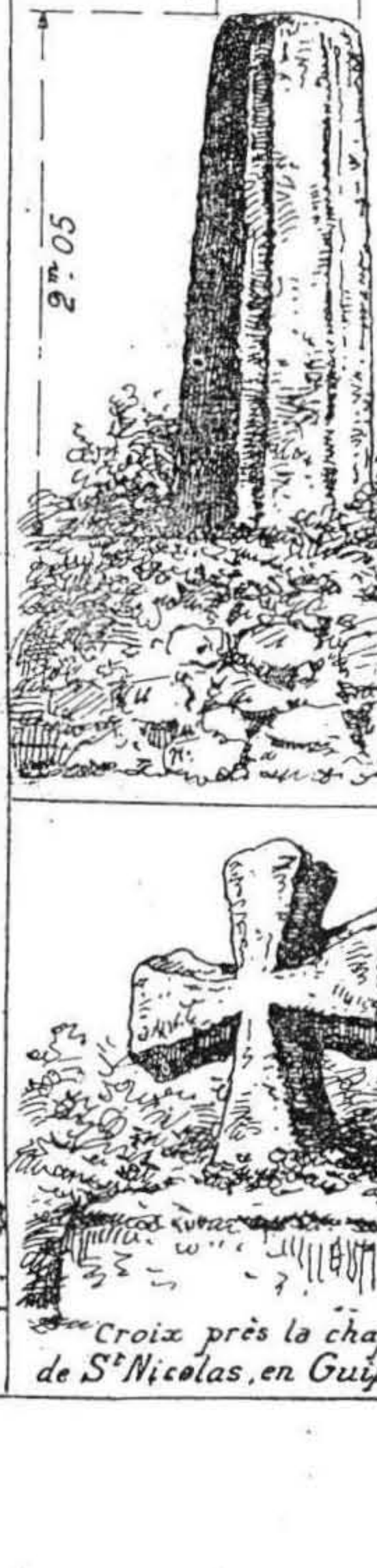
Croix près du Passage



Lec'h près le Relecq sur la voie de Guipavas

Lec'h près le Bourgneuf en Gouesnou, sur une ancienne voie

Lec'h au Sud de Kerroumen



Lec'h au Nord de Kerroumen



Croix près la chapelle de St Nicolas, en Guipavas

Fragment de lech dans la cour d'une ferme à Kangal (longueur 0m,65)

L. Le Guennec

des tuiles et des poteries, et enfin, au présent carrefour, par la ferme de Kerromen, groupe de bâtisses neuves et de masures croulantes, au nom significatif. L'inventaire de M. du Châtellier ne mentionne pas le lech voisin, ni un autre lech que nous allons rencontrer tout près, mais en revanche il localise à Kerromen une trouvaille de petits bronzes du IIIe siècle et un tumulus qui, fouillé en 1873, donna des ossements et des épées déposées au Musée de Brest. J'ai ramassé deux ou trois fragments de tuiles parmi les cailloux ôtés des champs et jetés sur le chemin pour l'empierrer. Le tumulus existe encore, dans un champ de blé, à 400 mètres à l'Ouest du carrefour, au Nord de la voie de Brest. On dit qu'un souterrain relie Kerromen au hameau de Feunteun-Aon, situé à 3 kilomètres au Sud, au bord de la mer.

Le dernier lech (le troisième sur un parcours d'à peine 1500 mètres) est planté à même le sol, tout au bord de la voie. Il offre neuf pans inégaux ; sur le plus large, aspecté à l'Est, se détache en relief une sorte de hampe qui pourrait être un angon ou une épée. Une croix l'a surmonté dont il reste encore un Christ très fruste gisant à côté.

J'ai suivi l'ancienne voie au-delà de Kerromen, jusqu'à une croix barbare, au Christ tout vêtu d'un lichen broussailleux, qui, dressée au sommet d'une forte descente, domine deux jolis vallons agrestes. En face, sur la colline, le gros bourg de Guipavas s'étale avec son lourd beffroi paroissial et la flèche gothique de Notre-Dame du Reun. Pressé par l'heure, j'ai dû me contenter de suivre de l'œil le vieux chemin dans sa dégringolade et son ascension, et regagner le Relecq avec le regret de ne pouvoir accomplir en entier cette première

étape. Où allait-il après Guipavas ? Vers Lesneven, vers Tolente la mystérieuse ?...

A Guipavas, l'église a été rebâtie vers 1850 avec les magnifiques matériaux de l'ancien édifice, incendié et ruiné sous la Révolution, et dont on n'a conservé que le porche Nord, de l'école des beaux porches landernéens antérieurs à la Ligue. Une souple guirlande de vigne taillée et ajourée dans le kersanton, encadre la baie d'entrée et son linteau en anse de panier, au milieu duquel resplendit un soleil ailé et hilare. Ce soleil se retrouve sur maints monuments de la région, et l'on prétend qu'il constitua jadis le blason particulier de la principauté de Landerneau jusqu'à ce qu'un duc de Rohan, par déférence pour Louis XIV, le Roi-Soleil, lui eût substitué une lune bientôt fameuse. Au tympan, la corniche portait un groupe de la Nativité, dont il n'a survécu que les plus humbles comparses, l'âne et le bœuf. Des anges musiciens ou thuriféraires planent dans les voussures de l'arcade, et sur les socles des statues des douze Apôtres rangées dans le porche, sous d'élégants dais gothiques, se lisent les noms des braves paysans du seizième siècle qui en furent les donateurs. H. TOULLEC offrit saint Pierre ; Y. BIZIAN, saint André ; A. THOMAS BIZIAN, saint Thomas ; C. KERIANN, saint Barthélemy ; ... AN : ESCOP, F. G. KEROUANTON ; B. DIVERSÈS ; F. G. AN ROUS, d'autres Apôtres. Saint Jean fut donné par un prêtre qui l'a signé d'un calice et de ses initiales, J. K. Pour offrir la dixième statue se cotisèrent J. H. ISAC et F. SEGALLEN. La onzième est marquée d'un nom d'une lecture difficile, LANOALV (?), et l'inscription de la dernière est fruste.

Les retables à colonnes des deux autels latéraux sont du XVIII[e] siècle, ainsi que les statues de saint Jean et

de saint Michel qui décorent celui de droite. Près de ce dernier, il y a un Ange Gardien, taillé en force, probablement par quelque sculpteur du port de Brest plus accoutumé à ciseler des Neptunes athlétiques et des Amphitrites mafflues que de séraphiques esprits. Du même atelier .doit sortir aussi une sainte Marguerite vigoureusement charpentée, qui foule aux pieds un dragon minuscule, à la gueule bâillant de piteuse façon. Le retable de gauche encadre au tableau de la Sainte Famille, et trois autres toiles du XVIII[e] siècle, aux tons verdâtres et fumeux, mais semblant de bonne facture, s'étalent sùr les murailles. L'une figure une belle Vierge-Mère flottant entre terre et ciel, sur le croissant ; la seconde les Pèlerins d'Emmaüs, m'a-t-il semblé. Je n'ai pu reconnaître le sujet de la troisième. Remarqué aussi, près d'une porte latérale, un bénitier chargé d'un écusson carré offrant *un sautoir cantonné de quatre annelets*, et flanqué de deux instruments étrangement plébéiens, une pelle et une pioche.

La vaste chapelle de Notre-Dame du Reun s'élève au Nord du bourg, derrière le chemp de foire et sa haie de tristes arbres ébranchés. Bâtie au XVI[e] siècle, elle porte sur son pignon Ouest un clocher flanqué de deux tourelles polygonales. De la plate-forme, entourée d'une galerie gothique en encorbellement, se dégage un beffroi en kersanton presque noir, formé d'abord d'une double chambre de cloches appuyée par des arc[e]boutants sur des pinacles d'angle à amortissements bosselés, puis d'une chambre supérieure sommée d'une flèche asez courte. La façade Sud, la plus ornée, présente cinq fenêtres à deux panneaux et tympan treflé, dont la dernière est surmontée d'un gâble à crossettes, et deux portes, l'une ogivale, l'autre de la Renaissance. Une large maîtresse vitre à meneaux flamboyants, ac-

costée de deux baies plus petites, est pratiquée dans le pignon du chevet, garni de crochets sur ses rampants.

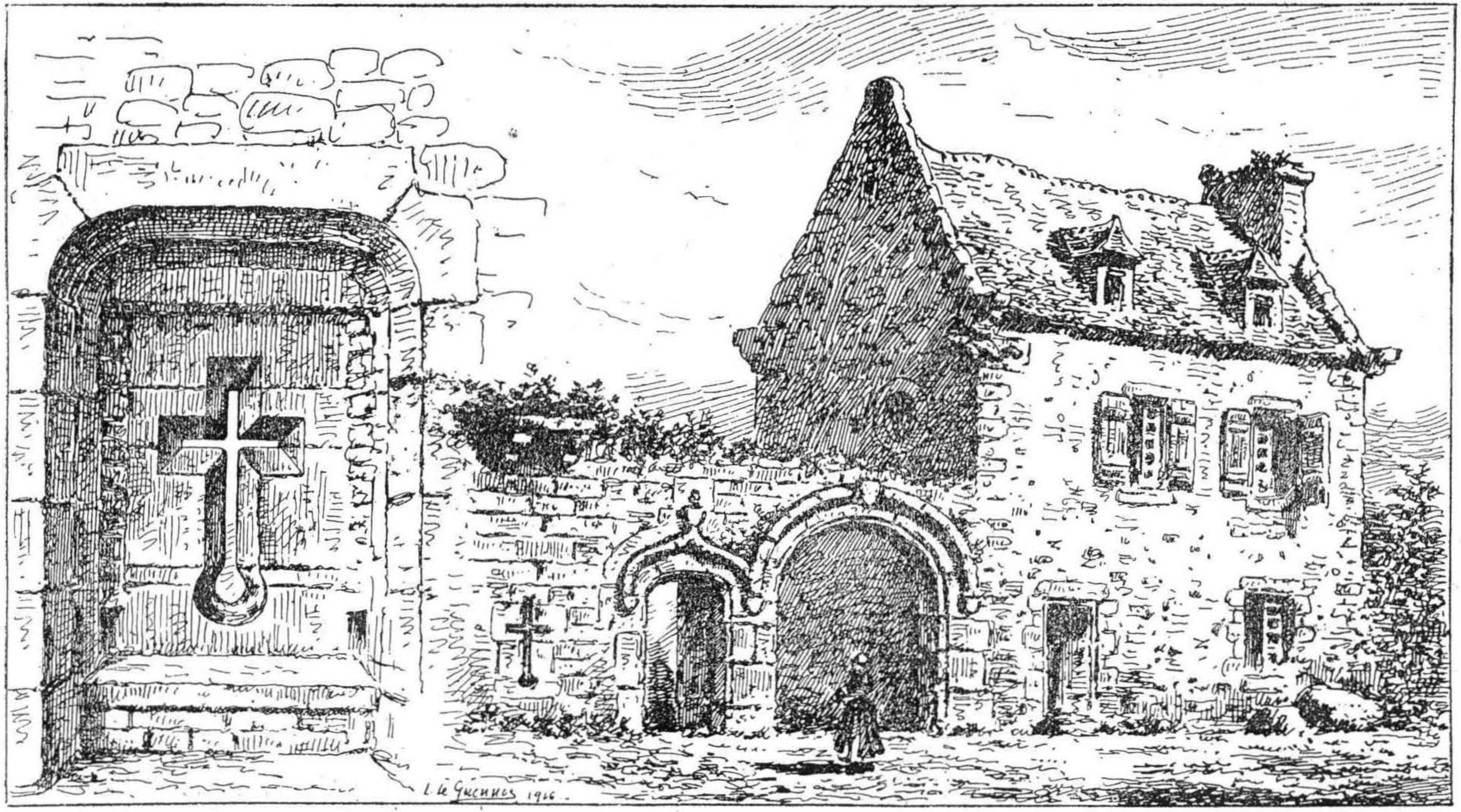
L'intérieur a nef et bas-côtés, et les quatre piliers les plus voisins du chœur sont munis à leur base de bancs circulaires en pierre. Dans les murs latéraux se voient pratiqués six enfeus gothiques, mais leurs armoiries ont été martelées, et les iconoclastes n'ont épargné que le calice sculpté sur l'un d'eux pour indiquer la sépulture d'un prêtre. La statue de Notre-Dame du Reun est une belle Vierge-Mère du XVII[e] siècle ; plus anciennes paraissent celles de saint Gouesnou et de saint Primel. Quant à l'image de sainte Jeanne de Chantal, c'est un saint Jean auquel un adroit barbouilleur a fait changer de sexe et d'habit, tout comme la sainte Madeleine qui l'accompagnait jadis sur le *tref* du chœur, aux pieds du Christ, s'est vue transformer en sainte Catherine de Sienne. Un ancien tableau de cette même sainte, d'une jolie expression, existe dans le collatéral Nord, ainsi que les débris d'une croix dont tous les personnages sont taillés dans un même bloc de granit ; on y distingue le Christ, une Pitié, un saint Evêque et un saint Abbé.

La route nationale nous ramène vers Brest sans nous offrir, l'espace de trois kilomètres, rien qui soit digne d'intérêt. A gauche, sur la hauteur, les hameaux de Questel (*les châteaux*) et de Torallan (*la tour de la Lande*) signalent-ils un de ces groupements d'ouvrages fortifiés qui, selon une théorie chère au regretté M. Jourdan de la Passardière, jalonnaient les voies militaires des Gallo-Romains ? En tout cas, la voie de Morlaix à Brest devait passer un peu plus au Sud pour se confondre avec le chemin actuel dans les parages du manoir de Froutven. Ce manoir, dont nous apercevons la façade blanche à travers les feuillages d'un jardin,

au milieu de dépendances délabrées, ne paraît pas, de prime abord, antérieur au XVIII[e] siècle. Il faut s'approcher pour reconnaître que ses fenêtres ont des moulures gothiques, et y pénétrer pour y trouver une jolie porte ogivale à colonnettes. La chapelle domestique, jadis dédiée à saint Isidore, tourne vers la grand'route son clocheton à coupole et sa fenêtre à meneaux pratiquée presque au ras du sol. Un pavé y conduisait du manoir, permettant d'y accéder en hiver sans s'enliser dans le chemin devenu un marécage. En face, il y a le socle octogonal d'une croix démolie, où reste planté un tronçon de fût. Dans le jardin, d'un agréable aspect d'autrefois avec ses charmilles et ses ronds-points, on montre un vieux buste de terre cuite déterré il y a quelques années ; c'est, semble-t-il, le portrait d'un général ou d'un officier supérieur du Premier Empire ou de la Restauration, en épaulettes, catogan et haute cravate.

Froutven appartenait au XVI[e] siècle aux Rivoalen de Mesléan. Jérôme Rivoalen, sieur de Froutven, fait prisonnier par Sourdéac sous la Ligue, dut emprunter de l'argent, pour payer sa rançon, à Louis Barbier, sieur de Kerjean, son oncle. L'obligation existe aux archives de Lesquiffiou. En 1674, le manoir de Froutven, avec colombier et chapelle, était à Messire François de Rollon et dame Claude de Gouzillon, sieur et dame de Grandmaison. On le trouve ensuite aux mains des Le Chossec de Froutven, puis des Coataudon par alliance. J'ignore ses possesseurs après la Révolution.

La famille de Coataudon, que je viens de nommer, avait son berceau tout voisin de Froutven, un peu en amont dans la même vallée. Coataudon est indiqué comme château sur d'assez récentes cartes du ministère de la guerre. Cependant, il doit être détruit depuis


L. le Guennec 1916.

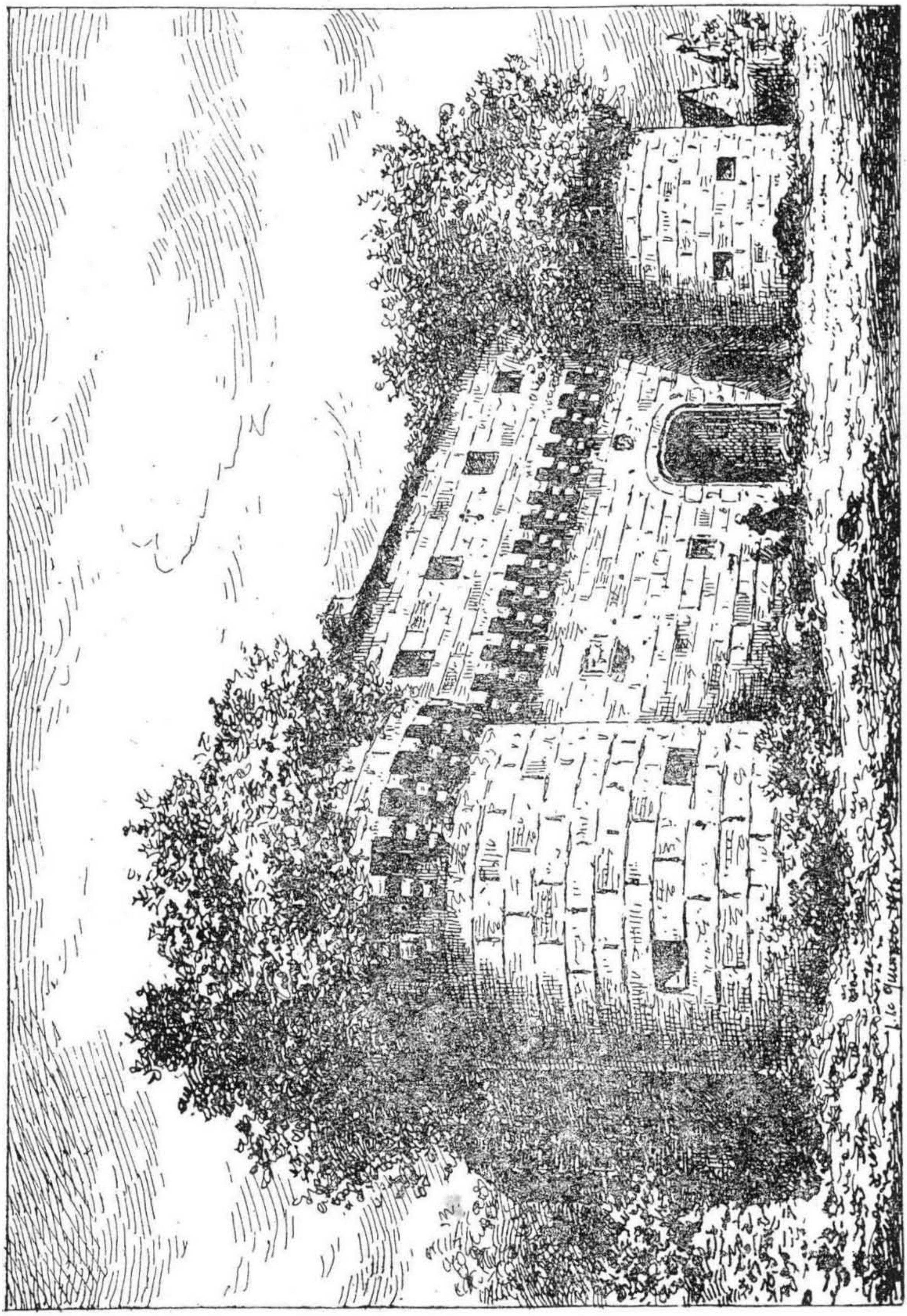
bien des années, et seul, le portail de la cour a échappé aux démolisseurs. Ce portail est du reste curieux, et offre un bon type d'entrée de manoir breton du seizième siècle. Il est à portes cavalière et piétonne décorées d'arcatures saillantes et d'écussons martelés ; celui qui surmonte le portillon est timbré d'un heaume. A gauche est pratiquée une arbalétrière en forme de croix, munie intérieurement d'une logette de guetteur avec banc de pierre et petits regards latéraux. Au-dessus, deux corbelets encore existants supportaient un campanile qui contenait une cloche. De cette façon, le gardien posté dans sa niche pouvait observer les alentours et donner l'alarme à la première alerte. Une petite maison adjacente au portail et datant de la même époque, offre, à l'angle de son pignon, la statue d'une personnage étendu sur le ventre, la main gauche posée sur la poitrine. Elle a été déterrée à l'emplacement du manoir, dont il ne subsiste plus que quelques pans de murs en mauvais moëllons, se reliant aux clôtures de l'ancien jardin. Une autre meurtrière est pratiquée à l'angle Sud de l'enceinte, et une large rabine aujourd'hui transformée en champ, joignait l'habitation à la chapelle détruite de Saint Adrien. Au fond du vallon, un étang pavé, aux extrémités arrondies, achève de s'enliser sous les herbes aquatiques, à l'ombre d'un bouquet d'arbres qui demeure l'ultime reste des futaies seigneuriales abattues. En 1674, le manoir de Coataudon, avec chapelle et colombier, et les manoirs de Kerarnou et Kervern, appartenaient à Messire Henry de Coataudon, chevalier, seigneur dudit lieu, prêtre. Le vieil et noble estoc des Coataudon, issu des barons de Pont-l'Abbé, n'est pas complètement éteint ; sa dernière branche, celle de Kerdu, est représentée à la poudrerie par M. Gabriel de Coataudon,

homme sympathique, aux allures cordiales, à la belle prestance, en qui revivent toutes les traditions de loyauté et d'honneur de ses puissants ancêtres.

Un archéologue ne peut guère s'avancer jusqu'à Coataudon, sans se sentir attiré par les ruines du château de Mesléan, à trois kilomètres au Nord, en la commune de Gouesnou. Pourtant la route est exécrable, j'en appelle au témoignage de M. le chanoine Abgrall, qui l'a suivie avec moi. Mais on se distrait chemin faisant par des réminiscences du *Barzaz-Breiz*, de l'élégiaque *Azénor la Pâle* et son « doux clerc de Mesléan », et par une visite au manoir de Cosribin, froide habitation du XVIII[e] siècle au bout d'une non moins froide rabine. L'avenue de Mesléan débouche sur une ancienne voie qui semble être un embranchement vers le Conquet de la grande artère de Morlaix à Lesneven et Tolente ; elle s'en séparait dans les parages de Saint-Vougay, passait à Saint-Derrien, Plounéventer, Plouédern, à la chapelle de Saint-Eloi, à Pen-ar-forest en Saint-Divy, à Penfrat et Saint-Udon en Guipavas, puis, par Keraudren et Keruscun, gagnait Lambézellec et Brest.

Une large allée raboteuse, jadis pavée, et veuve naturellement de sa quadruple rangée d'arbres, mène donc de cette antique route aux restes du château de Mesléan, dont la situation, dans un bas-fond humide, couvert et dépourvu de tout horizon, n'apparaît pas des mieux choisies. On débouche sur un placître ombragé, devant la façade en granit jaune, dorée par le soleil, du vieux castel détruit. A Mesléan comme à Coataudon, il n'a survécu que le portail, mais celui-ci est bien plus monumental, et offre l'aspect d'une entrée de place de guerre. Ses deux baies inégales, garnies de pieds-droits moulurés et d'archivoltes en anse de

panier, s'ouvrent dans une robuste courtine en pierres de grand appareil. Au-dessus de la principale un écus-



son encadré du collier de l'Ordre offre un mi-parti *d'un chevron accompagné de trois quintefeuilles*, qui est Rivoalen de Mesléan et de *deux fasces*, qui est Barbier de Kerjean. Des deux côtés, le rempart se termine par une tour trapue, et une rangée de mâchicoulis à triple ressaut, soutenant une galerie de défense, règne sur toute sa longueur.

Les deux portes sont pratiquées dans l'épaisseur d'un bâtiment à deux étages, ruiné en partie. On aperçoit, au-dessus de la plus grande une belle cheminée à moulures gothiques finement ciselées ; la plus petite donnait dans un corps de garde muni de bancs en pierre et contigu à la tour de droite. Le rez-de-chaussée de chaque tour constitue une sorte de casemate triangulaire, percée sur ses trois faces de meurtrières rondes s'évasant au dehors en baies carrées. Au-dessus, des arcades biaises très ingénieusement agencées supportent l'escalier, au premier palier duquel s'ouvre encore une petite logette de guetteur, avec meurtrière, banc de pierre et crédence pour une lampe ou des aliments. On monte jusqu'au palier supérieur, abrité sous un plafond dallé que soutient une colonnette, et on circule dans le chemin de ronde, où des embrasures et une meurtrière cruciforme permettaient de surveiller l'accès du château. Des corridors dissimulés dans l'épaisseur des murs mettaient le sommet des tours en communication avec le reste de l'édifice.

En pénétrant dans la cour, on peut examiner l'arrière-façade, avec sa grande arcade, d'une portée de 5 m. 20, correspondant aux deux portes extérieures, ses portes et fenêtres gothiques, l'ouverture d'un four en pierre. Du château proprement dit,il ne subsiste que des débris noyés sous une épaisse végétation, où l'on ne démêle aucune trace du plan ancien. Il y a, vers la

gauche, des restes de douves bordant de vieilles murailles. Les paysans qui occupent la ferme actuelle se fournissent de pierres dans ces ruines, et ont, assez récemment, abattu les derniers restes de la chapelle. Il est à croire que Mesléan, abandonné au XVII[e] siècle, après l'extinction de ses possesseurs primitifs, les Rivoalen, dans la maison de Penmarch, a dû être exploité, comme le furent d'autres châteaux du Bas-Léon, Trémazan, Carman, etc., pour procurer des matériaux aux constructions de Brest.

La chaussée du moulin seigneurial, démoli aussi, nous conduit sur la route voisine, vieille voie venant devers Guipavas et courant, soit sur Saint-Renan, soit sur l'Aber-Ildut et la côte. Au prochain carrefour à gauche, devant le manoir de Bourgneuf, habitation du XVIII[e] siècle parée d'un cadre somptueux de verdure, s'élève un lec'h quadrangulaire avec cannelure aux angles ; sa hauteur est de 2 m. 15, non compris celle de la croix qui le domine. A 1500 mètres plus au Nord, au-delà de la route de Guipavas à Gouesnou, le manoir du Bois, contemporain de celui du Bourgneuf, mais d'une plus pittoresque vétusté, nous offre l'ombrage de ses beaux vieux arbres jusqu'au carrefour de Penhoat, l'une des étapes de « la Troménie » qui s'accomplit chaque année en l'honneur du saint patron de la paroisse. Il y a là les ruines d'un calvaire gothique, dont la hampe, portée sur un socle à banc de pierre tout disjoint, a vu tomber la croix à personnages qu'elle portait. Quelques débris des personnages gisent sur les marches, un Christ, une Pitié, un saint François d'Assise montrant ses stigmates. Le large « chemin vert » qui s'allonge vers l'Est, à travers les garennes désolées de Lanrus, est un nouvel embranchement de la vieille voie signalée tout à l'heure près Mesléan. Celle-ci me-

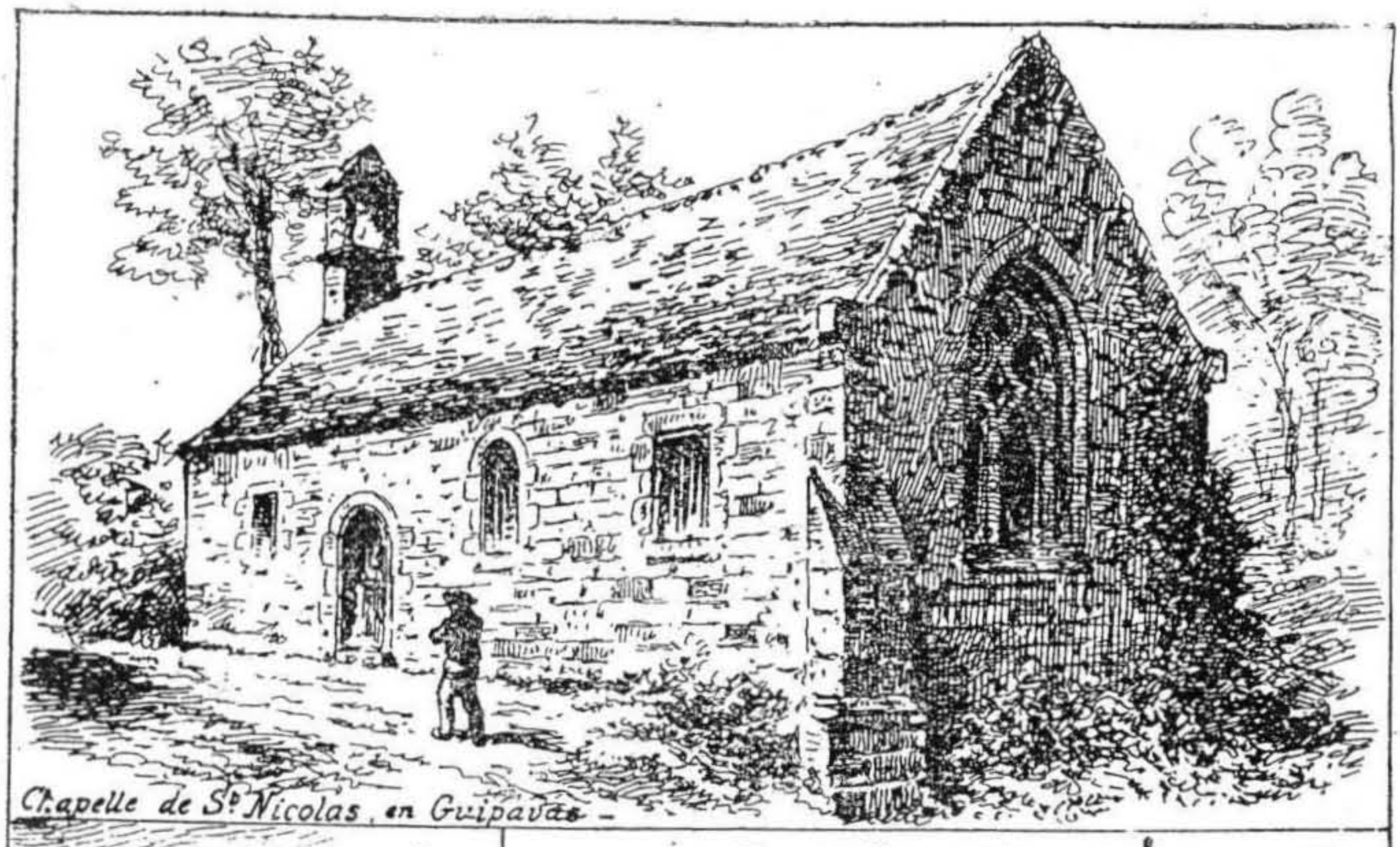
nait, semble-t-il, à saint Renan et au Conquet.

La route de Plabennec, bientôt rejointe, nous permet d'atteindre, en le contournant, le bourg de Gouesnou. Admirons, sans la décrire, sa belle église déjà bien des fois étudiée, par notre président (*Livre d'Or*) par MM. Delorme et Toscer, et relevons seulement un détail amusant sur l'un des panneaux de la porte sculptée du porche. L'oreille du pauvre Malchus est demeurée collée au glaive de saint Pierre que tient l'un des anges porteurs des Instruments de la Passion. Visitons la fontaine, le plus remarquable type de ce genre de construction en Bretagne, et remarquons, près du cimetière, des mouvements de terrain formant terrasses de jardins, qui pourraient avoir servi d'assiette à cette *bastille* de Lan-Gouezno devant laquelle se sont souvent tenues les montres de la noblesse léonaise. Le vieux manoir du Vieuxbourg, jadis aux Le Pape, n'a rien qui puisse attirer l'attention, mais la grande place de Gouesnou, malgré la perte de son hôtel des Trois-Piliers, garde encore une physionomie honnête et digne de bourgade d'autrefois. Plusieurs logis ont des boutiques à baies cintrées, avec saillie formant étal, et l'on voit, aux portes de presque tous, le *montoir* des cavaliers ainsi que l'auge de pierre où se désaltéraient leurs bêtes, attachées par la bride à l'anneau de fer encore scellé dans la muraille. A l'angle de la route de Brest, une grosse pierre creusée d'une sorte de canal est-elle ce quartier de rocher au moyen duquel se mortifiait saint Gouesnou, en y laissant son bras s'engourdir durant plusieurs heures par jour ?

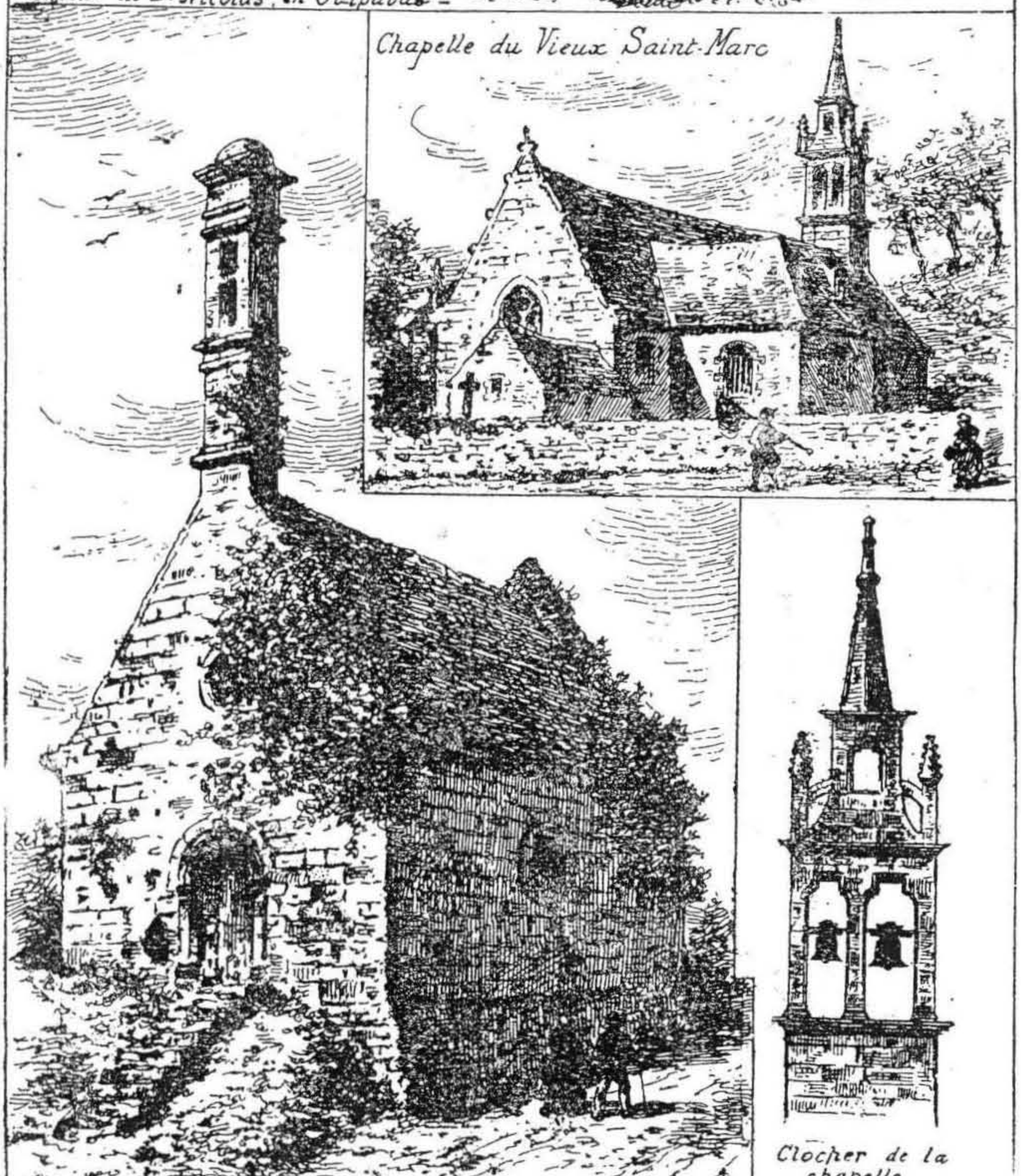
En retournant vers Brest par la route de Pontanézen, on trouve la vieille petite chapelle de Notre-Dame de Bon-Voyage, dépendant du manoir de Kergroas. C'est un édifice solidement bâti en pierres de taille, et

surmonté d'un mince et long clocheton quelque peu disportionné. Dans le pignon ouest est percée une jolie porte Renaissance, avec une élégante clef feuillagée portant la date de 1599, puis, au-dessus est un écusson aux armes presque frustes des Gouzillon — *une fasce accompagnée de trois merlettes*, — dans un cartouche déchiqueté. Plus haut s'ouvre un œil-de-bœuf. Deux autres baies ovales ajourent la façade sud et le chevet. A l'intérieur, vide et délabré, se voit une seule statue de Vierge-Mère. Près d'elle, sur le crépi du mur, un soldat territorial de Beauvais cantonné en 1915 à Gouesnou a tracé une longue inscription au crayon qu'il faut lire avec respect, car une âme de croyant, de patriote et d'exilé y exprime noblement ses fiertés, ses tristesses et ses espérances. Le manoir de Kergroas doit être ancien, mais une enceinte de murailles l'enserre si étroitement, selon les usages de la banlieue brestoise, qu'on peut à peine entrevoir la toiture élevée d'un pavillon. Messire François de Gouzillon, seigneur de Kergroas, était en 1636 capitaine de la paroisse de Gouesnou. En 1674, cette terre appartenait par alliance aux Pinart de Cadoallan.

Terminons notre trop long vagabondage en suivant la route de Saint-Marc, qui nous ramènera vers la poudrerie. Du bourg de Saint-Marc même, rien à dire, sauf pour louer la nef de l'église, d'une très jolie justesse de proportions. Un peu plus bas, avant la descente du Moulin-Blanc, on laisse à gauche une vieille grande ferme, Kerisbihan, qui paraît avoir été un manoir. Au-dessus de la porte, simplement moulurée dans la note Louis XIII, se voit l'emplacement vide d'un écusson arraché, puis quatre corbelets destinés à soutenir un large auvent. Les fenêtres sont inégales et hautes, encadrées de bandeaux ; l'une d'elles a un meneau trans-



Chapelle de St Nicolas, en Guipavas -



Chapelle du Vieux Saint-Marc

Chapelle de N.D. de Bon Voyage, en Gouesnou

L. Le Guennec 1916.

Clocher de la chapelle du Vieux-Saint Marc.

versal et une autre est en œil-de-bœuf. Malgré son apparence rustique et solide de petite gentilhommière, Kerisbihan n'est pas cité comme terre noble par les marguilliers de Lambézellec, en 1674.

Après avoir franchi les deux voies ferrées de Brest-ville et du port de commerce, nous traverserons le hameau de Kerangal pour atteindre le village du Vieux-Saint-Marc, auquel se terminera notre rapide exploration. Dans la cour de la ferme Kernéis, où il y a une maison du seizième siècle à portes rondes et fenêtres à meneaux, gît un monolithe renversé qui m'a semblé être un lech. De forme tronconique il mesure 0 m. 66 de longueur sur un diamètre de 0 m. 49 à la base et de 0 m. 45 au sommet. Les fermiers ont toujours vu là cette pierre et ne s'en soucient guère, mais en revanche ils tirent vanité d'un beau lit-clos aux panneaux chargés de motifs, fleurons et arabesques assez corrects. L'auteur, un ancêtre direct, l'a signé en termes archaïques. *F* (ini) LE : 5 DU : MOI : AOUST : LANNÉE 1796. M. K.

A Kerangal passe l'ancienne route de Brest, devenue là chemin vicinal. Sur le placître du hameau, une maison rebâtie a gardé une porte gothique en anse de panier, et dans une cour voisine gît un fragment d'arcade à triple gorge, accostée d'une volute formant console renversée, qui doit provenir du portail de quelque manoir. Plus à l'ouest, une haute et vieille construction est singulièrement adossée à un énorme pignon presque aveugle, tourné vers la mer en manière d'écran. Avec son portail rébarbatif et ses clôtures élevées, ce logis réalise bien le type de ces « campagnes » brestoises du XVIII[e] siècle conçues en « style fortification », et dont les créateurs s'emmuraient farouchement chez

eux. Pareille précaution n'est d'ailleurs pas toujours inutile, même aujourd'hui...

La route actuelle du port de commerce, tôt rejointe, nous fait longer le manoir de Kerjean, grande habitation bâtie peut-être sous Louis XV, mais assurément transformée depuis. Il s'y trouve une chapelle, à l'extrémité de l'aile gauche, et la procession des Rogations y descendait de Saint-Marc. Une sœur du grand Dupleix, mariée à Ploujean, près Morlaix, à écuyer Jacques Desnos, commissaire de la marine au port de Brest, habita Kerjean ; elle fut mère d'un maréchal de camp, gouverneur de Pondichéry sous son illustre oncle. Le général de Trentinian a vécu à Kerjean en ces dernières années.

Nous sommes au vieux Saint-Marc, *Sant-Marc-an-Trévinez*, comme on le nommait jadis, quand ce n'était qu'une trève de Lambézellec. Le chef-lieu communal s'est installé sur le plateau, au bord de la route de Brest au Faou, et le vieux bourg, demeuré dans son ravin, comprimé entre la grève et la colline, ne se compose plus que de quelques restaurants ou guinguettes hantés par les promeneurs du dimanche. La chapelle, blottie derrière les remblais du chemin de fer, dans un enclos herbeux, conserve une bonne vieille apparence bretonne, quoique refaite, dit-on, sous la Restauration. Elle est bâtie en taille de Logonna et dessine une croix latine, avec une sacristie appuyée au chevet. Le clocher, sommé d'une petite flèche, porte des pinacles bosselés aux angles de son étage supérieur ; le second a deux baies inégales, aux moulures gothiques. La porte au-dessous est décorée de claveaux saillants à triglyphes ; les deux portes latérales, en kersanton, sont modernes et d'un gothique un peu *troubadour* et romantique. Un boulet de fer, lancé, assure la tradi-

tion, par les Espagnols, surmonte l'une d'elles. Une fenêtre en ogive, à tympan formant mouchette, ajoure le pignon du chevet. A l'intérieur, on voit la statue de Notre-Dame de Bon-Port, celles de Saint Marc et de Saint Ignace, accompagnés de leurs lions et un Saint Yves, ces trois dernières anciennes. Dans le mur de gauche est encastré un bénitier gothique, orné d'un ange très chevelu, tenant à deux mains sur sa poitrine un écusson non blasonné. En face est suspendu un vieux tableau sur toile, figurant la scène du Crucifiement ; sa composition, traitée nerveusement d'une façon mouvementée et vivante, fait l'éloge du peintre qui l'a conçue, mais son œuvre, au coloris éteint et fumeux, gagnerait à être mise en valeur par un nettoyage et une exposition meilleure. Le fût octogonal d'une croix brisée gît dans le gazon, près de la barrière d'entrée, et une autre petite croix de pierre très simple se dresse derrière la chapelle, sur un socle carré.

Louis Le Guennec.

Quelques bornes routières du temps du Duc d'Aiguillon

Il y aurait une étude curieuse à faire sur la voirie ancienne dans notre Basse-Bretagne. Quel était l'état des routes à l'époque gauloise ou pré-romaine ? C'est un point bien difficile à déterminer. Il est à croire cependant que des pistes, des sentiers, des chemins existaient pour mettre en communication les divers habitats, les villages, les villes ou centres principaux, car cette extrémité de la péninsule armoricaine était très peuplée avant la venue des Romains, témoin les monuments mégalithiques qui existent encore, les anciens oppidums, camps, restes de villages, monnaies gauloises, cachettes de fondeurs et autres nombreux indices que l'on arrive à découvrir, et dont plusieurs ont disparu à tout jamais.

Les voies romaines ont dû assez souvent emprunter ces anciens tracés, se superposer à ces sentiers ou même chemins carrossables, car les véhicules, charrettes, chariots, pouvaient parfaitement être en usage en ces époques reculées. Les voies romaines ont pu être très simples dans le début, puis elles se sont multipliées et perfectionnées, de manière à former un réseau plus important et plus compliqué qu'on ne le croit. Quelques études ont été faites sur cette voirie des premiers siècles, mais il faudrait donner une suite à ces recherches, pour arriver à un travail d'ensemble et à un tracé définitif.

Les routes gauloises ou pré-romaines avaient-elles

des bornes indicatrices de direction et de distance ? Il est bien difficile de se prononcer là-dessus ; il semble qu'il ne reste aucun indice, à moins que l'on ne classe comme un monument de ce genre le beau menhir taillé, orné de cupules et de sillons creux, qui se trouve à un croisement de routes anciennes entre Cast et Ploéven, près de la chapelle de Sainte-Barbe, et que l'on appelle pour cette raison : *Keyel santez Barba*, Quenouille de sainte Barbe.

Les bornes militaires romaines devaient être nombreuses ; il n'en reste désormais dans le Finistère qu'une seule bien authentique, avec inscription, c'est celle de Kerscao, en Kernilis, conservée dans notre musée départemental. Sur les confins de notre département, à Maël-Carhaix, dans les Côtes-du-Nord, existe une autre qui a pu également être déchiffrée. D'autres peuvent exister à l'état fruste, ou détériorées et morcelées. Plusieurs ont pu également être converties en fûts de croix de carrefours et avoir été retaillées à cet effet, de manière à faire disparaître les inscriptions qui eûssent été précieuses pour éclairer l'étude de notre géographie ancienne.

Les voies romaines ont dû être utilisées dans tout le cours du moyen-âge, et même bien entretenues et améliorées. Quelques-unes d'entre elles, en certaines provinces, portent le nom de *chemin de Brunehault*, parce qu'elles auraient été réparées ou remises en état par cette princesse. Chez nous différentes routes, s'en allant vers Douarnenez, portent le nom de *Hent-Is*, chemin de la ville d'Is, ou encore *Hent-Ahès*, chemin de Ahès, fille de Grallon. Quelques-unes aussi sont attribuées à la duchesse Anne. D'autres portent le nom de la ville principale ou commerciale, à laquelle elles conduisaient : *Hent Callac*, chemin de Callac, ,en Lampaul-Guimiliau.

Il s'est créé une légende prétendant que, au moyen-âge et même au XVI^e^ siècle et au XVII^e^ il n'y avait chez nous nul chemin entretenu, nulle voie carrossable, et que ce n'était partout que bourbiers et fondrières. Et cependant si l'on considère les magnifiques matériaux qui sont entrés dans la construction de nos églises, clochers, chapelles, châteaux et manoirs, on se dit que ces pierres si volumineuses n'ont pas été transportées à bras, ni à dos de cheval, mais sur de bons chariots qui exigeaient de solides chaussées pour circuler. De plus, l'histoire de nos vieux saints retracent leurs voyages et leurs périgrinations, indiquant leurs itinéraires qui correspondent au tracé de vieilles voies qui ont eu leur période de lustre et de prospérité. Les récits des guerres et des luttes aux différents siècles, les rapports de ville à ville laissent supposer des moyens de communication et de transport qui étaient loin d'être à l'état embryonnaire. Toute cette étude demanderait à être faite en détail et exigerait de grandes recherches.

Mon intention aujourd'hui est seulement d'examiner quelques bornes routières datant de l'époque où le duc d'Aiguillon a exécuté d'importants travaux pour créer de nouveaux chemins en Bretagne ou remettre en état les routes déjà existantes.

Le duc d'Aiguillon remplaça le duc de Chaulnes comme commandant en chef de la Bretagne, le 20 avril 1753, et un de ses premiers soins fut de développer la viabilité. Ce service était régi pour les Etats qui avaient nommé à cet effet une *Commission des grands chemins* et une *Commission intermédiaire*. Le nouveau Commandant publia, le 5 novembre 1754 un règlement pour les *grands chemins de la province de Bretagne*. En cela et en d'autres initiatives, les Etats virent probablement une intrusion abusive, de là des froissements et des

revendications. C'est peut-être comme indication et affirmation de ses droits et de son autorité que le duc fit dresser des bornes telles que celle que nous trouvons au bout de la chaussée de l'étang de Rosporden, sur le bord du terrain faisant la limite de Kernével, borne dont l'inscription diffère absolument de celles que nous reproduirons ensuite. Elle est ainsi libellée :

P. E.
P. L. d. M.
d V C d A I G
VILLON
C. G. d. L.
H. ET. b. b.
1762

La première ligne est incertaine comme interprétation. Ces deux letires : P. E. signifient-elles : pour édit ? Les autres lignes, semble-t-il, doivent être lues ainsi :

Par l'ordre de Monseigneur le duc d'Aiguillon, commandant général de la haute et basse Bretagne.

Ou bien encore, comme cette chaussée ou pont de Rosporden est un travail fort remarquable et d'importance pour la ville, en créant ce bel étang qui garde encore sa belle physionomie quoique sectionné en trois tronçons par les remblais de deux lignes de voies ferrées, ces deux premières lettres P. E. ne signifieraient-elles pas :

PONT ÉLEVÉ par l'ordre de... ?

Cette borne avait été déjà mentionnée par M. le vicomte de Villiers du Terrage, notre vénérable Président d'honneur ; il en est question ainsi que de quelques autres dans le volume de notre Bulletin, année 1901, pages XLIX-L-LI-LIII.

En dehors de celle-ci, qui est unique en son genre, toutes les autres bornes portent un nom de localité,

paroisse ou bourg, avec une indication de mesure chiffrée en toises. Nous allons en citer quelques-unes, en tâchant de les interpréter pour le mieux.

Commençons d'abord par la Cornouaille, ensuite nous nous occuperons du Léon.

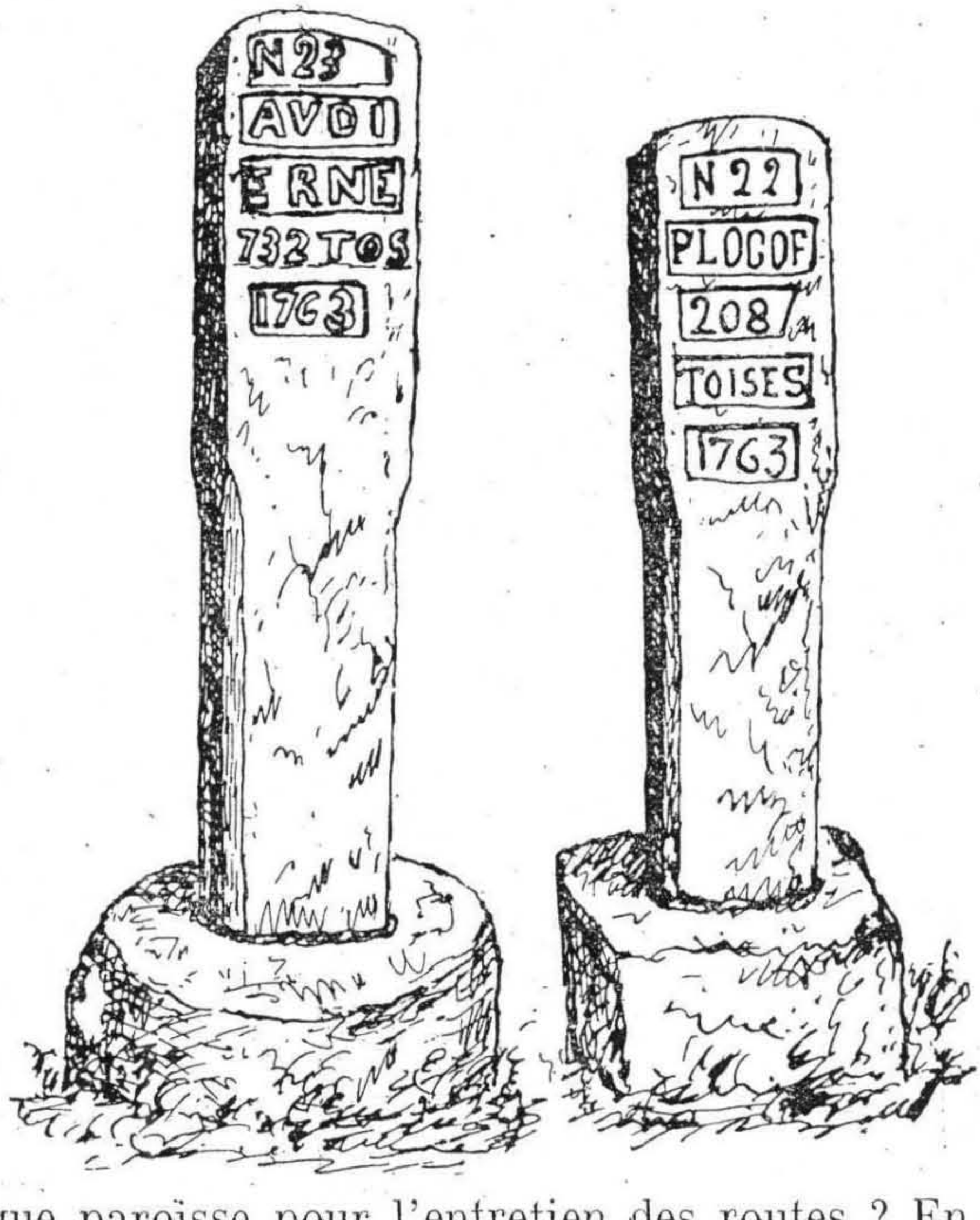
Je donne en premier lieu les deux bornes que j'ai observées et copiées vers 1882 ou 1883, au bord de la vieille route de Pont-Croix à Audierne, et dans le voisinage d'un embranchement allant vers Plogoff et la Pointe-du-Ras.

Cette route, après avoir passé sur la queue des anses du Moulin-Vert et de Lespoul, au lieu de suivre le tracé de la nouvelle route rectifiée, pour suivre la rive droite du Goyen, gravissait les pentes de Kervénennec en touchant le bord d'un beau camp romain, redescendait dans le vallon de Suguensou, contournait l'anse et remontait par les bois du *Petit-Ménez*. C'est à mi-côte de cette montée que se trouve la première de ces bornes, portant le numéro 23 ; quand je l'ai dessinée, elle était à moitié cachée dans les broussailles poussant sur un petit talus au bord du vieux chemin, et un peu penchée, par suite d'affouillements qui s'étaient produits sous sa base.

C'est une sorte de stèle méplate, en granit, haute de 1 m. 18 et large de 0 m. 25 environ, plantée dans une base grossièrement arrondie. Les quatre angles sont abattus en chanfreins jusqu'à mi-hauteur, mais la partie supérieure de la face garde toute sa largeur pour recevoir l'inscription, laquelle est ainsi conçue, selon le petit dessin ci-joint : N 23 AVDIERNE 732 TOS (toises) 1763. Au revers on lit : PLOGOF, sans autre indication.

Ces 732 toises, la toise valant 2 mètres, correspondent à 1464 mètres, près d'un kilomètre et demi, ce qui est bien la distance de ce point à la ville d'Audierne.

Mais ce chiffre n'aurait-il pas une autre signification, comme l'indiquaient en 1901 M. Bourde de la Rogerie et en 1899 M. Le Carguet, disant que ces sortes de bornes marquaient la limite des corvées assignées à



chaque paroisse pour l'entretien des routes ? En effet, dans le mémoire de notre confrère, M. Savina : « *Audierne à la fin de l'ancien régime* », Bulletin de la Soc. Arch. du Finistère, 1914, nous lisons, p. 116, note 3 : la tâche d'Audierne, sur la route de Pont-Croix, avait 732 toises. Il est donc à croire que c'est là réellement la délimitation des corvées de deux paroisses différentes.

Que signifierait alors l'inscription qui est gravée au revers de la borne et qui donne cette indication uni-

que : PLOGOF ? Serait-ce que le tronçon allant jusqu'au bas de la côte aurait été à la charge de la paroisse de Plogoff, parce que les gens de cette paroisse en bénéficiaient pour leurs voyages du fond du cap à Pont-Croix ? On ne voit guère d'autre explication, et cela semble corroboré par la seconde borne, un peu moins haute que la première, qui se trouve précisément tout au bas de la côte, près du pont passant sur le petit ruisseau et portant cette inscription : N 22 PLOGOF 208 TOISES-1763, et au revers : ESQVIBIEN. En effet la distance entre les deux bornes peut être d'environ 400 mètres, et la seconde serait là pour bien préciser la tâche due par les gens de Plogoff, tandis que ceux d'Esquibien avaient pour obligation d'entretenir le reste de la route, jusqu'aux confiins du terrain de leur paroisse, c'est-à-dire jusqu'à Lespoul, ou même au-delà, dans la direction de Pont-Croix.

***

Les abords de Quimperlé nous offrent deux autres bornes à étudier. Elles m'ont été signalées par M. Landormy, receveur de l'Enregistrement à Quimperlé, et voici, du reste la note bien détaillée qu'il a rédigée à ce sujet :

« A une faible distance de Quimperlé, sur deux routes tout à fait distinctes, se trouvent deux bornes, dont voici le *fac-simile*. Le premier nombre y figurant, 1760, indique évidemment l'époque de leur plantation, qui est celle où le duc d'Aiguillon, gouverneur de la





Bretagne, y créait des routes dignes de ce nom. Le deuxième nombre, précédé sur l'une et suivi sur l'autre des lettres TO : ES :, doit signifier, le nombre de toises, bien qu'il soit permis de se demander pourquoi on a recouru à une abréviation si fantaisiste pour exprimer le mot toises.

« Les autres abréviations paraissent signifier :

B : L : — Borne iniquant les lieues.

D : Q : — Distance de Quimperlé.

« Pour la première de ces bornes, située sur l'ancienne route de Quimper qui traversait le quartier dit du *Poullou*, le chiffre de 360 toises ou 720 mètres est parfaitement exact, car le quartier du Poullou est d'origine récente. Les maisons qui le composent ont été construites sur des terrains vendus vers 1840 par M. du Couëdic, qui était alors propriétaire du château du Lézardeau et de toutes les terres avoisinantes. En 1760 les dernières maisons de Quimperlé ne dépassaient que d'une centaine de mètres environ le carrefour sis en haut de la rue Thiers actuelle, ce qui donne bien un chiffre de 720 mètres pour la distance entre ce point extrême et la borne.

« Pour l'autre borne, qui se trouvait à *Bec-an-hent* (bout-du-chemin), d'où elle a disparu depuis deux ou trois ans, le chiffre de 860 toises ou 1720 mètres environ est plus difficile à expliquer. Du point où elle était située, à celui où devait finir en 1760 le faubourg a» Gorréquer, c'est-à-dire à la place Guthiern, il y a environ 700 mètres ; de là à l'église Sainte-Croix, environ 400 mètres ; total : 1.100 mètres. Pour trouver les 600 mètres de différence, il faudrait faire partir le mesurage du point où aboutissent les 360 toises de la première borne ; et il est invraisemblable qu'il en soit ainsi, puisque le chemin sur lequel se trouve la borne

de Bec-an-hent prend son origine sur l'ancienne route du Faouët, à 50 mètres environ du point où se trouvait cette borne. Il y a lieu de se demander si cette borne était réellement placée en cet endroit en 1760, car le chemin sur le bord duquel elle se trouvait ne devait pas plus être une grande route à cette époque qu'il ne l'est aujourd'hui. On remarque sur plusieurs points de son parcours, entre Quimperlé et Querrien, de larges pierres symétriquement disposées, qui tendraient à faire croire qu'il représente une ancienne voie romaine; mais la route de Quimperlé au Faouët, passant par Bec-an-hent et le lieu dit Toul-Bado, était certainement la seule voie carrossable dans cette direction en 1760; et c'est sur cette route que devait se trouver cette borne. On ne s'explique guère, à la vérité, pourquoi, si on l'avait enlevée du point où sa présence se comprendrait sur l'ancienne route du Faouët (à peu près au dit lieu de Toul-Bado), on aurait pris la peine de la transporter à 700 mètres de là, pour venir la planter sur le bord d'un simple chemin rural ; mais on ne s'explique pas davantage pourquoi elle y aurait été mise en 1760 ».

Je me permets deux simples observations à propos de l'exposé qui précède :

1° Les lettres B : L : pourraient bien signifier *Borne limite*. C'est une idée que je n'avais pas précédemment et qui m'est venue en transcrivant le texte de M. Landormy ; et cette interprétation semble plus logique, puisque ces bornes devaient marquer les limites des corvées à fournir pour l'entretien des routes.

2° Le mesurage pour la route du Faouët devait partir du pont près des moulins de l'abbaye, puisque c'est là qu'est son point de jonction avec la route de Quimper à Vannes. De ce point, en mesurant bien sur le plan

cadastral, on ne trouve que 1300 mètres pour aller jusqu'à la séparation des deux communes de Quimperlé et de Tréméven. Où donc pouvait être l'emplacement primitif et authentique de la borne 860 toises ?

***

La première des bornes de Quimperlé, dont nous venons de nous occuper, est placée au bord d'une route de première importance : celle de Quimper à Vannes, ou plutôt d'audierne à Nantes. La seconde est sur une route d'importance moindre, de Quimperlé au Faouët. Il en est de même de celle que nous allons signaler ; elle est située au bord Sud de la route allant de Concarneau à Trégunc et Pont-Aven, à 1 kilomètre du pont du Moros, sur le terrain de Lanriec, à 3 kilomètres et demi avant d'arriver à Trégunc. Cette borne mesure 1 m. 40 de hauteur, 0 m. 53 de largeur, et 0 m. 20 d'épaisseur. La partie supérieure est taillée en une sorte de fronton demi-circulaire, dans lequel est gravée une fleur de lis de France. L'inscription est ainsi conçue :

TREGVC
3249
TOISES
1761

Ces 3249 toises ne marquent donc pas la distance de ce point à Trégunc, mais la limite à laquelle aboutissait la contribution de cette paroisse pour l'entretien de la route, l'autre extrémité se trouvant à une distance de 3249 toises ou 6498 mètres, c'est-à-dire à 3 kilomètres au-delà du bourg ; non pas à la ligne de séparation de Trégunc et Nizon, mais à 1 kilomètre en deçà, au point de croisement de la route de Névez à Melgven. Remarquons que la corvée ne va pas jusqu'à

l'extrémité Est de la paroisse, tandis que dans la direction Ouest elle vient sur le terrain de Lanriec, vraisemblablement parce que les gens de Trégunc usaient de cette route en plus forte proportion que ceux de Lanriec.

Notons encore la marche ou progression dans l'exécution des travaux. Les deux bornes de Quimperlé nous donnent la date de 1760 ; celle de Trégunc, 1761 ; celle de Rosporden, 1762 et les deux d'Audierne et Esquibien, 1763.

Ce sont les seules que nous connaissions en Cornouaille ; il est possible, il est même probable qu'il en existe d'autres ; mais elles ne m'ont pas été signalées. — Passons donc à celles du Léon.

PAYS DE LÉON

Prenons d'abord la vieille route de Paris à Brest passant par Rennes, Saint-Brieuc, Guingamp, Morlaix. Absolument rectiligne depuis Plouigneau et au-delà, cette route dévale à Morlaix par une pente vertigineuse, pour tomber sur le quai de Tréguier, contourne le port et longe le quai de Léon sur un parcours de 500 mètres, remonte par le quartier de la Villeneuve et reprend sa direction toute droite sur Saint-Thégonnec et Landivisiau, sauf quelques légers fléchissements dont le premier est près de Coatilézec, avant de descendre dans le profond vallon de Coat-toul-sac'h, autrefois de terrible renommée. A trois ou quatre kilomètres de Morlaix, près de Sainte-Sève, elle traverse le parc de Bagatelle où il a été trouvé de nombreuses antiquités romaines. A l'angle Ouest de ce parc, où passe maintenant la voie ferrée de Saint-Pol et Roscoff, est la limite de la paroisse de Saint-Martin-des-Champs, et à ce point est ou était plantée une borne haute de 1 m. 50

et large de 0 m. 50, portant une inscription sur chacune de ses faces :

PSE	PSE
DE : ST	DE : PR
MARTI	CHRISSE
2220	2220
TOJSSE	TOJSSE
Paroisse	Paroisse
de Saint	de Pleiber
Martin	Christ
2220	2220
toises	toises

Les mesures regardant Saint-Martin devaient aller jusqu'au fond du port de Morlaix, c'est-à-dire un peu au-delà du pied des piles du grand viaduc, car autrefois le port avançait bien plus près de l'hôtel de ville ; la place a été agrandie en couvrant d'une voûte environ 260 mètres de la queue du bassin.

L'autre côté de la borne attribue à Pleiber-Christ une longueur exactement semblable, 2220 toises, et c'est justement la mesure qui va jusqu'au ruisseau de Coat-toul-sac'h, formant la limite de la paroisse de Saint-Thégonnec. Tout ce parcours, il est vrai, est sur le terrain de Sainte-Sève ; mais Sainte-Sève n'était-elle pas autrefois une trève de Pleiber-Christ ?

Sur la même route de Paris à Brest, entre Landivisiau et Landerneau, à 3 kilomètres et demi de Landivisiau, vers le milieu de la côte de Kerroux et Kerrichen, avant de rencontrer le croisement d'un chemin qui s'en va vers Bodilis, on peut remarquer, en prêtant beaucoup d'attention, une borne d'environ 1 mètre de hauteur, encastrée ou engagée dans le talus Nord et présentant une inscription sur chacune de ses faces :

LANDI
VIZIEAV
1800
TOISES

PAROISSE
DE SAINT
SERVAIS
600
TOISES
1763

Les 1800 toises, 3 kilomètres 600 mètres, font juste la distance jusqu'à Landivisiau, mais la plus grande partie de cette route est sur le terrain de Bodilis. On comprend cependant que Landivisiau dût contribuer à son entretien, parce que ses habitants y avaient un grand transit, pour les relations avec Landerneau et Brest. Les 600 toises ou 1200 mètres dévolus à Saint-Servais n'allaient pas tout à fait jusqu'à la limite de cette paroisse, mais seulement jusqu'à la maison isolée et abandonnée, d'apparence un peu administrative, qui servait autrefois de relais à la malle-poste et aux diligences. Ce tronçon regardait les communications avec Landivisiau ; il est probable que, en ce point ou plus loin, il y avait une autre indication de corvée pour la direction de Landerneau.

Encore une autre borne sur la même route, mais tout aux abords de Brest. Elle a été signalée par M. Jourdan de la Passardière, et copiée en octobre 1916 par M. Le Guennec.

TRE
NIVES
97 TO

Elle est située entre Guipavas et Brest, entre les hameaux du Pont-Neuf et de Coataudon. Trénivez ou Trénévez, la Tréve-Neuve était l'ancienne dénomination de Saint-Marc de Brest. Sa contribution était bien faible : 194 mètres.

***

Nous étions tout à l'heure dans le rayon de Landivisiau. Retournons en ces parages, mais sur une autre route. A 3 kilomètres de cette ville, sur le chemin de Plougourvest, M. Paul du Chatellier a signalé une borne portant cette inscription :

TREVE
DE BODILIS
1800
TOISES

Cette borne doit être dans les environs de Coat-Sabiec et de l'ancien emplacement de la foire de Saint-Mathieu; le tronçon de route n'est pas sur le terrain de Bodilis, mais les tréviens pouvaient et devaient en profiter pour se rendre aux foires et marchés de Landivisiau.

***

Route de Saint-Pol à Lesneven, en passant par Berven et Lanhouarneau. A 3030 mètres de Berven, à 4870 mètres de Lanhouarneau, est une borne à double inscription :

PSS
DE
St VOV
GAY
600 TOISE

PSS DE
PLOVNE
VEZ
2687
TOISE

En effet, la paroisse de Saint-Vougay et toute la partie Sud-Est de Plounévez-Lochrist usaient de cette route pour leurs relations avec Lesneven.

La dernière borne à mentionner a été déplacée et transportée loin de son gîte primitif. Je l'ai vue autrefois, et il est possible qu'elle soit toujours près de Pennpoul de Saint-Pol-de-Léon, sur le talus voisin de l'angle Nord-Est du parc du Kernévez.

Cette pierre porte ces deux inscriptions :

DIST DE
SIBIRIL
716
TOISES

DIST DE
PLOV
COVLM
.....
TOISES

Elle provient évidemment du point où, sur le chemin de Saint-Pol-de-Léon à Sibiril, Cléder et Plouescat, s'embranche le chemin allant au bourg de Plougoulm. La distance de ce carrefour à Sibiril est bien de 716 toises, ou 1432 mètres ; le chiffre pour Plougoulm devait être d'environ 350 toises.

En dehors de ces bornes, M. Bourde de la Rogerie en mentionne, sur la route du Conquet à Saint-Renan, à l'embranchement du chemin allant au bourg de Trébabu, donc à 2 kilomètres et demi, environ, du Conquet.

La multiplicité des routes sur lesquelles nous avons trouvé ces vieilles bornes indique l'activité qui a été déployée chez nous et l'importance du réseau des voies créées ou mises en état sous le gouvernement du duc d'Aiguillon ; encore faut-il admettre que beaucoup de ces indices ont disparu et que d'autres sont encore ignorés.

Chanoine J.-M. ABGRALL.

Excursion archéologique aux Ruines Romaines du Pérennou

Le 27 septmbre, à 13 heures 40, soixante-dix excursionnistes s'embarquaient sur le *Terfel* pour aller faire une visite aux ruines romaines du Pérennou. Cette promenade avait été organisée par le Président de la Société Archéologique du Finistère, M. le chanoine Abgrall, pour les membres de cette Société, leurs parents et leurs amis, et un bon nombre d'adhérents avaient répondu à son invitation. La descente de l'Odet est une promenade pleine de charme et, si pour la plupart de nos compagnons ce n'est pas une nouveauté, tous ont pu jouir, en cette calme après-midi d'automne, des aspects si beaux et si variés que présente notre rivière quimpéroise.

Loc-Maria, sa vieille église et ses vieilles maisons, les bois de Poulguinan, le manoir italien de Lanniron avec ses jardins et ses terrasses, la pointe du Corniguel défilent rapidement sous nos yeux ; puis c'est la large baie du Lédanou, avec ses manoirs de Kéraval, de Kerdour et de Lanroz pour lui faire cortège. Ensuite la rivière se rétrécit aux environs de Kerbernez et s'infléchit en coudes brusques, auxquels les marins ont donné le nom de « *Vire-courts* », entre Kerambleiz et Boutiguerry et ensuite sous Rossulien. Dans ce défilé étroit et tortueux, les deux berges escarpées revêtent une physionomie toute particulière : dans le bas ce sont des falaises pierreuses, des entassements de rochers au milieu des-

quels des buissons et des arbres ont pris racine, plus haut ce sont des taillis, des futaies aux variétés les plus étonnantes, offrant toute la gamme des verts et des teintes d'automne, jaune et brun. Nous avançons toujours. On peut remarquer sur la rive gauche, un petit vallon où coule un petit ruisseau ; si l'on est bien attentif on découvrira, mais pour un instant seulement, la pointe du clocher de la chapelle en ruine de Sainte-Barbe.

Sur la rive droite les pentes s'adoucissent et nous laissent voir des cultures et des plantations de pommiers : c'est l'annonce de l'approche du Pérennou.

Nous y arrivons. Une échancrure dans le rivage donne naissance à une petite crique idéale tout ombragée de grands arbres dont les racines plongent dans l'eau et dont les branches se reflètent dans ce miroir d'un calme infini. A l'entrée de cette anse est une cale à laquelle le *Terfel* va aborder. M. le vicomte et madame la vicomtesse de Pompery nous y attendent avec leurs enfants et M. le comte de Carné. Deux petites chaloupes opèrent le transbordement. M. le Président salue les nobles châtelains, les remercie de leur affabilité et de leur gracieux accueil, fait les présentations, et immédiatement, sous la conduite de M. le vicomte, le cortège se met en marche pour aller voir les monuments qui sont le but de notre visite. Pour y accéder, c'est tout un coin pittoresque du parc que l'on parcourt à travers une sorte de labyrinthe et de lacis d'allées étroites : arche de pierres formant tunnel et accotant un pont suspendu, admirable pièce d'eau encadrée d'arbres de toutes essences et dans laquelle se mire un hêtre-pleureur aux branches tombantes, de l'effet le plus surprenant ; fourrés de bambous, rocailles avec cascatelles, toutes couvertes par de vastes massifs de rhododendrons, wellingtonias et autres arbres étrangers d'un

élancement et d'une hauteur qui font penser aux forêts américaines. Et dans cette course sinueuse, c'est un effet curieux que de voir, par les petites échappées, ce long cortège marchant à la file indienne et s'égrenant au milieu des verdures.

Nous avons contourné la petite anse et nous voici au *Balneum*, à la maison de bains, établie tout au bord de la rivière. C'est un rectangle de 16 mètres de longueur sur 7 de largeur, les maçonneries anciennes ayant encore enivron un mètre de hauteur au dessus du sol. Les excursionnistes donnent un coup d'œil à l'ensemble de la construction, puis M. le Président les prie de se placer tout à l'entour, afin de mieux entendre la conférence qu'il va leur faire, pour en décrire la structure et la distribution :

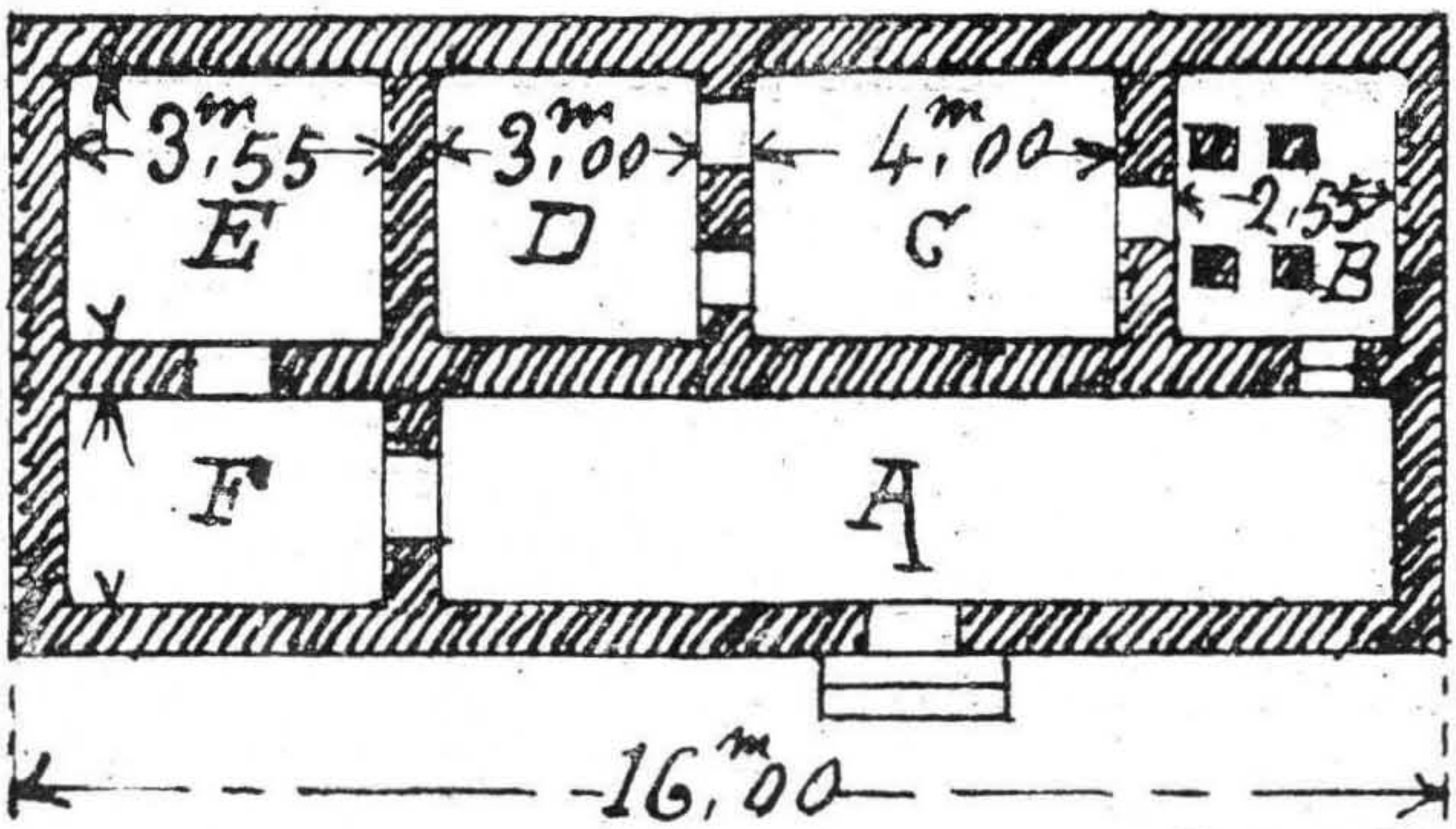
« Mesdames, Messieurs,

Notre premier devoir et de saluer les maîtres de la maison, monsieur le vicomte et madame la vicomtesse de Pompery, de les remercier de leur trop gracieux accueil, et en même temps de nous excuser de notre indiscrétion en pareille occurence, car ils viennent d'être frappés d'un coup bien cruel, ils sont dans le deuil de leur fils, le jeune sous-lieutenant de chasseurs alpins, Hugues de Pompery, glorieusement tué en montant à l'assaut, le 3 de ce mois, décoré de la croix de guerre, deux fois cité à l'ordre du jour. — Cher et vaillant Hugues de Pompery ! je l'avais connu enfant lorsqu'il était brillant et studieux élève à Saint-Yves ; il y a quelques mois je le voyais dans les rues de Quimper, à côté de son père, à la fin de sa convalescence de blessure et prêt à repartir pour le front. C'était une belle nature, droite et généreuse ; il a répandu son sang pour la France, pour cette patrie si belle à laquelle vont tous nos cœurs, les nôtres comme ceux de nos admirables soldats. Nous offrons donc nos hommages au jeune héros, et à ses parents désolés nous présentons nos condoléances les plus vives et les plus sincères avec nos vœux de profonde et douloureuse sympathie...

C'est aussi pour moi un devoir de rappeler le souvenir des anciens, dont la mémoire se rattache aux antiquités que nous venons visiter aujourd'hui : M. du Marhallac'h, le châtelain du Pérennou, de la génération de 1820-1850, qui fut lié avec Arcisse de Caumont et qui facilita à ce précurseur et père de la science archéologique la première étude de ces vestiges précieux. Ensuite son fils Félix, qui devint Monseigneur du Marhallac'h et fut, pendant plusieurs années vice-président de notre Société. Je ne dois pas oublier M. le comte de Carné, de l'Académie Française, succédant à M. Aymard de Blois comme notre second président en 1875. Nous saluons ici son fils, M. le comte Edmond de Carné, dont le nom figure sur la liste des membres de la Société Archéologique depuis l'année de sa fondation, en 1873 ; il est un des rares membres fondateurs qui existent actuellement. Ses relations avec le Pérennou sont tout intimes, puisqu'il est le père de madame la vicomtesse de Pompery et que son château de Kerousien est tout voisin.

L'établissement autour duquel nous sommes groupés en ce moment est désigné sous le nom de *Bains du Pérennou ;* c'est le seul qui soit connu du public de Quimper, ou plutôt des rares personnes qui s'occupent de nos monuments anciens ; presque personne ne soupçonne l'existence d'une *villa* de laquelle dépendait cette maison de bains ou *balneum*. Il est de toute logique cependant que la présence d'une maison de bains suppose l'existence d'une famille riche et fortunée qui en faisait usage. Il est intéressant aussi de constater que les romains ou gallo-romains qui ont habité notre pays de basse-Bretagne y ont transporté ou adopté, comme dans toutes les contrées du reste où ils se sont établis, les mœurs, usages, manières de vivre, et même les méthodes de construction en honneur à Rome et en Italie. A Rome, pays chaud, les bains étaient d'un usage quotidien, pratique d'hygiène, de luxe et de plaisir. Eh bien ! dans ce petit coin de campagne bretonne, ainsi que dans un autre balneum qui j'ai exploré à Gorré-Ploué en Plouescat, dans les derniers mois de 1914, nous trouvons les mêmes dispositions que celles appliquées dans les balneums romains et italiens, ainsi que dans les grands thermes monumentaux destinés à l'usage du public.

BALNEUM



A. — Vestibule.
B. — Chaufferie *Fornix*.
C. — 1er Hypocauste et caldarium.
D. — 2e Hypocauste et tepidarium.
E. — Frigidarium.
F. — Vestiaire.

Vous voyez cette construction rectangulaire, divisée en compartiments de dimensions variées. Sur le grand côté Est, faisant face à la rivière, une porte surélevée de deux marches et d'un seuil donne accès dans une sorte de galerie oblongue, mesurant 10 m. 50 sur 2 m. 20, servant de vestibule; à son extrémité Nord on descend par quelques marches dans une pièce en sous-sol, à peu près carrée. Vous pouvez y remarquer deux pierres de granit posées debout, une troisième qui est un peu déversée; une quatrième a disparu. Cette pièce constituait ce qu'on peut appeler la chaufferie, car c'est de là que la chaleur se distribuait dans l'établissement. Les Romains avaient imaginé déjà à cette époque un système qui répond à notre chauffage central.

Entre ces quatres pierres était le foyer, « *Fornix* » et ces quatre piliers formaient un trépied ou plutôt un *quatrepied* pour soutenir une cuve ou bassin en airain, destinée à chauffer et bouillir de l'eau pour fournir de la vapeur à l'étuve. Des traces de scellements au haut de ces pierres indiquent qu'elles étaient reliées par des barres de fer

devant empêcher leur écartement et servir de support à la cuve. La chaleur produite par le feu du foyer, flamme et fumée, passait par la petite arcade que vous voyez ici dans les deux compartiments voisins, que l'on appelait *hypocaustes* (chaleur en dessous). Ils étaient constitués par un dispositif de pilettes en briques, rangées en damier, mesurant o m. 20 de côté et laissant entre elles un intervalle vide de o m. 40. Elles étaient hautes de o m. 60 ou o m. 70 et supportaient une sorte de plafond fait de grandes dalles de terre-cuite, mesurant o m. 60 sur o m. 60, et o m. 06 d'épaisseur. Sur ce plafond de dalles était établi un léger pavé de béton, mélange très résistant de chaux et de briques concassées. La flamme pénétrait dans les intervalles des pilettes, chauffait ces pilettes ainsi que le plafond et le pavé qui les surmontaient. De la première chambre, la chaleur s'en allait, par les deux ouvertures en arcades que vous voyez en place, dans le second compartiment diposé également de la même façon; elle avait nécessairement subi une déperdition et devait, par là même, produire un effet moins intense.

Comment cet air chauffé, ces gaz de combustion pénétraient-ils dans ces sous-sol ? C'est qu'il y avait un appel, comme dans nos foyers ou nos calorifères modernes. Dans les deux salles qui surmontaient ces deux hypocaustes étaient établies des sortes de cheminées ou des tuyaux d'appel, composés de boisseaux en terre-cuite, appliqués aux murs, comme une série de tuyaux d'orgue; la chaleur prise dans les hypocaustes y montait pour aller s'échapper au-dessus de la toiture, mais à son passage les tuyaux s'échauffaient et faisaient ainsi office de radiateurs, communiquant leur chaleur à l'air enfermé dans ces salles.

Ce dispositif des hypocaustes était en place, du moins en partie, lorsqu'on a fait une première exploration de ce *balneum,* en 1833. Quand on a établi à Quimper le musée départemental d'archéologie en 1873, on en a transporté les éléments dans la cour de ce musée, pour le reconstituer et en mettre un specimen sous les yeux des visiteurs. On peut juger ce fait comme regrettable, car il eut été plus intéressant et plus instructif de l'étudier sur place.

Et maintenant parlons des salles qui surmontaient ces hypocaustes. Les Romains leur donnaient des noms dif-

férents, d'après leur destination et d'après le degré de température qui y régnait.

La salle qui surmontait le premier compartiment était la salle chaude, à chaleur sèche ou à chaleur humide, étuve à vapeur, à volonté : *caldarium, sudarium.* Le pavé était à peu près brûlant, comme dans les bains turcs, encore actuellement ; si l'on voulait produire de la vapeur, il n'y avait qu'à projeter de l'eau sur ce pavé brûlant, ou bien ouvrir une valve mettant en communictaion avec la cuve d'eau bouillante posée au-dessus du foyer.

La seconde salle, moins chauffée, était la salle tiède, *tepidarium.*

La troisième, à l'extrémité Sud, était la salle à air froid, *frigidarium.* Généralement elle était contiguë à une piscine où l'on pouvait prendre un vrai bain d'eau fraîche, *alveus,* avec marches pour y descendre. Ici la piscine était inutile; on avait, à 10 mètres de distance, la rivière avec son mélange d'eau douce et d'eau salée; impossible d'imaginer une piscine plus belle et mieux appropriée.

A côté de ce *frigidarium* était une autre pièce de dimensions plus restreintes, faisant suite au vestibule; c'était probablement le vestiaire, *apodyterium,* servant aussi de salle de massage, salle des huiles fines et parfums dont on s'oignait le corps après la série des bains : *unctuarium.* Cette salle semble avoir été la plus riche et la plus ornée : le bas des murs y était lambrissé de plaques de marbre à une hauteur de 0 m. 40, et dans le pavé on a pu parfaitement reconnaître les vestiges d'une décoration en mosaïque.

Observons avant de terminer que la maçonnerie de ces murs est traitée avec grand soin; les murs sont larges de 0 m. 50 à 0 m. 60; les parements intérieurs et extérieurs sont faits de petites pierres cubiques bien régulières, analogues pour ainsi dire aux petits quartiers qui forment les pavés de nos rues ; c'est ce qu'on appelle le petit appareil romain, le tout relié par un mortier ou ciment très résistant, les joints assez épais, faits avec une grande régularité et marqués par un trait passé au fer, du moins pour ce qui est de l'extérieur, car les parements intérieurs étaient couverts d'un enduit épais et bien lissé, relevé parfois d'une décoration en couleur, peinte à fresque, et aussi d'une ornementation géométrique de coquillages incrustés.

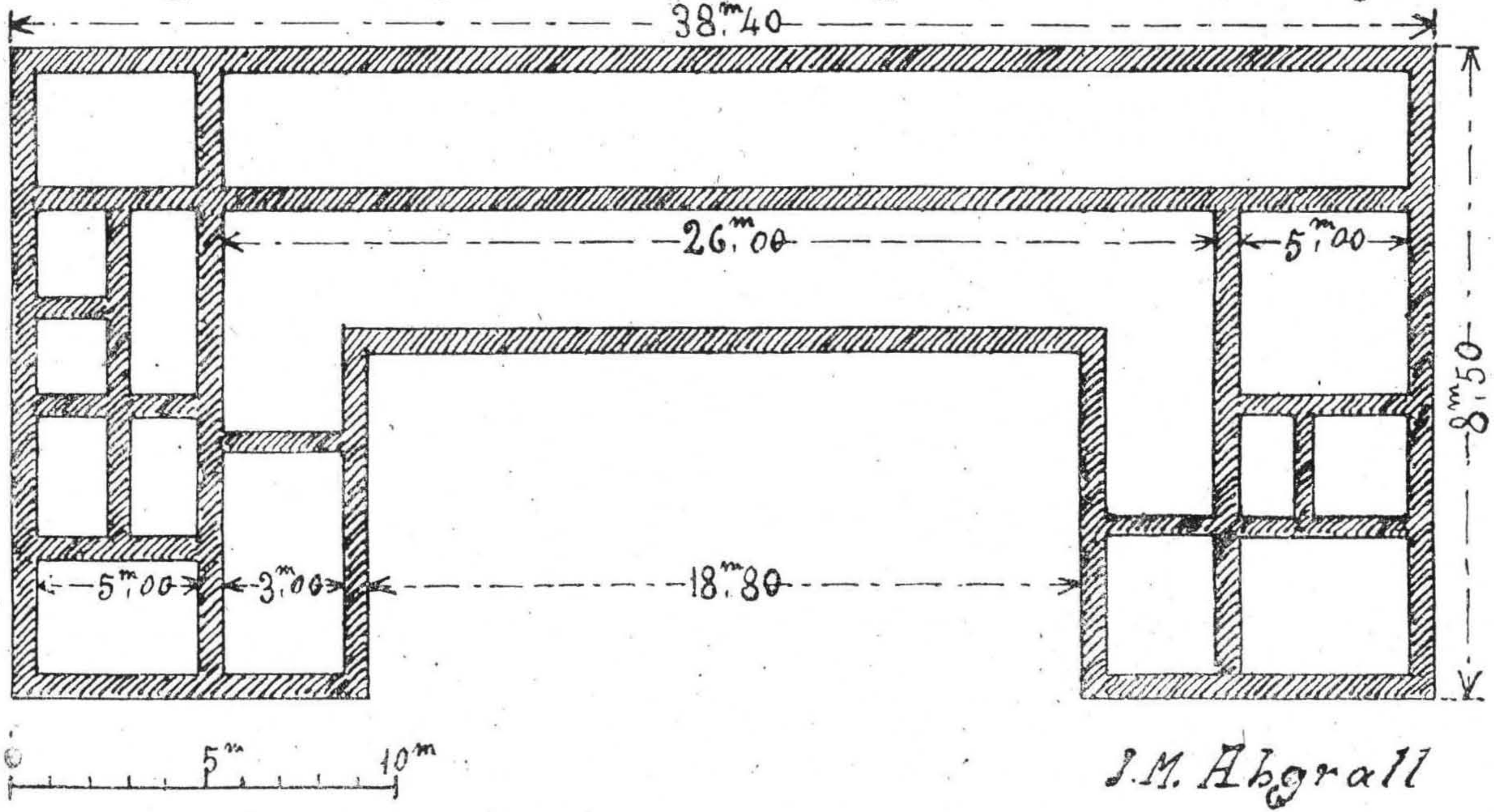
C'est un genre de décoration que l'on trouve dans les établissements voisins de la mer, au Poulker, en Bénodet, aux Bossenos de Carnac. »

La conférence est finie ; on contourne la construction pour que chacun examine avec plus de soin les détails qui viennent d'être décrits, et, sous la conduite de nos aimables hôtes, nous nous engageons dans une longue et étroite allée qui monte en côtoyant cette limite Nord du parc ; elle est bordée de deux côtés de touffes de buis arborescent, ayant des tiges vigoureuses, montant à 4, 5 et 6 mètres de hauteur, ce qui nous donne lieu de confirmer cette observation que, dans le voisinage des établissements romains, presque sans exception, on avait constaté l'existence du buis, et que la dénomination de buixière, boixière, *beuzit*, donnée à un village, était l'indice très probable de vestiges anciens. On s'avance en petite procession menue le long de l'allée de buis ; par une brèche on en sort pour entrer dans un champ qu'on traverse et l'on se trouve, dans le champ voisin, aux abords des ruines de la villa.

Un tertre artificiel est là, formé des déblais extraits de cette habitation, et c'est pour nous un excellent belvédère pour embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des murs qui ont 1 mètre et 1 m. 50 de hauteur, nous rendre compte des dimensions et du tracé de cette maison d'un autre âge ; et en même temps, en se retournant du côté Est et Midi, on a une vision admirable sur la rivière et sur toute la vallée.

Lorsque les divers groupes ont pu considérer à loisir ces vestiges et ces lignes de maçonneries, s'entrecroisant, M. le Président invite les bons excursionnistes à descendre au pied du tertre et au milieu même des ruines, pour y être plus à l'abri du vent et y saisir plus facilement la seconde conférence qu'il va prononcer :

Villa du Pérennou en Plomelin — Finistère



J. M. Abgrall

« Nous venons de voir le *balneum* où les vieux habitants de cette maison se baignaient, à la manière romaine, il y a 16 ou 17 siècles. Etudions maintenant leur habitation d'après les restes que le temps a épargnés.

Vous pouvez en distinguer le plan général : c'est un corps de logis principal, long de 38 m. 40, orienté du Sud au Nord, avec deux ailes en retour aux extrémités. L'aile principale est composée de deux longues galeries dont il nous est difficile de déterminer la destination. Celle qui forme la façade Sud-Est semble avoir été un couloir de service, promenoir ou portique desservant les autres pièces de l'habitation ; quant à celle qui est à l'arrière et qui mesure 31 mètres de longueur sur 3 seulement de largeur, on peut la considérer comme une salle commune, servant aux réunions, aux jeux, aux repas, aux exercices corporels, ou même aux spectacles que pouvaient s'offrir parfois ces raffinés dont le genre de vie a pour nous encore bien des secrets.

Les salles et chambres destinées à la vie intime sont réparties dans les deux ailes ; on peut en compter treize, de dimensions très variées ; la plus grande mesure 24 mètres carrés de surface, d'autres 18, 15 et 14 ; tandis que les plus exiguës ne donnent qu'une surface de 4 mètres carrés, et même 3 m. 71. — Quelle était l'affectation de chacune de ces pièces ? Où était la cuisine, la cave ou cellier, le magasin des provisions, les chambres à coucher ? Aucun indice ne peut nous le dire maintenant. Aurait-on pu trouver des données plus claires lors de l'exploration ? Nous ne saurions le dire. En tout cas on peut voir que le tracé de cette maison de campagne diffère absolument des plans classiques qui sont décrits dans les traités de Vitruve et que l'on peut voir encore dans quelques ruines à Rome et particulièrement dans les fouilles de Pompéï. On comprend du reste que la vie à la campagne doit différer profondément du train ordinaire des agglomérations, car dans les habitations des champs on se trouve en toute liberté et indépendance, et l'on devait jouir bien plus du plein air qu'on ne le pouvait faire dans les cités.

Je dois faire remarquer que cette habitation, l'une des plus vastes que l'on ait pu observer dans nos parages, avait dans sa distribution et ses dispositions certains points

de rapport avec d'autres qui ont pu être étudiées, soit en entier, soit partiellement : le Poulker, en Bénodet, Plomarc'h, en Ploaré, le Tréiz, en Tréboul, près de la gare de Douarnenez, la villa avoisinant le balneum de Gorré-Ploué, en Plouescat ; quelques points de parenté aussi avec les constructions des Bossenos, en Carnac, explorés et décrits par M. James Miln.

Observons encore une particularité : c'est que les vieux gallo-romains choisissaient toujours pour leurs habitations un emplacement offrant à la vue une perspective agréable et un horizon étendu, c'est bien le cas ici, où l'on a cette vue si belle sur la rivière et sur la campagne qui l'entoure. Il en est de même au Poulker, à Plomarc'h, au Cavardy, en Saint-Evarzec, à Parc-ar-Groaz, et en tous les anciens établissements que nous connaissons.

Quels étaient ces fortunés qui se bâtissaient des demeures si somptueuses en comparaison des habitations du simple peuple ? Etaient-ce des officiers en retraite ? Des administrateurs ayant leur maison de ville et leur *villa* de plaisance ? Des commerçants retirés après fortune faite ? Etaient-ce des Romains, des Italiens implantés dans ce pays, ou des Armoricains ayant adopté les mœurs et les façons de vivre des conquérants ? Autant de questions difficiles à résoudre, quand surtout on considère le nombre incalculable d'établissements dont on reconnaît encore les traces, particulièrement au bord de nos rivières et le long de notre littoral.

Pour ce qui est du chef de famille qui s'est fait bâtir cette villa où nous nous trouvons en ce moment, l'emploi du marbre dans la décoration du balneum et peut-être aussi de cette maison, n'indiquerait-il pas qu'il venait d'Italie et qu'il désirait avoir autant que c'était possible cet élément décoratif en usage dans son pays d'origine.

Comment se fait-il que dans toutes ces constructions on ait employé uniformément les mêmes matériaux, les mêmes méthodes en usage en Italie ? Dans notre pays, où l'on trouve soit du granit en gros blocs ou en quartiers de grande dimension, soit des tablettes de schiste qui pouvaient faire parpaing, on s'est ingénié à débiter ces pierres en petits blocs cubiques, absolument comme on le faisait en Italie, ou même à employer des galets arrondis

qu'on allait prendre au loin au bord de la mer. Quels ouvriers occupaient-ils à ces travaux ? Etaient-ce des équipes venues d'au-delà des Alpes, ou des paysans armoricains que des contremaîtres spéciaux formaient à cet ouvrage ? Où se fournissaient-ils de cette chaux qu'ils employaient en abondance dans leurs blocages, dans leurs enduits, dans le béton de leurs pavés ? Notre pays n'a que peu de gisements calcaires dans la rade de Brest et son entourage. Je sais bien qu'on a trouvé un four à chaux romain au bord de la rivière du Pont-de-Buis, mais celà était bien peu de chose en regard de l'immense consommation de chaux que l'on a faite dans les constructions de Carhaix, de Douarnenez et de toutes les villas disséminées sur notre sol. Il fallait donc se fournir ailleurs, dans les Charentes, la Saintonge, le Poitou, la Normandie ; et par quelle voie ? Il me semble qu'on ne pouvait recourir qu'à la voie maritime ; d'où cette conclusion que la navigation était très étendue, très puissante, très développée. — Où fabriquait-on les tuiles et briques employées en si grandes quantités ? D'où extrayait-on l'argile nécessaire à leur fabrication ? Où se trouvaient les fours s'occupant de cette industrie ? Autant de questions intéressantes mais qui pourront occuper encore longtemps l'ingéniosité des chercheurs.

Quels ont été les objets intéressants trouvés dans ces explorations ? Quelques statuettes de Vénus anadyomène et de Déesse-mère, du même type que celles que l'on découvre habituellement dans les établissements de même nature ; puis un bon lot de fragments de poteries sigillées, dont un portant l'estampille : ALBINVS.

Mais ici je me vois forcé d'ouvrir une parenthèse : je vois au milieu de vous notre sympathique confrère M. Porquier ; on peut dire de lui que, en fait de poteries romaines, il est un homme heureux. Est-ce hasard, chance exceptionnelle et prédestination du sort ? Le fait est que lui, ancien industriel faïencier, ancien manufacturier céramiste, joignant à l'habileté et à la science professionnelles le goût et le savoir de l'artiste, il a eu la bonne fortune, dans un espace assez restreint de son jardin de Loc-Maria, de découvrir toute une moisson de débris de vases anciens, poteries ornées, vaisselle de luxe, que la cuisinière gallo-romaine, tout comme celles de nos jours, brisait par étour-

derie et rejetait au dehors avec les restes et déchets de sa cuisine. Il semble que la manœuvre ait duré assez longtemps et que la maîtresse de maison ne se soit pas fâchée trop vivement, car la récolte de tessons a été étonnamment abondante, si bien que comme nous avons pu le constater dans une visite déjà lointaine de plusieurs mois, l'heureux propriétaire a pu constituer, non pas une petite collection vulgaire, mais un véritable musée, une série admirable où tout est classé par catégories, scientifiquement, en se basant sur ses propres connaissances antérieures, et sur les études du très savant et très regretté Joseph Déchelette, mort aussi pour la France le 4 octobre 1914.

La riche collection de M. Porquier est une vraie source de documents, et pour la rendre encore plus instructive il a eu l'heureuse idée d'en faire dessiner les principales pièces, fragments et reconstitutions. Les planches, d'une admirable correction, forment un album d'une valeur exceptionnelle, où l'on pourra voir la classification de ces poteries de luxe, leurs différents genres d'ornementation, la technique de leur fabrication et aussi la diversité des ateliers qui les ont fournis. Je suis heureux d'avoir profité de cette occasion pour redire à M. Porquier mes sentiments personnels, traduire aussi les sentiments de ceux qui connaissent déjà son trésor de céramique romaine et la signaler, à la sympathie de ceux d'entre vous qui n'en ont pas encore connaissance. — Je ferme ma parenthèse.

Pour finir, disons que les ruines du Pérennou ont fourni quelques monnaies de bronze, en petit nombre il est vrai. Une spécialement de *Tiberius Cæsar,* de l'an 14 à l'an 37 de notre ère ; d'autres de Victorin, associé de Posthume dans les Gaules (+ 264-268). — Cela ne peut aider à dater avec précision cet établissement, mais donne cependant à la villa du Pérennou de beaux quartiers de noblesse, car on peut être autorisé à la faire remonter au IIe ou au IIIe siècle de notre ère.

Ajoutons que, en dehors de ce grand logis principal, on peut constater encore, de différents côtés, les vestiges de bâtiments de service : granges, étables, écuries ; notamment, à 50 mètres devant nous, à la limite du champ voisin, j'ai pu mesurer, il y a quelques années, les restes d'un

bâtiment de 9 mètres sur 7. Il est actuellement envahi par les ronces et les broussailles.

Et maintenant disons adieu à ces restes vénérables, témoins grandioses, on peut le dire, d'une civilisation qui a pour nous bien des mystères et qui, soit dit sans offense, ont le don de nous laisser rêveurs ».

Les excursionnistes s'éparpillent entre ces vieilles murailles, tâtant les pierres et le dur ciment d'autrefois, furetant dans les coins, examinant ce fouillis de petites chambres, et les plus fervents, comme relique et souvenir de cette visite scientifique, emportent un fragment de brique ou de tuile, qui embaume le « romain ».

Nous rebroussons chemin et, traversant la prairie qui occupe le petit vallon, nous prenons la grande avenue du château, et nous arrivons à cette belle demeure, renouvelée, il y a quelques 10 ou 15 ans, dans de belles proportions et un style bien décoratif, au milieu du cadre incomparable qui l'entoure.

La grande amabilité de nos hôtes nous y avait apprêté un lunch; nous avons lieu de nous confondre en excuses, mais il fallut de bon gré faire honneur à ce qui nous était offert avec tant de grâce; appétissantes sandwiches, vin de France et cidre breton.

Puis ce fut une apparition au salon pour offrir nos hommages à Mme la comtesse douairière de Pompery, donner un coup d'œil aux précieux portraits de famille, à celui surtout du vénérable Monseigneur du Marhallac'h, dont la figure patriarcale est toujours familière aux Quimpérois de ma génération, et dont la mémoire, en mes pensées plane toujours sur ce vieux Pérennou.

Rapide visite à la chapelle, petit chef-d'œuvre de grâce et de fraîcheur ; déambulation sur l'esplanade; course à la basse-cour, aux si curieux aménagements ; défilé le long des pelouses, puis dans les allées, les unes

droites, les autres courbes et sinueuses, et nous arrivons au bord d'une seconde petite anse, sœur jumelle de celle où nous avons débarqué. En la contournant on en admire le charme, et nous arrivons comme par surprise à notre *Terfel* qui nous attend avec patience.

L'embarquement se fait avec rapidité, le moteur est en marche, nous démarrons ; nos bonnes et franches salutations, nos discrets merci disent à nos hôtes toutes les impressions et toute la gratitude que nous emportons dans nos cœurs.

Notre retour est presque triomphal. Dans les virecourts la haute marée emplit les berges à plein bord ; la baie de Kerogan a toute la majesté d'un grand lac. A notre entrée au port nous dominons les quais, et les paisibles promeneurs regardent avec surprise cette étrange expédition : dames et demoiselles, Sœurs blanches, prêtres, civils et militaires. Et notre petit *Terfel* lui-même semble se rengorger, tout fier de porter une si noble compagnie : des sortes d'académiciens et d'académiciennes, des membres et des amis d'une SOCIÉTÉ SAVANTE !

Ch. J.-M. ABGRALL.

GUILERS

Ancienne trêve de Mahalon, Guilers depuis sa transformation en commune à la fin du XVIII[e] siècle, fait partie du canton de Plogastel-Saint-Germain. Cette commune, lors du dernier recensement, comptait 795 habitants. Son territoire, d'une superficie de 1.125 hectares, comprend une trentaine de villages et trois moulins.

Monuments anciens

Ce territoire n'a conservé que de rares vestiges des temps préhistoriques. Un de ses villages qui porte le nom significatif de Kerbeyou (ville des tombes), doit occuper l'emplacement de sépultures anciennes.

Le bourg paraît être d'origine romaine. Sur ses dépendances, principalement dans le cimetière, on rencontre de nombreux fragments de briques à crochets.

Au nord-est de Lansaludo, sur le sommet du coteau dont les pentes couvertes de houx descendent jusqu'au Goyen, existait un établissement gallo romain. Un monticule formé des débris d'une toiture en tuiles recouvrait la construction principale qui fut explorée et en partie détruite, il y a quelques années. Les fouilles qui ont déjà produit un petit bronze de Marc-Aurèle (1), pourraient être utilement reprises et continuées vers le sud du bâtiment. Les substructions que l'on retrouve au nord et à l'est de cette construction montrent qu'il

---

(1) Marc Aurèle né en 121 de J.-C. ; empereur en 161 ; mort en 180.

y a eu sur ce point un centre assez important d'occupation romaine. Il est à croire que le poste de Lansaludo fut détruit au commencement du Ve siècle, comme la plupart des établissements gallo-romains de notre pays.

Dans les landes qui s'étendent au sud de Kerdrein, sur la crête d'un mamelon, on voyait une enceinte fortifiée qui n'a jamais été explorée.

Une voie ancienne reliant Keridreu-Pont-Croix à Quimper traversait Guiliers de l'ouest à l'est. A sa sortie de Mahalon, elle passait au midi de Kerbeyou, du bourg et de Keramoal; puis, laissant sur la droite Stang Corzou, entrait dans Landudec où elle rencontrait, près de la barrière du Guilguiffin, la voie romaine de la Pointe du Raz à Civitas Aquilonia.

On attribuait une origine Moyenâgeuse au vieux pont nommé *Pont-ar-Soazen* sur lequel l'ancienne route de Guilers à Douarnenez franchissait le Goyen. Ce nom lui avait été probablement donné en souvenir d'un épisode des guerres du Moyen-Age, pendant lesquelles la ville de Quimper et les localités environnantes furent à maintes reprises occupées par les Anglais.

En 1882, on découvrit près du bourg, dans un champ bordant à l'est la route de Douarnenez, un trésor qui avait dû être enfoui vers la fin de la guerre de Succession. Cette trouvaille comprenait environ cent vingt monnaies, presque toutes en argent, aux effigies des rois Philippe-Auguste, Louis IX, Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Philippe V et Charles IV, — des ducs de Bretagne, Jean II et Jean III, — de Louis II, comte de Flandre, — de Charles de Blois et enfin du roi d'Angleterre Edward III. Une partie de ces monnaies a été donnée au Musée de Quimper par M. l'abbé René Le Berre de Landudec.

Eglise paroissiale

L'église de Guilers, bien qu'elle soit depuis longtemps dédiée à Saint-Justin, semble avoir été originairement placée sous un autre vocable. Suivant une ancienne tradition qui devait avoir quelque fondement, le culte de Saint-Justin aurait été substitué dans cette église à celui d'un moine de Landévennec contemporain de Saint-Guénolé, Saint-Gozien ou Gouzien, dont le souvenir a persisté pendant plusieurs siècles (1). La fontaine de Guilers, ainsi qu'en témoigne une déclaration du village de Kernavalen, était encore dénommée, en 1561, *feunteun sant Gouzien*. L'abbaye de Landévennec paraît avoir pris une grande part à l'évangélisation de cette partie de la Cornouaille où ses premiers abbés étaient honorés comme patrons de nombreux sanctuaires (2).

L'ancienne église devait remonter au XIV^e^ siècle, la fenêtre du chevet était garnie d'une verrière datant de 1614 et contenant le blason des Jégado de Kerollain auxquels appartenaient le bourg et plusieurs autres villages. Une des cloches portait l'inscription suivante :

« MISSIRE PENFRAT-BASSEMAISON, DOCTEUR DE SORBONNE, RECTEUR — MISSIRE R. LE GUELLEC, CURÉ — PIERRE LE BOSSER, PARRAIN — RENÉE DONNART, MARRAINE — 1742 ».

L'église actuelle, construite dans le style ogival, a été consacrée en 1884 par dom Anselme Nouvel, évêque de Quimper et de Léon, le maître-autel est un don de Madame Rosalie d'Andigné, comtesse de Saint-Luc.

---

(1) Saint-Cozien était le patron d'une chapelle dépendant de Lanvoy (paroisse de Hanvec).

(2) Les plus rapprochés de Guilers sont : l'église de Landudec dédiée à saint Tudec ; les chapelles de Saint-Guénolé du Loc (Lababan) et de Saint-Guénaël (Pouldergat).

Cet autel polychrome, en chêne sculpté, fut exécuté sur les dessins de M. le chanoine Abgrall.

Une maison bâtie sous le rectorat de M. Lullien remplace depuis 1841 le vieux presbytère couvert en roseaux qui avait été vendu nationalement, puis racheté en 1811 par la Fabrique, pour le prix de 600 francs. Lorsqu'une vacance de la cure venait à se produire, ce qui arriva plusieurs fois au XVII[e] siècle, ce presbytère était affermé à des particuliers. On y trouve comme locataire en 1679 M[e] Jean Calvarin, notaire, auquel avait succédé, en 1684, Guillaume Lagadic, hoste, qui payait un loyer de 30 livres.

L'église possédait également, aux issues de Kersibirvic, le fonds d'une garenne nommée, en 1541, *Ar Stang lan* et plus tard *Goaremou Boguion*, ainsi que quelques rentes assez minimes sur *Leurambovou*, Kerguillianet et Cosquéric.

Curés de Guilers

1620 Dom Henry Janic, du bourg (1).
1654-1672 Etienne Tréanton, curé.
1673-1674 Jean Dotton, de Mahalon, curé.
1678-1688 D'après les anciens registres qui remontent à 1680, la trêve resta sans curé pendant une dizaine d'années et fut desservie par Guillaume Yannic, prêtre de Mahalon.
1688-1689 Jean Guézennec, curé.
1689-1690 Elie Le Bozec.
1690-1691 Le Huez.

---

(1) On trouve au XVII[e] siècle deux autres prêtres originaires de Guilers : Vincent Queffurus (en 1648) et Pierre Le Friant (en 1654) dont les familles habitent encore la commune.

1691-1703 Antoine Melguen, de Mahalōn.
1703-1708 Nicolas Coulloc'h, de Tromiliau (Meylar).
1708-1721 Jean Le Queffurus, vicaire de Mahalon.
1721-1728 Yves Bacon, ancien vicaire de Plonéour.
1728-1743 Ronan Le Guellec, devint recteur de Poul-dreuzic.
1743-1747 Yves Tromeur.
1747-1752 Jean Manac'h, nommé vicaire à Plogastel.
1752-1755 Alain Gloaguen.
1755-1778 Jean Colin, mort à Guilers, avait rebâti, en 1769, l'édicule qui abrite la fontaine.
1779-1783 A. Ollivier.
1783-1785 Gloaguen.
1785-1791 René Rochedreux, de Concarneau, fut déporté en Espagne (1792).

Croix de pierre

Guilers a conservé plusieurs de ses anciennes croix. A l'entrée du cimetière, se trouve un calvaire auquel est adossée une statue de saint Michel tenant de la main droite sa lance enfoncée dans la gueule du dragon et ayant au bras gauche un écu qui porte le chiffre de N. S. J.-C.

Une autre croix s'élève au midi du placitre, à la croisée des chemins de Douarnenez et de Pont-Croix. Un peu plus loin, sur le bord de cette dernière route, on rencontre la croix de Kerhoant qui doit remonter au XVI^{e} siècle.

Liste des Villages

La trève de Guyler ne possédait, en fait de manoirs, que deux petites gentilhommières, voisines l'une de l'autre, Kernec'h et Kerliongar, qui ne figurent pas sur le plan cadastral, leurs dépendances étant depuis long-

temps annexées au village de Cosquéric. Kernec'h avait donné son nom à une famille établie avant le XVe siècle au manoir de Cloazrec (en Pouldergat). Kerliongar dont la maison a deux étages (1) menaçait ruine en 1604, était tenu à domaine sous les Tréganvez, en 1524, par Me Jehan Kerrieu et par Yvon Le Bronic. En 1621, la foncialité de Kernec'h et celle de Kerliongar appartenaient à Françoise Goulhezre, dame de Keranpape, femme de Jean Le Torcol.

La liste suivante contient les noms de tous les anciens villages de Guyler avec l'indication des familles qui les habitaient, il y a trois ou quatre cents ans. Plusieurs de ces familles sont encore aujourd'hui représentées par leurs descendants.

KERDREIN (*village des épines*), tenu à domaine, en 1540, par Guillaume Celton.

KERGARADEC (*vill. de Caradec*), tenu, en 1535, par les enfants d'Alain Kerloueret.

KERGUILLIANET (*vill. des mouches*), deux tènements exploités l'un, en 1503, par Alain Le Contal et, en 1578, par Jehan Le Contal et les hoirs de Guillaume Coulloc'h ; l'autre, en 1541, par Yvon et Jehan Le Roy.

LANSALUDO (*monastère de Saluden*). Ce village, le plus important de Guyler comme étendue (74 hectares), comprend trois tenues qui dépendaient autrefois de Tyvarlen et qu'exploitaient, en 1426, Guéguen Hascoet et consorts ; en 1541, Etienne Pensec et consorts et, en 1638, Henry Savina, Alain Cozic et Henry Le Friant.

---

(1) Il a toujours été d'usage dans ce pays de compter le rez-de-chaussée pour un étage.

KERAMOAL (*vill du Moal*), deux tenues cultivées, en 1679, par Yves Guéguen et Corentin Pensec.

KERNAVALEN (*vill. du pommier*). En 1503, Pierre et Yves Le Saux et, en 1536, François Gourlaouen.

KERDAGAT (*vill. d'Agat*), appartenait en 1540 à la famille Le Baud.

LE BOURG DE GUILER (*du roman Villare*), comprenant, outre le presbytère, trois tenues. Colons en 1536, François Gourlouen, Yves Hazennec et Henry Le Scuiller ; en 1681, Henry Squividan et Le Bolzec.

KERGOFF (*vill. du forgeron*), tenu en 1540 par Le Roy et Hervé Le Scuiller et, en 1681, par Yves Donartz et les mineurs Scuiller.

KERGARADEC-PENANROZ exploité, en 1540, par Guillaume Savina.

KERGANVET ( ), tenu en 1541 par Guyon Le Huez et Henry Sinou.

MOULIN DE PONTGOUALC'H (*pont de la lessive*), moulin à blé et à fouler, a dépendu du manoir de Kerdrein.

PELLAY OU PELLAHEZ (*penlahez, bout de la montée*), exploité, en 1638, par Jean Le Bihan, Alain Le Gall, Hervé Cabon et Hervé Stéphan.

COSQUÉRIC Une partie de ce village dépend de Mahalon.

KERIVARC'H (*anciennement Kerguymarch, nom d'homme*).

KERBEYOU (*vill. des tombes*), qui, au siècle dernier, appartenait aux époux Le Goff dont le fils Guillaume mourut en 1848 vicaire à Bannalec, passa par alliance à N. Sauveur (de Locronan), neveu de Mgr François Sauveur, grand vicaire et protonotaire apostolique.

KERSIBIRVIC (*anciennement Kerbeuveret*), tenu en 1550 par Alain et Henry Le Boczer et Jehan Le Scuiller.

KERNERBEN ou KERNERMEN (*vill. des pierres*). En 1443, Me Jehan Kerriou possédait une des tenues de ce village qu'habitaient, en 1517, Me Jehan Kerriou, — Yvon Le Friant et Henry Le Lagadec, — Jehan Le Scuiller, fils d'Henry.

KERANARGANT (*vill. de l'argent*). Domaniers, en 1540, André Le Scuiller et Jehan Martin.

KERSALIOU (*vill. des Salles*). En 1599, Jean Le Scuiller.

KERHOANT TY-VINCENT ou KERHOANT-IZELA (*Beaulieu*). En 1550, Jehan Le Scuiller a gardé le nom du domanier, Vincent Le Castrec qui le cultivait en 1541.

KERGOLVEZ (*vill. des noisetiers*). En 1648, Jean Pensic et Guillaume Créou.

POULGUIERS (*mare de Guilers*). Trois tenues dont une par dehors exploités, en 1536, par Hervé Pencic.

PENENPRAT (*bout du prateau*). En 1682, Yves Le Bosser, procureur terrien de Guilers.

LEURANBOYOU ( ). En 1540, appartenait en partie à Yvon Le Roy, fils de Guillaume, mort vers 1490, à charge de payer 35 soulz de rente à Margarite Glazien, veuve d'Hervé Jahannic.

KEROAT (*anciennement Kernoueret*), tenu en 1540 par Pierre Le Courleau et, en 1681, par Le Lagadec.

LESCUZ IZÉLA (*lieu caché, lec'h kûz*) avait pour domanier en 1540 Mahe Le Coz et, en 1612, Guillaume Le Scuiller.

LESCUZ BRAS ou LE GALL domaine tenu, en 1540, par Dominge Demoraguer et Charlotte de Portes, sa femme, demeurant au bourg de Landudec ; en 1612, par Pierre Le Berre, mari de Béatrix Le Gall, et, en 1681, par Dergat Thomas.

STANG CORZOU (*val. des roseaux*). En 1337, Yvon Stangorzou figure comme témoin dans un acte du Cartulaire de St-Corentin. Jehan Pencic en était domanier en 1541 et Jean Le Friant en 1627.

TY-PIOLOT (*anciennement Ty-Stéphan*) tenu, en 1540, par Yvon Gourlouan. Ce lieu porte maintenant le nom des Piolot qui, de 1659 à 1736, en possédèrent la moitié.

Industrie — Costume

Les touristes du siècle dernier, en parcourant cette commune, pouvaient constater l'ampleur de certains fours accolés aux granges. Nombreux en effet étaient les villages où l'on se livrait à des travaux de boulangerie et à la fabrication des fouaces, sorte de galette dans laquelle entraient un peu de miel et un grain de blé noir tenant lieu de fève. Une autre spécialité de Guilers était le gâteau nommé KORNIC à cause de sa forme triangulaire.

Plus matinal que l'aurore, le boulanger de Guilers enfourchait sa monture préalablement chargée des deux mannes contenant fouaces et kornigou et, par les chemins creux, se dirigeait, à l'amble de son bidet, vers le lieu où devait se tenir la foire ou le pardon. On pouvait le voir, à l'issue de la première messe, sur la place, écoulant ses friandises qui firent le régal de nos pères mais dont l'âpre saveur serait sans doute moins appréciée aujourd'hui. Le XIX^e^ siècle a vu disparaître cette industrie dont l'origine devait être fort ancienne, mais qui avait cessé d'être rémunératrice.

L'ancien costume breton s'est conservé à Guilers plus longtemps que dans les communes voisines. Ce costume se rapprochait sensiblement de celui de Mahalon. Il comprenait, pour les hommes, le bragou ber en toile ou en laine brune (autou gloan), plissé de la ceinture aux genoux avec molletières de même étoffe, gilet très long d'un bleu clair orné d'une double rangée de bou-

tons en métal ; chupen bleu foncé, piqué, plus long que celui des bigoudens ; chapeau en feutre, à larges bords. — Les femmes portaient la jupe en laine brune et un corsage avec manches couleur bleu de ciel. Pour les deuils, elles s'habillaient en drap noir et leur grande coiffe de toile était empesée en jaune safran. Cet usage du deuil jaune paraît avoir été importé du pays de Galles où son origine se perdait dans la nuit des temps:

CONEN DE SAINT-LUC.

PETITE CHRONIQUE

DE

Monsieur Sainct Tugen

TROISIÈME PARTIE

ORGANISATION CIVILE DU LAN

I. — Les « Plou » et les « Lan »

Sur la terre armoricaine, chaque groupe d'émigrés bretons-insulaires formait un *îlot de population*, séparé, des groupes voisins, par des espaces plus ou moins vastes, déserts ou seulement parcourus par les restes des populations précédentes retournées à la barbarie.

Ces espaces désertiques avaient le nom de *Bro*, ou *Douar Marchus*. Le mot *marchus*, *eun hent marchus*, indique, encore aujourd'hui, un endroit mal famé, hanté, où il ne fait pas bon passer à minuit.

Les émigrés avaient apporté, sur le continent, les lois et la constitution politique qu'ils avaient outre-mer. Mais chaque groupe se constituait séparément sous le gouvernement du chef conducteur de l'émigration, soit civil et militaire, soit simplement religieux. De là, deux états parfaitement distincts, selon la direction qu'ils recevaient de leur chef :

1° — Le *plou*, ou *colonie civile* ;
2° — Le *lan*, ou *colonie ecclésiastique*.

L'un et l'autre acquéraient une autonomie propre ; et, au bout de peu de temps, des mœurs et des usages qui influaient sur la prospérité et la durée du groupement.

En effet, si, dans le début, la constitution politique était la même dans le lan et le plou, l'application de cette constitution différait selon des nécessités locales, peut-être encore plus selon l'origine et le caractère individuel de chaque chef de groupe.

II. — Le Plou, — colonie civile

Le peuple du Plou se composait uniquement d'éléments émigrés, bretons insulaires, d'origine et de coutumes identiques. Le rôle, bien compris des chefs civils, consistait donc à continuer, sur le continent, le régime politique d'outre-mer.

Mais — « le goût de l'indépendance individuelle inné « chez les bretons, était porté par eux, dans l'ordre « politique, jusqu'à l'extrême » (1). — Le dernier des petits seigneurs du Lez trouvait, en soi, l'étoffe d'un grand chef. L'autorité du chef du plou était constamment discutée, souvent méconnue. La division et l'émiettement du pouvoir s'en suivaient. Et, comme résultat de ces intrigues, le peuple du plou. force vitale de la colonie, était sans direction définie ou stable, sans droit, ni justice.

La discorde entre les chefs insulaires avait été l'une des grandes causes d'émigration. Elle régna aussi sur

---

(1) M. de la Borderie. — Hist. de Bretagne, T. II, p. 318.

le continent, dans les plou, et amena la disparition des uns, la faiblesse et la misère de beaucoup d'autres.

III. — Le Lan, — colonie ecclésiastique

Dans le Lan, le chef fondateur, réunissait, en sa personne, les deux pouvoirs religieux et civil.

Par leur essence même, les règles de l'Eglise étaient soustraites à la discussion des laïques. Il en résultait que le pouvoir civil, en union avec ces règles, devenait incontesté. Dès lors, l'autorité du chef du lan était souveraine.

Comme chef civil, sa seule ambition était de donner vie et prospérité à la colonie groupée par lui. Son pouvoir religieux lui inspirait les mesures à prendre, et son pouvoir civil lui donnait l'autorité voulue pour les faire exécuter. Mais combien cette tâche était ardue !

Voici comment se constituait le lan :

Au début, c'étaient seulement — « quelques moines « avec leurs amis, leurs clients, leurs serviteurs » (1) — qui bâtissaient leurs cabanes autour de la chapelle du chef religieux de l'émigration.

Plus tard, les hordes nomades des *marches* séparatives des îlots de population, surprises de la vie constante de *travail*, *d'étude* et de *prière*, qui donnait, à ces inconnus, le confort et la sécurité — choses qui leur faisaient complètement défaut, — s'arrêtaient et trouvaient, près du lan, assistance, protection, justice.

Il n'était pas possible d'astreindre le nouveau groupement à toutes les lois insulaires, comme dans le plou: lois trop compliquées pour ces nomades, païens, qui

---

(1) Hist. de Bretagne, T. I, p. 282.

avaient désappris l'idée d'obéissance, et qui constituaient l'*antiquus hostis* des cartulaires. Mais le chef, s'inspirant des préceptes de la religion chrétienne, sut créer une constitution, sous laquelle, à côté des bretons insulaires du lan, se rangèrent les barbares armoricains et gallo-romains, *de loups devenant agneaux*.

— En résumé, dès leur constitution, il exista une différence essentielle entre le plou et le lan.

Le chef du plou était le seigneur, le maître, *dominus plebis*, *an otrou*, régnant par la force.

Le chef du Lan, au contraire, était le saint, le père, *pater abbas*, gouvernant par sa bonté, sa charité.

C'est avec ces caractères qu'ont dû se créer le plou d'Ono Pennek, *Ono le têtu*, le *dominus Onneus* des registres paroissiaux, ainsi que le lan de saint Tugen qui a reçu le surnom de Béni, comme saint Guénolé, celui de *Sanctus Dei*, le saint de Dieu.

IV. — **Le lan de saint Tugen**

L'endroit où saint Tugen franchit le ruisseau marécageux qui sépare la palue de Trèz-Goarem de la trève actuelle, s'appelle encore *Pontik-Eugen*, le *ponceau d'Eugen*. A un kilomètre à l'est de ce ponceau, le saint bâtit sa chapelle qui devint le centre du lan.

D'après M. de la Borderie, voici comment se bâtissait le lan (1) :

— « A peine l'émigration débarquée,... chaque moine « fabriquait, à son usage personnel, une cellule ou lo- « gette de gazon et clayonnage... Au milieu du terrain « où étaient semées les cellules, on construisait de la

---

(1) Hist. de Bretagne, T. I., p. 282.

« même façon, une chapelle, un bâtiment pour le réfec-
« toire et la cuisine et c'était tout. On remparait sou-
« vent ce campement monastique d'un *vallum*, c'est-à-
« dire d'un fossé profond et d'un rempart de terre pour
« se mettre à l'abri de toute surprise... »

Ce genre de construction, appelé *Till*, dans le Cap-Sizun, a été adopté aussi pour les cabanes des *pergennou* ; l'on y trouve, en effet, un mortier durci, moulé par des branchages.

Autour du lan, la population civile, bretonne insulaire, se groupa, aussi, *par famille*. Ce groupement fut, dans la suite renforcé par les nomades indigènes et les gallo-romains de *Roz an dreik* (1), la *colline des dragons*. (Le dragon joue un grand rôle dans la vie de beaucoup de saints bretons insulaires. Rien d'étonnant à ce qu'on en trouve le nom aux environs du lan de saint Tugen).

Ainsi constitué, « le centre du Lan, avec ses divers
« ateliers pour les industries indispensables à la mai-
« son, forge, charpenterie, maçonnerie, et surtout les
« bâtiments agricoles : étables, écuries, granges, etc.,
« formait un village mal aligné et assez irrégulier, mais
« fourmillant et vivant. » (2).

L'église actuelle de Saint-Tugen, avec son cimetière muré, et l'entourage de vieilles maisons et de haies vives, rappellerait les dispositions de l'occupation primitive.

V. — Institution civile du lan

Le chef du lan, outre la direction de son monastère, suivant les règles scotiques, eut, aussi, à pourvoir la

---

(1) Pluriel de draïg, *draco*.
(2) Hist. Bret., I, p. 52.

population civile d'un gouvernement qui serait compris et accepté par tous ses éléments si divers.

Ce gouvernement fut simplement *patriarchal*.

L'autorité du chef religieux y était souveraine. Il transmettait ses ordres aux chefs de chaque famille ; et ceux-ci les faisaient exécuter par leurs serviteurs, *an teutt*.

Dans la famille, le chef exerçait également une espèce de royauté. Aux repas, il trônait au haut bout de la table, entouré de ses *serviteurs mâles*, compagnons journaliers de ses travaux. Chacun, même le dernier des porchers, avait, à la table du maître, sa place désignée selon l'importance de ses fonctions.

Cet usage, quasi monastique, de tenir les femmes à l'écart, ou reléguées à leurs travaux, a laissé des traces. Nous avons vu, dans plusieurs maisons de la trève, les écuelles des hommes mises, seules, sur la table, tandis que celles des femmes étaient laissées, toutes, sur le foyer.

Le servage n'existait pas dans le lan. Les moines, *maîtres après Dieu*, dans le territoire occupé, auraient manqué à la charité chrétienne en l'y établissant.

Les conditions des serviteurs leur permettaient d'acquérir un certain avoir indépendant. Leurs gages consistaient, principalement en objets d'entretien, plus le droit de faire pâturer, à la suite des troupeaux du maître, une, ou plusieurs têtes de bétail, avec leurs produits. Cet usage était le *tro-ad*, ou *douar pastur*, *lisière* ou *terre à pâturage*. Les serviteurs trouvaient là les premiers éléments d'une exploitation agricole que le père de famille, à défaut d'enfants mâles, leur confiait.

Au début, tout était commun : la terre, les travaux, les troupeaux, les récoltes. Le monastère en avait la charge et la direction. Les lois monastiques réglaient

la part revenant aux moines dans les biens de la terre : c'était strictement le nécessaire, selon leurs besoins. Pour le surplus, les moines étaient les économes de la population civile, les gardiens des biens des pauvres.

Le lan était donc le grenier où puisaient, non seulement la population civile, mais encore, dans les débuts, celle du plou; comme, entre temps, les étrangers, les *girovagues* et les *kork* vagabonds.

Cela avait un inconvénient : c'était de faire croire que le lan était le dépositaire de l'argent et des trésors de toute la région. Cette réputation devait attirer les voleurs. Le monastère de Landévennec en a fait l'expérience (1).

Mais, au bout d'un peu de temps, un changement notable dans la tenue du territoire mit fin à cet état de choses. Chaque chef de famille s'habitua à travailler les mêmes terres ; si bien qu'après quelques générations, la possession fut regardée comme propriété particulière.

Nous avons relevé, dans l'intimité des tréviens de St-Tugen, des souvenirs, des usages archaïques qui peuvent donner une idée de ce qu'a pu être le lan.

VI. — **Les terres**

Lorsque les défrîchements eurent étendu les cultures loin du centre du lan, on fut obligé de bâtir des cabanes, au milieu des labours, pour l'exploitation des terres. Ces cabanes, ou *pergennou*, avaient aussi, d'après leur situation, le nom de *ty er mæ*, *mæs-ty*, *ty e kreis an douar*, *douar-ty* (*dourdy*), c'est-à-dire terres éloignées avec habitations.

---

(1) Cart. Landév., cap. XXIII, p. 86.

Le chef de famille y détachait l'un de ses fils. Ces occupants des terres éloignées s'appelaient *ar Brazed*. Ils en avaient la propriété, mais devaient partager les récoltes, avec leur père, pour l'aider à élever les cadets (1)

L'expression *Brazed* désigne les fils aînés, les *grands*; la maison du père de famille, avec ses droits et ses dépendances était l'apanage du plus jeune enfant.

Cette extension de la propriété ne portait pas atteinte au régime patriarchal ; la maison du père était toujours *chaude* pour les enfants éloignés : *tom*, *ato*, *ty an tad*. De plus, la propriété de ces *douar-ty* n'était pas absolue. Les transactions sur ces biens ne pouvaient se faire que du consentement de toute la famille : *fratribus suis annuentibus*, dit la charte LIII du Cartulaire de Landévennec, laquelle concerne la *terre sainte* de Cléden-Cap-Sizun.

Le mot *fratribus* doit donc être pris dans le sens le plus étendu. Il signifie toute la parenté proche, que la tradition du Cap-Sizun fait remonter jusqu'au *neuvième degré*.

Les serviteurs, devenus possesseurs d'un petit trou-peau, recevaient aussi de ces terres éloignées. Mais, ici, les conditions de possession du sol ne sont plus les mêmes. Le chef de famille ne livrait sous aucune forme, même restreinte, la propriété; mais seulement un droit de culture, un droit usager d'une longue durée. Lui seul s'engageait à laisser, sans clause de retrait, la terre, à la libre disposition de son serviteur, pour y bâtir sa cabane et en tirer profit. C'était, de la part du

---

(1) Cette aide existe encore sous une autre forme : dans les fermes importantes, plusieurs des enfants restent volontairement sans se marier. Ils font, dans la maison paternelle, office de serviteurs non gagés, près de leur père, d'abord, puis de leur frère aîné, et de leurs neveux.

maître une libéralité, plutôt qu'un contrat. Aussi l'occupant pouvait faire abandon à toutes époques.

Mais, afin de sauvegarder le droit de propriété, les tenanciers devaient payer, non une redevance onéreuse annuelle, mais une simple marque de ce droit. Peut-être encore devaient-ils, devant témoins, affirmer par serment, *pro vero*, *dre vuir*, qu'ils tenaient ces biens de leurs anciens maîtres. En tous cas, ces anciens serviteurs s'appelaient *ar guirourien*, et restaient encore moralement liés, à leurs maîtres, par un usage touchant : *l'aide* et *l'assistance*, qui étaient encore la continuation du régime patriarchal du lan, sous une autre forme.

Il ne faut pas confondre ce genre d'occupation de la terre avec le *mottage* et le *domaine congéable*, qui sont d'institution féodale. L'expression : *fond a guir* des actes, sous la féodalité, répond, comme assonnance et signification, au latin : *fundus et vir*, la *glèbe* et *l'homme* ; termes qui n'ont pas eu leur application sous le gouvernement du lan de Saint-Tugen. L'habitant des *pergennou*, d'après la tradition, a toujours été un homme libre.

Les exploitations des *douar-ty* étaient d'étendues variables. Mais toutes contenaient, ces éléments : une portion de lande, des terres labourables, un bois, des prés; la plaine et le côteau. Au cadastre de Primelin, on trouve souvent, à partir d'un ruisseau et en remontant le flanc d'une colline jusqu'au milieu du plateau qui la couronne, toutes ces natures de terre étagées et portant le même nom. C'est la démonstration du procédé de débornement employé. Souvent ces terres sont limitées, à droite et à gauche, par des fossés perpendiculaires au lit du ruisseau et se prolongeant le long de la pente et sur le plateau.

Outre les habitations au milieu des labours, occupées par les enfants ou les serviteurs du père de famille, il y avait encore des cabanes bâties à la lisière des marches du territoire. Ces cabanes avaient le nom de *tykran*, et étaient occupées par de pieux solitaires ou par des étrangers à la famille du maître , ceux-ci faisant la partie arriérée de la population du lan, *homunculi*, *tud dister*, que les registres tréviaux devaient plus tard appeler *pauvres laboureurs de terre*.

Ces cabanes des marches constituaient des centres ou ateliers de défrîchements.

A l'arrivée des émigrés, le pays était couvert de forêts. Pour la mise en culture, il fallait d'abord abattre les arbres et brûler les souches. Mais, peu après sa dénudation, le sol se couvrait de la fougère, si commune, *pteris aquilina*, qui pousse, à plus d'un mètre de profondeur, sa racine noire, grosse comme le doigt. Le sous-sol en est complètement couturé, ce qui donne lieu à des travaux d'extirpation, importants et de longue durée.

La racine de cette fougère s'appelle, dans le Cap-Sizun, *kran*, et ce nom entre dans la composition de plusieurs expressions usuelles. Ainsi : *douar kran* indique la partie de la forêt, où le bois abattu est remplacé par la fougère ; par abréviation, le seul mot *kran* indique la partie déboisée (1).

---

(1) Le mot *kran* entre dans la composition de noms de lieux du Cartulaire de Redon ; entre autres *Cranuuikan* et *Cranquarima* (Ch. XIII, p. 13) qui indiquent deux parties déboisées de la forêt, ou ateliers de défrîchements. Une autre charte (H. Bret., p. 41) énumère lse travaux à faire et le repos donné au sol, pour laisser pousser le kran; puis les travaux d'extirpation et d'aplanissement, avant de semer.

Ar grannec, la fougeraie ; anciens défrîchements laissés sans culture ;

Digranna, extirper la racine de fougère ;

Digran, terre défrîchée deux fois, par l'enlèvement des souches et l'extirpation du *kran*, et, par suite, propre à l'ensemencement.

Les *ty-kran* étaient les habitations les plus éloignées du centre du *lan*. Après la mise en culture des défrîchements, ils sont devenus des exploitations agricoles, tout en conservant le nom de *ty-kran*. Ces exploitations étaient astreintes à des redevances, nulles ou minimes au début ; plus importantes après que la série des cultures eut amélioré les terres.

La possession particulière de la terre ne s'étendait pas à tout le territoire du lan. On en réservait une partie, souvent de grands espaces, pour le pâturage en commun de tous les troupeaux. Ces terres, comme, du reste, toute la région, à l'arrivée des émigrés, n'était nominativement à personne, *res nullius*. Aussi, peu à peu, sous l'empiètement des cultures des riverains, ces espaces diminuaient d'étendue. Mais il en reste encore de nombreux vestiges dans le Cap-Sizun. Ce sont les *Communaux de villages*. Dans la paroisse de Primelin, chacun des villages, *excepté ceux totalement à domaine*, possède ses communaux. Le *bourg de Saint-Tugen*, d'une part, puis les *habitants de la trève*, séparément, avaient les leurs. C'est là une indication d'ancienneté et d'indépendance de toute attache féodale.

VII. — **Assistance et solidarité**

Lors de la constitution du lan, le produit du travail était mis en commun. Chacun recevait, des greniers du

monastère, ce dont il avait besoin. La récolte était le *bien du bon Dieu*, la propriété de tous.

Mais les fonctions d'intendants et d'économes de la population qu'exerçaient les moines, cessèrent, lorsque la possession donna, à chaque chef de famille, la propriété particulière du sol qu'il cultivait.

Les chefs de famille, producteurs de récoltes, continuèrent les usages établis par le monastère. Ils se reconnurent les gardiens des biens de la terre, et s'en constituèrent, chacun dans son entourage, les dispensateurs.

On ne reconnaissait pas de pauvres dans le lan. Le *Guiraër*, l'habitant des *pergennou*, le pionnier des *tykran* recevaient de leurs anciens maîtres tout ce qui leur faisait défaut. Celui qui avait besoin, quel qu'il fût, se présentant *de bonne amitié*, *hilariter*, d'après le cartulaire de Landévennec, recevait.

Ce n'était pas une aumône, mais un don gratuit. Celui qui avait reçu, tenait à obliger à son tour. Il payait en travaux, en corvées *volontairement offerts*.

Ainsi se sont établis, entre maîtres et anciens serviteurs, cette *assistance* de l'un, cette *aide* de l'autre, qui ont continué, dans les pergennou éloignées, le régime patriarchal du lan.

Un usage, très répandu dans le Cap-Sizun, rappelle encore cette institution. Ce sont les *quêtes*.

Le petit fermier, le *pen-ty*, l'*ezomm̃ek*, qui a défaut, se présente chez les cultivateurs aisés, disant tout simplement : — « Je suis venu faire une quête de blé, de paille, de lard, d'œufs, etc... » — Et aussitôt l'on s'empresse de lui donner ce qu'il désigne. Jamais un commentaire. L'on sait que le quêteur ne serait pas venu, s'il n'avait pas eu défaut. L'on sait aussi qu'il cessera de quêter quand il aura reçu suffisamment pour

ses besoins présents. On évite, avec la plus grande délicatesse, au travailleur besoigneux, de formuler sa demande, car *demander, c'est rougir sa face* ; et ce n'est pas sa faute, si son champ est trop petit pour le nourrir.

Cette quête, faite par ceux qui possèdent un peu de terre, n'est pas constante. Elle se fait en cas d'absolue nécessité, et lors des mauvaises récoltes. Mais les ouvriers de métiers, charrons, forgerons, etc., qui ne possèdent pas de terres, étaient, encore récemment, habitués à faire la quête, chaque année, chez leurs clients.

En revanche, à l'époque des grands travaux agricoles, ces quêteurs, par reconnaissance *et sans qu'on demande leur aide*, vont *faire des journées*, chez ceux qui les ont obligés. Pour la récolte, surtout, les bras s'offrent volontiers, et ne chôment pas à ce travail gratuit. Actuellement, la guerre a donné un nouvel essor à cet esprit de solidarité du Cap. Dans la trève de St-Tugen et dans chaque paroisse, les personnes valides se sont entendues pour faire, en commun, d'une ferme à l'autre, la récolte, en commençant par celles dont tous les hommes étaient au front. Le mot d'ordre était : — « Il ne faut pas laisser perdre la récolte : c'est le bien du bon Dieu. » — Nous l'avons, maintes fois, et textuellement, entendu, au mois d'août dernier.

Les vrais pauvres, les *paour-kèz* de la paroisse, vieillards et infirmes, dans l'impossibilité de gagner leur vie, sont, aussi, admis à la quête. En outre, un autre mode d'assistance envers eux, est usité chez les cultivateurs à l'aise : c'est de les recevoir à leur table. Ces pauvres ont leurs repas, à jours fixes, d'une ferme à l'autre. Ils sont attendus et reçus avec déférence comme membres de la grande famille tréviale, ou paroissiale. S'ils tardent à venir pour l'heure du repas, on

s'en inquiète ; lorsqu'ils meurent, on les regrette. Pour se montrer dignes de la réception qui les attendent, ces pauvres se présentent toujours avec des habits propres et décents. A la fin du repas, ils font discrètement le signe de la croix et disent en silence leurs prières. C'est leur seule façon de témoigner leur reconnaissance.

D'autres usages archaïques pourraient encore rappeler les relations et la solidarité d'autrefois dans la trève de Saint-Tugen. Entre autres, cette coutume :

Au dîner du pardon, tous les énormes plats de viande posés sur la table, devant les convives invités, doivent y rester jusqu'au lendemain matin (1). Toute personne entrant dans la maison est invitée à prendre sa part de ces reliefs du festin.

A ce dîner du pardon, dans chaque maison de la trève, sont invités les parents et les amis éloignés, comme autrefois, les enfants et les serviteurs des *pergennou*, dans la maison du chef de famille, au centre du lan. Actuellement, au milieu du festin, le maître qui reçoit dit publiquement les *grâces : pater* et *ave* pour tous les parents vivants, présents et absents ; *de profundis*, pour tous les parents défunts de la lignée du père et de celle de la mère de famille, et pour tous ceux qui ont habité la maison, *jusqu'à la neuvième génération*. Après ces prières, le festin continue. Cet usage se fait encore dans toutes les circonstances qui réunissent, à la même table, les membres éloignés d'une famille.

Nous n'avons pas trouvé, à Saint-Tugen, cet usage du lan de Saint-Tudy. Tous les ans, le propriétaire de *Lan-Goz*, le *vieux monastère*, donnait un *mangier*, *eun tamik manger*, à tous ses fermiers de Loctudy. Il est

---

(1) Voir le « Mangier » du sire de Quélen, *in* H. Bret. III, p. 102.

vrai, qu'à Saint-Tugen, toutes les terres étaient domaniales du seigneur de Nahurek.

Les seigneurs de Saint-Tugen, venus après les moines, n'admettaient pas les pauvres à leur table, pas plus qu'ils ne connaissaient les *corvées* volontaires. Il est donc certain que les mœurs et les usages que nous venons de décrire sont propres à la seule population du lan, les seigneurs, venus après les moines, étant mal vus et considérés comme étrangers.

VIII. — **Conclusions**

La principale cause déterminante des groupements ethniques est la nécessité de pourvoir à l'existence, ainsi que la misère subie et surmontée en commun, plutôt que l'affinité anthropologique des races et la forme crânienne.

Le lan de Saint-Tugen a obéi à cette loi.

Ainsi, les hordes du Cap-Sizun, représentant toutes les races et toutes les civilisations précédentes, sans affinité, sans altruisme, en état continu d'hostilité, ont formé, unies aux émigrés bretons-insulaires, une entité ethnique chez laquelle était prépondérant l'esprit de solidarité et d'assistance.

Ce fut d'œuvre de l'idée chrétienne et de l'action monacale.

Cette autonomie et ce particularisme survécurent à la disparition du lan, perpétuant, à travers les âges, l'œuvre de son fondateur. La chapelle, *due uniquement à la piété des fidèles*, est la représentante et comme l'emblème de cette œuvre. Dans cette idée, les tréviens eurent toujours à cœur de l'orner, de la restaurer, de la rebâtir. Ça été leur préoccupation constante, ainsi qu'en témoignent les comptes de la

fabrique. Ils eurent aussi à la défendre contre leurs seigneurs, qui ne leur plaisaient guère, et à qui la tradition a refusé la fondation du monument, pour l'attribuer, faute de mieux, aux anglais, quoique ennemis séculaires des bretons. Cette préférence n'est pas flatteuse pour les anciens seigneurs de la trève.

Le Lan de Saint-Tugen eut le sort des autres monastères de Bretagne. La baie de Cabestan se trouvant sur le passage des barques normandes, il est probable qu'il fut l'un des premiers menacés, et les moines obligés de chercher un refuge loin des bords de la mer.

Quel a été leur exode ? Vers le centre de la Bretagne, aux abords de la forêt de Brécilian, ou dans les montagnes ? On trouve le nom de saint Tugen, dans le Poutrocoet, au plou de Wern, aujourd'hui Guer, comme dans le Poher, entre Duault et Callac. Mais il est plus vraisemblable que les moines du lan de Saint-Tugen se réfugièrent dans cette région montagneuse, car il y existe aussi un lan sous le vocable de Landugen.

Le lan du Cap-Sizun ne fut pas reconstitué. Mais sa chapelle, devenue baptismale, fut desservie par des chapelains séculiers, ou prêtres habitués. En 1537, ils étaient au nombre de cinq (1), habitant le bourg de Saint-Tugen et les villages environnants : Keronou, Kervrant, Kerhas, Kermohou.

Tous les vocables de Saint-Tugen furent l'objet de donations à des monastères rétablis après la disparition des Normands, savoir :

1° Le domaine, ou *Ran Tutian*, du plou de Wern, à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon ;

---

(1) Dom François Le Guall, dom Jehan Lostys, dom G. Maduré, et dom Yves Le Dantec. Pour la paroisse, on signale un *curé* seulement.

2° L'église de *Landugen* du Poher, à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé ;

3° Et le lan de Saint-Tugen, du Cap-Sizun, devenu dépendance du prieuré de Saint-Tutarn, de Douarneneb, à l'abbaye de Marmoustier.

IX. — **Chartes mentionnant le nom de Saint-Tugen**

1° Cartulaire de Landévennec.

Ego, Gradlonus do sancto Uuingualoœo... in neuued, *Lantutocan*...

(Charte XIX, p. 151).

Le Cap-Sizun était la partie occidentale de la grande forêt de Névet, où saint Primel était ermite. Saint Primel est le patron de Primelin dont Saint-Tugen est la trève. Ce rapprochement doit localiser Lantutocan, dans la trève de Primelin.

2° Cartulaire de Redon, n°s 178-179.

...Donavi ego Rethwobri tres virgadas quæ sic nominantur... *Ran Tutian*... Sancto Salvatori et monachis...

Les trois *vergées*, ou *loties* (*Ran*) données par le noble breton Rethwobri, aux moines de Saint-Sauveur sont situées dans le plou de Wern. Date de la charte entre l'an 832 et 840.

(Hist. Bret. II, p. 157).

3° Actes inédits des ducs de Bretagne, n° 17.

Années 1079-1084, le duc Hoël donne, à l'abbaye de Quimperlé, *Landugen* (Ecclesia S. Tutiani), qui était dans le Poher, et *Saint-Quijau* (ecclesia S. Kigavi), trève de Carhaix, chef-lieu du Poher. (Hist. Bret. III, p. 79).

4° Cartulaire de l'abbaye de Marmoustiers.

(Fondation du prieuré de l'Ile Tristan, ou de Saint-Tutuarn, et donation à l'abbaye de Marmoustiers).

(1) ...Ego Robertus... assensu et concilio totius capituli mei, Majoris monasterii monachis... dare crevi... Ecclesiam videlicet *Sancti Tutuarni*, cum omnibus redditibus et appendiciis suis... duas etiam partes deeime *Sancti Tuocei*, duas que partes decime *Sancti Tuiani* et duas partes sacerdotii ejusdem *capellæ*, duas insuper partes decime *Treflae*, similiter etiam duas partes... *Landuguan*...

Cette charte est de l'an 1126 (2).

S. Tuocci doit être *an üoc*, partie ouest de la *terre sainte de Cléden*, sur la voie romaine, entre Théolen et Mescran. — (Nombreuses substructions avec poteries onctueuses). — Le breton *San-t üoc* paraît plus rapproché du nom latin que Sant Oc'hou de la trève de Saint-Tugen.

Le ruisseau qui sépare la trève de Saint-Tugen de la paroisse, s'appelle *dour-Madiou*. C'est le nom du chanoine Geoffroy Madiou, l'un des témoins de la donation.

La dîme qui formait la redevance annuelle des tréviens de Saint-Tugen correspondait à la trentième gerbe. Elle était prélevée sur les blés — « de toute espèce « de grains cultivés sur les terres de la trève de Saint-« Tugen. Le droit de possession appartenait, de tout « temps immémorial, aux prédécesseurs des prieur de « l'Ile Tristan, et recteur de Primelin, pour raison du « prioré et à cause du rectorat ». — (Archives trévialles, année 1588.)

Le bon accord a toujours existé entre les décima-

---

(1) Extrait. — Voir la Charte, Société Arch. Finistère, t. XI, p. 44.

(2) Vie des Saints.. Catalogue des Evêques ; annotation de M. le chanoine P. Peyron, p. 135

teurs et les tréviens. Souvent des transactions sont intervenues pour en faciliter le prélèvement, ou la remplacer par une redevance fixe, toujours modérée.

Aux rôles des décimes de 1574, (1), le doyenné du Cap-Sizun, comprenant la paroisse de Primelin et sa trève de Saint-Tugen était compris pour VI livres et le prieuré de Landugen, à l'archidiaconné du Poher, pour VII. 10 l.

H. Le Carguet.

Audierne, 30 novembre 1916.

(1) Bulletin diocésain 1901, p. 3.

SÉANCE DE FIN D'ANNÉE

Discours de M. le Président

MESDAMES,
MESSIEURS,

Nous sommes toujours en guerre, c'est pourquoi, à l'exemple des différentes autres Sociétés et des corps administratifs, il n'y a point de changement chez nous, vous n'avez pas jugé à propos de renouveler le Bureau, et je demeure votre Président pour la nouvelle année qui va commencer. Puisse cette année mettre fin à nos anxiétés et aux si dures épreuves de notre pays, nous apporter le triomphe de la civilisation sur la barbarie, avec une paix glorieuse et durable.

A la dernière séance de 1915, après avoir indiqué en un rapide tableau le rôle des différents PRÉSIDENTS qui avaient successivement dirigé notre Société Archéologique depuis sa naissance, je vous promettais pour la fin de cette année un discours où j'aurais retracé les travaux fournis par bon nombre de ses membres dans le cours de ses 43 années d'existence. Je faisais la même promesse en rédigeant l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. En cela, je m'en rends compte en ce moment, j'étais bien osé et bien téméraire. Comment faire, en un entretien qui doit avoir des limites convenables, un exposé, même succinct, des études si variées qui remplissent nos 43 volumes, pour la plupart très condensés.

J'en prends à témoin notre confrère M. Rocuet qui s'occupe en ce moment de faire une table générale de toutes ces matières si multiples et si diverses. C'est là un travail

de longue haleine, qui formera tout un volume mais qui sera pour nous tous d'un prix inestimable en facilitant nos recherches ; il ne faut pas, en effet, perdre de vue que la collection de nos bulletins est un trésor très riche, une mine abondante renfermant des documents et des renseignements d'une valeur insoupçonnée, pour l'histoire de notre pays breton.

Passons donc en revue la liste des principaux auteurs qui ont fourni les matériaux de nos bulletins, et nommons-les, autant que possible, dans l'ordre où ils ont fait leur entrée dans cette collaboration.

1. — M. F. Le Men. — Le premier que nous avons à citer est M. F. Le Men, archiviste du Finistère, correspondant ou membre de nombreuses Sociétés Savantes en France et à l'Etranger. Il fut, avec M. de Blois, le principal promoteur de la constitution de notre Société Archéologique et de la création du Musée Départemental. Son savoir archéologique et historique a été véritablement étonnant, surtout si l'on considère que ces matières n'ont pas été le premier objet de ses études, car il commença par être élève de l'Ecole de Médecine de Brest, botaniste, puis professeur d'anglais au collège de Quimper et conservateur de la bibliothèque de cette ville.

Ce n'est que vers l'âge de 27 ou 28 ans, en 1853, qu'il devint Archiviste du département et qu'il se mit à l'Archéologie. Il faut qu'il s'y soit mis de tout cœur, et qu'il ait pris à tâche de consacrer ses moments de loisir et ses courses d'inspection des archives communales, à parcourir le département pour étudier nos monuments religieux et civils, et pour rechercher les antiquités romaines ou préhistoriques ; car dès la fondation de la Société Archéologique, en 1873, nous le voonys produire abondamment les mémoires les plus divers, qui témoignent d'une science acquise très considérable et d'un esprit d'observation très développé.

Les principaux travaux que nous devons signaler comme ayant été lus en séance et figurant dans notre Bulletin, sont les suivants :

Etude de la *borne romaine de Kerscao* et détermination de la position de *Vorganium*, séance du 25 juillet 1874. — Cette étude donna lieu à des polémiques assez violentes

et passionnées, sans que les adversaires de M. Le Men aient jamais pu, semble-t-il, avoir raison contre lui.

Sainte Guen-Teirbron et saint Cavan, 19 janvier 1875.— Description de la curieuse statue de sainte Guen, mère de saint Guénolé, saint Jacut et saint Vennec ou Cavan, dans la chapelle de Saint-Vennec de Briec, au bord de la route de Quimper à Châteaulin, près du 16e kilomètre. Recherches critiques, historiques et iconographiques.

La manufacture de faïences de Quimper, 19 juin 1875 ; origine et histoire des poteries de Locmaria, travail bien documenté et précieux, puisqu'il s'agit d'une industrie locale fort intéressante.

Poste gallo-romain de Parc-ar-Groaz, 18 mars 1876 ; compte-rendu des fouilles faites avec M. Grenot, au-delà du Frugy, dans l'emplacement qui sert maintenant de champ de manœuvre et de stand.

Confrérie des Maîtres ès-Arts de l'Evêché de Léon, 30 juillet 1877.

Le livre de compte du Sieur de La Haye, 6 octobre 1879.

Beuzec-Cap-Caval, — *Saint-Jean-Trolimon* (Tref-Rumon), — *Tronoën,* 2 février 1878.

Révolte du papier timbré, 30 mars 1878.

Gesaribate-Brivates portus, 16 novembre 1878. Est-ce Brest, est-ce la pointe Saint-Mathieu ?

Confrérie de la Chandeleur à Morlaix, 18 décembre 1880.

C'est le dernier travail de M. Le Men dans notre bulletin ; il mourait dans le cours de 1881, trop tôt pour la Société Archéologique à laquelle il eût pu rendre encore de nombreux et excellents services.

Mais ces citations ne sont pas suffisantes pour donner une idée complète de l'activité et de la production de M. Le Men. L'ouvrage où l'on peut surtout constater sa vaste érudition, c'est la *Monographie de la Cathédrale de Quimper.* Dans ce volume, il ne se contente pas seulement de décrire les différentes parties du monument, mais il passe en revue les Evêques qui ont pris part à sa construction et à son ornementation, les différents corps de métiers et ouvriers qui y ont travaillé, les familles qui y ont leurs blasons et prééminences. — Il faut ajouter encore le mémoire sur les *oppidums gaulois du Finistère,* et l'exploration très fructueuse du Castel-Coz de Beuzec-Cap-Sizun.

2. — M. Audran. — Il appartenait à une vieille famille de Quimperlé et fut, pendant de longues années, maire de cette ville. Rien d'étonnant qu'il se soit consacré à l'étude de cette vieille cité pittoresque et de ses environs, qui sont si attrayants par leurs beautés naturelles et leurs souvenirs historiques. Nous avons de lui :

Excursion archéologique de Quimperlé au Pouldu, rive droite de la Laita, 9 août 1873.

Procès à Moëlan, redevance féodale d'une paire de gants 25 février 1874.

Dominicains de Quimperlé, 28 août 1875.

Paroisse de Rédéné, 3 mars 1877.

Le Papegaut de Quimperlé, 25 avril 1877.

Ursulines de Quimperlé, 29 septembre 1878.

Nomenclator bas-breton, 7 mai 1881.

Armoiries de l'abbaye de Quimperlé, 3 juillet 1881.

Château de Quimperlé, 22 novembre 1879.

Tumulus de Mahalon, 19 juin 1880.

M. Audran est mort le 9 septembre 1884 ; son érudition et son zèle permettaient d'attendre de lui encore des études précieuses pour notre Société.

Parmi les collaborateurs des premières années, citons rapidement :

3. — M. Aymar de Blois : Notice sur la ville de Morlaix et le Château du Taureau, 14 juin 1873.

4. — M. Halléguen. — Châteaulin et son parc, 11 octobre 1874.

5. — Docteur Le Hir. — Grotte de Roc'h-Toul, 10 janvier 1874.

6. — Comte Amaury de Kerdrel. — Chambre souterraine de Rugéré, en Plouvorn, 25 février 1874.

7. — Comte Conen de Saint-Luc. — Monuments anciens à Plougastel-Saint-Germain et à Landudec, 3 mars 1877.

Monographie de Mahalon, 1915.

Guilers-Plogastel, 1916.

Landudec, en portefeuille pour 1917.

8. — M. Serret. — Arts décoratifs en Bretagne, 1882.

Cachette de Miné-Rosta, 1884.

9. — M. Bigot, architecte diocésain et architecte départemental, fut l'un des fondateurs de notre Société et s'em-

ploya de tout cœur à faire connaître nos monuments. Ses études et relevés d'églises, chapelles et monuments anciens sont réunis dans de nombreux albums, maintenant à la bibliothèque de l'évêché ; notre bulletin n'en contient qu'une très minime partie : — Cathédrale de Quimper, — Cloîtres, — Clochers, — Fenêtres, — Sainte-Croix de Quimperlé, — Le couvent des Cordeliers, etc.

10. — M. le major Faty a été également un travailleur, sinon de la première heure, du moins des années qui suivirent. Ancien capitaine, il avait beaucoup d'ordre et de méthode ; ses années de retraite furent consacrées à l'étude, et comme il était administrateur et ordonnateur de l'hôpital de Quimper, il étudia tout spécialement les archives et les comptes des établissements hospitaliers de cette ville : Retable de Kerdévot, 18 décembre 1880.

Rentier de l'Aumônerie de Quimper en 1580, 25 juillet 1881.

Bague romaine trouvée à Carhaix. — Comptes des mineurs de la ville de Quimper. — Hôpitaux de Quimper. — Une ténébreuse affaire à Quimper, en 1653. — La Police de Quimper au XVIII[e] siècle.

11. — M. Luzel s'est consacré tout spécialement à l'étude des traditions et légendes bretonnes, à la recherche des vieux chants, Guerz, Sônes, et en a publié de précieux recueils. Comme couronnement des travaux de l'année il nous lisait un de ces vieux contes qu'on insérait à la fin de chaque bulletin : Fées des houles, — Fées morganes, — L'oiseau à l'œuf d'or, — Le poirier aux poires d'or, — Mystère de saint Guénolé, — Histoire de revenants, — Lavandière de nuit, — La vie de saint Guillaume d'Aquitaine, — Ouverture d'un tumulus en Plouenan, en 1700.

12. — M. Hardouin, pour n'être entré dans notre Société qu'en 1881, peut être considéré comme faisant partie de cette première génération. Il avait fait sa carrière dans la magistrature, et portait avec fierté son titre de *Conseiller honoraire de la Cour de Douai.* Il avait tous les dehors d'un Président à mortier et affectait de parler le langage du *Grand Siècle.* Il nous déclarait *itérativement* qu'il allait partir pour une mission *carcéraire,* à l'effet de faire une enquête sur le régime des prisons en Angleterre et en Russie. C'est de lui que vous pourrez lire aussi, dans le

Bulletin de 1889, page 369, cette phrase qui mériterait d'être burinée : à la Sorbonne, « *la transofrmation de l'antique édifice n'était encore qu'au paroxysme de la fébrile intensité des derniers travaux.* »

Lui aussi, malgré sa dignité et sa rigidité, avait un peu de fébrile intensité dans l'élaboraton des mémoires qu'il nous a fournis. Nous ne pourrons que les énumérer :

Restauration du calvaire de Nizon.

Publication du cartulaire de Landévennec.

Cartulaire de l'abbaye de Quimperlé.

Rapport sur un congrès des délégués des Sociétés départementales.

Rapports sur trois congrès des Sociétés Savantes.

Congrès des Sociétés françaises de géographie.

Jacques Furic.

Note bibliographique sur l'archéologie préhistorique.

Procès aux cadavres des suicidés.

Les ruines de Rustéphan.

Société d'archéologie cambrienne.

Documents historiques ou inédits. Le prieuré de l'Ile Tristan. — La Ligue en Bretagne. — La pancarte de Lesneven. — Cession du vieux château de Quimperlé. — Correspondance de Louis XI avec François II. — Enquête sur la prise de Quimperlé en 1590. — Nomination d'un bedeau à Quimper. — Chanson populaire monorime. — Nomination d'un gouvernemeur à Quimper. — Legs d'un sieur du Rusquec pour la fondation d'un collège. — Droit de quintaine d'un sieur de Tréanna. — Une lettre de Lancelot. — Documents relatifs à la famille de Sévigné. — Documents relatifs à la chouannerie.

13. — M. Trévédy, Président du Tribunal de Quimper, avait aussi la tournure d'un magistrat, mais dans une note absolument différente de M. Hardouin. Mis d'office à la retraite lors de l'épuration de la magistrature, il se trouva avoir des loisirs qui lui permirent de se livrer à son goût des vieilles choses. — Curieux comme un juge d'instruction, flâneur, au bon sens de ce mot, doué du flair et du coup d'œil d'un chasseur, il remarquait tout, furetait partout, voulait se rendre compte de tout, enquêtait sur tout. Les vieilles rues, les vieilles maisons de Quimper furent les premiers objets de ses recherches, puis les familles

qui habitèrent ces vieilles demeures, les braves gens et les criminels qu'elles abritèrent, puis les ruines et les moindres vestiges d'anciens établissements.

Ensuite il dirige ses promenades vers la campagne, et les moindres manoirs deviennent pour lui des buts d'investigations ; il fallait savoir quelles étaient les familles qui les avaient successivement possédés, connaître leur généalogie, leurs alliances, leurs juridictions, et, pour trouver le bon moyen de rendre l'ancien régime plus sympathique à tout le monde, étudier les sièges de haute et basse justice, les emplacements de fourches patibulaires, etc... Voici ses principaux travaux :

Couvent de Saint-François à Quimper.
Derniers débris de la chapelle Saint-Jean à Quimper.
Groupe équestre de Guélen, en Briec.
Groupe équestre de Saint-Mathieu, en Plouaret.
Histoire de la maison de Névet.
La Léproserie de Quimper.
Nécrologe du couvent des Cordeliers à Quimper.
Le Papegaut de Carhaix.
Pêcheries et sécheries de Léon et de Cornouaille.
Plan de la ville de Quimper, en 1761.
Procès fait au cadavre d'un suicidé, en 1692.
Promenade à la Montagne de la Justice.
Promenade à Pratanras et à Coatfao.
Promenades à Quimper.
Promenades aux manoirs de Pratanrous et Pratanros.
Promenades à Trohéir, les Salles et le Parc.
Thèse illustrée du collège des jésuites à Quimper.
Usement de Rohan, en vers français et latins.
Fourches les patibulaires du fief de Quéménet.
Les luttes au XVI^e^ siècle.
Voyage d'Ambroise Paré en Bretagne.
Marie Tromel, dite Marion du Faouët.
Rôle de la capitation de 1750 dans la ville de Quimper.
Le pèlerinage des Sept-Saints de Bretagne.
Les portraits d'Alain Fergent et d'Ermengarde.
Etat de l'Armée Royale en Bretagne (1594-1610).
Le siège de Concarneau en 1519.
La place Terre-au-Duc de Quimper.
Note sur la baronnie de Pont-l'Abbé.

Pont-l'Abbé et Pont-Château aux Etats de Bretagne.
Les anciens jeux militaires en Basse-Bretagne.
Les luttes au XVI[e] siècle.
Fous, folles, astrologues à la Cour de Bretagne.
Roturiers, Seigneurs hauts, justiciers, Pâtissiers et Rôtisseurs.
Notes sur Fréron.
Deux Pères Jésuites, missionnaires, oncles de Latour d'Auvergne-Corret.
La bataille de Formigny (15 avril 1450).
Charles de Blois au siège de Quimper (1344).
La famille de La Tour d'Auvergne-Corret.
Culte collectif des Sept-Saints de Bretagne.
Les Seigneurs et la Seigenurie de Carnoët.
Notes sur le château de Kergoet, en Saint-Hernin.
La famille Simon du Timeur.
Le roman de La Tour d'Auvergne.

Cette liste est bien longue, et je m'aperçois que j'y ai fait bien des omissions. On trouvera la nomenclature complète de ses travaux dans notre bulletin de 1908, en annexe au procès-verbal de la séance du 31 décembre. Elle y tient huit pages et demie. Cela montre que la retraite du bon Président n'avait pas été inoccupée.

Vers 1900, M. Trévédy quitta à regret Quimper, où il aurait voulu terminer sa vie ; il se fixa d'abord à Saint-Brieuc, puis à Laval, où il mourut le 24 décembre 1908.

14. — M. le Marquis de Brémond d'Ars Migré, ancien président de la Société Archéologique de Nantes, a aussi fourni une bonne contribution aux travaux de notre bulletin. Il habitait le château de la Porte-Neuve, en Riec, sur les bords de la rivière de Bélon, et s'est surtout attaché à étudier ce pays. Nous avons de lui :

Stèles de l'ancien cimetière de Riec.
Antiquités celtiques et romaines de Riec.
Fontaine de Saint-Léger, en Riec.
Monnaies en usage en Bretagne au XVI[e] siècle.
Opuscule du père François le Grand.
Prééminences dans l'église paroissiale de Riec.
Ruines romaines de la Porte-Neuve.
Le Sieur de Romégoux.
Cloches anciennes et nouvelles de Riec.

Arrivé à ce point, je constate que ce discours ou plutôt cette notice a atteint des limits déjà disproportionnées. Le mieux est donc de couper court et de remettre la suite à l'année prochaine. En ce moment il y aura même mieux. La belle table générale, qui se prépare actuellement, mettra plus clairement sous les yeux de tous les productions de nos nombreux travailleurs. Vous y verrez les récoltes superbes amoncelées dans nos greniers ; vous pourrez constater la somme prodigieuse d'étude et de travail fournie par nos aînés disparus et par nombre de nos confrères encore vivants. Honneur à eux et reconnaissance pour avoir contribué à la prospérité, au renom et à la gloire de notre Société Archéologique ; honneur à tous les autres qui les encouragent par leur bonne confraternité, par l'intérêt qu'ils prennent à la lecture de leurs œuvres, et aussi par l'appoint financier nécessaire pour la bonne marche de nos travaux scientifiques.

Nous terminons cette année de 1916, année d'épreuve pour notre pays, année de vaillance, de souffrance et de fermeté pour nos nobles défenseurs, année de deuil pour bien des familles.

A tous les membres de cette Société, à ceux qui sont restés à leurs foyers, comme à ceux, bien nombreux, qui sont sur le front ou dans les formations diverses, bonne et heureuse année pour 1917. Qu'elle soit la terminaison glorieuse et victorieuse de cette guerre, honte des barbares qui l'ont provoquée, honneur et gloire des nations alliées qui l'ont soutenue avec tant de belle endurance, tant de dignité et de loyauté.

Chanoine ABGRALL,

Président.

Table des Matières

DU TOME XLIII

PREMIERE PARTIE

Table des Procès-verbaux des délibérations et de la Chronique de la Société Archéologique du Finistère en 1916

Pages

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES..... 5

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS..... 13

SÉANCE DU 27 JANVIER..... 1

Mort de M. Bodereau. — Admission d'un nouveau membre, M. l'abbé Mével. — Vœu émis par M. Chaussepied, d'une section spéciale au Musée Archéologique, comprenant des dessins d'architectes se rapportant aux monuments bretons. — Seconde motte féodale signalée par M. de Lécluse, au bois du Quilliou, en Plogastel-Saint-Germain. — Notice nécrologique sur M. Aimé Bodereau.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER..... V

Deux lettres de M. Yves Le Febvre, relatives à la création d'un musée d'antiquités léonaises, au château de Kerjean. — Huit lettres d'un volontaire de 1791, trouvées par M. Marzin.— Mention d'une conférence archéologique, faite par M. le Président.

Chronique. — C'assement des ruines de l'église de Kérity, — de la chapelle de la Joie et de la tour de Saint-Guénolé, en Penmarc'h.

Séance du 30 Mars..... IX
Admission de deux nouveaux membres : MM. Pairaud, architecte, et M. le chanoine Uguen. — Commencement de constitution de la Société des « *Amis de Kerjean* ». — Lettres d'un volontaire de 1791.
Nécrologie. — M. Moreau de Lizoreux.
Chronique. — Monuments classés : Dirinon, — Hôpital-Camfront, — Ploudiry, — La Roche-Maurice, — Pont-Christ.
Séance cu 27 Avril..... XIII
Note du R. P. Donatien de Bruyne sur deux extraits du Cartulaire de Landévennec.— Modification du prix de vente de l'édition de ce cartulaire.
Annexe. — Visite à la collection de poteries romaines de M. Porquier, à Locmaria.
Chronique. — Classement de l'église de Perguet, en Benodet. — Remarque sur la restauration des monuments classés.
Séance du 25 Mai..... XXI
Décès de M. Emile Georges. — Orientation des monuments mégalithiques, par M. Devoir. — Borne routière de 1782, près l'étang de Rosporden. — Restes de la chapelle de Sainte-Anne de Guélen. — Visite de l'église de Locmaria. — Petite excursion pour reconnaître des vestiges romains.
Annexe. — Note nécrologique de M. Allier, sur le Lieutenant-Colonel de Malleray (*Kerguiffinan-Furic*), mort au champ d'honneur, le 29 mars 1916.
Chronique. — Le Pardon de Saint-Herbot.
Séance du 28 Juin..... XXIX
Admission d'un nouveau membre : Comtesse de Saint-Pierre. — Projet de plaquette à la mémoire de J. Déchelette. — Note de M. l'abbé Mével sur les bornes routières et un obélisque renversé, d'apparence romaine. — Chronique de Monsieur saint Tugen, par M. Le Carguet. — Causerie du Commandant Devoir sur les mégalithes.
Chronique. — Première réunion des *Amis de Kerjean*, révision des statuts et élection du Bureau.

Séance du 27 Juillet..... XXXIII
Admission d'un nouveau membre : M. Ernest Robert. — Dessin de l'obélisque renversé de Tréguerné, en Saint-Derrien. — Dalle gravée trouvée dans la presqu'île de Kermorvan, près du Conquet ; la photographie, communiquée par le commandant Devoir, permet de reconnaître la représentation d'un poignard enfermé dans sa gaîne. — Deuxième réunion des *Amis de Kerjean*. — Petite Chronique de Monsieur saint Tugen, par M. Le Carguet. — Autour du Moulin-Blanc, par M. Le Guennec.

Séance du 26 Octobre.....XXXVII
Admission de deux nouveaux membres : M. Toiray et M. Le Clec'h. — Compte-rendu de l'excursion aux *ruines romaines* du Pérennou. — *Les Amis de Kerjean* et l'Administration des Beaux-Arts. — Ossuaire de Saint-Thomas de Landerneau. Annexe. — Rectification d'une inexactitude.

Séance du 30 Novembre..... XXXXI
Occupation gauloise à la colline du *Mont*, en Pouldergat. — Comités régionaux des Arts appliqués. Nécrologie. — Hommage à Jos Parker.

Séance du 28 Décembre..... XXXXV
Admission de quatre nouveaux membres : MM. le vicomte de Pompery ; chanoine Le Coz; A. Canet et Mlle Marie Le Bastard. — Table dolménique signalée à Ouessant. — Deux autres centres d'occupation gauloise signalés par M. de Lécluse, sur les hauteurs de Keravel et de Creac'hvoyen, rive droite du Goyen, en Pouldergat. — Note de M. Daniel Bernard sur un archiviste nomade. — Opération de l'insularité du Mont Saint-Michel. Maintien de l'ancien Bureau. — Discours de M. le Président.

DEUXIEME PARTIE

Table des mémoires publiés en 1916

		Pages
1	Argad Aberwrac'h, Le Combat de l'Aberwrac'h, composé par M. l'abbé Goulven Morvan, traduit par M. le chanoine Abgrall.....	3, 17
2	Inscriptions gravées et sculptées sur les églises et monuments, recueillies par M. le chanoine Abgrall	5
3	Mottes féodales, par M. l'abbé Mével et M. Yves Le Febvre	103
4	Le vrai texte de l'histoire miraculeuse de N.D. du Folgoët, par M. Lécureux.....	111
5	Le Prieuré de Lochrist-an-Izelvet, par M. Ogés..	135
6	L'hymne alphabétique et les vies de saint Guénolé et de saint Idunet, dans le cartulaire de Landévennec, par le P. de Bruyne.....	179
7	Petite chronique de Monsieur sainct Tugen, par M. Le Carguet..... 184, 213,	330
8	Notes sur l'établissement du Télégraphe Chappe, par Daniel Bernard	201
9	Lettres d'un Tambour de la 1re République recueillies et publiées par M. Marzin..... 249,	261
10	Autour du Moulin-Blanc, avec planches, par M. Le Guennec	263
11	Quelques bornes routières, du temps du duc d'Aiguillon, par M. le chanoine Abgrall.....	290
12	Excursion archéologique aux ruines romaines du Pérennou, par M. le chanoine Abgrall.....	305
13	Guilers, notice paroissiale, par M. le comte Conen de Saint-Luc	320
14	Discours de fin d'année, par M. le Président....	349